The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

Seminary of Quebec
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol → (meaning "CONTINUED"), or the symbol ▽ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:

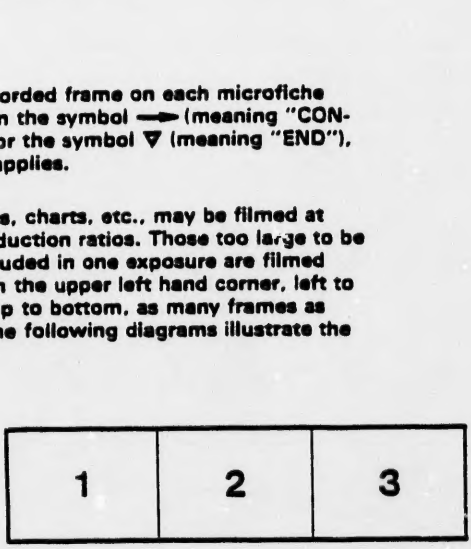

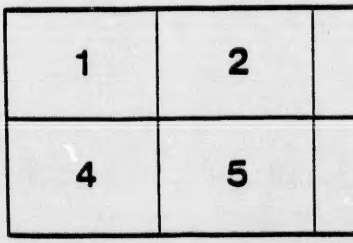

ed thanks

quality
gibility
the

re filmed
ng on
d impres-
e. All
g on the
npres-
printed

iche
"CON-
END"),

d at
ge to be
med
left to
s as
ate the

L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole ⟹ signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

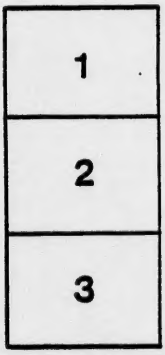

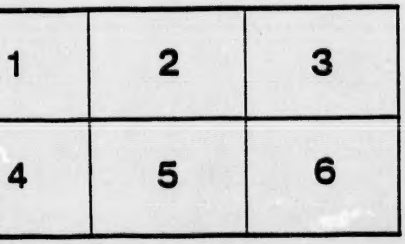

MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)

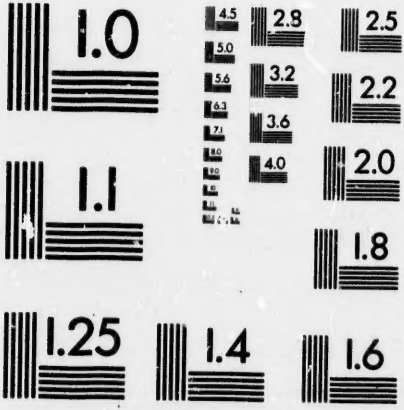

APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
(716) 482 – 0300 – Phone
(716) 288 – 5989 – Fax

BIBLIOTHEQUE
B.M.E.
1964
Université de Québec

LA VIE
ET
LES MOEURS
DES
SAUVAGES AMERIQUAINS,
COMPARÉES AUX MOEURS
des premiers Tems.

Ouvrage enrichi de Figures en Taille douce.

TOME SECOND.

BIBLIOTHEQUE
UNIVERSITÉ LAVAL
QUEBEC

E.L. Plante Ptre
Réserve

A AMSTERDAM,
Chez les Freres WESTEINCS.

M. DCC. XXXII.

8808

EXPLICATION DES PLANCHES ET FIGURES CONTENUES DANS LE SECOND TOME.

LA PLANCHE XIV. est distribuée en deux sujets. 21

Le premier représente les épreuves d'un Capitaine chez les Caraïbes, & le second celles d'un Chef ou Capitaine, expliquées à la *pag.* 297. *& suiv.*

PLANCHE XV. 57

Initiation finale d'un Devin Caraïbe.

Les deux Planches suivantes se rapportent au symbole de la Croix chez les Anciens avant la venuë de Jesus-Christ.

PLANCHE XVI. 149

1. Toute cette premiere ligne représente les differentes Figures de Croix qui se trouvent sur les Obelisques, excepté la seconde, qui est un caractere Chinois, lequel signifie le nombre de dix. *Kirker, Obelisc. Pamp. pag.* 306. Le caractere Chinois & aussi pris la même *pag.* 233.

2. Quatre Figures de Divinités Egyptiennes tenant la Croix à la main, prises de la Table Isiaque qu'on trouve dans l'Oedipe de Kirker. *Tome.* 3. *pag.* 78.

3. Monument Egyptien tiré de Paul Lucas, *Tom.* 3. *Liv.* 4. *pag.* 130. Ce monument est singulier,

Horus Apollon y eſt aſſis tenant l'Equerre & le Lituë. Iſis eſt debout derriere lui tenant la Croix Hermetique de la main droite ; devant eux eſt un Egyptien qui paroît les invoquer. Au ſommet eſt un Symbole de la Divinité repréſentée par un Globe aſſé, entouré d'un ſerpent à deux têtes mal formées, tout près deſquelles on voit prendre deux Croix très-bien marquées.

4. Main hierogliphyque du Cabinet de ſainte Geneviéve. Elle ſe trouve auſſi dans Frideric Adolphe Lampe, *de Cymbalis Veter. pag.* 150. Cet Auteur prétend que ce ſont des Cymbalés, dont la poignée eſt une Croix très-bien exprimée.

5. Prêtre Egyptien tenant une Croix. *La Chauſſe, Muſ. Rom. Sect. Tab.* 36.

6. Croix Hermetique ou Iſiaque du Pere Ath. Kirker, expliquée dans le ſens de ce Pere, *Tom. 2. de l'Oedipe, part. 2. pag.* 24.

PLANCHE XVII. 147

1. Horus Apollon avec ſes ſymboles Hierogliphyques, qui ſont une longue Croix ſurmontée d'une tête d'Epervier ſymbole de la Divinité, avec l'Equerre ſymbole de la Royauté & de la Juſtice, & le Lituë ou Bâton augural, ſymbole du Sacerdoce. Cette Figure eſt priſe de la Table Iſiaque.

2. Prêtre Egyptien tenant un Autel tiré des Pierres de Leonardo Agoſtini, de l'Edition de Gronovius, *Pl.* 30.

3. Table du même Autel, détaillée plus en grand dans le même Auteur, *Pl.* 38. & où l'on voit les dons qui y ſont offerts, ſçavoir une corbeille au milieu, dans laquelle ſont des fruits ou des pains en pyramide, deux gerbes de bled inclinées l'une vers l'autre, deux phioles à bec, contenant quelque liqueur, & ſurmontées d'une Croix. Dans le bas on voit une petite Coupe à anſe pour boire la liqueur contenuë dans les phioles.

4. Deux Autels tirés de la bordure de la Table

siaque, sur lesquels sont représentés deux vases sacrés surmontés d'une Croix. La liqueur coule du premier dans deux vases Nilotiques, un Egyptien aïant un genou en terre, tient à la main une coupe Nilotique qu'il semble tenir prête pour prendre de cette liqueur, ou pour faire une libation. Le second est exposé, ce semble, à la veneration entre deux bouquets de fleurs.

5. Vestale avec un collier de pierres précieuses, auquel est attaché une Médaille, où les pierres précieuses sont disposées de maniere qu'elles forment une Croix. C'est un Antique qu'on voit dans Juste Lipse, *Tom. 3. de Vestâ & Vest. pag.* 621. Il ne reste que les vestiges des pierres du collier, & la Vestale est sans tête, mais le Graveur a jugé à propos d'y en mettre une de sa façon.

6 Figure de Jupiter Ammon sous la figure d'un Belier, ayant un serpent sur la tête, & une Croix Hermetique au col sous la forme du T. *Spon, Misc. Erud Ant. Sect. 9. pag.* 306. *Tor.* 8.

7. Canopus sur un Griffon, qui tient sa patte élevée sur un Bouclier sur lequel est une Croix. *Gemme di Leonardo Agostino, Tab.* 205

8. Ptolomée Dionysus sous la forme d'un Bacchus, dont le Thyrse est formé en Croix. *Foy Vaillant de Num. Ptolem, p.* 146. Il se trouve dans le même Auteur, *pag.* 162. une Médaille plus petite du même Prince, semblable à la premiere.

9. Bacchante prise d'une Urne cineraire qui se trouve dans Spon. *In Misc. Erud. Ant. Sect. 2. tom.* 1. *pag.* 29. Cette Bacchante tient à la main droite une Médaille dans laquelle est gravée une Croix Isiaque.

Les Figures, *Num.* 10. 11. 12. 13. sont des Figures où l'on voit Astarté Déesse de Syrie, une longue Coix à la main. La Médaille, *Num.* 10. & d'Elagabale avec les paroles, *Colonia Aurelia Pia Metropolis Sidoniorum.* La Déesse y est représentée

debout dans un Temple à quatre Colomnes, tenant une longue Croix à la main, au pied de laquelle est un homme en petit, & au côté gauche une Colomne sur laquelle est une Victoire, dans la main gauche de laquelle, on voit une palme, & à la droite une Couronne qu'elle porte sur la tête de la Déesse. Dans l'Exergue est un Autel & un coquillage mal formé, de ceux qui ont rendu Tyr & Sidon si célébres par le commerce des laines teintes en pourpre. *Vaillant, in Num. Imper. tom. 2. p. 126.* La Médaille, *Num.* 4. est de Julia Mammæa, avec l'Inscription *Nervia Trajana Alexandriana.* Elle a été frappée à Bostre en Arabie, comme il paroît par l'Exergue. Astarté s'y tient debout dans un Temple semblable à celui de la Médaille précedente; elle tient d'une main une grande Croix, & de l'autre une Corne d'abondance: à ses pieds sont deux Centaures enflant deux Conques marines, semblables à celles qu'on peint entre les mains des Tritons. *Vaillant, tom. 2. pag. 187.* La Médaille, *Num.* 13. est de Salonina, avec l'Inscription *Colonia Julia Augusta felix.* Elle a été frappée à Berite, ainsi que l'Exergue le porte. Astarté y est peinte sous la forme d'une femme debout sur une proüe de vaisseau; d'une main elle releve sa robe, & de l'autre elle tient une longue Croix; une Victoire sur une Colomne étend une Couronne sur sa tête. Cette Médaille a été mal prise par le Graveur, elle est mieux dans Vaillant, *Tom. 2. pag. 353.*

La Médaille, *Num.* 12. est d'autant plus curieuse, qu'elle est frappée assez long-temps avant la Naissance de Jesus-Christ, comme le marque l'Ere Grecque qui s'y voit. Astarté y est debout sur une Galere. De sa main droite coule une rosée, symbole des biens qu'elle répandoit sur les hommes; de sa gauche qu'elle passe derriere le dos, elle tient une longue Croix pommetée & des mieux mar-

quées. Cette Médaille eſt d'Alexandre ſecond Roy de Syrie. Elle eſt dans Beger. *Theſ. Brand. tom.* 2. *p.* 24. M. Vaillant dans ſon Hiſtoire des Rois de Syrie, a deux Médailles ſemblables de Demetrius ſecond. Dans la premiere Aſtarté, le Boiſſeau ſur la tête, ſe tient debout étendant la main droite, & ſoûtenant de la gauche une longue Croix. On y lit ces paroles ſur le côté droit, B A. Δ H. qui ſont les initiales des mots. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΔΗΜΗΤΡΙΟΥ. *pag.* 272. La ſeconde eſt à la *pag.* 278. La Déeſſe tête nuë, eſt debout ſur une galere, étendant le bras droit, & tenant une Croix de la main gauche qui eſt paſſée derriere ſon dos. Derriere elle ſont gravés quelques caracteres Syriaques ou Phéniciens.

14. Médaille d'Auguſte repréſentant le Bonnet du Souverain Pontife de la Déeſſe des Sidoniens, & un Sympule ; elle eſt frappée à Accis. Les quatre Lettres qui y ſont gravées, ſont les initiales des mots *Colonia Julia Gemella Accitana.* Vaillant, *Tom.* 2. *pag.* 2. Il y a encore d'autres Médailles ſemblables avec differentes Inſcriptions.

Je n'oublierai pas de dire qu'il y a dans Triſtan, *Tom.* 2. *pag.* 338. une Médaille d'Elagabale, où l'on voit la jeune Iſis, ou, comme il dit, la Déeſſe de Syrie, qui tient d'une main un Siſtre, & de l'autre une Croix Iſiaque que Kirker appelle *Anſata.* L'Auteur fait la réflexion que cette Croix & le cercle qui la tient, eſt le caractere Aſtronomique de la Planete de Venus laquelle eſt la troiſiéme place qu'on avoit aſſignée dans le Ciel à la Vierge féconde, ce qui marque que Venus-Uranie & la Déeſſe de Syrie ſont la même Divinité. Cet Auteur paſſant enſuite à l'conſideration de cette Croix, tombe dans la penſée de Marſile Ficin, & croit qu'elle fait alluſion au Myſtere de nôtre Redemption.

J'aurois pû encore faire graver des Etendarts Romains, au ſommet deſquels on voit des Croix

très-bien formées, que Tertullien fait remarquer lui-même aux Gentils, ennemis de la Croix.

PLANCHE XVIII. 117

Danses Iroquoises, appellées *Te-Iennonniakoua* & de l'*Athonront*, expliquées à la page qui y répond.

PLANCHE XIX. 162

1. Cérémonies du Mariage. Deux femmes portant le bois de Mariage dans la Cabane du mari. *B.* Femme qui se promene dans le Village, portant son enfant dans un berceau derriere le dos.

Fin de l'Explication des Planches & Figures du second Tome.

TABLE DES CHAPITRES

Contenus dans le second Tome.

V. *Du Gouvernement Politique.* pag. 157

VI. *Des Mariages & de l'Education.* 208

Fin de la Table du second Tome.

MŒURS

MŒURS DES SAUVAGES AMERIQUAINS, COMPARE'ES AUX MOEURS DES PREMIERS TEMPS.

Suite des Mystéres & Initiations. *

SI j'avois à montrer la conformité de ces Initiations, & de ces Mystéres des Anciens avec les Religions des Indes Orientales, du Japon & de Chine, ou même avec celles des Nations policées de l'Amérique, telles qu'étoient les Mexiquains & les Péruviens, j'aurois un champ vaste où je pourrois m'étendre; car rien n'est mieux marqué que la doctrine des

* Application aux Amériquains de ce qui a été dit des Initiations des Anciens.

Prêtres du Mexique & du Pérou, mais surtout que celle des Brachmanes, des Bonzes & des Talapoins, que je crois être les successeurs des Prêtres Egyptiens, Disciples d'Isis & d'Osiris, & qui le sont certainement des Gymnosophistes des Indes dépositaires des Orgies de Bacchus; rien n'est mieux marqué, dis-je, que leur doctrine de la purification des ames toute conforme aux idées Platoniciennes; rien n'est mieux caracterisé que leurs sentimens touchant le péché; touchant la maniére de l'expier par les Lustrations, par une sorte de confession, qui se trouve également chez les Gaures en Perse, chez les Brames, chez les Japonois, chez les Siamois, & chez les Péruviens; & touchant la perfection à laquelle ils aspirent par la profession d'une vie austére, pénitente, passée dans les jeûnes, l'abstinence, la chasteté, la pauvreté, la mortification, & enfin dans la pratique des vertus; vertus dont ils n'ont à la verité que les dehors, mais qui dans ces dehors sont un argument d'une origine toute sainte. On a du plaisir à lire dans les Auteurs, qui en ont parlé, de quelle maniére la jeunesse étoit initiée dans les Ecoles des Bonzes. Il y avoit au Mexique des Communautés d'hommes & de femmes, où les jeunes filles d'une part, & les jeunes gens de l'autre, sans exception, étoient instruits pendant un an, & vivoient d'une maniére si sévére & si rigide, qu'il n'y a point de Noviciat d'Ordre Religieux en Europe, qui puisse faire une comparaison de ses épreuves avec les leurs.

Mais ayant à parler des Barbares, chez qui l'on est prévenu qu'il n'y a point de Religion, & où effectivement il y a peu de Religion apparente, il m'est bien plus difficile de

montrer cette conformité dans leurs mœurs, & dans leurs usages. Je ne laisserai pas neanmoins d'en rapporter ici des traits assez sensibles.

Avant de parler des Iroquois & des Hurons, je vas commencer par les Nations, qui ont moins perdu de leurs coûtumes anciennes, ou de qui les Auteurs des Relations ont mieux recueilli les usages avant qu'elles les eussent entiérement laissé perdre. Je ne ferai presque autre chose que rapporter les paroles de mes Auteurs, sur lesquelles je me contenterai de faire quelques réflexions.

*L'Auteur de l'Histoire de Virginie est celui qui nous donne une connoissance plus parfaite de ce qui se pratiquoit sur cela parmi les Barbares de l'Amérique Septentrionale, & qui nous met plus en voye d'en faire la comparaison avec les Initiations des Anciens. Voici comment parle son Traducteur.

» Les Indiens ont des Autels, & des lieux » destinez aux Sacrifices. On dit même qu'ils » sacrifient quelquefois de jeunes enfans; mais » ils le nient, & prétendent qu'ils ne les écar- » tent de la societé que pour les consacrer au » service de leur Dieu. Smith nous donne la » Relation d'un de ces Sacrifices célébré de » son temps, sur le raport de quelques per- » sonnes qui en étoient les témoins oculaires. Voici ce qu'il en dit.

» Ils peignirent de blanc quinze jeunes hom- » mes des mieux faites, qui n'avoient pas » plus de 12. à 15. ans; & aprés les avoir » amenez dehors, le peuple passa toute la » matinée à danser, & à chanter au-tour d'eux » avec des sonnettes de serpent à la main. L'a-

* *Hist. de Virginie traduite de l'Anglois, imprimée à Orleans 1707. p. 171.*

» prés-midi ils les placérerent tous sous un » arbre, & l'on fit entre-eux une double haye » de gens armés de petites cannes attachées » ensemble. On choisit alors cinq jeunes » hommes, qui allérent prendre tout la tour » un de ces garçons, le conduisirent à travers » la haye, & le garantirent à leur propre dam, » avec une patience merveilleuse, des coups » de canne qu'on fit pleuvoir sur eux. Pen- » dant ce cruel exercice, les pauvres méres » pleuroient à chaudes larmes, & préparoient » des nattes, des peaux, de la mousse, & du » bois sec pour servir aux funérailles de leurs » enfans. Aprés que ces jeunes garçons eurent » ainsi passé par les baguettes, on abbatit l'ar- » bre avec furie, on rompit en piéces le tronc » & les branches, l'on en fit des guirlandes » pour les couronner, & l'on para leurs che- » veux de ces feüilles.

» Mes témoins ne purent voir ce que devin- » rent ces enfans; mais on les jetta tous les » uns sur les autres dans une vallée, comme » s'ils étoient morts, & l'on y célebra un » grand festin pour toute la compagnie.

» Le Werovvance (c'est-à-dire le Devin) » interrogé sur le but de ce sacrifice, répon- » dit, que les enfans n'étoient pas morts; » mais que l'Okée ou le Diable, suçoit le » sang de la mamelle gauche de ceux qui lui » tomboient en partage, jusqu'à ce qu'ils » fussent morts; que les cinq jeunes hommes » gardoient les autres dans le desert l'espace » de neuf mois; que durant ce temps-là, ils » ne devoient converser avec personne; & que » c'étoit de leur nombre qu'ils tiroient leurs » Prêtres & leurs Devins. (*Là finit la Relation du Capitaine Smith.*)

» Je ne sçais, continuë l'Auteur, si le Ca-

» pitaine Smith a été mal informé dans cette
» Relation, ni ſ[illegible] conte de l'Okée, qui ſuce
» ce le ſang de la mammelle gauche, eſt un
» tour du Médecin, ou du Prêtre, qui eſt
» toûjours Médecin, pour ſauver ſa réputa-
» tion, en cas qu'il y ait quelqu'un de ces
» enfans, qui vienne à mourir ſous ſa diſci-
» pline. Mais je croirois plûtôt le dernier que
» ce beau Roman de l'Okée, du moins
» l'Hiſtoire du Capitaine *Smith* ne paroît
» autre choſe qu'un exemple de leur *Huſta-*
» *nawement*. (Ce mot répond à celui d'*Initia-*
» *tion*,) & il ne s'eſt trompé ſur quelqu'une
» des circonſtances, que parce qu'alors cet-
» te cérémonie lui étoit tout-à-fait incon-
» nuë.

» On ne la célébre d'ordinaire qu'une fois
» en quatorze, ou en ſeize années, à moins
» que leurs jeunes hommes ne ſe trouvent plus
» ſouvent en état d'y être admis. C'eſt une
» diſcipline par laquelle tous leurs jeunes
» hommes doivent paſſer, avant qu'ils ſoient
» reçûs au nombre des grands Hommes, ou
» des *Cockarouſes* de la Nation; au lieu que
» s'il en faut croire le Capitaine Smith, ils
» n'étoient mis à part que pour ſuppléer à
» l'ordre de la Prêtriſe. Voici de quelle ma-
» niére on *huſtanawe*.

» Les Gouverneurs de la Ville choiſiſſent
» les jeunes hommes les mieux faits, & les
» plus éveillez qu'il y ait, & qui ayent amaſ-
» ſé quelque bien par leurs voyages, & à la
» chaſſe, pour être *huſtanawés*; en ſorte que
» ceux qui refuſent cette épreuve, n'oſeroient
» demeurer avec leurs Compatriotes. On fait
» d'abord quelques-unes de ces folles céré-
» monies que le Capitaine Smith a rappor-
» tées: mais la principale eſt la retraite de

» ces jeunes hommes dans les Bois, où on
» les enferme plusieurs mois de suite, sans
» qu'ils y ayent aucune societé, ni d'autre
» nourriture, que l'infusion ou la décoction
» de quelques racines qui bouleversent le
» cerveau. En effet ce breuvage, qu'ils ap-
» pellent *Wisoccan*, joint à la sévérité de la
» discipline, les rend fous à lier, & ils con-
» tinuënt dans ce triste état dix-huit ou vingt
» jours; on les garde enfermez dans un en-
» clos bien fort, fait exprés pour cet usage,
» & dont j'en vis un en l'année 1694. qui ap-
» partenoit aux Indiens de Paumaünkie. Il
» avoit la figure d'un pain de sucre, & il
» étoit ouvert par-tout en guise de treillis,
» pour donner passage à l'air. Il n'y avoit pas
» encore un que treize mois jeunes hommes y
» avoient été *bustanawés*, & qu'on les avoit
» mis en liberté; d'ailleurs on débite à cette oc-
» casion, que ces pauvres malheureux boivent
» tant d'eau du fleuve Léthé, qu'ils en perdent
» le souvenir de toutes choses, de leurs pa-
» rens, de leurs amis, de leur bien, & même
» de leur Langue. Lorsque les Medecins trou-
» vent qu'ils ont assez bû de ce *Wisoccan*, ils
» en diminuënt peu à peu la doze jusqu'à ce
» qu'ils les ayent ramenez à leur premier
» bon sens. Mais avant qu'ils soient tout-à-
» fait bien rétablis, ils les conduisent à leurs
» différentes Villes. Aprés avoir essuyé une si
» cruelle fatigue, ces jeunes hommes n'osent
» pas dire qu'ils se souviennent de la moin-
» dre chose, dans la crainte qu'on les *busca-*
» *nawerait* une seconde fois; & alors le trai-
» tement est si rude, qu'il n'en échappe gue-
» res la vie sauve. Il faut qu'ils deviennent
» sourds & muets, & qu'ils apprennent tout
» à nouveaux frais. Je ne sçais si leur oubli

» oubli eſt feint ou réel ; mais il eſt ſûr qu'ils » ne veulent rien connoître de ce qu'ils ont » ſçû autrefois, & que leurs Gardiens les » accompagnent juſqu'à ce qu'ils ayent tout » appris de nouveau. C'eſt ainſi qu'ils re- » commencent à vivre aprés être morts en » quelque maniére, & qu'ils deviennent » hommes en oubliant qu'ils ayent jamais » été enfans. Si quelqu'un d'eux vient à mou- » rir dans ce cruel exercice, je m'imagine » qu'alors la fable d'Okée, que Smith rap- » porte, ſert d'excuſe pour le cacher ; car, » dit-il, Okée devoit avoir ceux qui lui tom- » boient en partage, & l'on diſoit que ceux- » là avoient été ſacrifiez.

» Ma conjecture eſt d'autant plus proba- » ble, que je ſçais de certitude qu'Okée n'a » pas toûjours part à chaque *buſcanewement*. » En effet, ſi les Indiens de Paumaünkie ne » ramenérent pas deux de leurs jeunes hom- » mes de cette cruelle cérémonie, qu'ils fi- » rent en l'année 1694. D'un autre côté, » les Appamatuks (ci-devant une puiſſante » Nation, mais qui eſt aujourd'hui bien af- » foiblie) ramenérent toute la jeuneſſe qu'ils » avoient envoyée en 1690. à ce terrible ap- » prentiſſage.

» La peine, que les Gardiens de ces jeu- » nes gens ſe donnent, eſt ſi extraordinaire, » & ils doivent obſerver un ſecret ſi reli- » gieux durant tout le cours de cette rude » diſcipline, que c'eſt la choſe du monde » la plus méritoire de ſe bien acquitter de cet- » te Charge, & le moyen le plus ſûr de par- » venir aux plus grands emplois du Païs, » dés la prémiére diſtribution qui s'en fait ; » mais auſſi peuvent-ils compter ſûrement » d'être bien-tôt expédiez à l'autre monde,

» si par legéreté, ou par négligence, ils man-
» quoient tant soit peu à leur devoir.

» J'ai remarqué d'ailleurs, que ceux qu'on
» avoit *buscanawés* de mon temps, étoient
» de beaux garçons bien tournez, pleins de
» feu, de l'âge, de quinze à vingt ou vingt-
» cinq ans, & qui passoient pour riches. Ce-
» la me faisoit croire d'abord, que les vieil-
» lards avoient trouvé cette invention pour
» s'emparer des biens de la jeunesse, puis-
» qu'en effet ils les distribuënt entre eux,
» où ils les destinent à quelque usage public,
» & que ces jeunes hommes sont réduits à
» brusquer de nouveau la fortune.

» Les Indiens abhorrent cette pensée, &
» ils prétendent qu'on n'employe un remède
» si violent, que pour délivrer la jeunesse
» des mauvaises impressions de l'enfance, &
» de tous les préjugés qu'elle contracte avant
» que leur raison puisse agir. Ils soûtiennent,
» que mis alors en pleine liberté de suivre
» les loix de la nature, ils ne risquent plus
» d'être les dupes de la coûtume ou de l'é-
» ducation, & qu'ils sont plus en état d'ad-
» ministrer également la justice, sans avoir
» aucun égard à l'amitié, ni au parentage.

L'application de ce qui est contenu dans le fonds de cette narration, à ce que j'ai déja dit ci-dessus, est si naturelle & si aisée, que je crois devoir la laisser faire au Lecteur. Je dirai seulement, que l'Auteur en nous représentant parmi ces Sauvages, des Villes, des Gouverneurs, de Grands emplois, & de grands biens, s'éloigne beaucoup de l'idée qu'on en devroit donner; leurs Villes n'étant que de misérables Bourgades, leurs Gouverneurs que des Chefs peu distinguez du reste du peuple, & leurs grandes biens

qu'une pauvreté générale, qui se fait sentir en tout.

D'ailleurs, si c'est une loy générale que tous doivent être initiés ou *huscanawés* sans exception, ainsi qu'il le dit, n'y a-t'il point de contradiction à assurer, comme il fait, que les Gouverneurs choisissent les mieux faits & les plus riches? Il pourroit aussi s'être trompé, en confondant avec la sienne, la Relation du Capitaine Smith, où il est parlé d'une cérémonie, laquelle ne concernoit que ceux qui étoient destinez pour suppléer à l'Ordre de la Prêtrise. Car, quoique la loy de l'Initiation soit générale, il peut fort bien, & il doit même y avoir quelque distinction, selon les différens Etats des Initiés, telle qui se trouve chez les Caraïbes, sous le nom desquels je comprens tous les Peuples Barbares de l'Amérique Méridionale, dont les mœurs sont par-tout assez semblables, & différent en trés-peu de chose.

Initiations des Caraïbes.

On trouve des vestiges des Initiations parmi les Caraïbes, accompagnées de jeûnes trés-rigoureux, & d'autres épreuves extraordinairement difficiles à soûtenir, pour les filles & pour les garçons, qui entrent dans l'âge de puberté; pour admettre un jeune homme au rang des Guerriers; pour faire passer un Guerrier dans l'ordre des Capitaines; pour l'installation d'un Chef Général, & pour l'inauguration des Devins. Il est fâcheux que les Auteurs ne nous ayent donné de toutes ces choses qu'un détail grossier & imparfait. On ne laisse pas d'y reconnoître un caractére de Religion, mais dont il ne

reste plus néanmoins qu'une vaine ombre.

J'ai déja parlé des Purifications des personnes du sexe au temps de leurs ordinaires, & j'ai déja insinué que la premiére fois que cela leur arrive, elles commençoient à entrer dans les épreuves des Initiations. * Thevet, qui a été lui-même le témoin de toutes ces épreuves, nous donne un détail de ce qui se passe à cette occasion parmi les Peuples du Brésil. Je rapporterai ici en substance ce qu'il en dit.

Initiation des filles adultes.

Ce n'est pas sans sujet qu'on a donné, dit-il, à cette premiere purgation, un nom qui signifie *Peur échuë ou advenuë*; car les filles ont véritablement raison d'apprehender ce terrible moment, qui est comme le signal d'un véritable martyre pour elles. On commence donc par leur brûler les cheveux, ou par les leur couper avec une dent de poisson, le plus prés de la tête que cela se peut. Aprés cela on les fait tenir debout sur une pierre platte, qui leur sert de grez pour travailler leur porcelaine, & pour polir les pierres vertes, dont ces Nations font divers ornemens; & avec une dent d'Acouti, on leur tranche la chair depuis le haut des épaules jusqu'au dos, faisant une croix de biais, & plusieurs autres découpures, de maniére que le sang en ruisselle de toutes parts. On s'apperçoit bien de la douleur que ressentent ces pauvres filles par leurs grincemens de dents, & par leurs différentes contorsions; mais la honte les retient, & pas une n'ose laisser échapper un seul cri. On

* *Thevet, Cosmog. Univ. Tom. 2. Liv. 21. p. 946.*

frotte enſuite toutes ces playes avec de la cendre de courge ſauvage, qui n'eſt pas moins corroſive que de la poudre à canon, ou du ſalpêtre; en ſorte que jamais les marques ne s'effacent; aprés quoi on leur lie les bras & tout le corps d'un fil de coton; on leur pend au col les dents d'un certain animal, & on les couche dans leur Hamach, ſi bien enveloppées que perſonne ne peut les voir. Elles y ſont au moins trois jours entiers ſans pouvoir en deſcendre, & paſſent tout ce temps-là ſans parler, ſans boire, ni manger.

Ces trois jours étant expirez, on les fait deſcendre de leur Hamach pour les délier, & on leur fait poſer les pieds ſur ce même grez, où on leur a fait la premiére opération de les inciſer, afin que d'abord elles ne touchent point la terre de leurs pieds. De-là elles ſont remiſes dans leur lit, où elles ſont nourries de quelques racines cuites, & d'un peu de farine & d'eau; ſans qu'elles puiſſent uſer de quelque autre viande, ou de quelque autre breuvage que ce ſoit. Elles ſont dans cet état juſqu'à la ſeconde purgation, aprés laquelle on leur découpe tout le reſte du corps depuis la tête juſqu'aux pieds, d'une maniere encore plus cruelle que la premiére fois. On les remet de nouveau dans leur Hamach, où elles ſont un peu moins génées à la vérité pendant le ſecond mois, & où elles font une abſtinence un peu moins auſtére; mais elles ne peuvent encore ſortir, ni converſer avec qui que ce ſoit de la Cabane, & ne s'occupent qu'à filer, & à éplucher du coton. Le troiſiéme mois on les frotte d'une couleur noire, faite d'[illegible] Tapipat, & elles commencent [illegible] poſſible aux champs.

S.M.E.A.6
1964
Séminaire de Québec

Quoique * Thevet ne parle point d'instruction, il y a cependant apparence que c'est pendant ce temps-là qu'on les instruit du fonds de leur fausse créance. Cet Auteur ajoûte, qu'un vieux Portugais, qui étoit du nombre de ceux qui avoient découvert les premiers ce Païs-là, lui avoit dit qu'ils avoient tâché d'ôter cette superstition à ces Peuples; mais que les Pagés, ou Devins, ayant été consultez, s'y étoient opposez fortement, en disant, que s'ils cessoient d'observer cette coûtume, *Maire Monan* les feroit tous périr. *Maire Monan* est le nom qu'ils donnent à un Estre, auquel ils attribuënt à peu prés les mêmes perfections que nous donnions à Dieu, qui n'a, disent-ils, ni commencement, ni fin : qui a créé le Ciel, la Terre, & toutes choses; mais qui pourtant s'est incarné, & changé en Enfant pour soulager par ses enseignemens la nécessité de son Peuple.

Le même Auteur † parle d'une autre cérémonie de Religion pratiquée à la Floride, laquelle paroît avoir été instituée dans le même esprit, & interesser les jeunes filles de la même maniére. Les Floridiens, ont, dit-il, » des Fêtes qu'ils célébrent en certains » temps, avec des cérémonies fort érranges. » Le lieu où se fait la Fête, est un grand circuit de terre bien uni, fait en rond, prés » de la maison du Roy, de laquelle ceux qui » sont députez pour la solemnité d'icelle, » sortent peints, & emplumez de diverses » couleurs, & s'acheminent jusqu'au dit lieu. » Là, où étant arrivez, ils se rangent en ordonnance, & suivent trois autres, lesquels

* *Thevet, Cosmogr. Univ. tom. 2. Liv. 21. p. 913. & 918.*
† *Thevet, Cosmogr. Univ. Liv. 23. ch. 1. p. 1004.*

ſont différens à eux, tant en peintures, « qu'en façons de faire. Chacun de ces trois « porte une Tabouraſſe en ſon poing, lorſ- « qu'ils commencent à entrer au milieu du « rond, leſquels danſant & chantant fort pi- « teuſement, ſont ſuivis des autres, qui leur « répondent. Mais aprés qu'ils ont chanté, « danſé, & tournoyé ce rond par trois fois, « ils ſe prennent à courir par le milieu des « épaiſſes forêts, tout ainſi que des chevaux « débridez: Et lors les femmes continuënt « tout le reſte du jour en pleurs ſi triſtes & « lamentables, que rien plus; & en telle fu- « rie elles ſaiſiſſent les bras des jeunes filles, « leſquels elles inciſent fort cruellement avec « des écailles de moules bien aiguës; de ſor- « te que le ſang en découle, lequel elles af- « pergent en l'air avec une branche ou ra- « meau d'arbre, s'écriant *Hé Toya! Toya! Toya!* « par trois fois. Ces trois qui commencent « la Fête, ſont nommez *Jaonas*, & ſont com- « me les Prêtres ou Sacrificateurs, auſquels « ils ajoûtent foy & créance, partie, pour « autant que de race ils ſont ordonnez aux « ſacrifices, & en partie auſſi, d'autant qu'ils « ſont ſi ſubtils Magiciens, que toute choſe « égarée, eſt incontinent recouverte par leur « moyen. Au bout de deux jours, ceux qui « s'en ſont ainſi fuïs parmi le Bois, retour- « nent en la place: puis étant arrivez, ils « commencent à danſer d'une gayeté de « cœur, & à réjoüir leurs peres, leſquels « pour leur antiquité trop grande, ou bien « pour leur naturelle indiſpoſition, ne ſont « appellez à cette Fête. Les danſes finies, ils « ſe mettent à manger d'une avidité ſi gran- « de, qu'ils ſemblent plûtôt dévorer la vian- « de que la manger; d'autant que le jour de «

» la Fête, ni les deux jours en suivant qu'ils » sont dedans les Bois, ils ne boivent, ni ne » mangent chose du monde.

Jean * de Leri parle d'une maniére vague & générale de ces cruelles incisions, qu'on fait dans le Brésil aux filles qui entrent dans l'âge de puberté, dont il a même été le témoin; mais n'ayant pas apperçû le motif de Religion, qui a été le principe & l'origine de cette cérémonie, il se persuade qu'elle est pratiquée comme un reméde naturel, qui peut les délivrer entiérement de ces sortes d'infirmités pour lesquelles elle paroît avoir été instituée. Mais il est dans l'erreur sur ce point; & n'en ayant pû deviner la raison véritable, il en a imaginé une, qui n'est pas même vraisemblable.

C'est au même âge de puberté qu'on donne les brodequins aux filles des Caraïbes des Antilles, ce qu'on peut apeller un vrai suplice, & qu'on leur perce les oreilles aussi-bien qu'aux garçons. J'ai vû le détail de cette cérémonie dans un manuscrit d'un P. Jésuite Missionnaire des Isles; mais n'ayant pû r'avoir ce manuscrit; quand j'ai voulu en faire un Extrait, je ne puis en dire davantage.

† Le Ministre Rochefort donne la Relation qui suit, de la maniére d'admettre un jeune homme dans le Corps des Guerriers.

Initiation d'un Guerrier.

» Avant que les jeunes gens soient mis au » rang de ceux qui peuvent aller à la guerre, » ils doivent être déclarez soldats en presence » de tous leurs parens & amis, qui sont con-

* *Leri, hist. du Brésil, ch. 17.*
† *Rochefort, hist. Morale des Antilles, p. 108.*

„ viez d'assister à une si solemnelle cérémo-
„ nie. Voici donc l'ordre qu'ils observent en
„ ces ocasions. Le Pere qui a auparavant con-
„ voqué l'assemblée, fait seoir son fils sur un
„ petit siége, qui est posé au milieu de sa
„ Case, ou du Carbet; & aprés lui avoir ré-
„ montré en peu de paroles, tout le devoir
„ d'un généreux soldat Caraïbe, & lui avoir
„ fait promettre qu'il ne fera jamais rien qui
„ puisse flétrir la gloire de ses Prédécesseurs,
„ & qu'il vengera de toutes ses forces l'an-
„ cienne querelle de leur Nation, il saisit par
„ les pieds un certain oyseau de proye qu'ils
„ apellent *Mansfenis* en leur Langue, & qui
„ a été préparé long-tems auparavant pour
„ être employé à cet usage, & il en décha-
„ ge plusieurs coups sur son fils jusqu'à ce
„ que l'oiseau soit mort, & que sa tête soit
„ entiérement écrasée. Aprés ce rude traite-
„ ment, qui rend ce jeune homme tout é-
„ tourdi, il lui * scarifie tout le corps avec
„ une dent d'Acouti; & pour guérir les cica-
„ trices qu'il a faites, il trempe l'oiseau dans
„ une infusion de grains de piment, & il en
„ frotte rudement toutes ses blessures; ce qui
„ cause au pauvre patient une douleur trés-
„ aiguë & trés-cuisante : mais il faut qu'il
„ souffre tout cela gayement sans faire la
„ moindre grimace, & sans témoigner aucun
„ sentiment de douleur. On lui fait manger
„ ensuite le cœur de cet oiseau, & pour la
„ clôture de l'action, on le couche dans un
„ lit branlant, où il doit demeurer étendu de
„ son long, jusqu'à ce que ses forces soient
„ presque toutes épuisées à force de jeûner :
„ aprés cela il est reconnu de tous pour sol-

* *Scarifier*, est un terme de Chirurgie qui signifie, dé-
couper, taillader.

» dat, il se peut trouver à toutes les assem-
» blées du Carbet, & suivre les autres dans
» toutes les guerres qu'ils entreprennent con-
» tre leurs ennemis.

* Le Sieur Biet, dans son Voyage de la France Equinoxiale en l'Isle de Cayenne en l'année 1652. parle ainsi de la maniére de faire un Capitaine parmi les Galibis, qui sont les Caraïbes de la Terre-Ferme.

Initiation d'un Capitaine.

» Premiérement celui qui veut être fait
» Capitaine, vient d'abord dans sa Case
» avec une rondache sur la tête, baissant les
» yeux sans regarder, & parler à personne &
» sans en rien témoigner même à sa femme
» ni à ses enfans. Il se va mettre dans un coin
» de la Case jusqu'à ce qu'on lui ait fait un
» petit retranchement, comme une prison,
» où à peine se peut-il remuer. On lui pend
» son lit au haut de la Case, afin qu'il ne par-
» le à personne. Il ne sort de ce lieu que pour
» aller à ses nécessitez, & pour subir les ru-
» des épreuves que lui font ressentir les au-
» tres Capitaines ses voisins.

» Secondement, on lui fait garder un jeû-
» ne trés-rigoureux pendant six semaines,
» que les Chrétiens auroient bien de la peine
» à faire pour l'amour de Dieu. On ne lui
» donne qu'un peu de millet boüilli, & bien
» peu de cassave, de laquelle il ne mange
» que le milieu. Pendant ce tems là, les Ca-
» pitaines voisins le viennent visiter soir &
» matin, ils le font venir devant eux, lui
» representent avec leur éloquence naturelle,
» que s'il veut parvenir à la gloire de Capi-

* *Liv. 3. chap. 10. p. 376.*

taine où il aſpire, il doit être courageux, « & qu'il doit ſe comporter généreuſement « dans toutes les rencontres où il ſe trouvera « parmi ſes ennemis ; qu'il ne doit craindre « aucun danger pour ſoûtenir l'honneur de « ſa Nation, & pour prendre vengeance de « ceux qui ne manquent pas de les maltrai- « ter, quand ils les ont pris en guerre, &c. «

Cette Harangue, qu'il a écoutée atten- « tivement, étant finie, on lui fait reſſentir « combien il ſouffriroit s'il étoit pris par « leurs ennemis, par le moyen des coups « qu'ils lui donnent à l'heure-même. Il ſe « tient debout au milieu du Carbet les mains « ſur la tête. Chaque Capitaine lui décharge « ſur le corps trois grands coups d'un foüet, « qui n'eſt pas moindre que le foüet d'un « Cocher. Il eſt fait de racines de palmiſte, « les jeunes gens ſont employez durant ce « temps-là à les faire. Il ne reçoit que trois « coups d'un même foüet, de ſorte qu'il en « faut un pour chaque Capitaine, & ainſi « il en faut beaucoup. L'on fait cela deux « fois le jour pendant ſix ſemaines. Il eſt « frapé en trois endroits de ſon corps : le « premier coup autour des mammelles : le « ſecond au milieu du ventre, & le troiſiéme « environne les cuiſſes ; & comme ces coups « ſont donnez avec grande roideur, & de « toute la force, chaque coup environne « le corps, & en fait ruiſſeler le ſang à groſſes « goutes ; pendant lequel temps il ne faut pas « que le Capitaine prétendant ſe remuë tant « ſoit peu, & donne aucun ſigne de la dou- « leur qu'il ſouffre. Si le nombre des Capi- « taines eſt grand, ce ſont autant de bras « tous frais, qui ont de la force pour lui faire « ſentir de furieuſes atteintes. Aprés avoir «

» été ainſi traité, il ſe retire dans ſa Caſe-
» matte, ſe couche dans ſon lit, au haut du-
» quel on met tous les foüets, deſquels il a
» été foüetté, pour marque de ſon Trophée.
» Les ſix ſemaines de cette prémiére & trés-
» rude épreuve, dans laquelle il a fait paroî-
» tre une conſtance admirable, étant paſſées,
» on lui en prépare une autre, capable de fai-
» re mourir les plus forts & les plus robuſtes.
» Pour le mettre dans cette épreuve, on fait un
» grand vin, (c'eſt-à-dire un feſtin à boire)
» auquel, au jour préfix, tous les Chefs de
» la Contrée viennent avec leur équipage,
» tous en bonne conche & bien parez. Ils
» mettent pied à terre devant l'habitation.
» Etant tous arrivez en vûë de la Caſe, ils ſe
» mettent dans les buiſſons ou halliers, où
» tous enſemble ils font des cris & des hurle-
» mens horribles, puis ils entrent dans la
» Caſe, ayant tous la fléche ſur l'arc. Ils vont
» prendre le Capitaine prétendant, déja tout
» extenué, à cauſe du jeûne exact qu'on lui a
» fait faire, & des coups de foüet qu'on lui
» a fait reſſentir; ils l'apportent dans ſon lit
» qu'ils attachent à deux arbres, & d'où ils
» le font lever. On l'encourage comme au
» commencement; & pour éprouver s'il ſera
» courageux, chacun des Chefs lui donne
» un coup de foüet de toute ſa force. Il ſe
» remet dans ſon lit, & on amaſſe quantité
» d'herbes trés-fortes & trés-puantes qu'ils
» mettent autour de ſon lit. On y met le feu,
» en ſorte qu'il ne le touche pas, mais qu'il
» en ſente ſeulement la chaleur. La fumée de
» ces herbes puantes, avec la chaleur du feu,
» lui fait ſouffrir d'étranges maux, il eſt à
» demi-fol dans ſon lit où il demeure con-
» ſtamment, il y tombe dans des pâmoiſons

grandes, que l'on diroit qu'il eſt mort. Quand on le voit dans cet état, on lui donne à boire pour le faire revenir à ſoi. Etant revenu, on l'exhorte derechef à être courageux, on redouble ſon feu qui dure beaucoup de tems.

Pendant que ce pauvre miſérable eſt dans ces ſouffrances, les autres boivent, & mangent comme des pourceaux; & le voyant enfin preſque mort, ils lui donnent un étrange remede pour le faire revenir à lui. Ils lui font un collier & une ceinture de palmiſte, qu'ils rempliſſent de gros fourmis noirs, dont la piqueure d'un ſeul ſe fait reſſentir trois ou quatre heures. On lui met ce collier & cette ceinture, qui le fait bien-tôt revenir, à cauſe des cuiſantes douleurs que cela lui fait ſouffrir. Il ſe leve, & quand il eſt debout, on lui verſe un canari plein de *Palinot*, qui eſt une de leurs boiſſons, ſur la tête, au travers d'un *manaré*, ou crible du païs. Il ſe va auſſi-tôt laver dans la plus prochaine fontaine ou riviére; & étant rentré dans ſa Caſe, il ſe remet derechef dans ſa retraite, & afin que tous les enfans de la Caſe, & tous ceux qui en ſont, ſe ſouviennent de cette cérémonie, on les foüette tous ſans exception, ſans épargner même les femmes, ſi elles ne s'enfuïent bien promptement.

On fait recommencer au Capitaine prétendant un nouveau jeûne, mais non pas ſi rigoureux que le premier; car quelqu'un des Capitaines ſes voiſins a ſoin de lui aller tuer quelques petits oiſeaux. Le temps de ce jeûne étant expiré, il eſt proclamé Capitaine; on lui baille un arc tout monté & des fléches, avec tout ce qui lui eſt néceſſaire.

BIBLIOTHEQUE UNIVERSITÉ LAVAL QUEBEC

Ce n'eſt-là cependant encore qu'un petit Capitaine ; car pour être un grand Chef, il faut des épreuves bien plus rigoureuſes, que le Sieur Biet a ignorées, que le Sieur de Rochefort n'a fait qu'éfleurer imparfaitement, & que j'ai tirées des Lettres * du Pere de la Neuville Jéſuite, lequel ayant demeuré quelque temps dans l'Iſle de Cayenne au voiſinage de ces Peuples, a été à portée d'avoir de bons Mémoires de leurs mœurs. Voici ce qu'il en dit.

Initiation d'un Capitaine Général.

» Le Gouvernement des Gayanois eſt monarchique. Ils n'ont qu'un Chef auquel » ils obéïſſent aveuglément. C'eſt ordinairement le plus ancien de la Nation qu'on » choiſit, ſi d'ailleurs il a toutes les qualités » néceſſaires pour ſoûtenir cette dignité, » c'eſt-à-dire, s'il a de la valeur, de la force, » de l'adreſſe ; s'il eſt actif, laborieux, ſobre, » patient, fécond en reſſources & en ſtratagêmes ; enfin s'il connoît le païs, & s'il » ſçait les chemins qui conduiſent chez toutes Nations. Le plus ancien manque-t'il » de ces qualités, ils en choiſiſſent un autre, » qu'ils éprouvent par un rude Noviciat, » pour s'aſſurer qu'il eſt tel qu'ils le ſouhaitent. Ils commencent d'abord par le faire » jeûner plus de neuf mois d'une maniére » trés-rigoureuſe, ne lui donnant par jour » qu'autant de mil qu'il en peut contenir » dans ſa main. Ils lui font porter des fardeaux énormes : ils l'obligent de faire ſentinelle preſque toutes les nuits à l'entrée

* *Lettre du P. de la Neuville ; Mémoires de Trévoux, Mars 1713.*

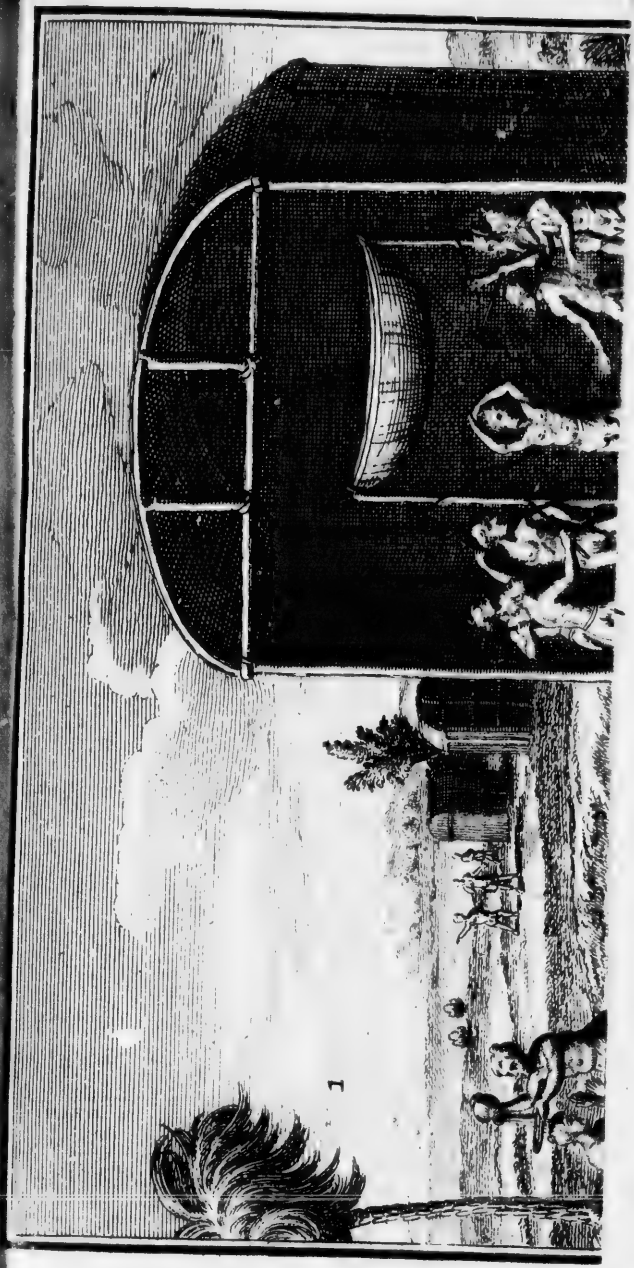

1

14.

Tom. II. Pag. 20.

du Carbet
découverte
puis à leur
cendant d'
afin de l'ac
toutes. Il
taine un p
ſçavoir la
y portant
ordre. Enf
graphie na
familiariſe
vent juſqu
dière plein
piqueure d
heures aux
temps com
tente d'en
ces fourmi
que leur t
de l'autre ;
mées en gu
ceintures,
dont on or
avec quell
forme à la
Quand c
l'inaugura
Nation aſ
dant, qui
ſous des fe
tendre qu'
comme me
de lui fair
pouſſiére
qui ſe con
car chacun
tre le pied

du Carbet : ils envoyent des Députez à la découverte, ou chez les Nations voisines, puis à leur retour ils contraignent le Prétendant d'aller sur les traces des Députez afin de l'accoûtumer à connoître toutes les routes. Il n'est point de borne ou de fontaine un peu marquées, dont il ne doive sçavoir la situation, prêt de le prouver en y portant une branche cassée au premier ordre. Enfin il doit avoir en tête la Géographie naturelle de tout son païs. Pour le familiariser à la douleur, on l'enterre souvent jusqu'à la ceinture dans une fourmiliére pleine de ces grosses fourmis, dont la piqueure donne des fiévres de vingt-quatre heures aux François, & on l'y laisse un temps considérable ; d'autrefois on se contente d'enchâsser trois ou quatre cens de ces fourmis dans des feüilles, de maniére que leur tête passe d'un côté, & le corps de l'autre ; on coût toutes ces feüilles animées en guise de colliers, de bracelets, de ceintures, de jarretieres & de couronnes, dont on orne le Roy novice. Je laisse juger avec quelles douleurs. C'est ainsi qu'on le forme à la Royauté.

Quand on le juge assez éprouvé, on fait l'inauguration en cette maniére. Toute la Nation assemblée va chercher le Prétendant, qui est à une lieuë, ou plus, caché sous des feüillages, comme pour faire entendre qu'il fuït les honneurs ; ou bien, comme me l'ont dit deux de ces Rois, afin de lui faire connoître qu'on l'a tiré de la poussiére pour l'élever sur le Trône ; ce qui se confirme par une autre cérémonie : car chacun des assistans va en cadence mettre le pied sur sa tête, aprés quoi on le le-

» ve, & tous se prosternent, & jettent leurs
» arcs & leurs fléches à ses pieds. Le Roy à
» son tour met le pied sur la tête de ses su-
» jets, puis on le ramene en triomphe au
» Carbet, où il trouve un grand festin pré-
» paré par les femmes. Avant que de man-
» ger, il faut qu'il donne encore une preuve
» de son adresse, en lançant une fléche dans
» une tasse de la grosseur d'un œuf, attachée
» sur le haut du toit. Cela fait, chaque fem-
» me lui sert tour à tour une tasse de *Ouicou*
» qu'il est obligé de boire, afin de montrer
» qu'il a autant de force pour boire que tren-
» te hommes, de même qu'il en a eu assez
» pour se contenter durant trente jours de
» la nourriture qu'un homme pourroit aisé-
» ment prendre en un seul jour. Comme il
» est contraint de vomir souvent, ce repas
» a plus l'air d'une rude question, que d'un
» festin. Du reste, ses sujets l'imitent parfai-
» tement; & ne cessent de boire & de man-
» ger, que toutes les provisions ne soient
» épuisées.

» La cérémonie finie, le nouveau Capitai-
» ne est censé avoir plein pouvoir & entiére
» autorité sur toute la Nation, qui ne fait
» plus rien que par ses ordres & par son
» mouvement. C'est lui qui fait la paix ou
» la guerre à son gré, &c.

On ne doit pas se persuader, que toutes ces rigoureuses épreuves qu'il faut subir chez ces Peuples Barbares pour être admis au rang des Guerriers, des Capitaines, & de Chef général de la Nation, ne soient que des coûtumes purement civiles, & des usages établis par les Législateurs, afin de former le corps aux exercices les plus pénibles, & de rendre l'ame capable des plus hau-

ces entrepriſes, en la mettant dans la néceſſité par ces épreuves volontaires, de ſe faire un courage à toute épreuve. La Religion en eſt certainement le principe, comme elle l'étoit dans l'Antiquité pour les ſoldats de Mithra, pour les Lacédémoniens, qu'on flagelloit devant l'Autel de la Diane Orthie, & pour les Héros, qui ſe faiſoient initier aux Myſtéres de Samothrace, ou d'Eleuſine. Nous devons juger de ce qui ſe faiſoit chez les Caraïbes, où il y a peu de Religion apparente, par ce qui ſe pratiquoit pour des ſujets ſemblables au Pérou, & au Mexique, où la Religion étoit ſi bien marquée, qu'il n'y a peut-être jamais eu de Nations Idolâtres, où la Religion payenne ait été plus en régle.

Quoique je ne me ſois pas propoſé de traiter des Mœurs des Mexiquains & des Péruviens, leſquelles ont été bien écrites par l'Inca Garcilaſſo, par Acoſta, Lopés de Gomara, Oviédo, Herréra, & pluſieurs autres Auteurs Eſpagnols, je ne laiſſerai pas de dire ici quelque choſe de leurs Initiations militaires, pour montrer que la Religion ayant été le motif de leurs épreuves, on doit auſſi ſe former la même idée de celles, dont j'ai déja parlé.

Initiations des Incas du Pérou.

On n'admettoit à ces Initiations, dans le Pérou, que les enfans de la race du Soleil, c'eſt à-dire, les fils des Incas, qui compoſoient une famille nombreuſe, & étenduë dans l'Etat, & qui étant celle des Rois & des Princes de leur ſang, devoit auſſi ſe diſtinguer des familles populaires par des ver-

tus propres de leur origine céleſte, & bien ſupérieures à celles du commun des hommes.

On les commençoit à l'âge de 15. à 16. ans*, & elles étoient d'une condition abſolument requiſe pour ſortir de l'enfance, pour recevoir les marques honoraires de l'âge viril, & joüir de ſes prérogatives, ſur-tout pour être habile à porter les armes, & à exercer quelque Charge dans l'Empire. Elles étoient en même temps un Novitiat des plus rigoureux, dans lequel on les exerçoit à ſupporter toutes ſortes de travaux, & à ſe rendre capables de ſoûtenir toutes les diſgraces de la fortune. Il étoit pour ces Novices d'une extrême conſequence de ſortir de ces épeuves avec honneur; car ſi pendant le cours de cet examen, ils laiſſoient paroître de la foibleſſe, ou de la lâcheté, il en rejailliſſoit ſur eux, & ſur leurs parens les plus proches, une infamie qui les deshonoroit. Auſſi les péres, les méres, les frères, les ſœurs, les oncles, & les tantes de ces jeunes gens, ne ceſſoient-ils de faire pendant ce temps-là des vœux continuels au Soleil, qu'ils accompagnoient de ſacrifices, de jeûnes, de mortifications, & de toutes ſortes d'exercices de Religion, afin que le Soleil leur donnât la force & le courage néceſſaire, pour fournir avec gloire la pénible carriére de ces violentes épreuves.

Chaque année donc ou de deux en deux ans, on faiſoit le choix des jeunes Princes, propres à être initiés, & on les mettoit dans une maiſon conſacrée à cet uſage, ſous la conduite de quelques vieillards expérimen-

* *Garcilaſſo de la Vega, Comment. Réal. Lib. 6. Cap. 24. & 26. 27.*

tez,

tés, qui étoient les maîtres de ces Novices, & qui avoient charge de les éprouver, & de les instruire.

Les épreuves commençoient par des jeûnes de plusieurs jours de suite, pour leur apprendre à souffrir la faim & la soif. On les réduisoit presque à l'inanition, & on ne leur donnoit à certains temps marqués que quelques poignées de bled d'Inde, & de l'eau pure. On doubloit le temps de ces jeûnes, à mesure qu'ils se montroient plus capables de les supporter, & on les leur faisoit pousser aussi loin, que cela se pouvoit presque sans mourir.

De la même maniére qu'on leur avoit appris à dompter le corps par la faim & par la soif, on les accoûtumoit aussi à le matter par les veilles. On les mettoit en sentinelle des dix & douze jours de suite, pendant lesquels les surveillans les visitoient exactement; & si on en trouvoit quelqu'un endormi, on le renvoyoit, en disant, qu'il étoit encore trop enfant pour être admis aux honneurs.

Le temps de ces prémiéres épreuves étant passé, on les exerçoit à la course. On les conduisoit pour cet effet à un lieu sacré parmi eux, d'où cette course commençoit, & se continuoit jusqu'au pied de la Citadelle, laquelle en étoit éloignée d'une lieuë & demie, & où étoit planté un étendard, qui étoit le prix destiné à celui qui arrivoit le premier, qu'on choisissoit aussi pour être à la tête des autres. Les derniers, & ceux à qui le cœur avoit manqué dans la course, étoient notés d'infamie, & renvoyés avec honte. Les parens qui aprehendoient ces sortes d'affronts, couroient avec leurs enfans, ou se plaçoient sur le chemin de distance en distan-

ce, & les excitoient par tous les motifs les plus propres à réveiller en eux les sentimens de l'honneur.

On leur apprenoit à travailler de leurs mains, à faire tout ce qui étoit néceſſaire pour leurs beſoins, ſur-tout leurs armes, leurs ſouliers, & tout ce qui eſt de l'équipage d'un ſoldat. On leur montroit enſuite à ſe ſervir de ces armes, en les ſtilant à toutes ſortes d'exercices militaires, à lancer le javelot, tirer de l'arc & de la fronde, porter de grands fardeaux, & donner toutes ſortes de preuves, de force, & d'adreſſe.

Souvent on les faiſoit lutter les uns contre les autres. Quelquefois on les diviſoit en deux troupes; on leur faiſoit attaquer & défendre une place, & dans ces ſortes de combats où l'animoſité & l'émulation les excitoient, ils ſe piquoient quelquefois ſi vivement qu'ils ſe faiſoient de cruelles bleſſures, dont il y en avoit qui mouroient.

Quelquefois un de leurs maîtres prenant un bâton à deux bouts, ou une eſpéce de pique, ſe mettoit au milieu d'eux, faiſoit le moulinet, s'eſcrimant avec une vîteſſe & une legéreté incroyable, portant ce bâton ou cette pique, tantôt à l'un, tantôt à l'autre, juſqu'à leurs yeux, comme s'il vouloit les percer, ou ſur leurs jambes, comme s'il avoit intention de les rompre. Ceux qui baiſſoient tant ſoit peu la vûë, ou qui retiroient le pied, étoient auſſi-tôt mis hors des épreuves; parce qu'on diſoit, que s'ils aprehendoient ſi fort des armes qu'ils ſçavoient bien ne devoir pas leur nuire, ils ne ſçauroient ſoûtenir l'aſpect de celles de leurs ennemis, qui ne cherchent point à porter des coups à faux, & qui ne viſent qu'à ôter la vie.

On exerçoit d'autrefois leur patience, en frapant leurs bras & leurs jambes nuës, avec de grandes branches d'osier, pour voir quelle figure ils feroient en recevant ces coups; & s'ils y paroissoient trop sensibles, on les rejettoit, en disant, que puisqu'ils ne pouvoient pas souffrir les coups de ces branches si tendres & si fragiles, ils seroient encore moins à l'épreuve des blessures, & des coups violens, qui partiroient de la main de leurs ennemis.

Pendant tout ce Noviciat, on ne les exerçoit pas seulement aux armes, mais on les formoit à toutes les vertus nécessaires pour remplir les différentes Charges de l'Etat; & on les mettoit en situation de souffrir toutes sortes de besoins & de nécessitez, afin qu'ils eussent éprouvé par eux-mêmes toutes les misères où étoient exposez les peuples, auxquels ils devoient ensuite rendre justice, & donner le bon exemple.

Les Maîtres de ces Novices leur donnoient tous les jours des leçons, leur representant sans cesse l'honneur qu'ils avoient d'être de la race du Soleil; ils leur mettoient sans cesse devant les yeux, les vertus & les actions héroïques de leurs Ancêtres, leur Religion, leur pieté, leur amour pour la justice, leur zéle contre le vice, leur valeur contre leurs ennemis, leur clémence & leur douceur pour leurs sujets, leur modération dans le Gouvernement de leur Empire, leur tendresse envers les pauvres, leur libéralité, leur magnificence Royale, comme dignes fils du Soleil, qui répand continuellement ses trésors sur la terre, & ne se montre que pour faire du bien; & ils les exhortoient à ne point dégénerer de tant de vertus.

L'héritier présomptif de la Couronne, bien

loin d'être dispensé de toutes ces épreuves, étoit traité avec encore plus de rigueur que ses Connovices ; ils disoient que c'étoit plûtôt par ses vertus qu'il devoit mériter de régner, que par un foible droit d'aînesse ou d'héritage, qui ne supposoit en lui aucun mérite personnel. On le faisoit coucher sur la dure, jeûner, veiller, travailler, souffrir, comme le moins consideré d'entr'eux ; on humilioit sans cesse son orgüeil, & il étoit toûjours le plus mal vétu, afin que lorsqu'il seroit sur le Trône, & environné de toute la splendeur d'un Dieu sur la terre, il ne méprisât pas les pauvres ; & que se souvenant qu'ayant été comme l'un d'eux, il apprit à avoir compassion des misérables, à faire des graces & à mériter le nom de *Huachacuyac*, qu'ils donnoient à leurs Rois ; nom qui signifie l'*Amateur*, *& le Bienfaiteur des pauvres.*

Aprés qu'on avoit fourni la carriére de cette rigoureuse épreuve, le Souverain leur faisoit la cérémonie de leur percer les oreilles & les narines. Les principaux Princes de sa Cour qui l'assistoient, leur donnoient les autres marques de dignité : ils étoient alors déclarez véritables Incas, ou véritables fils du Soleil ; & cette solemnité étoit terminée par des Sacrifices, & par les autres marques de réjoüissance, qui ont coûtume d'illustrer les plus grandes fêtes.

L'Inca Garcilasso, de qui j'ai tiré la substance de tout ceci, dit qu'il avoit vû faire la plûpart de ces choses, dont il donne le détail autant qu'il peut s'en souvenir ; mais il ajoûte, que ce qu'il avoit vû pratiquer de son tems, n'étoit que l'ombre de ce qui se passoit anciennement, durant la splendeur du Régne de ses Ayeux.

Initiation des Chevaliers au Mexique.

Outre les épreuves que devoient ſubir dans leurs Temples généralement tous les Mexiquains, de l'un & de l'autre ſexe à un certain âge, il y en avoit encore parmi les Nobles pour différens dégrez d'élevation par où ils paſſoient, afin de parvenir juſqu'au Trône du Souverain, dont la dignité étoit élective, & non pas héréditaire. * Ces degrez d'élévation pour les militaires, étoient comme divers Ordres de Chevalerie, ſupérieurs les uns aux autres, & qui étoient diſtinguez par différens noms, & différentes marques, ou habits d'Ordre. Ces Ordres avoient auſſi leurs Initiations; & voici ce que j'en ai pû recuëillir des Auteurs.

† Pour être fait *Tecuitle*, qui étoit l'Ordre de Nobleſſe, le prémier aprés le Roi, il falloit être du ſang des Seigneurs les plus qualifiez de l'Etat, & s'être diſtingué par des actions extraordinaires. Celui qui aſpiroit à cet honneur, s'y préparoit de longue main, & faiſoit avertir de ſon deſſein, trois ans auparavant, tous ſes parens, tous ſes amis, tous les Seigneurs, & *Tecuitles* de ſa Province.

Tous étant aſſemblez, & les augures ayant été pris pour le choix d'un jour heureux, tout le peuple accompagnoit le Proſelyte au Temple le plus ſuperbe de la Ville, où étoit révérée la plus célébre Divinité du païs, qui étoit, ſelon le témoignage de § Solis, le

* *Acoſta, Hiſt. Moral. de las Indias, cap. 26.*
† *Lopez de Gomara, Hiſt. Gener. Lib. 2. cap. 78.*
§ *De Solis, Conquiſta de la nueva Eſpagna, Lib. 3. cap. 23. page 230.*

Dieu des Armées. Les parens, les amis, & les Seigneurs invitez, le conduisoient par-dessous les bras, lui faisoient monter l'escalier du Temple jusqu'à l'Autel, où il se mettoit dans la posture que demandoient la piété, l'humilité & la patience. Le Grand-Prêtre alloit se presenter à lui, lorsqu'il étoit dans cet état, & avec un os pointu de Tigre, ou bien un ongle d'Aigle, il lui perçoit le nez de plusieurs petits trous, où il mettoit quelques morceaux d'ambre noir, pour empêcher les chairs de se réjoindre. Il lui faisoit ensuite un discours trés-odieux, où il lui disoit les choses du monde les plus desagréables, les injures les plus atroces; & ne se contentant pas de l'insulter purement de paroles, il le frappoit ignominieusement, & le dépoüilloit tout nud, autant que la bienséance pouvoit le permettre, & que la pudeur n'en fût point blessée.

Le Proselyte, ainsi dépoüillé, se retiroit tout honteux, seul dans une salle du Temple, où il s'occupoit seul à la priére, & à d'autres exercices de Religion, tandis que ceux qui l'avoient accompagné, faisoient un sacrifice dans le goût des Anciens; c'est-à-dire, un festin mêlé de chant, de danses, & d'autres marques de réjoüissance, après lesquelles chacun se retiroit sans dire mot au Novice, qu'on laissoit seul dans sa retraite.

A l'entrée de la nuit, on lui apportoit tout ce qui lui étoit nécessaire pour les quatre jours qu'il devoit y séjourner; quelques haillons grossiers pour se couvrir, un peu de paille, quelques ais pour s'asseoir, des couleurs pour se peindre en noir, des poinçons pour se percer, & pour faire diverses incisions sur son corps; de l'encens, & un en-

cenſoir pour encenſer les Idoles, & on le commettoit à la garde de trois perſonnes expérimentées pour l'inſtruire de ce que devoit ſçavoir un homme de ſa profeſſion. Quelques-uns de ces Novices paſſoient tout ce temps ſans manger, & ſans prendre le moindre repos. On leur donnoit néanmoins quelques épis de bled, & un peu d'eau pour ſe ſoûtenir dans l'extrême foibleſſe. On leur permettoit auſſi de dormir, pourvû que ce fût étant aſſis. Hors des momens marqués, les ſurveillans leur en faiſoient paſſer l'envie, en les perçant avec des eſpeces d'halênes d'un bois fort pointu, & dont les atteintes étoient fort vives. Vers la minuit, le Novice alloit encenſer les Idoles, & leur offroit quelques goutes de ſon ſang; il alloit auſſi autour de l'enclos du Temple, & en quatre endroits différens, il creuſoit la terre, & y enſeveliſſoit des cannes de roſeau, teintes du ſang qu'il avoit tiré de ſa langue, de ſes mains, de ſes pieds, &c.

Ces quatre jours étant écoulez, il demandoit permiſſion au Grand-Prêtre d'aller continuer ſes épreuves dans les autres Temples, & alloit ainſi pendant le cours d'une année de Temple en Temple, où c'étoient toûjours de nouvelles épreuves, ſans qu'il eût la liberté, pendant ce temps-là, d'approcher de ſa maiſon, de rendre des viſites à ſes parens, & d'en recevoir, toûjours obligé de vivre dans la continence, dans la retraite, & dans de continuelles auſtérités.

Enfin l'année étant révoluë, & un jour heureux ayant été choiſi dans leur Calendrier pour achever la cérémonie, les Tecuitles, les Seigneurs, les parens, & les amis du Novice, venoient le prendre, le lavoient, le décraſ-

ſoient, & le ramenoient avec pompe dans le Temple où il avoit été conduit la premiére fois. Là, au pied de l'Autel, on le dépoüilloit de ſes vieux haillons, on lioit ſes cheveux ſur la nuque du col avec un cuir rouge, d'où pendoient pluſieurs belles plumes; on le couvroit d'un manteau trés-fin, par-deſſus lequel on en mettoit encore un autre trés-riche, qui étoit l'habit particulier de l'Ordre; on lui mettoit auſſi en main un arc & des fléches; & le Grand-Prêtre faiſant un long diſcours au nouveau Chevalier ſur ſes obligations, l'exhortoit à prendre des ſentimens propres de l'état où il venoit d'être élevé; état, qui le mettant beaucoup au-deſſus des hommes du commun, demandoit auſſi des vertus, qui ne fuſſent pas communes, un zéle extraordinaire pour le maintien de la Religion, pour la défenſe de la Patrie, pour la conſervation des ſiens, & une valeur intrépide pour attaquer les ennemis de l'Empire, ou pour leur réſiſter; devant ſe montrer à leur égard comme un Aigle, ou comme un Tigre, n'oubliant pas qu'on lui avoit fait l'honneur de lui percer le nez avec les os, & les ongles de ces animaux, afin de lui remettre ſans ceſſe dans l'eſprit, qu'il devoit être l'imitateur de leur courage. Il lui changeoit enſuite ſon nom, & le béniſſoit.

La cérémonie ſe terminoit par un grand ſacrifice, ou ſuperbe feſtin; par des danſes, des chanſons uſitées dans ces ſortes de fêtes; par le ſon des inſtrumens, & par les acclamations du peuple; aprés-quoi les Seigneurs invitez étoient gratifiez de quelques preſens de la part du nouveau Chevalier, & chacun ſe retiroit chez ſoi.

Les Initiations des Rois du Mexique.

Les Initiations étoient auſſi trés-dures pour ceux qui entroient dans les grandes Charges, comme étoient celle du Souverain de tout l'Empire, des Rois ſes tributaires, & des Caciques, ou Gouverneurs des Provinces. Il ſufira de raconter ſuccinctement ce qui ſe paſſoit à l'égard du Souverain.

Le Royaume du Mexique étant électif *, dés qu'on avoit rendu les derniers devoirs au Roi défunt, les Rois & Princes Electeurs † s'aſſembloient pour faire choix, parmi les jeunes gens du rang des Militaires, d'un ſujet propre à être élevé à cette dignité ſuprême. Ce choix étant fait, il y avoit deux temps, qui étoient comme deux fêtes marquées, celui de ſon Election, & celui de ſon Couronnement.

Au moment même de l'Election, & aprés que celui qui avoit été élû, avoit accepté, on le dépoüilloit preſque tout nud, & on le conduiſoit au Temple, accompagné d'une grande foule de gens de tous les Ordres du Royaume. Deux Seigneurs lui aidoient à en monter les degrés juſqu'aux Autels. Il étoit précédé des deux Rois premiers Electeurs, revêtus des marques de leurs dignités, & ſuivi de quelques perſonnes néceſſaires à la cérémonie. Tout le reſte ſe tenoit en bas avec reſpect. Le Roy étant monté adoroit l'Idole en touchant la terre de l'un de ſes doigts, & le baiſant. Il ſe mettoit enſuite devant elle en poſture de ſuppliant.

* *Acoſta Lib. 6. cap. 24.*
† *Lopes de Gomara, Lib. 2. cap. 77.*

Le Grand-Prêtre revétu de ſes ornemens, accompagné d'un grand nombre de Prêtres, vétus de longues aubes, comme les Prêtres Egyptiens, venoit oindre le corps du Prince élû, & le frottoit d'un jus extrêmement noir; il faiſoit aprés cela ſur lui quelques aſperſions, & lui jettoit ſur la tête un manteau ſemé de têtes de mort; ſur ce premier, un ſecond de couleur noire, & ſur ce ſecond un troiſiéme de couleur bleuë, tous ſemez de têtes de mort comme le premier: il lui pendoit au col certains lacets rouges, avec d'autres plus petits, auſquels étoient attachez quelques ſymboles qui avoient tous leur ſignification myſtique. Il lui mettoit auſſi ſur les épales une phiole pleine d'une poudre, dont l'effet étoit de garantir contre toute ſortes d'enchantemens & de ſortiléges. Il attachoit à ſon bras gauche un ſachet d'encens, & lui mettoit enſuite à la main droite un encenſoir. Le Roy élû ſe levoit alors, encenſoit l'Idole, & s'aſſeïoit.

Le Grand-Prêtre s'approchant de lui de nouveau, lui faiſoit un long diſcours, & lui faiſoit prêter ſerment qu'il maintiendroit la Religion de ſes peres, qu'il obſerveroit les Loix de ſes Prédéceſſeurs; qu'il feroit une guerre vive aux ennemis de l'Etat, & qu'il rendroit la juſtice à ſes ſujets. Prenant enſuite un ſtyle métaphorique, il lui faiſoit promettre qu'il feroit paroître le Soleil toûjours clair & ſerein; que les nuées ne répandroient leurs pluïes que ſelon la meſure de la néceſſité, & que la terre produiroit ſes fruits en abondance.

Le Roy élû, ayant prêté ce ſerment, ſe recommandoit aux prieres des Miniſtres des Dieux, & à celles de tous les ſpectateurs.

Les mêmes Seigneurs qui l'avoient conduit, le ramenoient au milieu des acclamations du peuple, qui lui souhaitoit toutes sortes de prospérités, & lui offroit diverses sortes de presens. On le conduisoit delà dans un appartement du Temple séparé, qui lui étoit destiné, & où il y avoit un lit prêt, & on l'y laissoit seul.

Il passoit quatre jours dans cette solitude, sans sortir du Temple, s'occupant à des priéres, des sacrifices, & d'autres exercices de Religion & de pénitence. Quoi-qu'il lui fût permis de manger de la chair & d'autres mets qui convenoient à sa dignité, il jeûnoit néanmoins trés-austérement; il se baignoit trois fois le jour pour s'expier, & une autrefois la nuit, dans une grande cuve d'eau, dans laquelle il faisoit couler de son sang, qu'il offroit en sacrifice au Dieu des eaux, aprés lui avoir presenté de l'encens; il encensoit aussi plusieurs fois les autres Dieux du Temple, leur offrant du pain, des fruits, des fleurs, des aromates, & des pointes ou alênes, teintes du sang de sa langue, de ses narines, de ses oreilles, & généralement de toutes les parties de son corps.

Il y a apparence que c'est ce qui se passoit d'abord à la premiére fête, qui étoit celle de son Election, laquelle a été confonduë mal-à-propos par quelques Auteurs, avec celle de son Couronnement. Ces quatre jours d'épreuve n'étoient aussi probablement que le commencement des Initiations du Roi Novice. Le cours de ces Initiations étoit sans doute beaucoup plus long; & quoi-que les Auteurs ne nous en ayent pas donné de détail, on peut le présumer de ce que j'ai déja dit des Initiations des Tecuitles, & des paro-

les du Pere Acosta, qui parlant de Montezuma, dit qu'avant son Couronnement, il passoit la plus grande partie du tems dans un appartement séparé qu'il avoit dans le Temple, où l'on disoit qu'il conversoit familiérement avec son Dieu, semblable en tout, ajoûte son Interprète Latin, à un *homme Initié*; paroles trés-remarquables. *Plerumque autem in certo quodam Templi Vitzilipuzli loco agebat, ubi, ut fama erat, cum suo Deo conversabatur, initiato per omnia simili.*

* La fête du Couronnement ne se célébroit point qu'aprés que le nouveau Roy, à l'issuë de ses épreuves, eut entrepris quelque expédition heureuse sur ses ennemis; qu'il eut remporté en personne quelque celebre victoire, soûmis quelque Province rebelle, & amené plusieurs captifs en triomphe, qui devoient s'attendre à être immolés pour honorer cette fête.

Le jour de son arrivée, tout le peuple sortoit en foule au-devant de lui. Le Grand-Prêtre d'une part, suivi de tous les Ministres des Autels, les Electeurs & les grands Seigneurs de l'autre, alloient à sa rencontre en ordre de procession. L'air retentissoit cependant des acclamations de joye, & du son des instrumens, au milieu desquels le Monarque victorieux, enflé de ses succès, faisoit son entrée publique, accompagné des gens de guerre, qui conduisoient les prisonniers, & portoient les dépoüilles des ennemis vaincus. Il alloit droit au Temple, où aprés avoir offert le sacrifice, entendu l'éloge de ses belles actions & de sa valeur, on lui donnoit alors solemnellement, & pour la premiere fois, les marques de l'Empire ou de la Dignité Royale. On le revêtoit d'habits trés-précieux; on atta-

* *Paralip. Americæ, In in Occid. part.* 12, *folio* 130.

choit à ſes oreilles & à ſes narines des pierres d'un trés-grand prix; on mettoit dans ſa main droite un eſtoc d'or armé d'une pierre à feu, ſymbole de la juſtice; dans ſa gauche, un arc & des flêches pour ſignifier qu'il étoit l'arbitre de la paix & de la guerre; & ſur ſa tête un ornement, qui n'étoit ni une couronne, ni un diadême, mais une eſpéce de mître, ronde ſur le devant, qui s'allongeoit en arriére, perdant un peu de ſa rondeur, & qui revenoit en pointe vers ſon ſommet. C'étoit le Roy de Teſcuco, qui, comme prémier Electeur, avoit le droit de la lui poſer ſur le front; honneur le plus grand que puiſſe avoir un ſujet. Le Monarque ſe plaçoit alors ſur ſon Trône pour y recevoir les hommages de tous les Ordres de l'Empire, & pour écouter les harangues que lui faiſoient tous les Corps. Le Roy de Teſcuco commençoit à parler le premier. On nous a conſervé dans les hiſtoires la harangue que fit le Prince, qui couronna Monteçuma dernier Roi de Mexique. Elle m'a paru ſi belle, que quoiqu'elle doive allonger cette narration, & peut-être paroître hors d'œuvre, je ſuis perſuadé neanmoins qu'on me ſçaura gré de l'avoir rapportée toute entiére, telle que je l'ai trouvée dans le Pére Joſeph Acoſta de nôtre Compagnie.

* » Jeune Prince, le bonheur qu'a ce Royaume de vous voir monter aujourd'hui ſur le » Thrône de ſes Souverains, ſe fait bien ſentir par l'empreſſement avec lequel nous » avons concouru à vôtre Election, & par la » joye extrême que le Public en a témoigné. » Cette joye eſt ſans doute bien fondée, puiſ- » que les Etats du Mexique ſont ſi vaſtes & ſi » étendus, que pour gouverner cet Empire,

* *Acoſta, loco citato.*

» qui eſt comme un monde entier, il ne faut
» pas moins de force & de courage qu'il s'en
» trouve dans vôtre cœur généreux & ma-
» gnanime : ni moins d'application, de ca-
» pacité, de ſageſſe, & de prudence que vous
» en avez. Je vois bien clairement que le
» Tout-puiſſant aime cette Monarchie, puiſ-
» qu'il a daigné l'éclairer de ſes plus vives lu-
» miéres, pour faire un choix qui convient
» ſi bien à nôtre félicité. Qui peut en effet
» raiſonnablement douter qu'un Prince, le-
» quel avant que de regner, avoit percé les
» neuf cœurs des Cieux par la vivacité de
» ſon eſprit, & par la ſublimité de ſon génie
» pour en découvrir les beautés les plus ca-
» chées, à preſent qu'il eſt obligé de veiller
» au bien de ſes ſujets par les devoirs de la
» Royauté, n'ait pas aſſez de pénétration
» pour découvrir dans les choſes de la terre
» celles qui pourroient leur être utiles ? Qui
» pourroit croire que la grandeur d'ame que
» vous avez fait paroître en tant d'occaſions
» ſignalées, ſe rallentit à préſent qu'il eſt né-
» ceſſaire plus que jamais de faire briller, &
» qu'elle ne ſe manifeſtera pas au contraire
» avec bien plus d'éclat que par le paſſé ?
» Qui ſe perſuadera que, pendant le regne
» d'un Prince ſi juſte & ſi magnifique, la veu-
» ve & l'orphelin puiſſent manquer de pro-
» tection & de ſoulagement ? Qui eſt-ce qui
» s'imaginera que la grandeur de cette Mo-
» narchie ne doive pas monter avec vous au
» plus haut point de ſa gloire, puiſque le
» Créateur a raſſemblé en vous tant de per-
» fections, qu'à vous voir ſeulement, on ſe
» perſuade qu'on y eſt déja parvenu.

» Felicitez vous donc, Peuples heureux,
» d'avoir un Roi, qui ſera la colomne & l'ap-

» puy de cet Etat, qui vous tiendra lieu de
» Tuteur & de Pére, & dont le sein paternel,
» toûjours émû sur vous, sera prêt à s'armer
» contre tout ce qui pourroit troubler la tran-
» quillité de ses chers enfans, & à leur com-
» muniquer à eux-mêmes tous les trésors qui
» y sont renfermez. Vous êtes assurez d'avoir
» un Roi, qui ne prendra point occasion de
» son pouvoir suprême pour en abuser, pour
» languir dans un lâche repos, pour faire
» consister son bonheur à se régaler splendi-
» dement, pour se livrer aux vices & aux
» plaisirs. Bien loin de-là, soyez convaincu,
» qu'au plus fort de son sommeil, son cœur
» attentif à vos besoins, le réveillera souvent
» en sursault; & que dans les repas les plus
» somptueux cette même attention à vos be-
» soins, suspendra en lui le sentiment du goût
» & de la bonne chére. N'ai-je donc pas raison
» de vous féliciter, & de vous exhorter à vous
» réjoüir d'avoir un Roi si digne de l'être?
» Et vous, Prince magnanime, nôtre Souve-
» rain & nôtre maître ayez confiance & bon
» courage; puisque le Créateur de toutes
» choses a chargé vos épaules d'un si pesant
» fardeau, soyez certain qu'il vous donnera
» les forces nécessaires pour pouvoir le soû-
» tenir; puisqu'il a été si libéral & si magni-
» fique à vôtre égard jusqu'à présent, vous
» pouvez bien vous assûrer qu'il répandra sur
» vous ses dons les plus précieux, & ses béné-
» dictions les plus abondantes, dans cet Etat
» de la plus haute élevation où il vous a mis;
» & dont je souhaite qu'il vous fasse joüir avec
» toutes sortes d'avantages pendant une nom-
» breuse suite de longues & d'heureuses an-
» nées.

Le Roi ayant entendu ces sortes d'haran-

gues, répondoit avec majesté, d'une maniére qui faisoit connoître combien il se croyoit peu digne du rang où on l'élevoit ; combien il étoit sensible à l'obligation qu'il avoit à ceux qui l'avoient choisi ; & quelles étoient les dispositions où il étoit de gouverner ses Peuples, selon les Loix de la bonté & de l'équité : aprés-quoi il étoit conduit avec pompe dans son Palais, & de toutes parts on s'abandonnoit à la joye que méritoit une semblable fête.

Initiations de l'ancienne Chevalerie d'Europe.

Tout ce que j'ai rapporté des Initiations des Guerriers chez les Nations barbares & policées de l'Amérique, doit faire concevoir à ceux qui ont quelque idée de l'ancienne Chevalerie des Peuples de nôtre Europe, que les épreuves que devoient subir ceux qui aspiroient à l'honneur d'être faits Chevaliers, étoient à peu prés semblables à celles dont je viens de donner le détail, dans le temps que les Peuples, encore barbares, étoient plongez dans les ténébres de l'Idolâtrie.

Je suis d'autant plus fondé à faire ce parallelle, que du Cange l'a commencé avant moi; * car à l'occasion du Bain où l'on faisoit entrer les Chevaliers avant leur réception, il remarque que Joseph Acosta rapporte que les Prêtres Mexiquains lavoient & purifioient les enfans des Nobles, avant de leur faire la cérémonie de les rendre habiles à porter les armes.

Le même Auteur parlant de cette Chevalerie, dont la Religion étoit certainement le principe, dit aussi, ce que j'ai dit ailleurs

* *Du Cange, Gloss. verb. Miles.*

moi-même de quelques autres usages; sçavoir,
» que l'Eglise qui a toûjours eu une sage œco-
» nomie pour ses enfans, lesquels sont enco-
» re tendres dans la foy, ne croyant pas pou-
» voir abolir tout d'un coup les coûtumes,
» dans lesquelles les Peuples nourris dans le
» sein du Paganisme ont été élevez, s'étoit
» contentée de purger toutes ces coûtumes de
» l'esprit de superstition, de tout culte ido-
» latrique, & se les étoit renduës propres en
» les sanctifiant. Car, comme je l'ai remar-
» qué, continuë cet Auteur, en parlant des
» autres espéces d'adoption; c'est ce qu'elle
» a fait en particulier par rapport à cette
» adoption, dont l'alliance se contractoit par
» la tradition des armes; car l'ayant purifiée
» de tout rit, & de toute cérémonie payenne
» & barbare, elle a ordonné que les armes
» seroient benies par un Prêtre, & que celui
» qui seroit fait Chevalier, s'étant disposé
» par les veilles & par les jeûnes à cette ac-
» tion, seroit ceint de l'épée pendant le tems
» des saints Mystéres, &c.

Ce rang de Chevalier étoit en si haute estime, que les plus grands Rois & les plus grands Princes se faisoient honneur de l'être, & passoient volontiers par toutes les épreuves nécessaires pour y parvenir. Aujourd'hui même nos Rois sont armez Chevaliers à la cérémonie de leur Sacre.

Il semble qu'on démêle dans l'Antiquité deux sortes de personnes, qui y étoient élevées. Les jeunes gens de la premiére Noblesse, qui avoient atteint l'âge de 21. an ou environ, à qui jusques alors il n'avoit pas été permis de ceindre l'épée, de se trouver à aucune bataille, & qui devoient nécessairement

être déclarez hommes * parfaits par les cérémonies militaires, & d'autres qui avoient servi, & porté les armes pour le Prince, ou qui avoient suivi quelque Chevalier renommé pendant le nombre de sept années ; ou bien ceux enfin qui s'étoient distinguez par quelque action éclatante : † comme » s'être battu » en combat singulier à toute outrance avec » l'épée tranchant & poignant : avoir joustè » à fer émoulu, & fait vuider les arçons à » son ennemi, ou l'avoir transporté : être » monté le prémier sur une échelle à l'assaut » d'une place : être entré le prémier par la » brêche ou par la mine : avoir sauté le pre» mier dans un vaisseau ennemi, & s'en être » rendu le maître : avoir gagné dans une ba» taille l'Etendart du Général de l'armée en» nemie : avoir fait quelque prisonnier de » grande consideration : avoir sauvé la vie » à son Prince, ou à son Général, &c.

Les prémiers étoient connus sous les différens noms d'Infans, Varlets, Damoysels, Bacheliers, & Ecuyers. Non-seulement ils ne pouvoient ceindre l'épée, ou porter les armes ; se trouver aux batailles pour y combattre, ou jouster dans les tournois ; mais ils ne pouvoient manger à la table des Cheliers, ni se vétir des mêmes couleurs, & étoient obligez de se tenir debout derriére eux. Ils avoient encore des épreuves rigoureuses à subir ; & quoiqu'on ignore quelles étoient ces épreuves, il est pourtant certain qu'il y en avoit ; car dans le Roman de Per-

* *Lambertus Ardenſis apud Cargium, verb. Alapa Militaris.* Ei Militatem non repercutiendus dedit alapam, & militaribus eum in virum perfectum dedicavit Sacramentis.

† Vulson de la Colombiere, Théatre d'honneur, tom. 1. chap. 2.

ceforeſt * on lit au Liv. 4. où il parle des épreuves aux boucliers & aux bâtons : „ que „ Blanche la Fée faiſoit exercer les jeunes Ba„ cheliers, qui prétendoient à l'Ordre de „ Chevalerie, pour entre tous iceux prendre „ les meilleurs, & les faire battre, puis a„ prés l'un contre l'autre, pour ſçavoir qui „ vaincroit ſon compagnon, & qui empor„ teroit le harnois complet qu'elle donnoit au „ mieux faiſant. » Il ſemble néanmoins parlà, que cette épreuve conſiſtoit dans un dur appr[illegible]ſage qu'on faiſoit du métier de la gueri[illegible] dans des Académies un peu plus auſtéres, que ne ſont celles d'aujourd'hui ; il falloit même s'être diſtingué dans ces exercices : car on n'élevoit à ce degré d'honneur perſonne qui ne l'eut bien mérité, † & qu'aprés qu'on avoit donné bien des preuves qu'on en ſoûtiendroit parfaitement la gloire. Je crois pourtant que toutes auſtéres que puſſent être ces épreuves, l'Egliſe les avoit beaucoup mitigées par comparaiſon, à ce qu'elles étoient avant ce qu'elle en avoit ordonné. Car Ingulphe ¶ parlant de la Conſécration des Chevaliers, ſelon le rit des Chrétiens, dit, » que les Normans, ou les Peuples du „ Nord, avoient cette Conſecration en hor„ reur, & regardoient un Chevalier fait de „ cette ſorte, comme un intrus dans l'Ordre „ de Chevalerie, comme un lâche, & comme

* *V. Vulſon de la Colomb. Theatre d'honneur. tom. 1. chap. 14. pag. 126.*

† Per arma poſſe fieri filium, grande inter gentes conſtat eſſe præconium, quia non eſt dignus adoptari, niſi qui fortiſſimus meretur agnoſci. *Senator. Lib. 4. Epiſt 2.*

¶ *Ingulphus apud Cangium, loco cit.* Hanc conſecrandi Militis conſuetudinem Normanni abominantes, non militem legitimum, ſed ſocordem Equitem & Quiritem degenerem deputabant.

„ un homme effeminé, qui avoit degeneré
„ de l'antique proüesse.

Le Damoyſel qui avoit fini le temps de ſes premieres épreuves, venoit ſe preſenter au Roy, ou bien alloit chercher au loin quelque grand Prince ou Chevalier de grand renom, qui voulut bien *l'adouber Chevalier* lui-même, c'eſt-à-dire, l'adopter. Car le nouveau Chevalier contractoit une alliance & une eſpéce d'obligation de fils à pere, envers celui qui lui faiſoit l'honneur de l'armer, & il dépendoit, ſur-tout pendant un certain temps, de ſes ordres abſolus. C'eſt pour cela que les Souverains ont ſagement ordonné, que leurs ſujets ne priſſent nul engagement d'Ordre de Chevalerie de la main d'aucun Prince étranger, ſans leur permiſſion expreſſe.

A la réception de ces Chevaliers, lorſqu'elle ſe faiſoit pendant la guerre, on ſe diſpenſoit de rigueurs du cérémonial, dont on n'obſervoit que les choſes les plus eſſentielles, ſurtout à la veille d'une bataille : mais en pleine paix il falloit garder tout l'ordre du cérémonial, lequel étoit fort long, & fort myſtérieux.

Les principales de ces cérémonies conſiſtoient dans le bain où le Chevalier entroit, ce qui fit donner à ces Chevaliers le nom de Chevaliers du bain ; dans la retraite en chambre noire, où il ſe mettoit immédiatement aprés à la garde de deux Ecuyers-Gouverneurs, qui devoient l'inſtruire ; dans le jeûne ; la veille d'armes qu'il faiſoit dans une Chapelle, où il paſſoit en prieres toute la nuit, qui précedoit ſa réception ; dans la confeſſion de ſes pechés, & la ſainte Communion ; dans le ſerment qu'il faiſoit d'être fidelle à Dieu, à ſa Religion, à ſon Prince, & à toutes les Loix les

plus auſtére de la Chevalerie ; dans la bénédiction des armes ; le ſoufflet militaire ; l'accolade ou la colée ; dans les habits d'Ordre, & dans les armes, dont on les revêtoit de pied en cap, leſquelles choſes avoient toutes un ſens myſtique, qui avoit rapport à la Religion, à l'Etat où il entroit, & aux obligations dont il ſe chargeoit, ſous peine de dégradation & d'infamie.

On trouvera dans du Cange & dans d'autres Auteurs, qui ont traité de la Chevalerie ancienne & de la ſcience Héraldique, le détail de toutes ces cérémonies, de toutes ces loix, & la ſignification de tous ces ſymboles. J'en ai dit de reſte pour confirmer ce que j'ai avancé dans le commencement, qu'un des premiers attributs ſous lequel les hommes avoient rendu des hommages à Dieu, étant celui du Dieu des armées, ils avoient auſſi fait de la guerre un des grands objets de la Religion, & un de ſes exercices les plus pénibles. Revenons maintenant à nos Sauvages, & paſſons à la conſideration de leurs Devins, qui appartiennent plus immédiatement à la Religion dont ils ſont les Interpretes.

* L'Auteur du Voyage de la France Equinoxiale nous décrit ainſi la maniére dont les Caraïbes font un Devin.

Initiation d'un Devin chez les Ameriquains Meridionaux.

„ Celui qui aſpire donc à être Piaye, c'eſt-
„ à-dire, Devin, eſt prémiérement mis chez
„ un Ancien. Il y demeure fort l'ong-temps
„ pour être inſtruit de lui, & faire comme
„ ſon Noviciat, quelquefois l'eſpace de 10 ans,
„ pendant leſquels il le ſert fort exactement.
„ Le Piaye ancien l'obſerve, pour remarquer

* *Voyage de Cayenne, Liv. 3. ch. 12. p. 385.*

» s'il a en lui les qualités néceſſaires à celui
» qui veut être Piaye. Ils ne l'élévent point à
» cette dignité qu'il ne ſoit âgé de vingt-cinq
» ou trente ans.

» Quand le temps eſt venu qu'on doit le
» mettre dans les épreuves, on le fait pré-
» miérement jeûner avec autant de rigueur
» que le Capitaine, & bien plus; car il ne
» mange que du millet boüilli un an durant,
» & bien peu de caſſave; ce qui les extenuë
» de telle ſorte, qu'ils ſemblent des ſquelet-
» tes, qui n'ont que la peau étenduë ſur les
» os, & deviennent preſque ſans force. Les
» anciens Piayes s'aſſemblent aprés ce long
» jeûne, ſe renferment dans une Caſe, &
» aprennent au Prétendant la façon d'apeller
» le Démon, & de le conſulter. Au lieu
» qu'on foüette le Capitaine prétendant, on
» fait tant danſer celui-ci, qu'il en eſt ſi
» las à cauſe de la foibleſſe que lui a cauſé le
» jeûne, qu'il tombe tout pâmé & évanoüi
» ſur la terre. Pour le faire revenir, on lui
» met des ceintures & des colliers de ces
» groſſes fourmis noires, qui font tant de
» douleur. On lui ouvre la bouche par force,
» dans laquelle on met une eſpéce d'enton-
» noir, dans lequel on jette plein un grand
» vaiſſeau de jus tiré de Tabac. Cette étrange
» médecine le fait aller haut & bas, & lui fait
» vuider le ſang. Cela dure pluſieurs jours.

» Aprés des remédes ſi violens, des jeûnes
» ſi rigoureux, il eſt fait Piaye, & a la puiſ-
» ſance de guerir les maladies, & d'évoquer
» le Diable. Mais afin qu'il le faſſe comme il
» faut, on lui ordonne un jeûne de trois ans.
» La premiére année il mange du millet &
» du pain. La ſeconde il mange quelques Cra-
» bes avec ſon pain; & la troiſiéme il mange
» quelques petits oiſeaux. Ils ſont ſi exacts à

garder ces jeûnes, qu'encore que les autres « boivent dans leurs vins & assemblées, « & fassent bonne chére, ceux-ci n'en boi- « vent pas un coup davantage, ayant l'opi- « nion que s'ils rompoient leur jeûne, ils « n'auroient aucun pouvoir sur les maladies, « ni sur les Diables pour les faire venir. «

..... Ces misérables Médecins sont « obligez de s'abstenir de tems en tems de « certaines choses, & de boire souvent cette « rude potion de Tabac. Ils en boivent quel- « quefois autant qu'un grand yvrogne peut « boire de vin. Leur estomach, sans doute, « s'accoûtume à cette sorte de boisson, puis- « qu'il le peut suporter. «

Dans les paroles solemnelles de l'Initiation, les Initiez étoient obligez d'assurer qu'ils avoient bû un certain breuvage apellé *Cyceo*, *Cyceonem ebibi*. Je ne sçai quel breuvage cela pouvoit être; mais comme il étoit mis au rang des épreuves, je supose avec raison, qu'il devoit être aussi difficile à boire, que le reste étoit difficile à souffrir; & par conséquent que ce breuvage étoit différent de celui dont parle * Athénée sous le même nom, & qui, selon les remarques de Dalechamp ¶ sur cet Auteur, étoit un composé de farine & de vin épais, ou bien un mélange de plusieurs herbes, & selon d'autres, du vin mêlé avec du miel.

Ce qui me porte à en juger ainsi, c'est l'usage de cette boisson de Tabac, laquelle n'est pas particuliére aux Caraïbes, mais qui est commune à toutes les Nations de l'Améri-

* *Ath. Lib. 9. p. 380*

¶ *Dalechamp in noris margin. ad Lib. 9. Athen. pag. 380.* κυκεὼν Potio ex farina & vino crasso: aliis, ex multis herbis: aliis, ἐπίμελι ex vino & melle.

que, chez qui le Tabac passe pour avoir des vertus trés-singuliéres, & qui ont un rapport essentiel avec la Religion.

Cette boisson avoit quelque chose encore de plus affreux chez les Mexiquains; car avec le Tabac ils mêloient des Serpens, des Salamandres, des Lézards, des Araignées, des Chenilles, des Vers, & d'autres insectes venimeux, mais dont le Tabac corrigeoit le poison. Ils réduisoient le tout en cendres, le faisant brûler dans le feu sacré qu'ils entretenoient devant leur Idole, & en faisoient ensuite une liqueur qu'ils conservoient dans leur Temple, & qu'ils apelloient la nourriture des Dieux, leur nectar & leur Ambrosie. * Acosta, qui en donne la Relation, dit qu'ils s'en oignoient, dans la persuasion où ils étoient, que le Tabac qui y dominoit, avoit la vertu d'apaiser les mouvemens desordonnez de la concupiscence de la chair. Ils en bûvoient aussi; & quoi-que cela leur renversât la tête, de maniére à les faire devenir fous, ils croyoient que cela les rendoit propres à l'inspiration divine, & à avoir des visions extatiques.

Les Nations des Moxes, situées dans le Centre de l'Amérique Méridionale en deçà des montagnes du Pérou & du Chili, apellées les Andes, & les Nations de la Riviére de la Plata, ont aussi des épreuves trés-rudes pour leurs Prêtres ou Devins.

Initiation d'un Devin chez les Moxes & les peuples du Paraguay.

„ § On trouve parmi les Moxes, dit Urbain „ de

* *Acosta, Hist. Mor. de Indias, Lib. 5. cap. 26.*

§ *Lettres édifiantes, Relation de la Mission des Moxes Recüeil 10.*

„ de Matha Evêque de la Paix, deux sortes „ de Ministres pour traiter les choses de la „ Religion. Il y en a qui sont de vrais En- „ chanteurs, dont l'unique fonction est de „ rendre la santé aux malades ; d'autres sont „ comme les Prêtres destinez à apaiser les „ Dieux. Les premiers ne sont élevez à ce „ rang d'honneur qu'aprés un jeûne rigou- „ reux d'un an, pendant lequel ils s'abstien- „ nent de viande & de poisson. Il faut, ou- „ tre cela, qu'ils ayent été blessez par un Ti- „ gre, & qu'ils se soient échapez de ses grif- „ fes ; c'est alors qu'on les révére comme des „ hommes d'une vertu rare, parce qu'on ju- „ ge qu'ils ont été respectez & favorisez du „ Tigre invisible, qui les a protégez contre „ les efforts du Tigre visible, avec lequel ils „ ont combattu.

„ Quand ils ont exercé long-tems cette „ fonction, on les fait monter au suprême „ Sacerdoce. Mais pour s'en rendre dignes, „ il faut encore qu'ils jeûnent une année en- „ tiére avec la même rigueur, & que leur „ abstinence se produise au dehors par un „ visage havre & extenué. Alors on presse „ certaines herbes fort piquantes pour en ti- „ rer le suc qu'on leur répand dans les yeux ; „ ce qui leur cause des douleurs trés-aiguës : „ & c'est ainsi qu'on leur imprime le cara- „ ctére du Sacerdoce. Ils prétendent que par „ ce moyen leur vûë s'éclaircit ; ce qui fait „ qu'ils donnent à ces Prêtres le nom de *Ti- „ haraugui*, qui signifie en leur Langue, *celui „ qui a les yeux clairs.*

¶ Celui qui a donné un Voyage aux Indes Occidentales sous le nom de François Coréal, explique ainsi au sujet des Indiens de Rio

¶ *Voyage aux Indes Occid. second Part. ch. 10 pag. 241.*

de la Plata : » pour être Prêtre ou Médecin
» parmi eux, il faut avoir jeûné long-temps,
» & souvent ; il faut avoir combattu plusieurs
» fois contre les bêtes sauvages, principale-
» ment contre les Tigres, & en avoir été
» mordu, ou égratigné tout au moins. Après
» cela on peut obtenir l'Ordre de Prêtrise ;
» car chez eux le Tigre est un animal presque
» divin, & l'imposition de sa sainte griffe leur
» vaut autant, que chez nous le Bonnet
» Doctoral reçû à l'Université de Salaman-
» que. Ensuite on leur verse sur les yeux le suc
» de certaines herbes distilées; & c'est-là l'on-
» ction Sacerdotale, après laquelle ces nou-
» veaux Prêtres sçavent apaiser les esprits de
» toutes les choses sensibles & matérielles,
» avoir des relations secrétes avec ces esprits,
» & participer à leurs vertus.

Initiations des Peuples Barbares de l'Amérique Septentrionale.

Les Hurons, les Iroquois & les Nations Algonquines ont aussi leurs Initiations qu'ils pratiquent encore. Tout ce que j'en sçai, c'est qu'elles commencent avec l'âge de puberté ; qu'ils se retirent dans les Bois, les jeunes gens sous la direction d'un Ancien ou d'un Devin, & les jeunes filles sous la conduite d'une Matrône. Ils jeûnent pendant ce temps-là fort sévérement ; & tandis que leur jeûne dure, ils se noirciſſent le visage, le haut des épaules, & de la poitrine. Ils observent en particulier trés-soigneusement leurs rêves, & en font un raport exact à ceux qui les dirigent. Ceux-ci examinent avec un soin scrupuleux la conduite de leurs disciples, & conferent souvent de ce qui les regarde, ou de ce qui

leur arrive avec les Anciens & les Anciennes, pour ſtatuër ſur cela ce qu'ils doivent prendre pour leur *Oüaron*, ou leur *Manitou*, d'où doit dépendre le bonheur de leur vie. Ils en tirent auſſi des conſéquences pour ſçavoir à quoi ils doivent être propres pour la ſuite; de ſorte que c'eſt comme une épreuve pour connoître qu'elle doit être leur vocation.

Je ne doute point que leurs Initiations & leurs épreuves ne fuſſent à peu prés ſemblables à celles des Peuples de la Virginie, dont nous avons parlé d'abord; mais ſoit qu'ils euſſent déja perdu beaucoup de leurs coûtumes, lorſque les Européens ont commencé à les fréquenter; ſoit qu'ils ſe cachaſſent d'eux ſoigneuſement pour leurs myſtéres, qui demandent un ſecret auſſi inviolable que ceux des Anciens, ſans quoi ils ſont perſuadez que leurs épreuves ſeroient inefficaces & inutiles; ſoit enfin que les Européens n'ayent pas été aſſez attentifs à les examiner, ou aſſez capables de bien pénétrer l'eſprit de ce qu'ils leur voyoient faire; nous n'en avons point de détail exact dans les Relations anciennes, & il ne nous reſte que quelques traces & quelques connoiſſances générales, mais qui ſont ſuffiſantes néanmoins pour en former des conjectures aſſez probables.

Le Pere le Jeune & le Pere de Brebeuf* font mention de leurs jeûnes & de leurs retraites. Le premier parle ainſi.

» Ils gardent par fois un jeûne trés-rigou-
» reux, non pas tous, mais quelques-uns qui
» ont envie de vivre long-temps. Mon Hôte
» voyant que je ne mangeois qu'une fois par
» jour pendant le Carême, me dit, que quel-
» qu'uns d'entr'eux jeûnoient pour avoir une

* Relation de la nouv. France pour l'an 1634. p. 84. 85

» longue vie ; mais il m'ajoûta qu'ils se reti-
» roient tous seuls dans une petite Cabane
» à part, & que là ils ne buvoient, & ne
» mangeoient quelquefois huit jours, quel-
» quefois dix jours durant. D'autres m'ont
» dit qu'ils sortent comme des squelettes de
» cette Cabane, & que par fois on en rap-
» porte à demi morts. Je n'ai point vû de
» grands jeûneurs, si bien de grands dîneurs.
» Vrai est que je n'ai point de peine à croire
» cet excés ; car toutes les fausses Religions
» sont pleines de puerilitez, ou d'excés, ou
» de saletez.

» J'ai vû, dit le même Auteur, faire une
» autre dévotion au sorcier, laquelle, com-
» me je crois, n'appartient qu'à ceux de sa
» profession. On lui dresse une petite Cabane
» éloignée d'un jet de pierre ou de deux, des
» autres. Il se retire là-dedans pour y demeu-
» rer seul, huit jours, dix jours, ou plus ou
» moins. Or vous l'entendez jour & nuit
» crier, hurler, & battre son tambour. Mais
» il n'est pas tellement solitaire, que d'autres
» ne lui aident à chanter, & que les femmes
» ne le visitent. C'est-là où il se commet de
» grandes saletez.

Le Pere le Jeune n'entendoit que trés-imparfaitement le langage des Sauvages, comme il l'avouë lui-même. Il rapporte bien ce qu'il a vû, mais il étoit obligé de deviner les réponses qu'on donnoit aux questions qu'il faisoit. Ceux qui en sont-là, debitent plûtôt les choses comme ils les conçoivent, que comme elles sont en effet.

Les Sauvages peuvent fort bien abuser de leurs retraites pour couvrir leurs abominations. Les Anciens en ont fait autant dans leurs Bacchanales ; mais c'est alors un abus

contraire à l'esprit de leur retraite même, dont la continence est une des conditions les plus essentielles; car outre ce que j'ai dit de leurs Vestales & de leurs Solitaires, il est certain qu'ils avoient parmi eux un certain temps qui lui étoit, & qui lui est encore consacré.

Ils ont une grande opinion de la Virginité, & chez toutes les Nations Sauvages il y a quelque chose, ou dans les mœurs, ou dans la langue, qui marquent l'estime qu'ils en font. Le terme qui signifie une Vierge dans la langue Abénaquise, c'est *Conssibouskoue*, lequel rendu litteralement, veut dire, *celle qu'on respecte à Conssiban*, terme qui ne marque pas seulement un respect d'estime intérieure, mais un respect d'action, & témoigné extérieurement. Le terme *Gaouinnon*, qui dans la langue Iroquoise signifie aussi une Vierge, est si ancien, qu'on ne sçait plus la force de sa racine.

Ils attribuënt à la virginité & à la chasteté certaines qualitez & vertus particulières; & il est certain que si la continence leur paroît une condition essentielle pour donner du succez à ce que leur superstition leur suggére, ils la garderont avec un trés-grand scrupule, & n'oseront la violer le moins du monde, de peur que leurs jeûnes, & tout ce qu'ils pourroient faire d'ailleurs, ne fût absolument inutile par cette inobservation.

Ils sont persuadez que l'amour de cette vertu s'étend jusqu'au sentiment naturel des plantes; de sorte que parmi elles, il y en a qui ont un sentiment de pudeur, comme si elles étoient animées; & que pour opérer dans les remédes, ou même ils n'ont point recours à leurs Devins, elles veulent être employées, & mises en œuvre par des mains chastes sans

quoi elles n'auroient aucune efficace. Plusieurs m'ont dit souvent, au sujet de leurs maladies, qu'ils sçavoient bien des secrets pour les guérir; mais qu'étant mariez, ils ne pouvoient plus s'en servir.

* Le Pere de Brébeuf parle ainsi de leurs Devins. » Autrefois ces Officiers d'*Arendiouann* » (c'est-à-dire, Devins) étoient à plus haut » prix qu'à présent. Ils les ont à présent à force de festins. Un temps fut qu'il falloit » jeûner les trente jours entiers dans une Ca» bane à l'écart, sans que personne en approchât qu'un serviteur, qui pour être digne » d'y porter du bois, s'y disposoit lui-même » en jeûnant.

C'est-à-dire, que du temps du Pere de Brébeuf, ils avoient déja perdu beaucoup de leurs usages, ou que le Pere de Brébeuf lui-même ne comprenoit pas tout ce qui se passoit devant ses yeux. En effet tous ces festins dont il parle, ne sont point contraires au jeûne de celui pour lequel ils sont faits. Il nous cite aussi un exemple, dont il fut le témoin, & qui approche fort de ce qui se faisoit dans l'ancien temps; puisqu'il est question d'un Sauvage, qui avoit rêvé, dit-il, qu'il seroit *Arendiouann*, s'il avoit jeûné trente jours, & qui tint pendant tout ce temps-là » toute la nation en haleine. Il en jeûna dix» huit, sans manger autre chose que du Petun. Le Pere de Brébeuf croit qu'il étoit fou, & que ce jeûne acheva de perfectionner sa folie. Néanmoins il y eut plusieurs fêtes à son sujet; & dans la derniére, dont il se dispense de donner le détail par la crainte qu'il a d'être trop long; il ajoûte, qu'il lui suffit pour

* *Relation de la Nouvelle France pour l'an 1636. 2. part. pag.* 5.

» le preſent de dire en général, que jamais » les Bacchantes forcenées du temps paſſé, » ne firent rien de plus furieux dans leurs » Orgies.

Les Sauvages ont encore plus perdu de leurs coûtumes depuis ce temps-là ; ils le reconnoiſſent eux-mêmes, & y ont regret ; car dans les malheurs qui leur arrivent, ils diſent qu'ils ne doivent pas s'en plaindre, & que c'eſt une punition pour avoir abandonné l'uſage de leurs retraites & de leurs jeûnes.

De la Theürgie, ou communication avec les Dieux.

Les expiations & toutes les épreuves des Initiations ayant détaché l'ame de toutes les choſes corruptibles, groſſiéres & charnelles ; cette ame purifiée de ce qu'il y avoit en elle de terreſtre par la contagion des ſens, & renduë en quelque ſorte à ſa nature ſpirituelle, étoit admiſe à la communication intime avec les Dieux, qui ſe manifeſtoient à elle en pluſieurs maniéres, ou dans les ſonges, ou dans la contemplation, ou enfin dans les ſecrets myſtéres de la Theürgie & de la Divination.

C'étoit-là la fin premiere, & le but des Initiations des Orgies, dans leſquelles on en donnoit auſſi quelques ſymboles, ou quelques preuves réelles. Car aprés avoir paſſé pluſieurs jours dans la retraite, comme ceux qui ſe diſpoſoient à deſcendre dans l'Antre de Trophonius, dont parle Pauſanias* ; aprés avoir paſſé dans cette retraite par divers genres d'expiations ; aprés avoir été lavez & régénerez dans les eaux du fleuve Hercynas ; aprés avoir fait pluſieurs ſacrifices pour ſe rendre les Dieux propices ; aprés

* *Pauſanias, in Boeoticis, p. 313. 314.*

avoir bû le Cycéon, ou les eaux du Lethé & de Mnemosyne, dont les unes avoient la proprieté de faire oublier tout le passé, & les autres celle de fortifier la mémoire pour retenir tout ce qu'on apprenoit de nouveau ; aprés avoir été instruit de tous les principes, qui devoient faire renoncer aux préjugez de l'enfance, & avoir été imbu des secrets des mystéres : aprés, dis-je, tous ces préparatifs, on descendoit dans l'Antre de Trophonius, ou dans quelqu'autre sanctuaire semblable, ou sous des Images sensibles & énigmatiques, qui n'étoient que des representations mystérieuses, ou qui se faisoient réellement par la voye des enchantemens, on étoit censé communiquer avec les Dieux, & apprendre d'eux les choses qu'il importe le plus à l'homme de sçavoir pour se conduire à sa fin.

Dion Chrysostome * nous represente un homme initié dans cet état de vision mystérieuse ; aux oreilles de qui plusieurs voix se font entendre, sous les yeux duquel se presentent en spectacle plusieurs Scenes différentes, où les choses les plus cachées dans la nature sont mises en évidence ; qui jouït tour à tour de la lumiére & des ténebres, & devant qui enfin se passent plusieurs choses extraordinaires. Apulée † aprés avoir été initié, rapporte la même chose de lui-même : » J'ai » aproché, dit-il, des portes de la mort ; je » suis entré dans le sanctuaire de Proserpine, » & aprés avoir été porté sur tous les élé- » mens, je suis revenu : j'ai vû au milieu des » ténébres de la nuit, le Soleil brillant des » plus vives lumiéres : je me suis approché » des Dieux du Ciel & des Enfers, & je les » ai adorez de prés.

* *Dio Chrysost. Orat.* 12. *pag.* 202.
† *Apuleius Lib. Metam.* 11. *prope finem.*

Platon & ſes Sectateurs étoient extrêmement entêtez du pouvoir imaginaire de Initiations des Orgies, & des Myſtéres de la Theürgie. Ils croyoient que par leur vertu l'ame étoit purifiée, & que les ſacrifices magiques la rendoient capable de recevoir l'impreſſion des Génies & des Eſprits ſubalternes, par le moyen deſquels ils croyoient parvenir à la viſion des Dieux ſupérieurs, & du premier ordre. Mais les Orgies ayant reçû preſque toutes les altérations du Paganiſme, antécedemment à Platon & à ſes Diſciples,* les Saints Peres ſe ſont appliquez à renverſer toutes les idées platoniciennes ſur ce ſujet; & à montrer que toute l'opération divine de la Theürgie n'étoit rien autre choſe que la magie la plus criminelle, condamnée par toutes les Loix divines & humaines; que les merveilles que voyoient ceux qui s'étoient purifiez par les enchantemens, & par les ſacrifices magiques, ſuppoſé qu'il n'y eut point de fraude de la part des hommes, n'étoient que des illuſions des Démons & des Eſprits de ténébres transformés en Anges de lumiére, pour s'attirer les adorations & les hommages, qui n'étoient dûs qu'au ſeul vrai Dieu.

Rien ne nous fait connoître plus clairement quelles étoient ſur cela les penſées des payens, que la cérémonie qui termine les Initiations des Caraïbes, & qui met comme la derniére forme aux épreuves néceſſaires pour faire un Piaye ou un Devin. J'ai tiré la deſcription que j'en vas donner du Pere du Tertre, & d'une Relation manuſcrite plus détaillée du Pére le Breton Jéſuite Miſſionnaire, qui avoit paſſé pluſieurs années entre les Caraïbes dans l'Iſle Saint-Vincent où il étoit en-

* V. Aug. Liv. IX. de Civ. Dei, cap. [illegible]

core, lorſqu'il compoſa ce petit ouvrage, qui m'a été communiqué.

Initiation finale d'un Devin Caraïbe.

Aprés donc que le jeune Proſélyte, qui veut être fait Devin, a fourni la longue carriére de pluſieurs années d'épreuves ſous la conduite d'un ancien Piaye, qui en eſt tellement le maître, que ſes plus proches parens & amis n'ont pas même la liberté de le voir, & de lui parler; aprés avoir ſoûtenu les rigueurs de ces potions abominables de jus de Tabac, de ces jeûnes affreux, & des aſſauts fréquens que lui livrent pendant la nuit les autres Devins, qui lui dechiquétent tout le corps avec des dents d'Acouti tranchantes comme des razoirs, pour l'accoûtumer à ces inciſions volontaires qu'ils doivent faire ſur eux-mêmes en certaines occaſions, ſelon l'uſage qu'en avoient les Prêtres de Baal; enfin le Myſte vient trouver ſon diſciple à l'entrée de la nuit, qui doit couronner ſon invincible patience, & mettre fin à ſes épreuves. Il lui repréſente fort au long la dignité du rang où il va être élevé; il lui exaggére l'honneur & les avantages qu'il recevra, ayant un eſprit familier, qui lui ſera affecté, qu'il pourra évoquer quand il lui plaira, & dont il pourra ſe ſervir ſelon les divers beſoins qu'il en aura; il lui explique enſuite tout l'ordre de ce qui doit ſe paſſer dans le cours de cette nuit, & il l'exhorte à ne point ſe laiſſer épouvanter par les choſes extraordinaires, qui doivent lui arriver.

Cependant les femmes, par ordre du Devin, nétoyent une Cabane. Elles y ſuſpendent trois lits ou Hamacs, l'un pour l'Eſprit,

VVAGES
petit ouvrage,

Caraïbe.

félyte, qui vent
longue carriére
es ſous la con-
en eſt tellement
s parens & amis
le voir, & de
les rigueurs de
s de Tabac, de
ts fréquens que
autres Devins,
corps avec des
comme des ra-
es inciſions vo-
ſur eux-mêmes
l'uſage qu'en
enfin le Myſte
l'entrée de la
n invincible pa-
épreuves. Il lui
nité du rang où
ére l'honneur &
ayant un eſprit
é, qu'il pourra
& dont il pourra
beſoins qu'il en
e tout l'ordre de
e cours de cette
t ſe laiſſer épou-
ordinaires, qui

ar ordre du De-
Elles y ſuſpen-
un pour l'Eſprit,

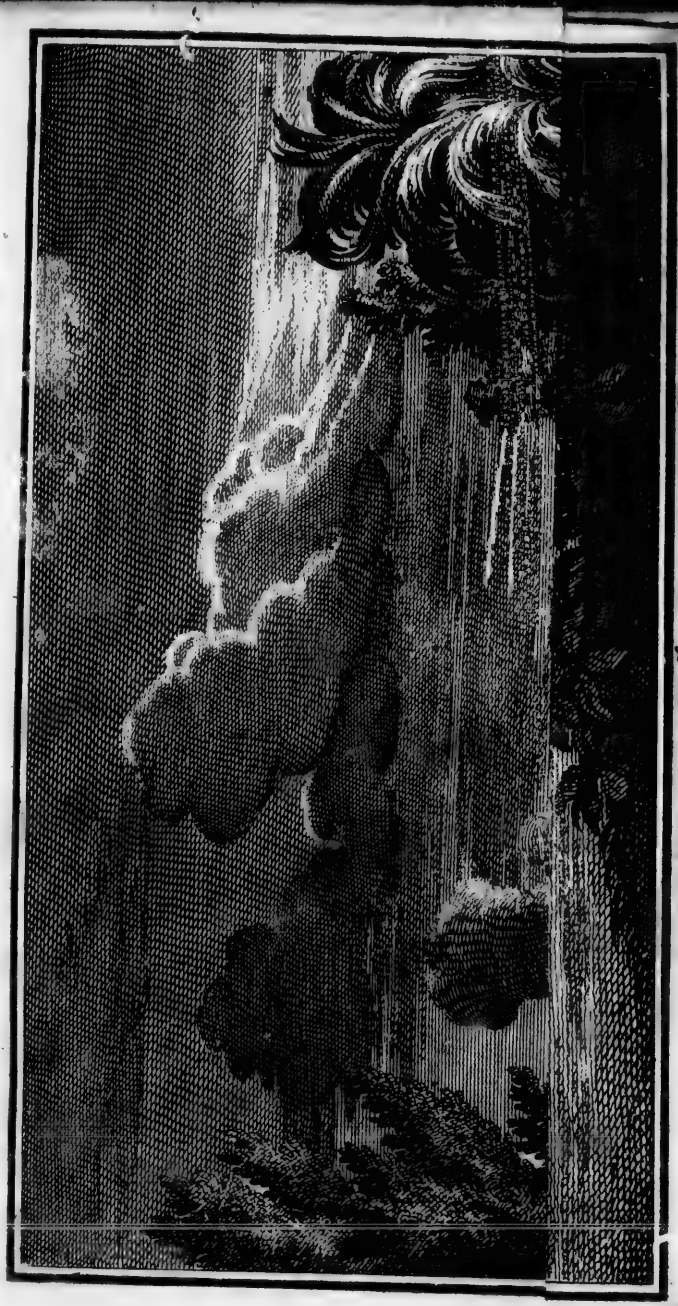

Tom. II. Pag. 58.

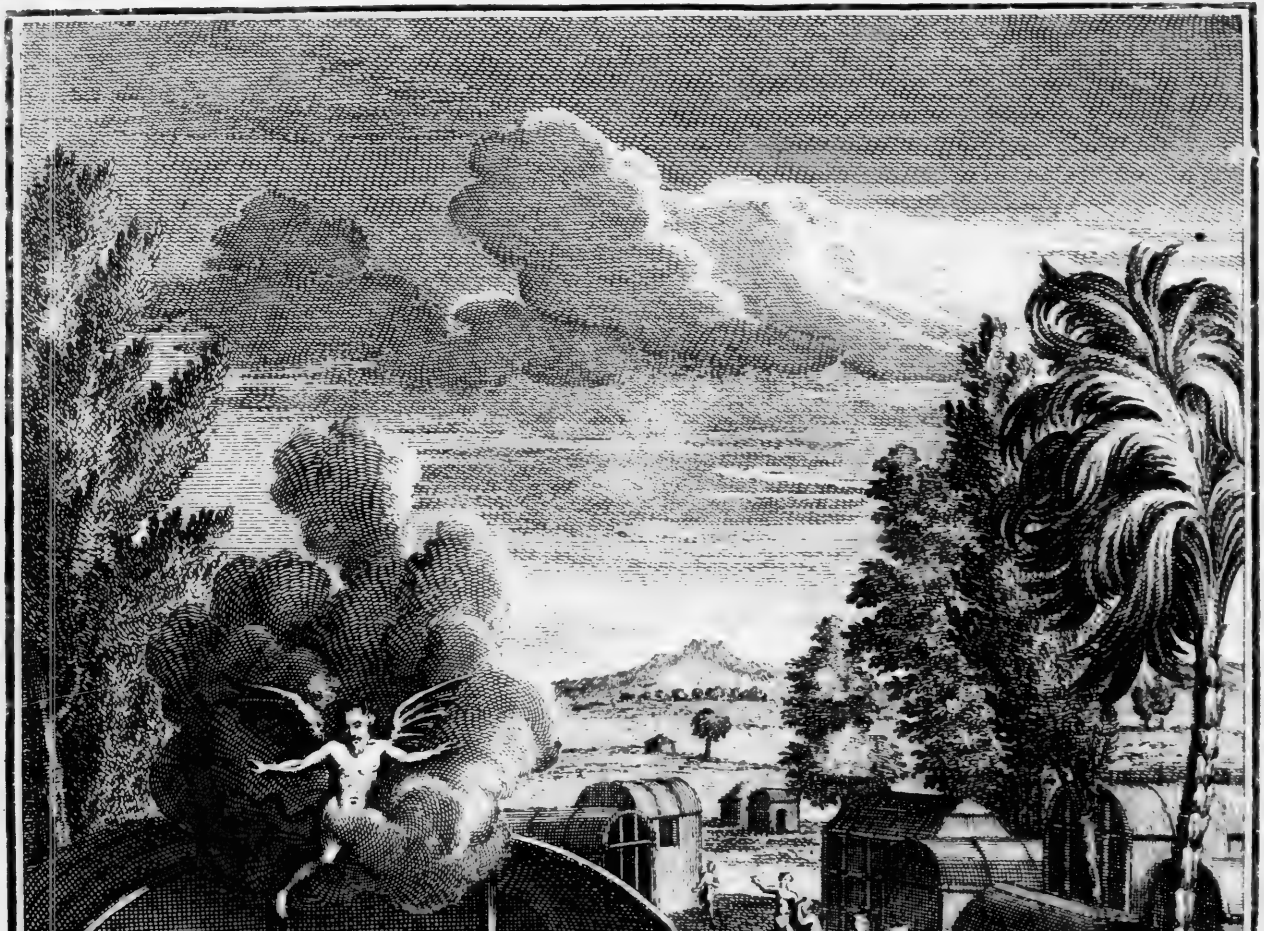

Tom. II. Pag. 58.

le ſecond pour le Piaye, & le troiſiéme pour le Proſélyte. Elles dreſſent enſuite avec des paniers, ou de petites tables d'oſier & de latanier, qu'elles mettent les unes ſur les autres, une eſpéce d'Autel à l'extrémité de la Cabane, ſur lequel on met quelques pains de Caſſave, & un Canari ou Vaiſſeau plein d'*ouicou*, pour l'Eſprit à qui on en fait le ſacrifice.

Vers le milieu de la nuit le Devin & ſon diſciple entrent ſeuls dans la Cabane. Le premier, aprés avoir fumé une feüille de Tabac roulée, entonne de toutes ſes forces, & preſque en hurlant une chanſon magique, qui eſt ſuivie à l'inſtant, s'il faut s'en rapporter au recit de ces Barbares, d'un bruit horrible dans les airs, mais qui eſt encore aſſez éloigné. Le Devin l'ayant entendu, éteint le feu, & en couvre juſqu'à la moindre étincelle; car les Eſprits, à ce qu'ils aſſurent, n'aiment que les ténébres & l'obſcurité.

Auſſi-tôt que les feux ſont éteints, le Maboya, ou l'Eſprit, entre dans la Cabane par le toit, avec la même véhémence, & le même éclat que fait la foudre, qui tombe au plus fort d'un violent orage. Le Devin & ſon Proſélyte lui rendent leurs devoirs dans ce moment, & il ſe fait entre eux une converſation, dont ceux qui ſont dans les Cabanes voiſines, attentifs à ce qui ſe paſſe, ne perdent pas une parole.

L'Eſprit commence à parler le premier d'une voix contrefaite, ſemblable à la voix de ceux qui font parler les Marionnettes. Il demande au Devin quel eſt le ſujet pour lequel il l'a évoqué; il l'aſſûre en même tems qu'il eſt prêt à l'écouter, & à exaucer tous ſes déſirs. Le Devin le remercie, & le prie en

peu de paroles de prandre place auparavant, & de toucher au feſtin qui eſt préparé pour lui ; aprés-quoi il garde pendant quelque temps un profond ſilence.

Le Démon répondant, comme il faut, à cette invitation, prend d'abord poſſeſſion de ſon Hamac, avec une agitation qui fait trembler toute la Cabane ; il ſe diſpoſe enſuite à manger, & on entend un cliquetis violent de dents & de machoires, comme ſi en effet il mangeoit, & dévoroit tout ce qui lui eſt préſenté. Ce n'eſt-là cependant qu'un jeu, & on ne manque jamais de trouver aprés la cérémonie, les pains auſſi entiers, & le canari auſſi pleins, qu'ils l'étoient, lorſqu'on les a mis ſur l'Autel. Les Caraïbes neanmoins ſont perſuadez que l'Eſprit en prend ce qui lui convient, & ce qui en reſte, & qui paroît entier, eſt comme ſacré, ainſi que l'étoient les pains de propoſition qu'on offroit dans le Temple au vrai Dieu : il n'y a que les anciens Piayes qui puiſſent en manger, encore faut-il qu'ils ſe ſoient purifiez pour cela, & qu'ils ayent une certaine netteté de corps, qui les en rende dignes.

Ce bruit des dents étant fini, le Devin quitte ſon Hamac, & ſe met à terre en poſture de ſuppliant, aſſis ſur ſes talons à la maniére des Caraïbes, & parle de cette ſorte.

» Je t'ai appellé, non-ſeulement pour te » rendre les devoirs de mon reſpect, & de » mon obéïſſance ; mais encore pour mettre » ſous ta protection ce jeune homme qui eſt » ici préſent. Fais donc en ſorte qu'il deſcen- » de ici tout maintenant un autre Eſprit ſem- » blable à toi, afin que ce jeune homme le » ſerve, & s'engage à lui aux mêmes condi- » tions, & pour la même fin, pour laquelle » je te ſerts depuis tant d'années.

Je le veux, répond l'Esprit, avec des marques d'une joye sensible : vous allez être exaucez dans le moment. En effet, un second Esprit donne des signes à l'instant de sa présence, un bruit aussi effroyable que celui qu'avoit fait le prémier à son arrivée. Leurs sens sont alors fascinez pendant un assez long espace de temps, par des prestiges sans nombre, qui les mettent presque hors d'eux-mêmes.

Le jeune Prosélyte effrayé & presque mort de peur, saute alors de son Hamac en en terre, & se mettant aussi en posture de suppliant, dit ces paroles d'une voix tremblante : » Esprit, qui veux bien me prendre » sous ta protection, sois favorable, je te prie, » à mes desseins : je suis perdu sans ton se» cours, ne me laisse pas mourir misérable» ment, & rends-toi propice à mes deman» des, de maniére que je puisse t'évoquer » toutes les fois que je le voudrai, & que » cela sera nécessaire pour le bien de ma Na» tion.

» Prens courage, répond l'Esprit invoqué, » sois-moi fidelle, je ne t'abandonnerai point » dans tous tes voyages de Terre & de Mer, » & je serai à tes côtés dans tous les dangers » où tu te trouveras ; mais sçache aussi que si » tu ne me sers pas avec fidelité, & de ma» niére à me contenter, tu n'auras pas de plus » cruel ennemi que moi. Cela dit, les Esprits s'évanoüissent, faisant retentir toute la Cabane, & tout le voisinage d'un coup éclattant de Tonnerre, qui met le comble à l'effroy de ces deux malheureux esclaves de Satan.

On accourt alors sans perdre de temps de toutes les Cabanes voisines avec de la lumiére ; on entre en foule dans celle où vient de se

passer toute cette scene, & on enléve dans leurs lits ces misérables qu'on trouve renversez par terre, tremblans, demi-morts, & presque sans sentiment ; leurs parens & leurs amis mettent tout en usage pour les faire revenir ; on les réchauffe par le grand feu qu'on allume ; & on apporte un reméde présent à la faim qu'ils ont soufferte, pendant un long jeûne, en les faisant boire & manger. Mais quelque chose que l'on fasse, on a de la peine à guérir leur imagination blessée, des impressions qu'y a fait le Démon, auquel ils ne sont si servilement attachez, que parce qu'ils éprouvent souvent, disent-ils, de terribles effets de sa tyrannie.

Traits d'Antiquité remarquables dans l'Initiation du Devin Caraïbe.

Dans ce détail de l'Initiation finale des Caraïbes, les Sçavans peuvent discerner plusieurs traits curieux & singuliers de la Religion des Payens. Ces traits sont les signes de la présence de l'Esprit : l'*Epulum Deorum*, ou le festin des Dieux : le *Lectisternium*, ou le lit préparé pour la Divinité : l'ofrande du pain & du vin : le pain chaste : le Van ¶ mystique : la voix contrefaite des Oracles, & une maniére de les rendre immédiatement, & indépendemment des Pythonisses, des Devins, & des Idoles.

Le Démon, qui est un esprit de ténébres, ne se plaisoit que dans l'obscurité, & rendoit ses Oracles dans des antres & dans des cavernes, dans les réduits obscurs des Temples inaccessibles au jour, ou bien même pendant les horreurs de la nuit.

¶ Voyez ci-aprés pag. 67.

Tout ce qui manifestoit sa présence, inspiroit de l'effroi. La Terre mugissoit sous les pieds; les Lauriers étoient violemment agitez; les Temples, ou les Antres, étoient ébranlez jusqu'aux fondemens; les Spectateurs étoient saisis de crainte; les Devins & les Pythonisses même, aprehendoient extrêmement l'impression de l'Esprit, qui s'emparoit de leurs organes, & les faisoit extraordinairement souffrir. ¶ Lucain nous fait connoître les signes ordinaires de la présence du Dieu, par le défaut de ces mêmes signes, qui n'ayant pas paru dans l'occasion dont il parle, firent connoître que la Pythie avoit trompé les Spectateurs, ayant redouté l'effort & les mouvemens convulsifs, que devoit lui causer l'esprit de Pithon.

Non rupta trementi
Verba sono, nec vox antri complere capacis
Sufficiens spatium, nulloque horrore comarum
Excussæ laurus, immotaque culmina Templi,
Securumque nemus, veritam se credere Phœbo
Prodiderant.

Les Anciens étoient intimement persuadez que les Dieux prenoient leur part aux sacrifices; qu'ils se repaissoient du sang & de la chair des victimes; qu'ils savouroient avec plaisir jusqu'à la fumée des viandes qu'on leur presentoit. C'étoit pour cela qu'il y avoit des fêtes instituées, qu'on apelloit le festin des Dieux, *Epulum Deorum*, lesquelles consistoient dans des repas superbes, qui leur étoient offerts. Ceux qui avoient charge d'ordonner ces repas, & qui en mangeoient la meilleure partie, à laquelle les Dieux n'a-

¶ *Lucan. Pharf. Lib. 5.*

voient pas touché, étoient nommez *Epulones*. Les saints Peres ont raillé cruellement les Payens sur leurs Divinitez, qui avoient toûjours les yeux ouverts sur la terre, & le nez à l'air, pour sentir d'où venoit le vent des chairs rôties, & qui faisoient de grandes courses en Ethiopie, & par-tout ailleurs, pour se nourrir de l'odeur des os grillez, & des viandes cuites. Les Juifs, toûjours enclins à penser comme les Gentils, n'étoient pas éloignez d'une idée si peu convenable à la Divinité. C'étoit pour la corriger, ou pour les précautionner contre cette idée, que Dieu leur dit, * qu'il ne mangera point la chair des Taureaux, & qu'il ne boira point le sang des Boucs; mais qu'il veut être honoré par le sacrifice de loüange, le sacrifice du cœur, & de l'esprit.

Comme c'étoit la coûtume chez les Anciens de manger, étant couchez sur des lits, ainsi que c'est encore la coûtume des Sauvages Méridionaux, qui, quoi-qu'ils ayent de petits siéges à trois pieds, comme les sellettes des Cordonniers, sur lesquels ils mangent ordinairement, prennent aussi leur repas assez souvent, couchez dans leurs Hamacs, aussi-bien que ceux de l'Amérique Septentrionale, qui mangent assis sur les mêmes nattes où ils couchent; c'étoit aussi l'usage de dresser des lits pour les Dieux & pour les Déesses à l'honneur de qui on faisoit le festin; & pour cette raison là même on apelloit ces Fêtes, *Lectisternia*. † Il y avoit des lits de différentes sortes: il y en avoit de suspendus, comme les branles des vaisseaux, & les

* *Psalm.* 49.

† *Vid. Joan. Alstorphium de Lectis Veterum, cap.* 10. *de Lectistern.*

lits de coton des Caraïbes : Il y en avoit auſſi d'autres, qu'on voit peints dans les médailles, & qui ne reſſemblent pas mal aux nattes des Cabanes Iroquoiſes. Quelques-uns ont crû qu'on couchoit les ſtatuës des Dieux dans ces lits : d'autres ont penſé, qu'on ſe contentoit de les ſuſpendre, ou de les dreſſer devant les Idoles. On ordonnoit le *Lectiſternium* pour différens motifs : mais ſur-tout pour engager les Dieux à ſe manifeſter par des ſignes extraordinaires : ¶ *Prodigiorum procurandorum cauſâ*, dit Tite-Live.

L'offrande du pain & du vin, ou bien de l'eau, chez les peuples qui ne connoiſſoient point l'uſage du vin, eſt une offrande bien miſtérieuſe, & bien marquée dans l'Antiquité. Elle a été un ſymbole de l'Euchariſtie dans la Loi de nature, ainſi qu'il paroît par le ſacrifice de Melchiſedech. Saint Juſtin, Tertullien, & d'autres Peres de l'Égliſe, nous aſſurent, que le Démon, qui eſt le ſinge de la Divinité, avoit auſſi un ſymbole repréſentatif de ce divin Sacrement, dans les miſtéres du Paganiſme.

† C'eſt ſans doute ce pain, dont parle Arnobe, & qu'on apelloit *le pain chaſte*, parce qu'il n'y avoit que les Prêtres actuellement occupez au ſervice des Autels. Initiez, durant le cours des Initiations, & ceux qui étoient préparez par une certaine pureté de cœur & de corps, qui puſſent s'en nourrir : ainſi qu'il eſt auſſi rapporté des pains de propoſition, que le Prêtre Achimélech diſtribua à ceux qui accompagnoient David, * lorſqu'il fuïoit devant Saül, aprés que ce Prince l'eut aſſuré, que lui & ſes gens avoient paſſé quelques jours dans la continence.

¶ *Tite-Live, Lib.* 22. † *Arnob. Lib.* 2. * *1 Reg. Lib.* 1. *cap.* 21. *v.* 4. & 5.

Le Van eſt aujourd'hui, pour ſa figure, un inſtrument d'oſier à deux ances, courbé, & replié en rond par le derriere; mais dont le creux diminuë inſenſiblement ſur le devant en forme de coquille. Il ſert à nétoyer le grain battu, en le remuant, & en le jettant en l'air. Le Van étoit un ſymbole myſtique dans les myſteres de Cérés & de Bacchus. Les Anciens ne nous ont pas aſſez expliqué ſa forme, ni aſſez dévelopé quelle étoit la ſignification de ce ſymbole. Quelques-uns ont penſé, qu'il répréſentoit aux Initiés, qu'ils devoient purifier leurs ames de toutes leurs imperfections, comme on purge le bled, en le vannant, de toutes les immondices qui ſe trouvent mêlées avec le grain. Je crois néanmoins plus probable, que le Van étoit une eſpece d'Autel fait d'oſier & de jonc, comme ces petites tables plattes, faites d'oſier & de feüilles de latanier, que les Caraïbes nomment *Matouton*, dont ils font auſſi une eſpéce d'Autel, ſur lequel ils mettent les pains de Caſſave, & le vaiſſeau d'*Ouicou*, dont ils font un ſacrifice au Démon. Ce ſentiment eſt favoriſé par † Junius Phylargirus, Nonius, Papias, & Servius. Je raporte les paroles de ce dernier en note.*

Les Démons, ſoit qu'ils rendiſſent les Oracles par eux-mêmes dans les évocations magiques, ou par la bouche des Pythies & des Devins, affectoient une voix contrefaite, & qui n'étoit pas naturelle. On en peut juger par les vers de Lucain, que je viens de citer,

† *Joan. Phylargir. in 1. Géorg. Virg. P. 3. Nonius in Evanuetur Papias. Vannus, Servius in 1. Géorg. p. 73.*

* *Servius in 1. Georg. p. 73.* Alii myſticam ſic accipiunt, ut vannum, vas vimineum latum dicant, in quod ipſi optiti capacitatem congerere ruſtici primitias frugum ſoleant, & libero & libere ſacrum facere, inde myſtica

& par plusieurs autres expressions des Auteurs, qui marquent ou une espéce de murmure, ou une maniére de sifflement.

Causes & origine de la Magie.

Le fondement de toutes les superstitions du Paganisme a été cet esprit de curiosité, qui porte les hommes à vouloir pénétrer dans l'avenir, ou dans le secret des choses, que Dieu a voulu cacher dans les secrets de sa sagesse, & dont la connoissance étant au-dessus des forces de la nature, ne nous peut venir que de lui-même par un effet de sa bonté, quand il veut faire aux hommes des graces extraordinaires, ou de la part des Anges de ténébres, par sa permission divine, & en vertu du pouvoir qu'il leur en a laissé.

Dans l'Ancien & dans le Nouveau Testament nous lisons, que Dieu s'est souvent manifesté aux hommes par les songes, surtout aux gens de bien & d'une vertu extraordinaire. Dans la conduite de son Peuple choisi, il avoit ses Prophétes inspirez de son Esprit que ce Peuple alloit consulter dans tous ses besoins: quand il étoit question de retrouver des choses égarées, comme quand Saül alla vers Samuël * pour avoir des nouvelles des ânesses de son pere: pour sçavoir le succés d'une guerre, ainsi qu'il est rapporté de Josaphat Roy de Juda †, qui demanda un Prophete du Seigneur, pour l'interroger sur l'évenement du combat, que le Roy d'Israël & lui devoient livrer au Roy de Syrie: pour apprendre les suites d'une maladie, comme il est marqué de Jeroboam, lequel envoya son Epouse pour consulter sur celle de son fils

* *Reg.* 1. *cap.* 9.

† *Reg.* 3. *cap.* 22. *& Paral. cap.* 8. *Lib.* 2.

un Prophete, qui lui prédit la mort de cet enfant. L'application de l'Ephod, l'Urim, & le Tummim, faisoient rendre de véritables oracles; & l'Ecriture Sainte nous ¶ apprend, que David s'est servi avec succés du premier, pour consulter Dieu sur les cas douteux. Il y avoit aussi des sorts infaillibles, pour connoître les choses occultes, aussi-bien que les volontés de Dieu, ainsi que le prouve l'exemple d'Achan, dont le larcin avoit attiré la malédiction du Seigneur sur Israël §: pour vérifier l'infidelité des Epouses adultéres, &c.

Le Démon, jaloux de la gloire de Dieu, & du bonheur de l'homme, a toûjours été attentif à dérober à l'un le culte qui lui est dû, & à perdre l'autre, en le rendant son adorateur. Pour cela il a érigé Autel contre Autel, & a affecté de maintenir le culte qu'il vouloit se faire rendre par les effets d'une puissance sur-humaine, qui imposassent par le merveilleux, & qui fussent imitez & copiez d'aprés ceux dont Dieu donnoit à son Peuple des témoignages si autentiques, par l'évidence des miracles qu'il faisoit en sa faveur. Dieu, pour punir l'homme infidéle, ou pour éprouver le fidéle même, n'a pas resserré le Démon dans des bornes aussi étroites qu'il pouvoit, & qu'il devoit le faire dans la Loy de grace. Il lui a en quelque sorte lâché la main pour tenter l'homme, & pour tâcher de le séduire, & le Démon en a bien profité par nôtre faute. L'Astrologie, dit Lactance *, les Augures, les Oracles, la Nécromantie, & l'art magique, sont des ruses de ce malin esprit, par lesquelles il a réüssi véritable-

§ *Reg. 1. cap. 23. v. 9.* *S. Josue 7. v. 18.*
* *Lactant. Div. Inst. Lib. 2. cap. 17.*

ment à entraîner les Nations, & en faire ſes eſclaves.

Quel qu'ait été le Zoroaſtre des Anciens, c'eſt à lui qu'on rapporte l'origine de la Magie. Selon le témoignage de Beroſe, Noé eut le malheur de voir le monde infatué de nouveau par l'un de ſes enfans, que le Déluge, dont il avoit été ſi miraculeuſement préſervé, n'avoit pû rendre homme de bien. A meſure que ce ſaint Patriarche travailloit à établir le culte de Dieu, Cham de ſon côté pervertiſſoit les hommes, leur enſeignoit à invoquer les Démons, les attachoit à leur culte par les attraits de la Magie; & c'eſt ce méchant homme que nous devons regarder comme l'auteur de cet art déteſtable, qui gagnant comme la gangréne, infecta toutes les Nations.

Quoiqu'il en ſoit du ſentiment de Beroſe, dont l'Antiquité trop reculée devient auſſi trop ſuſpecte, il eſt pourtant certain que dés les premiers temps le Démon eut par tout ſes oracles, ſon culte, ſes myſtéres, ſes devins, ſes enthouſiaſtes, & que les hommes ſéduits par l'ignorance ou par leurs paſſions, y firent ſervir juſqu'aux rigueurs de la Religion, juſqu'aux verrus les plus auſtéres, ou du moins juſqu'aux apparences, & aux plus beaux dehors de ces vertus.

Diverſes ſortes de Divination.

Bien que tous les peuples s'attachaſſent à la Divination, il y avoit cependant différentes maniéres d'y parvenir, que chacun ſuivoit ſelon ſon goût; car tandis que les Cariens, ainſi que le rapporte * Saint Cle-

* *Clem. Alex. Strom. Lib. 1.*

» ment d'Alexandrie, s'appliquoient à prédire » par la combinaiſon des Aſtres ; les Phry- » giens, par le vol des oiſeaux ; les Peuples » voiſins de l'Italie, par les entrailes des vi- » ctimes ; que les Iſauriens & les Arabes s'at- » tachoient à la ſcience des Augures ; les Tel- » miſſiens, peuples de Lycie, s'adonnérent » principalement à cette eſpéce de Divina- » tion, qui ſe fait par les ſonges.

Ce fut Lycus, fils de Pandion, qui étoit l'un des Telchines de Rhodes, lequel travailla fortement parmi les Lyciens à y établir le culte d'Apollon, les Orgies de Bacchus & des grandes Déeſſes. Pauſanias dit †, que ce fut un Devin inſigne, qu'on conſervoit de lui quelques oracles, & peut-être que ce fut lui que les Lyciens adorérent dans la ſuite ſous la forme d'un Loup, & ſous le nom d'Apollon Lycien.

Si les Iroquois deſcendoient des Lyciens, ils n'auroient pas démenti leur origine ; car ils ſont bien infatuez de leurs ſonges : mais cependant cela ne leur eſt pas particulier, & cette infatuation eſt commune à tous les autres Peuples de l'Amérique, qui ne ſçavent pas trop d'ailleurs ce que c'eſt que prédire par l'aſpect des Aſtres, & qui ne paroiſſent pas faire grande attention aux Augures par le vol des oiſeaux, & par la conſidération des entrailles des victimes, ſi l'on en excepte ceux du Pérou & du Mexique.

Idée de l'Ame.

Mais comme la communication des hommes avec les eſprits, & tout ce qui eſt de la dépendance de la Divination, ſuppoſe une

† *Pauſanias in Phocicis, p.* 328. *in Meſſen. p.* 111. & 130.

connoiſſance de l'Ame & de ſa nature, il faut que je diſe avant toutes choſes ce que les Anciens en ont penſé, & ce que les Sauvages en penſent aujourd'hui.

Je n'entre point ici dans un examen critique des différentes penſées qu'ont eu les Payens au ſujet de l'Ame & de ſon Eſſence; s'ils ont eu des idées juſtes de ſa ſpiritualité, de ſon indiviſibilité, de ſon immortalité. L'idée de l'eſprit étant au-deſſus des ſens, & les ſens cependant ayant toûjours eu beaucoup de part à la maniére de penſer des hommes, il eſt difficile que cette idée n'ait été bien altérée par l'imagination, & qu'ils ne ſe ſoient repreſenté l'eſprit ſous des images ſenſibles, ſujettes à la corporéité, à la diviſibilité, & aux autres propriétez de la matiére.

Mais que ces idées ayent été juſtes, ou non, il eſt toûjours vrai qu'ils ont reconnu de tout temps dans l'homme une Ame réellement diſtinguée de ſon corps: une Ame, qui étoit une ſubſtance extrêmement ſubtile & déliée, au-deſſus de ce qu'ils connoiſſoient ſous le nom de pure matiére: une Ame qui étoit de la même nature que ce qu'ils appelloient Eſprits ou Génies, & un écoulement, ou une portion même de la Divinité: une Ame qui étoit en lui le principe de la vie, de ſes penſées, de ſes volontez, & de toutes ſes opérations: une Ame enfin dont le corps pouvoit périr, ſans qu'elle périt pour cela elle-même, & qui ſurvivoit à la pouſſiére du tombeau.

Je crois bien qu'un Iroquois, & tout autre Sauvage ſeroit bien embarraſſé de dire nettement ce que c'eſt que ſon ame, & d'en donner une définition claire & préciſe. Ils la ſpiritualiſent néanmoins, autant ou plus que

nous. Ils ne se contentent pas de la regarder comme une substance capable de penser; mais ils la confondent tellement avec la pensée, qu'ils n'ont que les mêmes termes pour exprimer l'une & l'autre.

Ces termes parmi les Iroquois, sont *Gannigenr-ha*, & *Ersenta*. Quoiqu'ils les employent indifféremment pour exprimer les opérations de l'Ame, cependant le premier se rapporte proprement aux opérations de l'esprit & de l'entendement, & le second sert à exprimer celles du cœur & de la volonté. Ces termes viennent souvent dans le discours, & il n'est pas permis de s'y méprendre. En certaines phrases le terme est fait pour signifier la pensée actuelle; ces pensées qui se succedent les unes aux autres, & qui sont des modifications de l'Ame; en d'autres, ils signifient la pensée habituelle, la substance qui est le principe de nos pensées, qui est l'Ame elle-même. Quand ils employent d'autres termes, ce ne sont proprement que des periphrases, qui désignent l'Ame par ses autres facultez, comme quand ils disent, que c'est ce par quoi nous nous mouvons, nous agissons, nous vivons, & le reste.

S'ils s'expliquent comme Descartes touchant l'Ame des hommes, ils sont bien éloignez de penser comme lui sur celle des bêtes. Bien loin d'en faire des automates & de pures machines, ils jugent par leurs opérations qu'elles ont beaucoup de raison, & beaucoup d'esprit. Ils prétendent se connoître à leur langage; ils les font survivre à leurs corps, & ils croyent que chaque espéce a dans le Ciel ou dans le païs des Ames, le Type & le modéle de toutes les autres, qui sont contenuës dans cette espéce: ce qui revient aux idées

idées de Platon. Ils donnent cependant aux hommes une grande supériorité sur tout le reste des animaux.

C'est par une suite des erreurs du Paganisme, & de la corruption de la Religion, que nos Sauvages, à l'imitation des Anciens, ont spiritualisé l'ame des bêtes, & qu'ils leur ont attribué une espéce d'immortalité, pareille à celle qu'ils attribuënt à la leur. Les Payens en effet semblent avoir été persuadez, que les ames des bêtes survivoient à leurs corps, & avoient leur place marquée dans ce que nous appellons l'Enfer des Poëtes. C'est sans doute pour cette raison qu'ils prenoient grand soin de la sépulture de celles qui leur avoient été chéres. On découvre encore tous les jours en Egypte des Cavernes ou Catacombes, où l'on trouve dans des Urnes quantité de mumies d'oiseaux, & d'autres sortes d'animaux, enveloppées de bandelettes, & embaumées avec autant de soin & de préparation, qu'on en prenoit pour les cadavres des hommes. Quoique je ne croye pas que cette erreur ait été aussi commune parmi les Latins, qu'elle l'étoit parmi les Egyptiens, il s'en trouve néanmoins encore quelques vestiges dans quelques Urnes cinéraires d'oiseaux, & dans quelques Epitaphes d'Animaux chéris. On peut voir celle d'un Rossignol, qui est trés-curieuse dans le troisiéme Volume du Nouveau Voyage d'Italie de Monsieur Misson.

L'Ame des Sauvages est bien plus indépendante de leur corps, que n'est la nôtre, & prend bien plus de liberté; elle s'en sépare, quand elle juge à propos, pour prendre l'essor, & aller faire des excursions, où bon lui semble, sans qu'elle en perde la direction, & qu'elle cesse de l'animer. Les grands

MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)

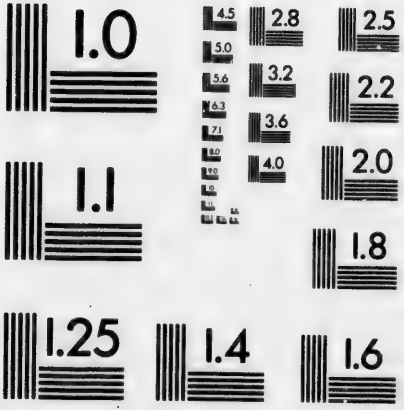

APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
(716) 482 - 0300 - Phone
(716) 288 - 5989 - Fax

voyages ne lui coûtent rien ; elle se transporte dans les airs ; elle passe les mers ; elle pénétre dans les lieux les plus inaccessibles, & les mieux fermés, rien ne l'arrête, parce qu'elle est esprit.

* Une opinion aussi absurde coûta cher autrefois à Hermotime, ou Hermodore de Clazoméne. Ce pauvre homme étoit sujet à des foiblesses, qui le faisoient paroître comme mort pendant une assez longue durée de tems. Le bruit se répandit, que durant cette espéce de sommeil, son ame se détachoit de son corps, & alloit se promener ailleurs. Ce fut son épouse elle-même qui révéla ce secret, dont ses ennemis profitérent ; car l'ayant surpris dans cet état, ils se hâterent de lui rendre les derniers devoirs, & le firent brûler tout vif, sans que la bonne Dame, qui n'aimoit pas son mari, plus que de raison, y mît aucun obstacle. Les habitans de Clazoméne, pour consoler Hermotime, lui bâtirent un Temple, & ils défendirent, qu'aucune femme y pût entrer, pour le venger de la faute qu'avoit fait la sienne.

Divination par les songes.

Ce principe, qui a encore plus d'étenduë chez nos Sauvages, leur donne un entêtement pour leur Songes, qui passe toute imagination. Comme ils n'ont pas assez de Physique pour les expliquer, ils se persuadent, qu'effectivement leur ame voyant le corps plongé dans le sommeil, profite de ces momens pour aller se promener ; après quoi elle revient à son gîte, ou bien que l'esprit avec qui ils sont en commerce, s'appliquant à l'ame immédia-

* *Plutarch. de genio Socrat. Tertullian. de Animâ, cap.* 44.

tement dans une espéce d'extase, lui fait connoître ce qui lui est nécessaire. A leur réveil ils croyent qu'elle a vû réellement ce qu'ils ont pensé dans leurs Songes, & ils agissent conséquemment.

Tous les Songes ne sont pas égaux. Il y en a de plus mystérieux les uns que les autres. Il y en a qui ont une espéce de fatalité; & qui sont pour eux d'une extrême conséquence, par la connexion qu'a avec leur vie ce à quoi ils ont rêvé, parce qu'ils croyent qu'elle y est tellement attachée, qu'elle dépend absolument de sa possession, tant par rapport à son terme, que par rapport à toutes les circonstances du temps, & des choses qui peuvent la rendre bienheureuse. Quand ils ont vû cette chose fatale, il faut qu'ils l'ayent à quelque prix que cela puisse être; & s'ils sont assez heureux pour l'obtenir, ils la conservent aussi chérement, que leur vie même. Ceux, dont la vie est attachée à quelque être inanimé, sont moins à plaindre, que ceux qui la font dépendre de la destinée de quelque animal; car celui-ci venant à mourir, ils courent eux-mêmes risque du même sort; & ils se persuadent tellement qu'ils ont peu à vivre, que plusieurs ont en effet vérifié l'Oracle de leur imagination, étant morts peu de temps aprés, de la persuasion où ils étoient qu'ils mourroient.

Cette connexion de choses, qui, quoique étrangéres à l'homme, ont cependant une telle liaison avec sa vie, vient d'un mouvement de l'ame, d'une impulsion secréte & d'un désir naturel, qui la transporte vers cette chose, & fait entre les deux une proportion & une sympathie, d'où dépend, ou la tranquillité dans sa possession, ou une inquiétu-

de dans son éloignement qui fait que l'ame s'agite, & que s'impatientant dans le corps qu'elle anime, elle lui cause diverses maladies, & souvent la mort même.

Ce désir est différent des désirs passagers & volontaires, qui supposent une connoissance de l'objet vers lequel la volonté se porte. Celui-ci est inné, intrinséque à l'ame, & ne suppose aucune connoissance dans celui-là même, qui auroit tant d'intérêt à connoître ce que son ame souhaite, & qui peut fort bien néanmoins ne le connoître pas, si son ame ne s'en explique par les songes.

Les conséquences ausquelles on seroit exposé, si l'on ne donnoit point à l'ame ce qu'elle souhaite, les oblige à observer tous leurs songes avec grand soin, & engage non-seulement celui qui a rêvé; mais encore tous ses Compatriotes, à lui procurer toute la satisfaction qu'il peut désirer pour l'accomplissement de ses songes; de sorte que dans ces occasions, non-seulement ils ne refusent rien de ce qu'on demande, ce qui seroit la plus haute infamie, mais qu'ils vont même au-devant de ce qui peut faire plaisir, & sacrifient ce qu'ils ont de plus précieux.

Un ancien Missionnaire m'a raconté, qu'un Sauvage ayant rêvé que le bonheur de sa vie étoit attaché à la possession d'une femme mariée à l'un des plus considérables du Village où il demeuroit, il lui fit faire la même proposition, qu'Hortensius eut le courage de faire autrefois lui-même à Caton d'Utique. * Le mari & la femme vivoient dans une grande union, & s'entre-aimoient beaucoup; la séparation fut rude à l'un & à l'autre; cependant ils n'oférent refuser. Ils se séparérent

* *Plutarch. in Caton. Min.*

donc. La femme prit un nouvel engagement; & le mari abandonné, ayant été prié de se pourvoir ailleurs, il le fit par complaisance, & pour ôter tout soupçon, qu'il pensât encore à sa premiére épouse. Il la reprit néanmoins aprés la mort de celui qui les avoit desunis, laquelle arriva peu de temps aprés.

S'il est difficile d'accomplir le songe, & que son execution ait des conséquences fâcheuses, ou une extrême bizarrerie, les parens de celui qui a rêvé, cherchent alors à l'éluder, en contrefaisant la chose désirée, ou en faisant semblant de l'accomplir de quelque maniére que ce soit. J'ai lû dans une de nos Relations, qu'un Sauvage ayant rêvé qu'il étoit pris prisonnier par les ennemis, voulut que ses amis vérifiassent le songe, en le surprenant comme un ennemi de guerre, & le traitant en esclave. Il se laissa fort bien brûler assez long-temps, & crut éluder ainsi la prédiction d'un songe si funeste.

Si, quand ils ont rêvé à quelque chose de fâcheux, dont on ne voudroit point l'accomplissement, on voit en eux une obstination forte à en vouloir l'exécution, on joint les présens à la maniére usitée d'éluder ces songes capricieux, pour fléchir par-là leur mauvaise volonté. Mais ceux-ci ne se contentent pas toûjours de cela. Un Sauvage choqué de ce qu'on avoit donné la vie à un esclave dans sa Cabane, contre son inclination, en conserva une haine mortelle pour lui, qu'il couva pendant plusieurs années. Enfin ne pouvant plus dissimuler, il dit, qu'il avoit rêvé qu'il mangeoit de la chair humaine; & peu aprés il déclara, que c'étoit de la chair de l'esclave en question. On chercha vainement à éluder ce songe barbare; on fit plusieurs

bons hommes de pâte, qu'on fit cuire sous les cendres ; il les rejetta : on n'omit rien pour le faire changer de pensée ; il ne se rendit point, & il fallut faire casser la tête à l'esclave.

Cette liberté qu'ils ont de demander, & d'obtenir tout ce qu'ils souhaitent, par respect pour les songes, fait que souvent il s'en trouve qui en abusent, & qui demandent hardiment ce qu'ils ont rêvé, en veillant. Un Sauvage ayant vû à un François, qui étoit esclave parmi eux, une couverture assez bonne & meilleure que la sienne, y rêva tout aussi-tôt, & la lui demanda. Le François, qui n'étoit pas bête, la donna de bonne grace ; comptant bien d'avoir sa revanche. Peu de jours aprés, il alla dans la Cabane de son homme, & ayant apperçû une belle robe de bœuf ilinois, il feignit d'y avoir rêvé ; le Sauvage la livra sans se faire prier. Cette alternative de rêves dura quelques temps, le Sauvage rêvant toûjours, & le François faisant paroli à tout, sans se méprendre dans l'objet de son rêve. Enfin le Sauvage s'ennuya le premier. Il alla trouver le François, & le fit convenir qu'ils ne rêvroient plus à rien, qui pût appartenir à l'un ou à l'autre. Le François y consentit & perdit plus que le Sauvage à ce Traité.

Fête des Songes

Outre cette liberté qu'ils ont de demander en particulier tout ce qui a été l'objet de leurs rêves, ils ont encore une Fête générale, qui est comme la Fête des Songes, ou des Désirs. Elle tient quelque chose de la coûtume ancienne des Orientaux, de se tenter par

des énigmes, & par des emblêmes allégoriques, & elle eſt en même temps une ſuite des Bacchanales & des Saturnales, dont nous avons conſervé un reſte dans les maſcarades, & les déguiſemens du Carnaval. Elle commence à peu près dans le même tems, & dure quelquefois des trois & quatre ſemaines de ſuite. Nos Sauvages la nomment *Onnonhouaròi, la folie, ou le renverſement de tête*, parce qu'ils paroiſſent alors être véritablement fous, & avoir la tête en écharpe. Tout le Village entre dans une eſpece d'accés de phrénéſie. Chacun ſe déguiſe à ſa maniére. Ils ſe font des maſques d'écorce d'arbre, tels que ceux dont parle Virgile * ¶, ou d'un ſac qu'ils percent à l'endroit des yeux & de la bouche. Ils ſe peignent, & s'habillent d'une maniére extraordinairement bizarre. En cet équipage ils courent comme des forcenés de Cabane en Cabane, rompant, briſant, & renverſant tout, ſans que perſonne y puiſſe trouver à redire, & penſe même à s'en plaindre. Les plus ſages cependant s'écartent dans les champs; car c'eſt un temps dont on profite pour ſatisfaire les haines, & les vengeances particuliéres. Ils crient à pleine tête qu'ils ont rêvé, laiſſent deviner à ceux à qui ils ſe préſentent, quel eſt l'objet de leurs rêves, qui ſont déſignés, partie dans les différens emblêmes de leur déguiſement hiéroglyphique, & partie dans quelques paroles énigmatiques qu'ils lâchent dans leurs chanſons. C'eſt à celui, qui a deviné, de payer, & de ſatisfaire le déſir du maſque, ce qu'ils font avec plaiſir, chacun ſe faiſant un ſujet de

* *Virg. Georg.* 2.

¶ *Virgil, Lib.* 2, *Georg.* Oraque Corticibus, ſumunt horrenda cavatis.

gloire d'avoir pû donner la solution de leur difficulté. On les charge ainſi de préſens de toutes ſortes, & on les voit ſortir chargés de haches, de chaudiéres, de porcelaine, de meubles, en un mot, de tout ce qui peut ſatisfaire leur envie, ſur-tout de viandes, qui ſervent à entretenir la Fete, laquelle enfin ſe termine par aller jetter, diſent-ils, la folie hors du Village, à peu prés comme le bas Peuple en Europe, va enſévelir Carême-prenant. Aprés la Fête on rend à chacun tout ce qu'il a donné, qui n'étoit pas le mot de l'énigme.

Comme la plûpart des Fêtes des Sauvages ſe célébrent pendant la nuit, & qu'à celle-ci on les voit courir par le Village & dans les Cabanes, portant des tiſons à la main, ou des flambeaux d'écorce de bouleau, j'ai quelque ſoupçon que celle-ci doit ſa premiére origine aux courſes Lymphatiques qu'on faiſoit à l'honneur de Bacchus, de Pan, de Cérés, de Vulcain, de Prométhée, de Minerve, &c. & qu'on appelloit la Fête des Torches, ou des Lampes, dont nous trouvons pluſieurs veſtiges dans les monumens anciens, & dans les Auteurs qui en ont parlé ſous divers noms, & dont on rapporte l'origine à des temps ſi reculez, qu'on en attribuoit l'inſtitution, ou aux Dieux mêmes, ou bien aux hommes indigénes. Les plus célébres de ces Fêtes étoient les Panathénées à Athenes, à l'honneur de Minerve; les Lupercales à Rome, à l'honneur de Pan, & la Fête des Lampes en Egypte, en mémoire d'Iſis. Je ne doute point que la Fête des Lanternes, qui ſe fait avec tant de pompe chez les Chinois, & dont nous avons une deſcription ſi magnifique dans les Mémoires du Pere le Comte, ne ſoit auſſi un reſte de ces Fêtes Payennes.

Bien que chacun en ſon particulier ait la liberté de rêver à ſon aiſe, & puiſſe recevoir par les ſonges des connoiſſances, que leur ame, ou les génies lui révelent pour ſon propre intérêt; ce n'eſt pourtant qu'aprés que l'ame a été préparée par les épreuves des Initiations, par la retraite, par le jeûne, par la continence, &c. à recevoir ces connoiſſances ſublimes, & ſi intéreſſantes, dont la vie dépend: Ce n'eſt qu'aprés que détachée de la matiére & des ſens, où les plaiſirs & les beſoins du corps la tenoient comme enſévelie, qu'ayant acquis une vûë plus perçante, & que s'étant approchée des eſprits, elle découvre par leur moyen cette choſe eſſentielle, laquelle a connexion avec tous ſes déſirs, & que les Sauvages nomment leur *Oïaron*.

Cet *Oïaron*, qui leur eſt montré dans un de ces ſonges myſtérieux, conſiſte dans la premiére bagatelle qui aura paſſé dans leur imagination, déreglée par le ſommeil, ou altérée par un long jeûne. Un calumet, un coûteau, une peau d'ours, une plante, un animal, en un mot quelque choſe que ce puiſſe être, c'eſt-là l'*Orkon*, l'*Okki*, le *Manitou*, c'eſt-à-dire, l'Eſprit: non pas qu'ils croyent que ce ſoit réellement un eſprit, mais plûtôt c'en eſt le ſymbole, le ſigne du pacte, ou le terme de l'union morale qui eſt entre leur ame & ce génie qui s'attache à eux, par qui ils doivent tout connoître, & tout opérer; car en vertu de cet *Oïaron*, ils peuvent ſe métamorphoſer, ſe tranſporter, & faire ce qui leur plaît. Leur idée ſur ce point répond à celle que nous avons de la Lycantropie. L'*Oïaron* eſt la bête qui ſert à leurs tranſports, à leurs enchantemens, ſoit qu'ils croyent ces tranſports réels, ſoit qu'ils ſoient perſuadez que c'eſt l'ame

ſeule qui ſe détache, ou le génie qui agit conformément à leur intention, & ſelon leur gré.

Tous n'ont pas la même vertu dans la même étenduë. Ils croyent qu'il y a des perſonnes que les eſprits favoriſent davantage, qui ſont plus éclairées que le commun, dont l'ame ſent non ſeulement ce qui les concerne perſonnellement, mais qui voyent juſques dans le fonds de l'ame des autres, qui percent à travers le voile qui les couvre, & y apperçoivent les déſirs naturels & innés qu'elle a, quoique cette ame elle-même ne les ait pas apperçûs, ou qu'elle ne les ait pas déclarez par les ſonges, ou bien que ceux qui auroient eu ces ſonges, les euſſent entiérement oubliez. C'eſt ce qui leur a fait donner le nom de *Saïotkatta* par les Hurons, & d'*Agotſinnacben* par les Iroquois, c'eſt-à-dire, *voyans*, parce qu'ils voyent les hommes dans leur intérieur. L'Ecriture Sainte donne le même nom aux Prophetes du Seigneur. Mais comme ils ajoûtent à cette ſcience des choſes cachées, le pouvoir de faire encore d'autres merveilles par le moyen de leurs chanſons & de leurs danſes Lymphatiques, ils leur donnent auſſi le nom d'*Arendiouannens*, c'eſt-à-dire, de Chantres Divins, que l'aveugle antiquité donnoit à Orphée, & à tous ceux qui étoient remplis de l'eſprit de Divination. Enfin le commerce qu'ils ont avec les Eſprits, leur fait attribuer le nom d'*Agotkon*, qui eſt le même qu'ils donnent aux Eſprits & aux Génies du ſecond Ordre, avec qui on ſuppoſe qu'ils ont une étroite liaiſon. Les noms de *Piayes*, *Boyés*, *Pagés*, &c. qu'on leur donne chez les différens Peuples de l'Amérique, reviennent à ces mêmes ſignifications.

Divination par l'Enthousiasme, & ce qu'on en doit penser.

Les Devins, dans tous les temps du Paganisme, ont été regardez comme des sages, qui avoient la connoissance des choses divines & humaines, qui connoissoient l'efficace des plantes, des pierres, des métaux, de toutes les vertus occultes, & de tous les secrets de la nature; non seulement ils sondoient le fonds des cœurs, mais ils prévoyoient dans l'avenir; ils lisoient dans les Astres, dans les Livres des destinées, & ils entretenoient un commerce intime avec les Dieux, dont le reste des hommes n'étoit pas digne; ce qui joint à une austérité de vie, & une régularité de mœurs, au moins apparente, & hors d'atteinte & de censure, les rendoit respectables à tout le monde qui venoit les consulter comme des Oracles, & comme les organes de la Divinité.

Les *Arendiouannens* ou *Agotsinnachens*, qui sont les Successeurs de ces Devins, sont aussi des gens extraordinaires que leur état rend considérables, & fait consulter en toutes choses, comme des sources de vérité; car non-seulement ils expliquent les songes, & exposent les désirs secrets de l'ame, mais il n'est rien, sur quoi leur science ne se porte. Les prédictions de l'avenir, le succès d'une guerre, d'un voyage, les causes secrettes d'une maladie, ce qui peut faire le bonheur d'une chasse ou d'une pêche, les choses détournées par le larcin, les sorts & les maléfices; enfin tout ce qui a rapport à la Divination, est absolument de leur ressort, & doit passer par leurs mains, pour qu'ils puis-

ſent découvrir la ſource du mal, le conjurer, le détourner, & y apliquer le reméde convenable; Auſſi ne s'épargnent-ils point à faire valoir leur métier.

Ils ont encore une autre eſpéce de perſonnes extraordinaires, qu'ils nomment auſſi *Agotkon*, ou Eſprits. Ce ſont celles qui jettent des ſorts ou des maléfices. Le nombre en eſt aſſez grand de l'un & de l'autre ſexe. Les femmes ſur-tout ſont ſoupçonnées de ſe mêler de ce petit métier, qui n'ayant pour but que de faire du mal & d'en donner, les fait regarder avec horreur, les oblige à ſe cacher pour leurs myſtéres d'iniquité, & ſert à accréditer les Devins, dont la principale occupation eſt de découvrir ces ſorts, d'en faire connoître les Auteurs, & d'y apporter reméde.

C'eſt une induſtrie des Athées, & un effet de cet eſprit d'irréligion, qui fait aujourd'hui des progrés ſi ſenſibles dans le monde, d'avoir détruit en quelque ſorte dans l'idée de ceux même qui ſe piquent d'avoir de la religion; qu'il ſe trouve des hommes, qui ayent commerce avec les Démons par la voye des enchantemens & de la magie. On a attaché à cette opinion une certaine foibleſſe d'eſprit à la croire, qui fait qu'on ne la tolére plus que dans les femmelettes & dans le bas peuple, ou dans les Prêtres & dans les Religieux, qu'on ſupoſe avoir intérêt à entretenir ces viſions populaires, qu'un homme de ſens auroit honte d'avoüer.

Pour établir cependant cet eſprit d'incrédulité, il faut que ces prétendus eſprits forts veuillent s'aveugler au milieu de la lumiére, qu'ils renverſent l'ancien & le nouveau Teſtament; qu'ils contrediſent toute l'Antiquité, l'Hiſtoire Sacrée, & la Prophane. On

trouve par tout des témoignages de ce commerce des hommes avec les Divinitez du Paganisme, ou pour mieux dire, avec les Démons; & bien loin que les Gentils eux-mêmes se soient jamais avisez de détruire cette opinion, ils commencérent au contraire à se plaindre dés la naissance du Christianisme, de ce que ce commerce devenoit moins sensible, & moins fréquent : d'où il arrivoit un grand préjudice au culte de leurs Dieux, que tout le monde abandonnoit, comme ils paroissoient eux-mêmes abandonner tout le monde.

Il est vrai qu'il y a eu des incrédules dans tous les tems aussi-bien que des gens simples & trop crédules. Mais le faste de l'incrédulité des uns, & la sotise de la crédulité des autres, ne doivent pas préjudicier à la vérité. Il est vrai aussi que parmi les Prêtres des Idoles, qui avoient plus de liaison avec les maîtres qu'ils servoient, & qui avoient intérêt de soûtenir leur réputation par le merveilleux, il s'est trouvé de grands fourbes & de purs charlatans, qui suppléoient au défaut des Démons, quand ceux-ci se taisoient, & qui trompoient par des subtilitez & des tours de passe-passe; mais cela n'étoit pas tellement universel, qu'il n'y eût aussi de la réalité, de vrais sorts, de vrais maléfices, de vrais enchantemens, de vrais enthousiastes, des gens saisis & inspirez de l'esprit de Python, qui étoient les organes vivans & animez, par lesquels les Démons s'expliquoient, & rendoient leurs Oracles. Ce seroit rendre le monde trop sot, que de vouloir le supposer pendant plusieurs siécles, la dupe de quelques misérables joüeurs de gobelets.

Ce qui s'est fait autrefois, & qui étoit même si avéré, peut se faire encore aujour-

d'hui ſans répugnance, & ſans contradiction. Quoi-qu'aprés la venuë de Jeſus Chriſt les Oracles euſſent commencé à ceſſer, & que les Démons perdiſſent beaucoup de leur pouvoir, où le Chriſtianiſme prenoit racine, ils ne ceſſérent pourtant pas abſolument, & l'Hiſtoire Eccléſiaſtique nous fournit beaucoup d'exemples de cette ancienne communication avec les Eſprits de ténébres; que les Saints & les Succeſſeurs des Apôtres ont ſouvent obligé de rendre juſtice à la vérité contre eux-mêmes, pour ſervir de témoignage à la Religion qu'ils annonçoient.

Aujourd'hui même les Relations des Païs nouvellement découverts, où l'Idolâtrie eſt dans toute ſa force, nous font connoître que Dieu permet encore que le Démon y exerce ſon pouvoir d'une maniére ſenſible ſur les Infidéles; qu'il rende des Oracles par la bouche de quelqu'un de ces malheureux, à qui il fait payer chérement l'honneur qu'il lui fait de ſe ſervir de lui comme de ſon organe; & les Miſſionnaires ont ſouvent eu la conſolation d'apprendre que la ſeule préſence d'un Chrétien l'a rendu muet, & a arrêté l'effet des ſuperſtitions du Paganiſme.

Pour ce qui eſt des Sauvages de l'Amérique, on en a parlé aſſez diverſement. Ceux qui ont écrit des Relations de l'Amérique Méridionale & du Méxique, diſent tous, ſans exception, même les Proteſtans, comme le Miniſtre de Leri & le Miniſtre Rochefort, que le Démon leur apparoît ſous diverſes formes, qu'ils ont avec lui un commerce ſenſible, & qu'ils l'appréhendent au-delà de tout ce qu'on peut dire, parce qu'il exerce ſur eux un empire cruel, qu'il les bat étrangement, & leur laiſſe ſouvent des marques

visibles des coups qu'il leur a donnez. Je ne sçache point d'Auteurs de Relations qui ayent parlé autrement des Mexiquains & des Amériquains Méridionaux.

Il s'en trouve aussi quelques-uns qui disent la même chose des Barbares de la Nouvelle France ; & nous lisons dans les premiéres Relations, que le célébre Membertou Chef des Souriquois, si connu par les Voyages du Sieur de Champlain, de Lescarbot, & du P. Biard, & qui avoit été un Devin célébre, se convertit, & aportoit pour motif de sa conversion, que le Démon, qui lui avoit souvent apparu, ne pouvoit être qu'un mauvais maître, parce qu'il ne lui avoit jamais commandé que de mauvaises actions.

Le plus grand nombre des Auteurs parle néanmoins autrement des Sauvages de l'Amérique Septentrionale. Les Missionnaires de la Nouvelle France, qui ont eu le plus à souffrir de la part de ces espéces de Devins, lesquels entretenant les peuples dans leurs superstitions anciennes, formoient le plus grand obstacle à leur conversion, examinérent d'abord avec grand soin, si le Démon avoit part à leurs sorts, & à leurs autres pratiques superstitieuses ; mais quelque peine qu'ils ayent pû prendre, ils ne pûrent rien découvrir, sur quoi ils pussent appuyer un jugement assuré. Ils prirent donc le parti, dans cette incertitude, de condamner leurs superstitions, lesquelles sont certainement mauvaises, & de ne conférer le Baptême qu'à ceux qui feroient une profession ouverte de les condamner, & d'y renoncer ; mais ils crurent devoir regarder ce qu'ils disent eux-mêmes de leurs sorts & de leur divination, comme des inepties, & ils n'envisagérent

dans leurs prétendus Devins que de purs charlatans, & d'assez mauvais médecins, qu'on a toûjours depuis apellés *Jongleurs*, comme si tout leur art n'étoit que pure forfanterie.

Il ne m'appartient pas de décider cette question, & je veux bien croire que tout ce que ces Jongleurs font de merveilleux, n'a rien, dans le fonds, que de naturel, non pas tant à cause que leurs prédictions sont suspectes, & souvent contraires à l'évenement, ainsi qu'on le prétend, (car le Démon a été de tout tems le pere du mensonge, & a précipité les hommes dans l'erreur par des Oracles faux & ambigus) que parce qu'en effet il n'y a guére de moyens d'illusions & de prestiges, qu'on ne puisse imiter par des tours d'adresse; de sorte qu'il est presque impossible de discerner la réalité d'avec la fourbe.

Malgré tout cela néanmoins, il y a certaines choses qui m'ont frappé, & que je crois mériter une attention particuliére.

La prémiére, c'est cette conformité d'idées & d'opérations des Jongleurs, ou de ceux qui jettent des sorts, avec ce que nous lisons dans les Anciens, de la nature de leurs enchantemens, & de leur divination, dans les temps que les puissances des Esprits de ténébres, pour ces mystéres d'iniquité, étoient plus reconnuës, & moins révoquées en doute.

Les Jongleurs, & ceux ou celles qui jettent des sorts, sont regardez, ainsi que je l'ai déja dit, comme des *Agoiskon*, ou des Esprits, à cause du commerce qu'on prétend qu'ils ont avec les Esprits ou les Génies. Ils ne différent en apparence les uns des autres, que par le motif qui les fait agir: ceux qui jettent des sorts, n'ayant d'autre but que de nuire, & de

faire du mal, les Jongleurs au contraire, quoiqu'ils puiſſent auſſi abuſer de leur art, ne ſe propoſant que le bien public, & de porter un remède au mal que les autres pourroient faire, ou auroient déja fait.

Le pouvoir de faire des choſes extraordinaires, vient du même principe dans les uns & dans les autres, c'eſt-à-dire, de la communication avec les Eſprits. L'eſtime que les Sauvages ont pour leurs Jongleurs, & l'extrême averſion qu'ils ont pour ceux qui jettent des ſorts, me fait croire qu'ils mettent néanmoins quelque différence entre les Eſprits avec leſquels ils croyent communiquer, de maniére qu'ils penſent que les bons ſont la cauſe des merveilles que font leurs Devins, & que les méchans au contraire ſont les auteurs des maléfices & des ſortiléges. Les Anciens étoient dans les mêmes principes; car, bien que nous devions regarder toutes les opérations de la Theürgie comme l'ouvrage de l'Eſprit de ténébres, auſſi-bien que la magie la plus noire, il ne paroît pas que les Anciens euſſent cette opinion de leur Theürgie. Celle-ci eſt célébrée par les grandes loüanges qu'ils lui donnent; elle étoit enſeignée dans le cours des Initiations, & étoit le fruit des épreuves pénibles, par où paſſoient ceux qui ſe faiſoient initier; au lieu que la magie étoit ſi abhorrée, que comme il falloit avoir le cœur pur & net pour entrer dans les Initiations, elle étoit miſe au nombre de ces crimes énormes, dont il ſuffiſoit d'être coupable, ou même ſoupçonné, pour être à jamais exclus du Temple de Cérés, & de la participation à ſes myſtéres.

* Héliodore a fort bien diſtingué ces deux

* *Heliodor. Hiſt. Æthiop. Lib. 3.*

sortes de magie des Anciens ; voici comment il fait parler, sur ce sujet, un Prêtre Egyptien : » Plusieurs se persuadent que la science » de la Divination, chez les Egyptiens, est » par tout la même dans ceux qui s'en mê- » lent, & ils sont sur ce point dans une gran- » de illusion ; car il y a une magie vulgaire, » laquelle, pour ainsi parler, rampe toûjours » à terre, est servilement atachée aux ombres » des morts, & rode continuellement au-tour » des cadavres. Elle pâlit sur l'étude des sim- » ples, s'adonne toute entiére aux enchante- » mens, n'ayant par elle-même aucune bon- » ne fin, ne pouvant y conduire ceux qui s'y » appliquent, & s'abusant au contraire sou- » vent dans ses principes. Elle ne laisse pas » d'avoir quelques effets prodigieux, com- » me de faire paroître des phantômes de cho- » ses qui ne sont pas, comme si elles étoient » réellement & de fait, de frustrer les hom- » mes dans l'attente de ce qu'ils espéroient, » inventant tous les jours de nouveaux cri- » mes, & flâtant sans cesse les passions les » plus sales, en procurant les moyens de se » plonger dans les plus infâmes voluptez.

» Mais l'autre, qui est la vraye sagesse, dont » cette premiere tâche vainement d'em- » prunter un faux éclat pour se déguiser, & » dons nous autres Prêtres, & tous ceux qui » sont de race sacerdotale, faisons profession » dés l'âge le plus tendre, s'éléve par la con- » templation au-dessus des choses célestes ; » elle converse familiérement avec les Dieux, » elle participe en quelque sorte à la nature » divine ; elle s'étudie à la connoissance du » mouvement des Astres, & mettant à pro- » fit toutes les lumieres qu'elle acquiert en » pénétrant dans l'avenir, elle s'applique à

» écarte
» peut
» ge en
» ter au
* Le
riclée la
consulte
gicienn
tions n
nuit, lu
devoit
» c'étoi
» dont l
» qu'on
» tacle,
» circon
» il n'est
» plaisir
» approu
» le pou
» des pr
» tures,
» ces lég
» crilége
» nes, q
» serable
» fait vo
» pulchr
Leurs
le même
la même
veulent
bes à cer
heures
cüeillir,
nies sup
chant,
* Heliod.

» écarter de la vie des hommes tout ce qui » peut nuire à corps & à l'ame, & elle diri- » ge en même temps toutes ſes vûës à les por- » ter au bien & à la vertu »

* Le même PrêtreEgyptien refuſant à Chariclée la permiſſion qu'elle lui demandoit de conſulter ſur le ſort de ſon amant, une Magicienne, à qui il voyoient faire ſes opérations magiques pendant les horreurs de la nuit, lui fait connoître combien cette magie devoit être abhorrée, en lui diſant, » que » c'étoit une action impie & déteſtable, » dont la vûë même étoit interdite, à moins » qu'on ne fut forcé d'en ſoûtenir le ſpec- » tacle, comme il l'étoit lui-même dans les » circonſtances preſentes. Car, ajoûtoit-il, » il n'eſt pas permis aux Prêtres de prendre » plaiſir à ces ſortes d'enchantemens, ni de les » approuver par leur preſence : d'autant que » le pouvoir qu'ils ont eux-mêmes de faire » des prodiges, & de prédire les choſes fu- » tures, leur vient de la ſainteté des ſacrifi- » ces légitimes, non pas des conjurations ſa- » crileges, & des évocations impies des Ma- » nes, que font ceux, qui, comme cette mi- » ſerable Egyptienne, que le hazard nous » fait voir, errent toûjours au-tour des ſe- » pulchres.

Leurs ſorts & leurs remedes aux ſorts ont le même caractére que ceux des Anciens, & la même diſproportion avec le mal qu'ils veulent donner, ou guérir. Cüeillir les herbes à certains temps de la Lune, à certaines heures de la nuit ; obſerver avant de les cüeillir, & en les cüeillant, mille cérémonies ſuperſtitieuſes ; proférer, en les arrachant, des paroles confuſes & magiques ;

* *Heliod. Hiſt. Æthiop. Lib. 6.*

faire des figures de pâte, ou de feüilles de bled d'Inde, ou de fil de coton, qu'ils supposent pour la personne que le sort regarde; les percer avec des épines, les frapper avec de petites fléches proportionnées à la grandeur de la figure; croire que ces sorts ainsi préparez puissent agir, & avoir leur effet par la seule direction d'intention, en les ensévelissant sous un seüil de porte, sous une natte, ou même dans les sépulchres; tout cela, dis-je, est de l'idée & du caractére de ces sorts; cela en fait comme la propriété essentielle, & en est la condition absolument nécessaire. Cela se trouve en même temps si conforme à ce que nous lisons des sortiléges des Anciens, & à ce que nous trouvons dans les Livres qui traitent de la Nécromantie, que nos Sauvages ne feroient pas mieux, s'ils les avoient étudiez.

Le Pere Garnier avoit entre les mains plusieurs de ces sorts, que les Sauvages qu'il avoit convertis, lui avoient remis. Un jour j'excitai en lui une curiosité qu'il n'avoit pas encore euë, & je le priai que nous les examinassions ensemble. Il y en avoit une assez grande quantité; c'étoient des paquets de cheveux entrelassez, des os de serpens, ou d'animaux extraordinaires, des morceaux de fer, ou de cuivre, des figures de pâte, ou de feüilles de bled d'Inde, & plusieurs autres choses semblables, qui ne pouvoient avoir par elles-mêmes aucun rapport avec l'effet qu'on s'étoit proposé, & qui ne pouvoient opérer, que par une vertu au-dessus des forces humaines, en conséquence de quelque pacte formel, ou tacite.

Les Jongleurs ont en eux quelque chose, qui tient encore plus du divin. On les voit

entrer manifeſtement dans cette extaſe, qui lie tous les ſens, & les tient ſuſpendus. L'eſprit étranger paroît s'emparer d'eux d'une maniére palpable & ſenſible, & ſe rendre maître de leurs organes, pour agir en eux plus immédiatement. Il les fait entrer dans l'entouſiaſme, & dans tous les mouvemens convulſifs de la Sibylle; il leur parle au fonds de la poîtrine, ce qui fit donner aux Pythoniſſes le nom de *Ventriloques*; il les enleve quelquefois en l'air, ou les fait paroître plus grands que leur ſtature naturelle.

Dans cet état d'entouſiaſme, leur eſprit paroît abſorbé dans celui qui les poſſede; ils ne ſont plus à eux-mêmes, ſemblables à ces Devins dont parle Jamblique, en qui l'eſprit étranger opéroit de telle ſorte, que non-ſeulement ils ne ſe connoiſſoient point, mais qu'ils ne ſe ſentoient pas même, & ne recevoient aucun dommage de tout le mal qu'on pouvoit leur faire pendant ce temps-là; de maniére qu'on pouvoit impunément leur appliquer le feu, les percer avec des broches ardentes, leur donner des coups de haches ſur les épaules, & leur découper les bras avec des razoirs. En effet dans ces extaſes on leur voit avaler les feu, marcher ſur les charbons ardens, ſans en être bleſſez; * comme ceux, dont parle Virgile, qui étoient inſpirés d'Apollon au Mont-Soracte, ou comme ceux, ¶ dont Strabon fait mention, qui devinoient par l'impreſſion de la Déeſſe Féronie, ou comme les femmes de Caſtaballe dans la Cilicie, dont parle le même Auteur, leſquelles étoient conſacrées à Diane Péraſia. Outre cela ils enfoncent de longs morceaux de bois

* *Virg. Æneid. 9. Plin. Lib. 7. cap. 2.*
¶ *Strab. Lib. 5. p. 156. Id. Lib. 12. p. 370.*

dans leur gosier, ils roulent des serpens vivans dans leur sein, & font mille autres choses, qui paroissent tenir du merveilleux.

C'est pendant qu'ils font ces merveilles, qu'ils voyent les choses au-dedans d'eux-mêmes, ou qu'elles leur sont representées au-dehors d'une infinité de maniéres differentes; car ils ont à peu prés les mêmes maniéres de deviner par la Pyromantie, l'Hydromantie, & les autres qu'on peut voir dans les Auteurs qui ont traité de la Magie & de la Divination. L'esprit agit aussi en eux, comme dans l'Antiquité, à certains signaux, tels qu'étoient le son des Cymbales d'airain, ou de quelque autre instrument de Musique, certaines potions, les baguettes divinatoires, la farine, les calculs, & le reste.

Un Officier François qui parle la Langue Huronne, comme les Hurons mêmes, parmi lesquels il a vécu dés son bas âge, & qui connoît fort bien le génie des Sauvages, m'a raconté un fait dont il a été le témoin, & que je rapporte ici parce que le trait est singulier, & peut faire juger des autres. Quelques Sauvages intriguez au sujet d'un parti de sept Guerriers de leur Village, & dont tout le monde commençoit à être en peine, priérent une vieille Sauvagesse de *jongler* pour eux. Cette femme étoit en grande réputation, & on avoit vérifié plusieurs de ses prédictions: mais on avoit beaucoup de peine à la déterminer à faire ces sortes d'opérations, quoiqu'on la payât bien, parce qu'elle souffroit beaucoup. Comme elle avoit de l'amitié pour moi, dit cet Officier, & que même elle avoit *jonglé* autrefois à mon occasion, je me mis de la partie avec les sauvages, ajoûtant néanmoins trés peu de foy à ces sortes de choses,

je la priai très-fortement, & je fis tant qu'elle s'y résolut.

Elle commença d'abord par préparer un espace de terrain qu'elle nettoya bien, & qu'elle couvrit de farine, ou de cendre très-bien bluttée (je ne me souviens pas exactement laquelle des deux.) Elle disposa sur cette poudre, comme sur une Carte Géographique, quelques paquets de buchettes, qui représentoient divers Villages de différentes Nations, observant parfaitement leur position, & les rhumbs de vent. Elle entra ensuite dans de grandes convulsions, pendant lesquelles nous vîmes sensiblement sept bluettes de feu sortir des buchettes qui représentoient nôtre Village, tracer un chemin sur cette cendre ou farine, & aller d'un Village à l'autre. Aprés s'être éclypsées pendant un assez long temps dans l'un de ces Villages, ces bluettes reparurent au nombre de neuf, tracérent un nouveau chemin pour le retour, jusqu'à ce qu'enfin elles s'arrêterent assez prés du Village, ou paquet de buchettes, d'où les sept premiéres étoient d'abord sorties. Alors la Sauvageſſe, toûjours en fureur, troubla tout l'ordre des buchettes, foula aux pieds tout le terrain qu'elle avoit préparé, & où cette scene venoit de se passer. Elle s'assit ensuite, & aprés s'être donné le temps de se tranquilliſer & de reprendre ses esprits, elle raconta tout ce qui étoit arrivé de singulier aux Guerriers, la route qu'ils avoient tenuë, les Villages par où ils avoient passé, le nombre des prisonniers qu'ils avoient fait; elle nomma l'endroit où ils étoient dans ce moment, & assura qu'ils arriveroient trois jours aprés au Village; ce qui fut vérifié par l'arrivée des Guerriers, qui confirmérent de

point en point ce qu'elle avoit dit.

Les Abénaquis & les Algonquis ſont fort adonnez à la Pyromantie ou Divination, par le feu. Ils font un charbon de bois de cédre, qu'ils broyent & réduiſent en poudre preſque impalpable, & qu'ils diſpoſent d'une certaine façon; aprés-quoi ils y mettent le feu, & devinent par la maniére dont le feu court. Quoiqu'aujourd'hui les Abénaquis faſſent tous profeſſion du Chriſtianiſme, ils ne laiſſent pas encore d'avoir quelquefois recours à cet art qu'ils ont reçû de leurs peres. Ils s'en confeſſent néanmoins à cauſe de l'horreur qu'on leur en a inſpirée; mais il s'en trouve quelques-uns qui cherchent à le juſtifier, comme s'il n'y avoit rien en cela qui pût être blâmable. Une Sauvageſſe diſoit à un Miſſionnaire, qui tâchoit de lui faire concevoir ſa faute: Je n'ai jamais compris qu'il y eût à cela aucun mal, & j'ai peine à y en voir encore; écoute: Dieu a partagé differémment les hommes; à vous autres François il a donné l'Ecriture, par laquelle vous apprenez les choſes qui ſe paſſent loin de vous, comme ſi elles vous étoient preſentes; pour ce qui eſt de nous, il nous a donné l'art de connoître par le feu les choſes abſentes & éloignées; ſuppoſe donc que le feu, c'eſt nôtre Livre, nôtre Ecriture; tu ne verras pas qu'il y ait de différence, & plus de mal dans l'un que dans l'autre. Ma mere m'a appris ce ſecret pendant mon enfance, comme tes parens t'ont appris à lire & à écrire; je m'en ſuis ſervie pluſieurs fois avec ſuccez, avant d'être Chrétienne; je l'ai fait quelquefois avec le même ſuccez, depuis que je la ſuis; j'ai été tentée, & j'ai ſuccombé à la tentation; mais ſans croire commettre aucun péché.

La

La seconde chose qui m'a frappé, c'est l'intime persuasion où ils sont tous, du pouvoir que le Démon a sur eux, de l'efficace des sorts, & de la vertu qu'ont leurs Jongleurs pour connoître & pour découvrir ceux qui les ont donnez. Est-il bien probable que depuis leur origine qu'ils sont infatuez de ces opinions, ils n'ont pas découvert la fourbe, s'il n'y avoit que pure forfanterie ? Chacune de ces nations étant peu nombreuse, la fraude en est plus aisée à connoître, & les Anciens, les Considérables, ceux enfin qui sont les plus sensez, étant instruits, cela eût été plus que suffisant pour détruire une pareille prévention. Mais cette persuasion est si générale & si incarnée, qu'il n'y a pas une Nation de l'Amérique dans toute son étenduë, qui n'ait ses Devins ou ses Jongleurs, pas une qui n'apprehende les sorts, pas une où personne refuse de recourir aux Jongleurs, & ne subisse volontiers toutes les épreuves des Initiations, pour être fait Jongleur soi-même.

Dans l'Amérique Méridionale tous les Peuples craignent le Démon ; & parce que le feu a quelque chose de sacré chez eux & de divin, & que depuis un temps immémorial ils sont accoûtumez à le regarder comme un remede efficace contre l'insulte des malins esprits, ils ont soin d'entretenir un feu allumé pendant toute la nuit autour de leurs Hamacs ; les Devins eux-mêmes hors les cas de leurs opérations magiques, n'oseroient faire un seul pas dans l'obscurité, sans porter un tison ardent de ce bois, qu'on appelle pour cette raison, *Bois de Chandelle*, moins pour se conduire, que pour se garantir de la rencontre des mauvais génies. Généralement toutes ces Nations Barbares sont dans une défiance

continuelle de ceux qui peuvent les enſorceller, des yeux qui pourroient les faſciner; elles ont mille ſuperſtitions puériles pour détourner l'effet des ſorts, & ſe mettre à l'abri du charme. On peut dire auſſi, univerſellement parlant, qu'il n'y a point de plus mauvaiſe réputation parmi eux, que celle de donner des maléfices, & que cette réputation eſt par-tout ſuivie de la fin tragique du plus grand nombre de ceux qui ſe la ſont faite.

Dans le païs des Iroquois cette opinion des ſorts cauſe ſouvent des ſcenes funeſtes, & lorſqu'ils en viennent aux éclairciſſemens, la multitude des accuſations eſt ſi grande, qu'ils ſont obligez de faire des preſens, & de jetter des colliers de porcelaine pour en arrêter les ſuites. Parmi ceux qui ſont Chrétiens, on doit regarder comme un acte héroïque, quand dans leurs maladies ils n'ont point recours aux Jongleurs, ſur-tout s'il y a quelque apparence, ou quelque ſonge, qui faſſe naître un ſoupçon de ſortilége.

Quoique je n'aime pas à rapporter leurs fables, dont l'abſurdité me choque, je vais cependant en raconter une que j'ai appriſe d'eux-mêmes, & qui fera connoître plus clairement l'idée qu'ils ont de ceux qui jettent des ſorts. Je parlerai dans la ſuite de la maniére dont les Jongleurs tâchent d'en guérir, en parlant de leur médecine.

Il y avoit autrefois parmi eux un célébre Solitaire, nommé *Shonnonkouiretſi*, ou *la très-longue chevelure*, dont la mémoire eſt encore en vénération. De ſon temps le Village où il étoit né, fut attaqué d'une mortalité publique, qui s'attachoit aux têtes les plus conſidérables, & les moiſſonnoit les unes aprés les autres. Toutes les nuits un oiſeau funébre

volant au-dessus des Cabanes, secoüoit ses aîles avec grand bruit, & poussoit plusieurs cris lugubres; ce qui augmentoit l'allarme & la consternation. On ne doutoit point que ce ne fût l'*Otaron*, ou la Bête de celui qui jettoit des malefices; mais on ne sçavoit à qui s'en prendre pour aller à la source du mal, & les Devins consultez ne voyoient goute dans leur art. Dans cette terrible extrémité le Conseil des Anciens députa trois des plus considérables à *Shonnonkouiretsi*, pour le prier d'avoir pitié d'eux; son état ne lui permettoit pas de quitter sa retraite, & il ne put jamais consentir à en sortir pour aller au Village. Il se laissa pourtant fléchir en quelque chose, & il donna jour aux Députez pour revenir apprendre de lui sa derniére résolution. Ils revinrent au temps marqué. Le Solitaire leur montra trois fléches qu'il avoit travaillées dans leur absence, & sans leur rien communiquer de son dessein, il leur dit seulement de les bien examiner, afin de pouvoir les reconnoître.

Le soir, vers le coucher du Soleil, *Shonnonkouiretsi* alla se mettre en embuscade sur un petit coteau, qui étoit assez prêt du Village. L'oiseau prétendu sortit du tronc d'un arbre à l'entrée de la nuit, secouant ses aîles à l'ordinaire, il nomma distinctement quelques-uns des principaux, qu'il destinoit à mourir le lendemain. Dés que le Solitaire l'apperçût, il s'avance peu à peu, lui décoche une de ses fléches, & se retire, assuré de l'avoir bien blessé.

Le jour suivant, le bruit se répandit dans le Village, qu'un certain jeune homme, qui étoit seul dans une pauvre Cabane avec une bonne femme de mere, étoit fort mal. Les

Anciens, attentifs à tout ce qui se passoit, l'envoyerent visiter secrétement, & comme sans dessein, par les trois Députés, qui avoient été vers *Shonnonkouiretsi*. Le malade étoit trop pressé de son mal pour pouvoir le dissimuler; il avoit une fléche qui lui entroit bien avant dans le côté. La flêche du Solitaire fut reconnuë. On avoit donné des instructions secrétes à ceux qui devoient traiter le malade; & ceux ci s'étant mis en devoir, comme pour ôter la flêché, ils la dirigérent si bien, qu'ils percérent le cœur à ce misérable.

La Vieille encore plus coupable que son fils, n'ignoroit pas d'où partoit le coup, & s'apperçût bien de l'office que les Anciens lui avoient rendu. Elle étoit femme, & n'étoit pas d'humeur à d'émentir son sexe sur l'article de la vengeance; elle résolut de s'immoler le Solitaire pour premiére victime. Son crime ne fut pas conduit avec tant de secret, malgré ses différentes métamorphoses, qu'il ne fût enfin découvert. On la fit brûler avec tout le raffinement de la cruauté Iroquoise; elle avoüa que son fils & elle irrités, avoient voulu se venger, de ce qu'au retour d'une chasse, on les avoit négligés dans une distribution publique de viandes; elle soûtint les tourmens les plus affreux, en riant, en insultant, en menaçant.

Aprés sa mort, les maux précédens récommencérent. Les Devins consultés répondirent, que cette malheureuse Vieille en étoit la cause qu'elle avoit été métamorphosée en fifleur ou marmotte, qui étoit son *Oïaron*, ou sa bête durant sa vie. On l'épia, & on s'apperçut qu'elle se retiroit dans un taniére, au pied du côteau, où son fils se métamor-

phoſoit lui-même, & avoit été bleſſé. On y appliqua le feu, & la fumée l'ayant contrainte de ſortir, on la tua. Les Iroquois Agnier montrent encore l'entrée de cette taniére toute enfumée, comme un monument autentique de la vérité de cette belle fable.

Le nom de *Shonnonkouiretſi*, qui ſignifie la *trés-longue chevelure*, me fait croire que cet homme vivoit comme les Pénitens des grandes Indes, qui laiſſent croître leurs cheveux, & qui les ont de pluſieurs braſſes de longueur, de maniére que leur tête en eſt chargée comme d'un peſant fardeau. Il y en a de cette ſorte en Amérique, & ils étoient du nombre de ceux qui s'habilloient en femmes. * Acoſta raconte la même choſe des Prêtres Mexiquains.

Il ſemble qu'on peut recuëillir de tout ceci, que ce ſont-là des reſtes de l'Idolatrie, & une ſuite de la ſéduction des hommes, trompés par les preſtiges des Démons, ou par les fourberies de ſes Miniſtres. Ces femmes accuſées de jetter des ſorts, ſont ce qu'étoient la Canidie d'Horace, les Hôteſſes d'Apulée & de Lucien, les empoiſonneuſes de Theſſalie, & les femmes connuës ſous les noms de *Lamiæ*, *Sagæ*, *Veneficæ*, qui étoient l'exécration des payens même; les Jongleurs au contraire & les Pythoniſſes employés & honorés dans leurs employs, ſont ce qu'étoient, ainſi que je l'ai dit, Orphée, Mopſus, Thamyris, Eumolpe, Calchas, la plûpart des Prêtres & des Prêtreſſes des faux Dieux; & ceux, qui, dans l'Ecriture, ſont nommés *Magi* & *Arioli*, que les Payens connoiſſoient auſſi ſous les différens noms de Devins, Mages, Chaldéens, Aruſpices, Hiérophantes,

* *Acoſta, Hiſt. Moral. de Indias, Lib. 4. cap. 26.*

Saliens, Druides, & semblables, dont la profession ayant été long-temps en honneur, commença à tomber avec le culte des Idoles lorsque le Christianisme s'établissant sur leur ruine, dévoila aux yeux des Peuples la vanité de leurs fausses Divinités.

De l'état de l'Ame aprés la mort.

Les mystéres d'Eleusine, des Cabires, & les autres, regardoient l'état de l'Ame aprés la mort, comme leur fin derniére & leur principal objet. C'étoit pour cette raison sans doute, que chez les Egyptiens Cérés & Bacchus, sous les noms desquels Hérodote a voulu signifier Isis & Osiris, * étoient les premiéres Divinités des Enfers; de même que dans les mystéres de Samothrace, Hécate, Pluton, & Proserpine. C'est aussi ce que Diodore de Sicile a voulu signifier, ¶ en parlant d'Orphée. Car, aprés avoir dit, qu'il avoit apporté d'Egypte dans la Gréce les cérémonies des Initiations, il ajoûte tout de suite aux Initiations toute la Mythologie des Enfers, à cause de la liaison inséparable qu'il y avoit entre ces Initiations, les mystéres, & l'Ame considerée dans son Eternité.

En effet cette mort mystique des Initiations, ces expiations, ces lustrations, l'Evasme des Bacchantes, qui étoient de vrayes éjulations, aussi-bien que les pleurs qu'on versoit dans les mystéres d'Atys, d'Adonis, & d'Osiris, les fables même énigmatiques d'Adonis & d'Osiris, morts, & ensuite ressuscités; la régénération, la vie nouvelle des Initions les épreuves de rigueur & de péni-

* *Hérod. Lib. 2. n. 123.*
¶ *Diodor. Sic. Lib. 1. p. 6.*

tence ; l'état de perfection qu'on enſeignoit dans les grands myſtéres; tout cela, dis-je, réüni, ne pouvoit pas avoir pour objet unique cette vie periſſable, pour laquelle tout eût été inutile & inſenſé, ſi tout devoit périr avec elle.

Les myſtéres donc, & leurs Initiations, portoient les vûës de l'homme au-delà du trépas, pour lui faire enviſager une fin bien plus heureuſe, à laquelle celle-ci, qui eſt caduque & mortelle, ne tenoit lieu que de paſſage & de préparation.

Les Payens eux-mêmes ſe ſont bien expliqués ſur le ſens de ces myſtéres, & ſur le but qu'ils avoient. * Platon aſſure, que ceux qui deſcendent aux Enfers, ſans être expiés & initiés, y ſont enſévelis dans la bouë & dans la fange ; au lieu que ceux qui l'ont été, y habitent avec les Dieux. ¶ Sophocle déclare, que ceux qui ont été initiés, ont ſeuls dans les Enfers une vie heureuſe, & les autres rien que de la miſére & de la ſouffrance. § Iſocrate & Cicéron diſent auſſi poſitivement, que ceux qui ont participé aux Initiations, ont des eſpérances plus conſolantes, & d'une mort plus douce, & d'une plus heureuſe fin. Mais pour cela même il falloit avoir paſſé par les Initiations, en prenant leur véritable eſprit. Car les Initiations, † ainſi que ledit Arrien, ne devenoient utiles, qu'autant qu'on étoit entré dans la penſée des Anciens, qui les avoient inſtituées, pour inſtruire & pour corriger les mœurs.

Tous ces témoignages des Auteurs payens nous font aſſez comprendre la ſainteté du

* *Plato, in Phædone, p. 81.*
¶ *Socrates apud Plutarch. de audiend. Poëtis, p. 21.*
§ *Iſocrates, in Panegyr. Cicero, loc. cit.*
† *Arrian. in Epictet. Lib. 3. cap. 21.*

motif de ceux qui avoient établi ces pratiques de Religion, avant que l'idolâtrie & la superstition les corrompissent. Et qui étoient ceux qui les avoient établies, si ce n'est nos prémiers Peres eux-mêmes, qui, n'ignorant pas cette vie heureuse, dont un Libérateur devoit leur ouvrir l'entrée, consacrérent leur pénitence, & toutes les actions de la vie des hommes par des actes de Religion, qui aboutissoient tous à cette fin, qu'il étoit si important à toute leur postérité de bien connoître, pour pouvoir y arriver?

Ce que la Foi nous enseigne de nôtre derniére fin, c'est qu'ayant été creés pour Dieu, nous devons tous tendre, & nous réünir à lui, comme au centre de nôtre bonheur: que l'homme étant tiré de la poussiére, doit retomber en poussiére; mais que son ame, immortelle de sa nature, n'est pas plûtôt délivrée des liens, qui la tenoient captive dans son corps, qu'elle est portée au Tribunal du Souverain Juge, qui condamne aux flammes éternelles ceux qui sont morts dans le crime, & qui destine d'éternelles récompenses à ceux qui ont vêcu dans la justice, aprés néanmoins qu'ils auront expié les taches légéres, qui ne les rendent pas ennemis de Dieu à la verité, mais qui leur ferment encore, pour quelque temps, ce lieu de délices, où rien de soüillé & d'impur ne peut entrer.

Cette même Foy nous fait connoître encore, que le Ciel ayant été ouvert par les mérites d'un Rédempteur, devant qui ces Portes éternelles s'ouvrirent, quand il y entra en triomphe, accompagné des ames des justes, qui avoient été detenuës dans les Lymbes jusqu'au jour heureux de leur délivrance;

le Ciel s'ouvrira derechef à la fin des siécles, pour faire paroître le même Rédempteur, en vertu des mérites duquel tous les hommes ont pû être sauvés, & qui viendra alors juger les vivans & les morts, lesquels ressuscitant dans leur propre chair, recevront avec un nouvel arrêt de salut ou de condamnation, une nouvelle récompense dans la justice, qui sera renduë à leurs vertus à la face de tout l'Univers, ou une nouvelle punition dans l'étonnante humiliation qu'ils seront obligés de subir, en soûtenant les reproches accablans qu'auront mérité leurs crimes.

Enfer des Poëtes.

Quelque travesties que soient ces verités dans les fables des Payens, & dans les imaginations des Philosophes, on y découvre néanmoins presque tout le fonds de cette doctrine, qu'on peut recüeillir, ce semble, de l'Enfer des Poëtes, de la rigueur de ses Juges, des differens étages de tartare, des restes d'expiation par l'air, par l'eau, & par le feu, dont les gens de bien même ne sont pas exempts, des plaisirs des champs Elysiens, des Apothéoses des Dieux & des Héros, de l'opinion de la Métempsycose de la Palingénésie, ou renaissance & transmigration successive des ames en d'autres corps aprés une longue révolution de siécles. Ces idées en effet sont comme une suite de la connoissance claire qu'on avoit euë de la nature de l'ame, & de son immortalité; d'un Législateur, qui ordonne le bien, & qui défend le mal, qui destine des récompenses aux bons, & qui réserve des châtimens aux méchans. Pour peu qu'on veüille les approfondir, on verra qu'el-

les ſont dérivées des ſources pures de la vérité, ſources corrompuës enſuite par l'ignorance; mais qu'elles n'ont pû être tellement altérées, que la verité ne ſe faſſe encore quelque jour à travers les ténébres dont elle eſt enveloppée.

Tous les Barbares ſont intimement perſuadés, que l'ame ne meurt point avec le corps, & ils imaginent un païs des Ames, que les Iroquois & les Hurons nomment *Eskennanne*, ou le païs des Ancêtres, lequel a tout l'air de l'Enfer des Poëtes.

Ceux-ci s'étoient figurés un endroit ſoûterrain, où les ames ſe retiroient aprés leur ſéparation d'avec le corps. Celles à qui on avoit rendu les derniers devoirs, devoient paſſer l'Averne ou le Stix dans la barque de Charon. Elles ſubiſſoient le jugement de trois Juges redoutables, & elles étoient ſéparées ſelon les divers ordres de leurs crimes dans différens lieux deſtinez à punir les coupables, ou ſi elles étoient innocentes, elles alloient joüir d'une douce tranquillité dans les champs Elyſiens.

Cette Fable avoit pris ſon origine, diſent les Auteurs, de ce qui ſe pratiquoit en Egypte à l'égard des corps morts. Aprés qu'on les avoit préparez pour la ſépulture, on les embarquoit ſur le Nil dans un bâteau, dont le Nocher s'apelloit Charon dans leur Langue. Avant de dépoſer les corps dans leur tombeau, on faiſoit leur procés dans les formes. Des Juges deſtinés à recevoir les accuſations, examinoient avec rigueur ce que chacun étoit en pleine liberté de dire contre les défunts, & prononçoient aprés cet examen, condamnant à de trés-rigoureux ſupplices les accuſateurs s'ils accuſoient faux, ou

privant de sépulture celui qui étoit accusé, si les crimes qu'on lui imputoit, étoient juridiquement prouvez.

Cette pratique des Egyptiens, dont, comme nous l'avons déja observé, toute la Religion étoit hiéroglyphique, pouvoit fort bien être une Image symbolique de ce qui se passe à l'égard de l'ame, laquelle, au moment même de la mort, est presentée au Tribunal du Juge redoutable, pour y recevoir la décision de son état pour l'Eternité. Il est même trés-vraisemblable, que le Peuple n'en usoit ainsi, que pour fraper les esprits davantage par un jugement bien plus à craindre que ne l'étoit celui dont ils donnoient l'exemple, en prononçant sur l'état d'un cadavre, auquel il est trés-peu important, en quel lieu, & de quelle maniére il pourisse.

Il est aussi probable que cette méthode n'étoit pas particuliére aux Egyptiens, & qu'elle étoit commune à presque toutes les Nations dont il n'y en a aucune qui n'ait une idée que l'ame survivoit à son corps, & qui n'ait imaginé un Enfer à peu prés semblable à celui des Poëtes, que chacune a placé en divers lieux, selon sa fantaisie. Car ce n'étoit pas seulement en Egypte qu'étoient les Palus Achérusiennes, les Juges infernaux, & les fleuves redoutables aux Dieux mêmes. On les plaça auprés de Thébes dans la Bœotie, à Tarteſſe dans les Espagnes, auprés de Cumes en Italie, dans les Isles Britanniques, & dans les Canaries, apellées Fortunées, parce qu'on croyoit qu'elles étoient le séjour d'une heureuse immortalité. Il semble néanmoins que les vrayes Isles Fortunées des Anciens étoient les Isles de la Mer Egée, désignées par le nom de Champs Elysiens, parce que ces Isles é-

toient tombées dans le partage des enfans d'Elisa, petit-fils de Japhet. L'Isle de Créte, qui en étoit la principale, fut apellée l'*Isle des Bienheureux*. Minos & Rhadamante qui y avoient regné, étoient pour cette raison Juges des Enfers; le Léthé, & les autres Fleuves infernaux, étoient des Riviéres ou des Fleuves de cette Isle. Enfin les Isles Fortunées étoient celles où Rhée avoit enfanté Jupiter, que la fable fait naître & mourir en Créte, où pendant long-tems les Crétois ont montré son Tombeau.

C'est du côté de l'Ouest, d'où les Sauvages prétendent être venus, qu'ils placent le Païs des Ancêtres, ou des Ames. C'est, disent-ils, un pays trés-éloigné, & où chacun est contraint de se rendre aprés son trépas, par un chemin fort long & fort pénible, dans lequel il y a beaucoup à souffrir, à cause des Riviéres qu'il faut passer sur des ponts tremblans & si étroits, qu'il faut être une ame pour pouvoir s'y soûtenir; encore trouve-t'il au bout du pont un chien, qui, comme un autre Cerbére, leur dispute le passage, & en fait tomber plusieurs dans les eaux, dont la rapidité les roule de précipice en précipice. † Celles qui sont assez heureuses pour franchir le pas, trouvent en arrivant, un grand & beau pays, au milieu duquel est une grande Cabane, dont Tharonhiaouagon leur Dieu occupe une partie, & Ataentsic son Ayeule occupe l'autre. L'appartement de cette Vieille est tapissé d'une quantité infinie de colliers de porcelaine, de bracelets & d'autres meubles, dont les morts qui sont sous sa dépendance, lui ont fait present à leur arri-

† *P. de Brebeuf. Relation de la Nouv. France pour l'a 1636. 2. part. ch. 2. p. 71.*

vée. Ataentſic eſt maîtreſſe de la Cabane, ſelon le ſtile des Sauvages; elle & ſon petit-fils dominent ſur les Manes, & font conſiſter leur plaiſir à les faire danſer devant eux. Il y a une infinité de verſions ſur le pays des ames: mais ce que je viens d'en raporter, en eſt comme le fonds, où tout le reſte ſe réduit.

Cette fable, ou le récit fabuleux de ce pays des Ancêtres, eſt confirmé par une autre fable, laquelle eſt preſque abſolument ſemblable à celle d'Orphée, qui deſcendit aux Enfers pour en retirer Euridice ſon épouſe.

C'étoit un jeune homme au deſeſpoir de la mort de ſa ſœur qu'il aimoit avec une extrême affection. L'idée de la défunte lui revenoit ſans ceſſe à l'eſprit. Il réſolut donc d'aller la chercher juſqu'au pays des Ames, & il ſe flâta de pouvoir la ramener avec ſoi. Son voyage fut long & trés-laborieux; mais il en ſurmonta tous les obſtacles, & en dévora toutes les difficultez. Enfin il trouva un Vieillard ſolitaire, ou bien un génie, qui l'ayant queſtionné ſur ſon entrepriſe, l'encouragea à la pourſuivre, & lui enſeigna les moyens d'y réüſſir. Il lui donna enſuite une petite calebaſſe vuide pour y renfermer l'ame de ſa ſœur, & il l'aſſura qu'à ſon retour il lui donneroit ſon cerveau, parce qu'il l'avoit en ſa diſpoſition, étant placé là en titre d'office, pour garder le cerveau des morts. Le jeune homme profita de ſes lumiéres; il acheva heureuſement ſa courſe, & arriva au pays des Ames, qui étoient fort étonnées de le voir, & fuyoient en ſa préſence.

Tharonhiaouagon le reçût fort bien, & le défendit, par les conſeils qu'il lui donna, des embûches de la Vieille ſon ayeule, laquelle, ſous les apparences d'une amitié feinte, vou-

loit le perdre, en lui faiſant manger de la chair des ſerpens & des vipéres, dont elle fait elle-même ſes délices. Les Ames étant enſuite venuës pour danſer à leur ordinaire, il y reconnut celle de ſa ſœur. *Thironhiaouagon* lui aida à la prendre par ſurpriſe; il n'en ſeroit jamais venu à bout ſans ſon ſecours; car lorſqu'il s'avançoit pour la ſaiſir, elle évanoüiſſoit comme un ſonge de la nuit, & le laiſſoit auſſi embarraſſé, que l'étoit Enée, lorſqu'il s'efforçoit d'embraſſer l'ombre de ſon pére Anchiſe. Cependant il l'a prit, il l'enferma; & malgré les inſtances & les ruſes de cette ame captive, qui ne ſongeoit qu'à ſe délivrer de ſa priſon; il la rapporta par le même chemin, par où il étoit allé, juſqu'à ſon Village. Je ne ſçai s'il ſe ſouvint de prendre la cervelle de ſa ſœur, ou s'il la jugea peu néceſſaire: Mais dés qu'il y fut arrivé, il fit déterrer le corps, & le fit préparer, ſelon les inſtructions qu'il avoit reçûës, pour le rendre propre à recevoir l'ame, qui devoit le ranimer. Tout étoit prêt pour la réüſſite de cette reſurrection, lorſque la curioſité impatiente de quelqu'un de ceux qui étoient préſens, en empêcha le ſuccés. L'ame captive ſe ſentant libre, s'envola, & le voyage devint entiérement inutile. Le jeune homme n'en rapporta point d'autre avantage, que celui d'avoir été au païs des Ames, & d'en pouvoir dire des nouvelles ſûres, qu'on a eu ſoin de tranſmettre à la poſtérité.

Ce païs des Ames a auſſi ſes différens étages, & tous n'y ſont pas également bien. C'eſt ce que conclut un de nos Miſſionnaires, de ce qu'il entendit dire à une jeune Sauvageſſe. Cette fille voyant ſa ſœur mourante, par la quantité de ciguë qu'elle avoit priſe dans un

dépit & déterminée à ne faire aucun reméde pour se garantir de la mort, pleuroit à chaudes larmes, & s'efforçoit de la toucher par les liens du sang, & de l'amitié qui les unissoit ensemble. Elle lui disoit sans cesse : c'en est donc fait, tu veux que nous ne nous retrouvions jamais plus, & que nous ne nous revoyions jamais ? Le Missionnaire frapé de ces paroles, lui en demanda la raison. Il me semble, dit-il, que vous avez un païs des Ames où vous devez tous vous réünir à vos Ancêtres ; pourquoi donc est-ce que tu parles ainsi à ta sœur ? Il est vrai, reprit-elle, que nous allons tous au païs des Ames ; mais les méchans, & ceux en particulier, qui se sont détruits eux mêmes par une mort violente, y portent la peine de leur crime ; ils y sont séparez des autres, & n'ont point de communication avec eux : c'est-là le sujet de mes peines. † Virgile assigne de la même maniére un quartier séparé dans les Enfers à Didon & à quantité d'autres, qui avoient été les malheureuses victimes de leur propre desespoir.

Les Sauvages sont assez éclairez pour discerner le bien d'avec le mal. La conscience ne laisse ignorer l'un & l'autre à personne. Il n'est pas surprenant qu'ils ayent connu comme tous les autres, qu'il y avoit des peines réservées pour le crime, & des récompenses destinées à la vertu.

Séjour des Ames dans la Galaxie, ou Voye Lactée.

Je me persuade que l'opinion qu'avoient les Anciens sur les Champs Elisées, & tous ces lieux soûterrains, ou marquez en diffé-

† *Virgil. Æneid. Lib. 6.*

tens endroits de la terre pour le séjour des Manes, étoit dérivée de la Tradition ancienne des Lymbes des Saints Peres, dont les Ames, ne pouvant monter au Ciel, avant qu'un Libérateur leur en eût ouvert l'entrée, étoient détenuës comme captives, soûpirant sans cesse aprés le moment de leur délivrance. Car quelque sentiment qu'ayent eu les Anciens sur les Champs Elisées, & quelques fables qu'ils ayent débitées sur ce sujet, il semble qu'ils ne les regardoient que comme un lieu de passage, d'où les Ames devoient monter au Ciel, pour se rejoindre aux Dieux.

¶ Plutarque a placé ce séjour des Ames dans la Lune. Mais, selon la plus commune opinion, elles s'élevoient jusqu'au Firmament, qui étoit le lieu de leur origine. Car, selon le systême de la Mythologie payenne elles en descendoient, † premiérement pour animer leur corps, & elles y remontoient ensuite aprés une longue période d'années pendant lesquelles elles se purifioient de toutes les soüillures qu'elles avoient contractées dans ces corps impurs & corruptibles. Les Anciens avoient imaginé pour cela deux portes aux deux points fixes des Solstices, ou la Galaxie, autrement la Voye Lactée, est coupée par le Zodiaque. L'une de ces deux portes étoit apellée la porte des Hommes, & l'autre étoit nommée la porte des Dieux, des Héros ou des Morts. La premiére étoit située au tropique du Cancer, & donnoit entrée dans ce bas Monde; la seconde étoit placée au Tropique du Capricorne, & laissoit le retour libre vers les Dieux. De cette

¶ *Plutarch. de facie in orbe Lunæ.*

† *Vide Manilium Astronom. Lib. 1. Et Cœlium Rhodigin. Lect. Antiq. Lib. 15. cap. 23. p. 700. Col. 2.*

sorte toute la Voye Lactée étoit de la Juris-diction de Pluton ; & il y a apparence qu'elle n'étoit nommée la Voye de Laict, que parce qu'elle étoit comme la voye de l'enfance, soit qu'il fallût naître sur la terre, soit qu'il fallût renaître au Ciel.

Cette opinion des Anciens nous est encore representée aujourd'hui dans l'Astronomie des Sauvages, plusieurs Nations de l'Amérique ne donnant point d'autre nom à la Voye Lactée, que celui de chemin des Ames, à quoi se raporte l'opinion populaire, ou le proverbe, qui a encore lieu parmi le bas peuple en quelques Provinces de France, chez qui la Voye Lactée est apellée *le chemin de S. Jacques*, où, dit-on, il faut aller vivant ou mort. Pierre Martyr, & Gonzales d'Oviédo ont aussi écrit, que les Sauvages de l'Isle Espagnole, qui se faisoient mourir à la mort de leurs Caciques, n'étoient ainsi cruels à eux-mêmes, que par l'espérance qu'ils avoient de monter *jusqu'au* Soleil & dans le Ciel, où ils seroient heureux, & par la crainte que s'ils manquoient à cet usage de leur pays, leur ame ne mourût avec le corps, & ne fût réduite au néant.

Félicité des Ames.

Le chant & la danse étoient un des principaux objets de la béatitude du séjour des Ames heureuses, soit dans les Champs Elysiens, soit dans les Cieux ; mais c'étoit surtout dans les Cieux qu'elles joüissoient de cette félicité parfaite, en participant à l'harmonie & à la cadence des Esprits, qui animent les corps célestes. La doctrine de l'Antiquité étoit curieuse sur ce point. Il nous en reste encore

des vestiges bien marqués dans les Livres des Platoniciens.

Les Anciens donc imaginoient une harmonie divine universellement répanduë dans tout le Monde, laquelle consistoit dans un mouvement cadencé de tous les corps célestes, & dans un son mélodieux qui en résultoit. Dieu en étoit le principe comme prémier Moteur, & les Divinités subalternes, lesquelles présidoient à tous les corps, dont brille le Firmament, y concouroient avec lui, formant autant de chœurs différens, qu'il y avoit de différentes Sphéres. C'est pour cette raison, dit * Cœlius Rhodiginus, qu'on donnoit le nom de Muses aux ames motrices de ces corps célestes, & qu'on disoit, qu'Apollon étoit le conducteur des Muses.

Les Ames destinées à habiter la terre, étant créées, selon leurs principes, long-temps avant que d'informer les corps qu'elles devoient animer, ayant entendu cette harmonie divine, & y ayant participé, avoient toûjours une secrete inclination pour elle, quoiqu'elles fussent absorbées dans ces corps matériels, lesquels par leur opacité, les empêchoient de pouvoir l'entendre. Cependant comme la Musique, le son des instrumens, & les danses de religion, rendoient les Dieux sensibles aux priéres des hommes, elles opéroient aussi cet effet merveilleux, qu'elles réveilloient dans les Ames des hommes l'idée, & les espéces de ce qu'elles avoient entendu autrefois de l'harmonie divine, & que, sur-tout lorsqu'on étoit disposé par les Initiations, le souvenir de cette divine harmonie les ravissoit hors d'elles-mêmes, & les faisoit entrer dans cette

* V. Cœl. Rhodigin. Lect. Antiq. Lib. 7. cap. 1. p. 271. Vol. 2.

fureur lymphatique, nécessaire à l'aflation, à la divination, & au commerce avec les Dieux, pendant lequel elle se faisoit mieux entendre. Mais comme c'étoit un don extraordinaire que les Dieux faisoient aux hommes, la communication n'en étoit accordée, pendant cette vie mortelle, qu'avec une certaine mesure, & une certaine proportion fort bornée & fort limitée. Ce n'étoit qu'aprés que l'ame, dégagée des liens d'une chair corruptible qui l'apésantit, étoit renduë à sa prémiére liberté. Ce n'étoit qu'aprés qu'elle s'étoit purifiée de la contagion du corps, que remontant à sa Sphére, elle entendoit de nouveau ces divins concerts, qui entretiennent la beauté de cet Univers, & qui font la félicité des Dieux.

Quoique les Sauvages n'ayent pas pousſé si loin la subtilité d'une doctrine si déliée, ils semblent avoir raisonné selon le même systême, qu'ont suivi depuis Platon & ses Sectateurs; car non seulement le chant & la danse entrent dans toutes leurs réjoüissances, dans toutes leurs fêtes de Religion; mais dans l'idée de tous les Sauvages de l'Amérique, elles font encore le bonheur des Ames aprés la mort.

Aprés que les Ames ont dévoré, disent-ils, toutes les difficultés de leur pénible voyage, & qu'elles ont surmonté tous les obstacles qui se rencontrent, avant que d'arriver au séjour de leurs Ancêtres, elles entrent enfin dans un païs charmant, qui leur présente par-tout ce qui peut contribuer à leur felicité, felicité matérielle à la vérité, de la maniére dont ils la conçoivent, &

*Jamblich. de myster. Ægyp. Segm. 3. cap. 20.

dont ils l'expriment ; mais qui n'eſt point différente de celle que * Virgile nous décrit. Il leur reſte alors peu de chemin à faire pour arriver au lieu, où le tambour & le ſon de la Tortuë marquent la cadence des Morts avec un charme propre à enlever les cœurs. Elles n'ont pas plûtôt entendu les prémiers tons de cette Muſique raviſſante, qu'elles ſe ſentent tranſportées d'un plaiſir extrêmement vif, qui les entraîne & les fait courir avec ardeur vers cette douce mélodie, laquelle devenant plus ſenſible, à meſure qu'elles aprochent du terme, & animée de la joye, que les Ames qui danſent, expriment par des acclamations continuelles, augmente encore en elles un nouveau ſentiment de plaiſir beaucoup plus flateur. Lorſqu'elles ſont bien prés de cet heureux ſéjour, pluſieurs Ames ſe détachent pour venir à leur rencontre, & leur témoigner la joye qu'elles ont de leur arrivée. Ces Ames les conduiſent enſuite à la Cabane d'Ataentſic, & au milieu de l'aſſemblée où ſe tient la danſe. Là, aprés tous les complimens, & aprés s'être raſſaſiées de tous les mets les plus délicieux, elles ſe mêlent parmi les autres pour danſer, & joüiſſent ainſi alternativement de tous les plaiſirs dont la danſe eſt toûjours le principal, ſans être jamais plus ſujetes au chagrin, à l'inquiétude, aux infirmités, ni à aucune des viciſſitudes de la vie mortelle.

Bien que leur doctrine, ſur le ſéjour des Ames dans le Ciel, ne ſoit pas bien claire, la danſe & la muſique y ont auſſi lieu parmi les Ames heureuſes, & les Iroquois nomment la Conſtellation des Pleïades, *Te jennonnia-*

* *Virgil. Æneid. 6.*

Youa, c'eſt-à-dire, les Danſeurs & les Danſeuſes.

Métempſycoſe.

Comme les Ames au ſortir de leurs corps n'étoient pas dignes de joüir de la félicité parfaite, & qu'il n'y avoit de félicité parfaite que lorſqu'elles étoient élevées au rang des Dieux, elles avoient bien des épreuves, par leſquelles il leur falloit paſſer, avant que tout ce qu'il y avoit d'impur & de ſoüillé en elles, fût entiérement épuré. C'eſt ce qui a donné lieu à la Palingénéſie, à la Métempſycoſe Pythagoricienne, ou tranſmigration ſucceſſive des ames en pluſieurs corps. On voit encore des idées parmi les Sauvages de cette Métempſycoſe; mais ils n'en ont pas pouſſé ſi loin l'extravagance, que les Diſciples de Pythagore, & les Gymnoſophiſtes des Indes. Une opinion de cette nature leur ſeroit trop préjudiciable; car ſans la chaſſe & la pêche, la plûpart mourroient de faim. Je ne crois pas non plus que quelque opinion qu'ils ayent euë de cette Métempſycoſe, ils ayent jamais appréhendé qu'en tuant quelque bête à la chaſſe, ils délogeaſſent de ſon corps l'ame de quelqu'un de leurs Ancêtres, ni qu'ils ayent jamais eſtimé aſſez quelque animal que ce puiſſe être, pour ſouhaiter que leur ame paſſe de droit fil dans ſon corps, comme penſent les Brachmanes des Indes, qui s'eſtiment heureux de mourir, en tenant la queuë d'une vache. Il me reſte encore quelque choſe à dire ſur l'opinion des Anciens & des Sauvages, ſur l'état de l'âme aprés la mort, que je remets à la fin de cet Ouvrage, où je traiterai de leur ſépulture. Examinons maintenant les veſtiges du Judaïſme & du Chriſtianiſme,

qu'on a trouvez en Amérique, depuis le tems qu'on en a fait la découverte.

Des signes de Judaïsme & de Christianisme trouvez en Amérique.

Les Peuples de la grande Peninsule du Jucatan, & quelques autres de leurs voisins, étoient circoncis. » Nous en avons tant de » témoignages, dit le sçavant Grotius *, qu'il » faut n'avoir point de pudeur pour le nier. » Pierre Martyr ajoûte le Baptême à la Cir- » concision. Herréra dit, continuë cet Au- » teur, que le Baptême avoit chez eux le nom » de Régénération. On le donnoit aux en- » fans à l'âge de trois ans. Les parens se dis- » posoient à cette cérémonie par le jeûne & » par la continence. Ils avoient aussi une ma- » niére de Confession, l'Onction au front, » une honnête sépulture, & la croyance du » Jugement universel.

Grotius raisonnant sur tous ces signes de Judaïsme & de Christianisme mêlez ensemble, s'en sert pour appuyer sa conjecture sur l'origine des Peuples de l'Amérique Méridionale, qu'il croit descendus des Chrétiens d'Ethiopie. De Laet † a fort bien refuté le sentiment de ce grand homme, ainsi que je l'ai déja

* *Grotius, Dissert. 2. de origine Gent. Americ.* Circumcisos fuisse, cùm Hispani in illas terras venerunt, Jucatanenses & vicinos quosdam populos, tam multos testes habemus, ut id negare non sit hominis modesti ac verecundi. Baptismum addit Martyr: Baptismo datum nomen regenerationis: administratum infantibus anno ætatis tertio: parentes ad id se parasse jejunio & secubatione: confitendi morem, Unctionem in fronte, honestam sepulturam: fidem de Judicio universali, Herrera. Hæc simul juncta aliò referre non possum quàm ad Æthiopas Christianos.

† *Joan. de Laet, Responsi ad utramque Grotii Dissertat.*

dit, & je ne crois pas devoir m'y arrêter davantage.

Il reste néanmoins quelques doutes sur ces vestiges, pour sçavoir si les Juifs ou des Peuples instruits de la Loy de Jesus-Christ, n'auroient point passé anciennement en Amérique.

Pour ce qui regarde les Juifs, plusieurs se sont persuadez, que les dix Tribus d'Israël transportées en captivité dans la Médie par les Rois des Assyriens, ceux en particulier dont il est parlé au quatriéme Livre d'Esdras ¶, s'étoient fait un chemin pour aller dans ce nouveau monde. Ils se fondent non seulement sur ce que je viens de dire, & sur ce que quelques Auteurs ont écrit au sujet de la Circoncision; mais encore sur plusieurs traits de ressemblance qui se trouvent entre les observances légales, & d'autres coûtumes civiles des Juifs, & entre les usages des Américains. J'ai vû moi-même plusieurs Missionnaires sur qui cela avoit fait impression, & qui n'étoient pas éloignez de croire que tous les Amériquains en général étoient originaires du Peuple Hébreu.

Mais aprés avoir bien examiné ce sentiment, je le crois entiérement insoûtenable; je ne crois pas du moins qu'on puisse rien apporter d'assez solide, sur quoi l'on doive s'appuyer.

Acosta * nie formellement ce que les autres Auteurs ont avancé de la Circoncision, & Herréra n'en parle point. Ces deux Auteurs,

¶ *Esdras, Lib. 4. cap. 13. à v. 40. ad 49.*

* *Acosta Histor. Natural. de Indias, Lib. prim. cap. 25.* Los Indios poco ni Mucho no se retajan, ni han dado jamas en essa ceremonia como Muchos de Ethiopia y del Oriente.

tous deux dignes de foi, & qui ont le mieux traité des mœurs de ces Peuples, forment un trés-fort préjugé contre les premiers. Il n'y a pas d'appprence qu'étant auſſi bien inſtruits qu'ils le paroiſſent, ils euſſent ignoré, ou contredit un article auſſi eſſentiel & auſſi ſenſible. Je crois que les Auteurs qui ont crû appercevoir cette Circonciſion, auront été trompez ſur l'uſage qu'avoient les Méxiquains & les Peuples de leur voiſinage, de tirer du ſang des différentes parties de leur corps, auſſi bien de celles de la génération que des autres, dans leurs pratiques de Religion, & ſur-tout dans le cours des Initiations, pour en faire le ſacrifice à leurs Divinitez.

Mais quand même il ſeroit vrai que la Circonciſion eût été en uſage parmi les Peuples de la Peninſule du Jucatan, & parmi leurs voiſins, cette coûtume ne caractériſeroit point tellement les Juifs, qu'elle ne fût encore uſitée & reçûë chez les Egyptiens, les Ethiopiens, les Iſmaëlites, les Troglodytes, les Arabes, les Syriens, les Phéniciens, & les Peuples de la Colchide, ainſi qu'on peut le vérifier par les Auteurs.

Le quatriéme Livre d'Eſdras, ſur lequel on s'appuye pour le paſſage de ces Iſraëlites, ne mérite pas qu'on le refute; & l'endroit qu'on en cite, bien examiné, ſe détruit par lui-même. Car où trouver aujourd'hui parmi les Peuples de l'Amérique, ou de quelqu'autre partie du monde que ce ſoit, des traces de ce Peuple fidéle, que Dieu doit ramener dans

Idem Hiſtor. Moral. de Indias, Lib. 5. cap. 26. Los Mexicanos tenian tambien ſus bautiſmos, con eſſa ceremonia, y es que a los Recien Nacidos les ſcarificavan las orejas y el miembro viril que en Alguna manera remedavan la Circonciſion de los Judios. Eſta ceremonia ſe hazia principalmente con los Hijos de los Reyes y ſenores.

la

la Terre promise, & qui se soit si bien conservé dans la pureté de son culte, qu'il puisse mériter que Dieu ouvre derechef pour lui le sein de l'Euphrate, & qu'il fasse le même miracle qu'il fit d'abord, pour le conduire dans ce pays d'Arsareth, où il falloit une année entiére pour se rendre ; pays si caché, qu'il n'a jamais eu de place que dans l'imagination des Rabbins, accoûtumez à se repaître de pareilles chiméres.

Il y avoit des pratiques de Religion, des observances légales qui étoient communes à tous les Peuples, que les Gentils avoient aussi bien que les Juifs. Il n'y a qu'à faire comparaison de ce que j'ai déja dit de la Religion des Payens, avec ce que j'ai apporté de la Loy de Moïse. On ne peut rien conclure de ces pratiques générales ; mais les Juifs en avoient une infinité de particulieres & de détaillées, que ceux qui seroient de leur lignée auroient mieux conservées, que n'ont pas fait les Amériquains.

Je dis la même chose des usages de la vie civile. Il y en avoit de communs à tous les hommes, que les Juifs pouvoient avoir comme les autres, & qu'ils avoient sans doute. Mais pour ceux qui sont caractéristiques dans l'Amérique, tels que sont la Ginécocratie de plusieurs Nations, l'ordre des Successions, des Généalogies, des héritages, &c. ils sont absolument opposez à ceux qui étoient essentiels au Gouvernement des Israëlites ; ainsi à moins que ceux-ci n'eussent absolument perdu leur langue, leurs loix, leurs coûtumes les plus marquées, pour embrasser la Religion & tous les usages qu'ont eus de tout temps les Gentils, parmi lesquels ils eussent été confondus, on ne peut point assu-

rer qu'aucun des Israëlites ait passé dans cette partie du monde. Grotius & Laet qui se sont fait vivement la guerre sur l'origine des Amériquains, sont parfaitement d'accord sur ce point-ci.

Ce que Pierre Martyr & Herrera disent de cette espece de Baptême & des autres Sacremens, de la Foy de la Resurrection, &c. ne conclut rien pour qu'on en puisse dire que la Religion Chrétienne y ait été annoncée, quoi-que ces sortes de Sacremens & cette croyance paroissent y être si conformes.

Les Sacremens de la nouvelle Loy avoient dans celle de Moïse, & dans la Loy de nature, leurs ombres & leurs figures, dont ils sont la réalité & l'accomplissement par la grace du Rédempteur, de qui ils reçoivent toute leur vertu & toute leur efficace; & c'est en quoi consiste tout l'avantage que la Loy de Jesus-Christ a sur les autres qui l'ont précédée. Le Démon qui a toûjours été le singe de la Divinité, avoit affecté de faire retenir aux Idolâtres les usages qu'ils avoient pris de la vraie Religion, & qu'ils avoient héritez de générations en générations, en remontant jusquà l'origine des hommes. Mais ces usages saints en eux mêmes & dans leur institution, cessoient de l'être, & devenoient criminels par la superstition qui les altéroit, par l'application que les Payens en faisoient, & par les abominations qu'ils y mêloient.

Nous avons déja remarqué que les Peres de l'Eglise avoient reconnu cette vérité, & cet artifice de Satan; mais il est bon d'en dire encore ici quelque chose. * Tertullien

* *Tertullian. de præscrip. Hæretic. cap.* 40. Sequetur, à quo intellectus interpretetur eorum quæ ad Hæreses faciant? à Diabolo scilicet, cujus sunt partes interverténdi

parlant contre les Hérétiques, qui faisoient comme une nouvelle Religion dans le Christianisme, en corrompant les Dogmes, & détournant un peu le sens des paroles de l'Ecriture Sainte, dit qu'ils suivoient en cela l'exemple du Démon, lequel avoit corrompu la Religion des premiers tems, en copiant cette Religion même dans les mystéres des fausses Divinitez. Il fait ensuite une énumération des Sacremens imitez. » Le » Démon, dit-il, baptise quelques-uns de » ceux qui croient en lui, & qui sont ses fi» déles serviteurs, & il leur promet la ré» mission de leurs péchez en vertu de ce ba» ptême. Si je m'en souviens bien encore, » Mithra signe & marque au front ceux qui » se font initier, pour être ses soldats; il fait » une Fête de l'offrande du pain, il donne » une representation mystique de la Résur» rection, & il rachette la Couronne sous le » glaive. Que dirai-je encore de ce qu'il a » fait une Loi à son Souverain Pontife de ne » se marier qu'une fois? Il a aussi ses Vierges » & ses Adorateurs, qui font profession de » continence. † Saint Justin, saint Jean-Chrysostome, & quelques autres saints Peres, reconnoissent une espéce de Baptême dans ces mystéres des Gentils dont nous ve-

veritatem, qui ipsas quoque res Sacramentorum Divinorum, idolorum mysteriis æmulatur. Fingit & ipse quoddam, utique credentes & fideles suos: expositionem delictorum de lavacro repromittit; & si adhuc memini, Mithra signat illic in frontibus milites suos: celebrat & panis oblationem, & imaginem Resurrectionis inducit, & sub gladio redimit coronam. Quid quod & summum Pontificem unis nuptiis statuit; habet & Virgines, habet & continentes.

† Justin. Apol. 2. pro Christ. p. 94.

nons de parler; & ¶ saint Justin, ainsi que je l'ai dit, fait ailleurs une comparaison des mystéres de Mithra avec le Trés-Saint Sacrement de l'Eucharistie, comme si ces mystéres eussent été une image de ce Pain céleste. * Saint Augustin fait plus; car il dit qu'en conséquence de l'offrande du pain & du vin, plusieurs des Payens croyoient que les Chrétiens adoroient Cérès & Bacchus: *Nonnulli nos propter panem & calicem, Cererem ac Liberum colere existimant.*

Ce n'est point certainement en conséquence de l'établissement de la Religion Chrétienne, que les Gentils auroient changé les rites & les cérémonies de leurs mystéres pour en faire une imitation de nos Sacremens. La haine que les Payens avoient pour les Chrétiens, ne nous permet pas de croire qu'ils ayent voulu copier des gens qu'ils abhorroient, & qu'ils persécutoient à toute outrance par le fer, par le feu, & par toutes sortes de supplices.

Ce que nous avons déja dit des Orgies & des Initiations, des Expiations, des Lustrations, des Régénérations, & d'une espéce de Confession, dont nous avons parlé sur le témoignage de Plutarque, marque, que ces Institutions étoient anciennes, & d'une antiquité même si reculée que nous avons eu raison d'en conclure, quelles étoient des altérations de la prémiére Religion que Dieu ait donnée aux hommes; Religion, dont les allusions mystérieuses ont eu leur entiére vérification dans celle que le Rédempteur du monde, figuré dans la Loi de Nature, & dans la Loi écrite, nous devoit transmettre

¶ *Justin. Apol. 2. pro Christ. p. 98.*
* *Aug. contra Faust. Lib. 1. cap. 13.*

dans la Loi de grace, laquelle doit subsister jusqu'à la consommation des siécles.

Nous devons raisonner des Religions des Indes Orientales & Occidentales de la même maniére qu'ont raisonné les Saints Peres sur les mystéres des Anciens. Rien de plus fréquent dans l'une & dans l'autre Inde, que les Purifications Lustrales, en guise de Baptême pour l'expiation des pechez, & rien de mieux établi dans la Doctrine des Brames, que l'efficace qu'ont leurs prétenduës eaux salutaires, & la vertu qu'ils attribuënt au Gange, & à certaines autres Riviéres, pour purifier les Ames des soüillûres qu'elles ont contractées. La Confession des péchez est une des pratiques des plus anciennes & des plus constantes de leur Religion. Leurs Dieux même n'étoient pas exempts de cette obligation; & le P. Bouchet, * dans sa Lettre à M. d'Avranche, raporte sur cela une de leurs fables qui est trés-curieuse. † Tavernier dit, » que quand les Gaures sont malades, ils apellent leurs Prêtres, à qui ils » font une espece de Confession, & les Prêtres leur ordonnent de faire des aumônes & » autres bonnes œuvres, pour avoir le pardon de leurs péchez. La Confession est encore en usage au Royaume de Siam & au Japon, aussi-bien que dans plusieurs Etats des Indes. ¶ Celle que faisoient au Japon certains dévots qui alloient en pélerinage s'expier sur la montagne d'Oçaca, a quelque chose de si affreux, qu'on ne peut lire qu'avec horreur, comment ils avoient le

* *Lettres édifiantes de la Compagnie. ix. Recuëil. Lettre 1.*
† *Tavernier, Voyage de Perse, Liv. 4. chap. 8.*
‡ *Acosta, Hist. Morale des Indes, Liv. 5. cap. 25.*

courage de se mettre dans le plat d'une balance au-dessus du plus affreux des précipices, & restoient suspendus en l'air dans cet état, jusqu'à ce qu'ils eussent entiérement déchargé leur conscience publiquement & tout haut, par un aveu général des plus détaillez, des plus sincéres & des plus humilians. ¶ La Confession étoit pareillement en usage au Pérou, & avoit ses rigueurs, ses pénitences proportionnées, & ses cas reservez. Les filles consacrées au Soleil, & qui avoient atteint un certain âge, y confessoient aussi-bien que les Prêtres, & avoient leur Jurisdiction comme eux. L'Inca seul ne se confessoit qu'au Soleil; & aprés sa confession faite, il alloit se baigner dans une Riviére, la priant de porter ses péchez à la Mer, de maniére qu'ils fussent entiérement oubliez.

* Le Pere Bouchet, dans la même Lettre que j'ai citée, dit, qu'il n'avoit jamais rien remarqué dans la Religion des Brachmanes, qui eût raport à la divine Eucharistie, mais qu'un Brame converti lui fit faire attention, il y a quelques années, à une circonstance trés-digne de remarque » C'est, dit-il, que » les restes des sacrifices, & le Ris qu'on » distribuë dans les Temples, conserve chez » les Indiens le nom de *Prajadam*. Ce mot » Indien signifie en nôtre Langue, *divine* » *Grace*, & c'est ce que nous exprimons par le terme *Eucharistie*. »

Il y avoit quelque chose de mieux marqué au Pérou, & qui paroît avoir encore plus de rapport avec le divin Sacrement de nos Autels. Toutes les années on y célébroit deux Fêtes. † La prémiére commençoit au mois de

¶ *Acosta loc. cit.* * *Lettres édifiantes*, IX. *Recuëil. Lett.* †
† *Acosta, Hist. Moral. de Indias, Lib. 5. cap. 27.*

Décembre, qui étoit le premier de leur Calendrier. Cette Fête duroit plusieurs jours, lesquels se passoient en sacrifices, & autres cérémonies de Religion dans la Ville de Cusco, où l'on ne permettoit à aucun étranger d'assister. Ce n'étoit qu'à la fin & le dernier jour, qu'on leur ouvroit les portes, & qu'on leur permettoit de participer à la conclusion de cette Fête : ce qui se passoit en cette sorte. Les filles consacrées au Soleil, faisoient de petits pains avec de la farine de Maïs, pêtris dans le sang des Agneaux blancs & sans tache, qu'on offroit ce jour-là en sacrifice. Les étrangers de toutes les Provinces étant entrés dans la Ville, on les rangeoit en haye. Des Prêtres du Soleil, qui devoient être d'une certaine famille destinée à faire cette cérémonie, portoient dans des plats d'or & d'argent ces pains idolatriques, coupés par morceaux, & en donnoient une particule à chaque étranger, en l'exhortant d'être toûjours fidelle à l'Inca, ou au Soleil, que l'Inca représentoit, ajoûtant en même temps, que ce morceau de pain serviroit de témoignage contre lui-même, si son intention n'étoit pas pure & conforme à ce qu'il devoit à son Dieu & à son Souverain. Chacun recevoit, & mangeoit ces particules de pain avec de grandes démonstrations de reconnoissance, & de fortes protestations, qu'ils ne penseroient, & ne feroient jamais rien contre le Soleil & contre l'Inca, disant, que ce morceau qu'ils mangeoient, seroit dans leur corps un témoignage & un garant de leur fidelité. La seconde Fête se célébroit au dixiéme mois, qui répond à nôtre mois de Septembre, à peu prés de la même maniére. On envoyoit aussi ces pains de la Ville

Capitale dans tous les Temples, & dans tous les lieux sacrez de l'Etat, & par-tout on les recevoit avec beaucoup de marques de respect & de Religion. L'Agneau avoit quelque chose de bien mystique dans la Religion des Péruviens. Ils en plaçoient un dans la Voye Lactée, qu'une brebis allaitoit. † Garcilasso dit que tandis qu'il étoit encore enfant, on s'efforçoit de lui faire voir l'un & l'autre ; » mais moi, ajoûte-t'il, je voyois » bien les taches de la Voye Lactée qu'on » me montroit, mais je ne voyois ni figure » d'Agneau, ni figure de Brebis, apparem» ment parce que je n'avois pas l'imagina» tion assez forte pour pouvoir me les repre» senter.

Rien n'est aussi plus frappant que ce qui se passoit au Mexique en cette matiére. ¶ Toutes le années on y célébroit une Fête, qui étoit la plus solemnelle de toutes celles de l'Etat, parce qu'elle étoit proprement celle de leur Dieu. Deux jours auparavant les filles consacrées dans le Temple, préparoient une grande quantité de farine, faite avec la semence de bête, & avec du Maïs rôti & pilé. Elles la pêtrissoient dans un eau miellée, & en formoient une idole de la grandeur de celle de bois, qui étoit adorée dans le Temple. Elles préparoient en même temps avec la même farine de petits pains faits en forme d'ossemens humains, & qu'on apelloit les ossemens du Dieu *Vitzilipuzli*. Le jour de la cérémonie étant arrivé, on portoit cette idole en procession, dés le grand matin, avec une pompe, une magnificence, & une grande quantité de cérémonies, dont Acosta

† *Garcilasso, Comment. Reales, Lib. 2. cap. 23.*
¶ *Acosta, Hist. Moral. de Indias, Lib. 5. cap. 24.*

donne tout le détail, auquel je renvoye le Lecteur ; Et de la même maniére que les Juifs mangeoient l'Agneau Paſchal en équipage de Voyageurs, & avec beaucoup de précipitation, parce que c'étoit le paſſage du Seigneur, *Phaſe*, ou *tranſitus Domini* ; on faiſoit auſſi cette proceſſion avec une extrême celérité, & on l'apelloit *le court chemin du Dieu Vitziliputzi*. Le chemin ne laiſſoit pas cependant d'être fort long ; mais il ne le paroiſſoit pas, à cauſe de la vîteſſe avec laquelle on le parcouroit. Au retour de cette proceſſion, on mettoit dans le Temple où l'on avoit rapporté cette idole, tous ces pains faits en forme d'oſſemens ; & aprés beaucoup de ſacrifices où l'on immoloit des victimes humaines, aprés beaucoup de chants, de danſes & de cérémonies, leſquelles étoient comme une conſécration de cette idole & de tous ces pains ; tout le peuple qui devoit être à jeun, depuis les enfans de l'âge le plus tendre juſqu'aux plus âgez, alloit ſe dépoüiller de tous les ornemens qu'il avoit pris, pour rendre cette Fête plus ſuperbe. Cependant les Prêtres dépoüilloient l'idole, & la coupoient enſuite par morceaux, avec tous ces pains faits en forme d'oſſemens, & qui étoient auſſi ſacrez que l'idole même ; le peuple étant enſuite revenu, & tous venant ſe preſenter de rang, hommes & femmes, grands & petits, riches & pauvres, on leur départiſſoit tous ces morceaux, que chacun recevoit avec un reſpect qui cauſoit de l'admiration, & avec une dévotion qui alloit juſqu'aux larmes, diſant qu'ils mangeoient la chair & les os de leur Dieu, & ſe regardant comme indignes d'une ſi grande faveur. La cérémonie finiſſoit par un

discours, qu'un Prêtre des plus anciens faisoit sur le sujet de la Fête.

Acosta s'attache de cette maniére à prouver que le Démon a pris soin de procurer en toutes choses que les Idolâtres lui rendissent les mêmes devoirs que Dieu même s'est fait rendre. Il montre cette conformité de culte dans la Religion des Indiens du Méxique & du Pérou, non seulement par rapport aux choses qui peuvent répondre à chacun de nos Sacremens, mais encore à tout le détail de la Religion. Cependant il ne lui vient pas seulement en pensée, que ces choses ayent été empruntées du Christianisme, & que jamais les Peuples du Pérou & du Méxique ayent eu connoissance de nôtre Religion. C'étoient en effet de purs Idolâtres, dont l'Idolâtrie étoit aussi marquée que l'est celle des Brachmanes & des Bonzes des Indes Orientales, que nous ne soupçonnons pas d'avoir tiré leurs cérémonies de la Religion Chrétienne; autrement il faudroit dire que la Religion Chrétienne a été copiée & changée en Idolatrie par toutes les Religions Payennes qui ont subsisté jusqu'aux derniers temps, & qui, pour la plûpart, subsistent, encore.

Du Culte de la Croix en Amérique.

Il est bien plus étonnant de voir le Signe adorable de la Croix en honneur dans l'Amérique, avant la venuë des Européens. Quoique le Démon puisse abuser de tout, croiroit-on néanmoins qu'il eût proposé à la vénération de ces adorateurs ce Signe de nôtre salut, dans lequel il a été vaincu, qui a été d'ailleurs un objet de folie pour les Gentils, comme il a été un sujet de scandale pour les

Juifs ? Ou bien ſeroit-ce une preuve que le Chriſtianiſme eût pénétré en Amérique avant la découverte des derniers temps ? Examinons d'abord les témoignages des Auteurs qui en ont parlé, pour voir enſuite ce qu'on en doit penſer.

Pierre Martyr dit *, que les Eſpagnols qui abordérent les premiers dans le Jucatan, y virent des Croix ; & qu'ayant interrogé ſur cela les gens du Pays par leurs Interpretes, quelques-uns avoient répondu qu'il avoit paſſé chez eux un homme d'une trés-grande beauté, qui leur avoit laiſſé ce Signe, pour les engager à ſe ſouvenir de lui ; que d'autres avoient dit, qu'un certain homme plus brillant que le Soleil y étoit mort, en faiſant un ouvrage tout ſemblable. Pierre Martyr ajoûte pourtant, qu'en tout cela il n'y avoit rien de bien aſſuré.

Lopés de Gomara raconte auſſi †, que les Eſpagnols y trouvérent des Croix de léton & de bois dreſſées ſur les ſépultures des gens du Pays, que quelques-uns s'étoient perſuadez à cauſe de cela, que pluſieurs Eſpagnols chaſſez de leur pays par les Maures du temps du Roy Rodrigue, s'étoient refugiez dans celui-là ; mais qu'il ne pouvoit pas le croire, parce qu'on ne trouvoit point de Croix ſemblables dans les Iſles qui ſont ſûr le paſſage, & où ç'eût été une néceſſité de toucher avant que d'arriver juſques-là.

Le même Auteur ¶ parlant de l'Iſle d'Acuzamil, vulgairement nommée *Cozumel*, aſſûre que les habitans avoient une eſpece de petit Temple bâti de pierre, dans lequel il y

* *Petr. Martyr, Ocean. Decad. Lib. 4. cap. 1.*
† *Lopes de Gomara, Hiſt. Gener. de Ind. Lib. 3. cap. 2.*
¶ *Idem Lib. 2. cap. 17.*

avoit une Croix haute de dix palmes, qu'ils adoroient comme une Divinité : qu'ils l'invoquoient pour obtenir de la pluye, & la portoient en procession : qu'on ne sçavoit pas d'où leur étoit venuë cette dévotion, mais qu'elle avoit été cause qu'ils en avoient eu plus de facilité à embrasser le Christianisme.

Il rapporte encore dans les coûtumes des Cumanois *, qu'il avoient entre plusieurs Idoles, une Croix faite comme celle de Saint André, & un Signe comme ceux des Notaires Apostoliques, qui sont quarrez, serrez, av[illegible] des Croix de Bourgogne traversées les u[illegible] dans les autres : qu'ils se munissoient par le moyen de cette Croix contre les visions nocturnes, & contre les phantômes de la nuit, & qu'ils l'appliquoient aux enfans qui ne faisoient que de naître.

L'Inca Garcilasso assure †, que les Rois du Pérou avoient dans une de leurs Maisons Royales une Croix d'un jaspe christallin, mêlé de blanc & d'incarnat, dont il donne une description exacte, l'ayant examinée lui-même dans la Sacristie de l'Eglise Cathédrale de Cusco, où les Espagnols l'avoient mise, aprés s'être rendus les maîtres de cet Etat. Les Incas conservoient cette Croix dans l'un de ces appartemens qu'on nommoit *Husca* en langue du Pays, & qui étoient un lieu sacré. Ils n'adoroient point cette Croix anciennement, mais ils lui portoient un grand respect, sans sçavoir néanmoins, ni depuis quel temps ils la possedoient, ni quel étoit le motif de ce respect qu'ils avoient pour elle. Ils l'adorérent dans la suite, dit-il, aprés l'arrivée des Espagnols, & la tinrent en plus gran-

* *Idem, Lib. 3. cap. 32.*
† *Comment. Real. Lib. 2. cap. 3.*

de vénération, au ſujet de ce qui arriva à Pierre de Candie, & qui eſt rapporté ailleurs par le même Auteur.

Le Pere Antoine Ruiz * fait mention d'une Croix miraculeuſe qu'on trouva dans cette partie du Paraguay, qu'on a depuis appellée de Sainte Croix; probablement en mémoire de cette découverte. Ce Pere regarde cette Croix comme une des preuves qu'il apporte pour confirmer l'opinion qu'on avoit, que Saint Thomas Apôtre avoit annoncé l'Evangile dans le Bréſil, dans le Paraguay, & dans le Pérou. La Tradition du pays porte, dit-il, qu'anciennement un homme blanc ayant une grande barbe, y étoit venu d'au-delà de la mer, pour y faire connoître Dieu: qu'il portoit par-tout avec lui cette grande Croix, faite d'un bois ſingulier, lequel ne ſe trouve point dans tous ces quartiers-là: qu'à la vûë de cette Croix les Démons devinrent muets, & que les Oracles ceſſérent; le ſaint Homme fut cependant trés maltraité des Gentils, qui lui attribuoient le ſilence de leurs Dieux; ils enlevérent ſa Croix & l'enfoüirent auprés d'un Lac, où elle s'eſt conſervée ſans aucune corruption pendant plus de quinze ſiécles, à ce que croit cet Auteur; & elle eſt aujourd'hui ſi entiére & ſi ſolide, qu'il n'y a pas même apparence qu'elle puiſſe jamais pourrir & ſe corrompre.

Ce qu'on raconte d'une autre petite Nation de Sauvages établis vers Gaſpé dans le fonds du Golphe Saint Laurent, ſur une petite Riviére, qu'on nomme la Riviére Sainte-Croix, & auſquels on a donné le nom de Porte-Croix, ou de Cruciantaux, a quelque choſe

* *Conquiſta Eſpiritual del Paraguay, &c. f.* 23. & 25.

d'auſſi ſurprenant, & qui eſt encore mieux, particulariſé.

Le Pere Chrétien le Clerc †, qui, à ce que je crois, a eu le premier la gloire de cette découverte, prétend que le culte de la Croix eſt ſi ancien chez ces Sauvages, que » c'eſt une » matiére ſuffiſante pour nous faire conjecturer & croire même que ces Peuples n'ont » pas eu l'oreille fermée à la voix des Apôtres » dont le ſon a retenti par toute la terre. Cela ne doit pas néanmoins ſe conclure tout-à-fait, de la maniére dont il en rapporte l'établiſſement.

» La Tradition de leurs Ancêtres, porte, » dit-il, que leur pays étant affligé d'une ma» ladie trés-dangereuſe & peſtilentielle, qui » les réduiſoit à une extrême diſette de toutes » choſes, & qui en avoit mis déja pluſieurs » dans le tombeau, quelques Vieillards de » ceux qui étoient les meilleurs, les plus ſa» ges, & les plus conſidérables, s'endormi» rent tout accablez de langueur & de cha» grin, de voir une déſolation ſi générale, & » la ruine prochaine de toute la Nation Gaſ» peſienne, ſi elle n'étoit promptement ſoula» gée par un puiſſant ſecours du Soleil, qu'ils » reconnoiſſoient, comme nous avons dit, » pour leur Divinité. Ce fut, diſent-ils, dans » ce ſommeil plein d'amertume, qu'un hom» me beau par excellence leur apparut avec » une Croix à la main, qui leur dit de pren» dre bon courage, de s'en retourner chez » eux, de faire des Croix ſemblables à celle » qu'on leur montroit, & de les preſenter » au Chef des familles, les aſſurant que s'ils » les recevoient avec eſtime, ils y trouve» roient indubitablement le remede à tous

† *Relation de la Gaſpaſie, ch. 9. & 10.*

» leurs maux. Comme les Sauvages ſont cré-
» dules aux ſonges juſqu'à la ſuperſtition, ils
» ne négligerent pas celui-ci dans leur extrê-
» me néceſſité. Ainſi ces bons Vieillards re-
» tournérent aux Cabanes, d'où ils étoient
» partis le jour précedent. Ils firent une aſ-
» ſemblée générale de tout ce qui reſtoit d'u-
» ne Nation mourante, & tous enſemble con-
» clurent d'un commun accord, que l'on re-
» cevroit avec honneur le ſacré Signe de la
» Croix, qu'on leur preſentoit du Ciel pour
» être la fin de leur miſére, & le commence-
» ment de leur bonheur, comme il arriva en
» effet, puiſque la maladie ceſſa, & que tous
» les afligez qui portérent reſpectueuſement
» la Croix, furent guéris miraculeuſement.

» La Croix fut dans leur païs comme
» l'Arc-en-Ciel, que Dieu fit paroître autre-
» fois à la face de tout l'Univers pour conſo-
» ler le Genre Humain, avec promeſſe de ne
» plus le punir d'un ſecond déluge; & c'eſt
» ainſi que la Croix arrêta tout court ce tor-
» rent de maladies & de mortalité qui déſo-
» loit ces Peuples, & leur fut un ſigne effi-
» cace, & rempli d'une merveilleuſe fécon-
» dité de graces & de bénédictions. Les avan-
» tages miraculeux qu'ils en reçûrent, leur
» en fit eſpérer de bien plus conſidérables dans
» la ſuite; c'eſt pourquoi ils ſe propoſérent
» tous de ne décider aucune affaire, ni d'en-
» treprendre aucun voyage ſans la Croix.

» Aprés donc la réſolution priſe dans le
» Conſeil, qu'ils porteroient toûjours la
» Croix, ſans en excepter même les petits
» enfans, pas un Sauvage n'eut jamais oſé
» paroître devant les autres, ſans avoir en ſa
» main, ſur ſa chair, ou ſur ſes habits ce ſa-
» cré Signe de leur ſalut: enſorte que s'il

» étoit queſtion de décider quelque choſe de
» conſéquence touchant la Nation, ſoit
» pour conclure la paix, ſoit pour déclarer
» la guerre contre les ennemis de la patrie;
» le Chef convoquoit tous les Anciens, qui
» ſe rendoient ponctuellement au lieu du
» Conſeil, où étant tous aſſemblés, ils éle-
» voient une Croix haute de neuf à dix
» pieds; ils faiſoient un cercle, & prenoient
» leur place avec chacun leur Croix à la
» main, laiſſant celle du Conſeil au milieu
» de l'Aſſemblée. Enſuite le Chef prenant
» la parole, faiſoit ouverture du ſujet, pour
» lequel il les avoit convoqués au Conſeil;
» & tous ces Porte-Croix diſoient leurs
» ſentimens, afin de prendre des meſures
» juſtes, & une derniére réſolution ſur l'af-
» faire dont il s'agiſſoit. Que s'il étoit queſ-
» tion d'envoyer quelque Député à leurs
» Voiſins, ou à quelqu'autre Nation étran-
» gére, le Chef nommoit, & faiſoit entrer
» dans ce cercle celui de la jeuneſſe, qu'il
» connoiſſoit le plus propre pour l'execution
» de leur pojet; & aprés lui avoir dit pu-
» bliquement le choix qu'on avoit fait de ſa
» perſonne, pour le ſujet qu'on lui commu-
» niquoit; il tiroit de ſon ſein une Croix
» admirablement belle, qu'il tenoit envelop-
» pée dans ce qu'il pouvoit avoir plus de pré-
» cieux; & la montrant avec révérence à tou-
» te l'Aſſemblée, il faiſoit, par une harangue
» préméditée, le récit des graces & des bé-
» nédictions, que toute la Nation Gaſpéſien-
» ne avoit reçûës par le ſecours de la Croix.
» Il ordonnoit enſuite au Député de s'appro-
» cher, & de la recevoir avec révérence, &
» la lui mettant au col: Va, lui diſoit-il,
» conſerve cette Croix, qui te préſervera de

» tous dangers auprés de ceux auſquels nous » t'envoyons. Les Anciens approuvoient par » leurs acclamations ordînaires de *hoo*, *hoo*, » *hoo*, ce que le Chef avoit dit, ſouhaitant » toute ſorte de proſpérités à ce Dépu- » té dans le voyage qu'il alloit entreprendre » pour le ſervice de ſa Nation.

» Cet Ambaſſadeur donc ſortoit du Con- » ſeil, la Croix au col, comme la marque ho- » noraire, & le caractére de ſon Ambaſſade. » Il ne la quittoit que le ſoir pour la mettre » ſous ſa tête, dans la penſée qu'elle chaſſe- » roit tous les méchans eſprits pendant ſon » repos. Il la conſervoit toûjours avec ſoin juſ- » qu'à l'accompliſſement de ſa négociation, » qu'il la remettoit entre les mains du Chef » avec les même cérémonies, qu'il l'avoit » reçûë en plein Conſeil, & devant toute » l'Aſſemblée il faiſoit rapport de ſon voya- » ge.

» Enfin ils n'entreprenoient rien ſans la » Croix. Le Chef la portoit lui-même à la » main en forme de bâton, lorſqu'il mar- » choit en raquettes, & il la plaçoit dans le » lieu le plus honorable de ſa Cabane. S'ils » s'embarquoient ſur l'eau dans leurs petits » canots d'écorce, ils y mettoient un Croix » à chaque bout, croyant religieuſement » qu'elle les préſerveroit du naufrage.

» Voilà quels étoient les ſentimens d'eſti- » me & de vénération de nos anciens Gaſ- » péſiens pour la Croix, qui ſubſiſtent enco- » re aujourd'hui religieuſement dans les » cœurs de nos Porte-Croix, puiſqu'il n'y en » a pas un, qui ne la porte deſſus ſes habits, » ou deſſus ſa chair. Les langes & les ber- » ceaux des petits enfans en ſont toûjours or- » nés; les écorces de la Cabane, les canots,

» & les raquettes en ſont toutes marquées.
» Les femmes enceintes la figurent avec
» le Porc-épic deſſus l'endroit de la couver-
» ture qui cache leur ſein, pour mettre leur
» fruit ſous la protection de la Croix. Enfin
» il n'y en a guéres qui ne conſerve précieu-
» ſement, en ſon particulier, une petite
» Croix faite avec de la porcelaine & de la
» raſſade, qu'il garde, & qu'il eſtime à peu
» prés, comme nous faiſons les Reliques;
» juſques-là même que ces Peuples la préfé-
» rent à tout ce qu'ils ont de plus riche & de
» plus précieux.
» On connoît aſſez les lieux de la ſépultu-
» re de ces Peuples par les Croix qu'ils plan-
» tent ſur leurs Tombeaux, & leurs Cimé-
» tieres diſtingués par ce ſigne de ſalut, pa-
» roiſſent plûtôt Chrétiens, que Sauvages:
» cérémonie qu'ils obſervent autant de fois,
» qu'il meurt quelqu'un de la Nation des
» Porte-Croix, fut-il éloigné de cent lieuës,
» de l'endroit où ſe fait ordinairement leur
» ſépulture.
» Les lieux de pêche & de chaſſe les plus
» conſidérables, ſont diſtingués par les Croix
» qu'ils y plantent; & on eſt agréablement
» ſurpris, en voyageant dans leur païs, de
» rencontrer de temps en temps des Croix
» ſur le bord des Riviéres, à deux & à trois
» croiſées, comme celles des Patriarches.
» En un mot ils font tant d'eſtime de la
» Croix, qu'ils ordonnent qu'elle ſoit en-
» terrée avec eux dans une même cercuëil,
» aprés leur mort, dans la croyance que cette
» Croix leur fera compagnie dans l'autre
» monde, & qu'ils ne ſeroient pas connus
» de leurs Ancêtres, s'ils n'avoient avec eux
» la marque & le caractére honorable, qui

» distingue les Porte-Croix de tous les autres » Sauvages de la Nouvelle France.

*La même chose a été écrite, quant au fonds & à la substance, quoiqu'avec des circonstances un peu différentes, par une personne d'une autorité bien plus respectable, que ne peut être celle du Pere Chrestien le Clerc. Mais cette personne n'ayant parlé que sur le rapport de ce Pere, ou de gens qu'il avoit instruits, ce n'est point à elle à garantir un fait de cette nature, lequel peut être faux, & qu'elle a pû cependant écrire sur la probité & sur la bonne foy de ceux qui le lui ont attesté.

Si l'origine de culte de la Croix devoit être rapporté à des songes, ou à des visions mystérieuses, ce seroit-là une solution de la difficulté, qui nous épargneroit la peine de faire d'autres recherches; mais il y a bien peu à compter sur ces sortes de traditions de la bouche des Sauvages, & quelquefois bien moins encore sur le merveilleux qui se trouve dans certains faiseurs de Relations.

La plûpart des Auteurs embarrassez de ce que Pierre Martyr & les Ecrivains Espagnols ont raconté de ce culte de la Croix, ne pouvant d'ailleurs se persuader que les Amériquains ayent jamais eu aucune teinture de nôtre Religion, & aucun commerce avec des Chrétiens, ¶ avant les derniers temps, prennent le parti de nier ces faits. Jean de Laet les nie trés-fortement, & cite pour lui Oviedo qui traite tout cela de fable.

Le respect que je dois à la mémoire du Pere le Clerc, & à son Ordre, m'empêche d'en

* *Lettre imprimée en* 1688.

¶ *Joan. de Laet Annot. in. Dessert. Hugon, Grot, Oviedo, Lib.* 17. *cap.* 3.

faire autant de sa Religion : quoique considérée en elle-même, & dans la maniére dont elle est écrite, elle ait tout l'air d'un pieux Roman. Quoi donc ? seroit-il bien possible, que ce culte de la Croix, dont la découverte est assez récente, & ne remonte pas au-delà du temps du Pere Chrestien le Clerc, eût été inconnu pendant plus d'un siécle & demi ? Depuis le regne de François premier, les François ont voyagé presque sans relâche vers ces côtes maritimes de l'Amérique ; ils ont commercé avec tous les Sauvages de ces cantons Canadiens, Micmacs, Souriquois, Gaspésiens, Etéchemains, Almouchiquois, ils ont visité tous les Havres & tous les Ports, depuis la Floride jusqu'au païs de Labrador ; seroit-il problable qu'ils n'eussent point eu connoissance de ce culte de la Croix, ou qu'en ayant eu connoissance, ils n'en eussent pas dit un seul mot dans leurs Relations, lesquelles sont pleines de choses bien moins importantes ? Celle-ci étoit assez singuliére, & rien ne devoit les frapper davantage. Cependant ni Thevet, ni Lescarbot à qui rien n'échappe, ni Champlain qui nous a donné une description exacte de tous ces païs-là qu'il a visités en personne, ni les Sieurs de Mons & de Poitrincourt, qui en ont eu des concessions de nos Rois : ni aucun des Missionnaires Recollets, Capucins, & Jésuites, n'en ont jamais parlé, ni rien écrit avant le Pere le Clerc. * Il est vrai que le Sieur de Champlain rapporte, que visitant les Ports de la Baye Françoise, il trouva en l'un de ces Ports trois ou quatre lieuës au Nord du Cap de Poitrincourt, » une Croix

* *Voyage du Sieur de Champlain, Liv. 1. chap. 16. Edition de Paris 1613.*

„ qui étoit fort vieille, toute couverte de „ mouſſe, & preſque toute pourrie. „ Mais le Sieur de Champlain bien loin de regarder cette Croix comme l'ouvrage des Sauvages, dit expreſſément, „ qu'elle montroit un ſi„ gne évident qu'autrefois il y avoit eu des „ Chrétiens. „ Il paroît évident en effet qu'elle avoit été plantée par les Européens, qui avoient navigué vers ces côtes plus de cent ans avant le Sieur de Champlain. L'attention de cet Auteur à obſerver cette Croix, nous eſt un ſûr garant qu'il eût raiſonné autrement, & qu'il n'auroit pas manqué de parler du culte de la Croix parmi les Sauvages de ces quartiers-là, ſi ce culte eût été auſſi étendu & auſſi marqué, que l'aſſûre le Pére le Clerc.

* Le Pere Hierôme l'Allemand, Supérieur des Miſſions de nôtre Compagnie dans la Nouvelle France, donne dans ſa troiſiéme Lettre, écrite l'an 1658. un état des Miſſions, que nous avions dans ces quartiers-là. Il diſtribuë celles du bas de la Riviére S. Laurent, & des côtes maritimes, en trois diſtricts, qui ſont Rigibouctou, Miſcou, & le Cap Breton. Dans le diſtrict de Miſcou, il comprend les Sauvages de Gaſpé & de Miramichi, qui ſont les Sauvages en queſtion; & il ajoûte ces paroles: „ Voilà le païs que nos „ Peres ont cultivé depuis l'an 1629. & où „ préſentement travaillent le Pére André „ Richard, le Pére Martin Lyonne, & le „ Pere Jacques Frémin. „ On voit dans la Relation de 1660. & 1661. un extrait de Lettre du Pere André Richard, écrite de ce païs-là même. Il y parle de ces Sauvages, & de quelques-unes de leurs coûtumes; mais il n'y

* *Relation de la Nouvelle France pour l'an* 1657. & 1658.

dit rien de ce culte de la Croix. Auroient-ils pû l'ignorer lui, & les autres Missionnaires, étant au milieu des ces Barbares, & auroient-ils pû s'en taire, s'il ne l'avoient pas ignoré ? Véritablement ce silence auroit de quoi surprendre. Enfin ces Sauvages ne sont autre chose que les Micmacs, ou les anciens Souriquois. Or certainement les Micmacs n'ont point eu anciennement le culte de la Croix. Cela est hors de toute dispute ; & il n'y a pas le moindre doute à former sur cet article. Ceux dont on parle, sont établis à la Riviére de Miramichi. C'est le vrai nom de cette Riviére ; & le Pere le Clerc avouë que c'est lui-même qui a changé son nom, quand il dit : » nous l'avons honorée du titre de sainte » Croix, au bruit du canon, & de mille ac» clamations de joye & de réjoüissance, tant » des François, que des Sauvages. * Le Pere le Clerc semble d'ailleurs contredire tout ce qu'il a déja dit dans le même Chapitre que j'ai extrait, en avoüant, » que ces Sauvages » s'étoient insensiblement relâchés de la fer» veur de leurs Ancêtres ; & que quand il fut » dans le païs pour commencer sa Mission, » ¶ il ne trouva que des peuples, qui n'a» voient plus que l'ombre de la coûtume de » leurs Ancêtres, & qui manquoient de res» pect pour la Croix, & avoient aboli l'usa» ge de leurs Assemblées croisées ; & ils se » félicitent de l'avoir rétabli.

Cependant, comme je ne voudrois pas penser, que ce que le Pere le Clerc dit du culte de la Croix chez les Gaspésiens, fût une fable de son invention, je crois devoir dire, pour l'excuser, que ces Sauvages qui avoient

* *Relation de la Gaspesie, chap. 9*
¶ *Relation de la Gaspesie, chap. 10.*

pratiqué long-tems les François avant le Pere Chreſtien le Clerc; qui avoient eu chez eux des Miſſionnaires de nôtre Compagnie, pendant pluſieurs années auront conſervé pour la Croix parmi eux quelque reſpect, que ces premiers Miſſionnaires leur avoient inſpiré; que la ſuperſtion des ſonges aura accredité ce culte, pendant quelque temps, aprés quoi il aura commencé à languir, & que le Pere le Clerc allant rétablir cette Miſſion, qu'on avoit été obligé d'abandonner, & ayant trouvé quelque reſte de ce culte, aura été perſuadé, ou ſur ces apparences, ou ſur le récit trompeur de quelque Sauvage, que ce culte étoit de temps immémorial.

* Ce que je dis, eſt fondé ſur une Lettre qui ſe trouve dans nos Relations, où le Pere Perrault, parlant de ces Sauvages, aſſûre, » qu'ils font volontiers le ſigne de la Croix, » comme ils nous voyent faire, levant les » mains & les yeux au Ciel, prononçant » *Jeſus Maria*, comme nous, juſques-là, » qu'ayant remarqué l'honneur que nous ren- » dons à la Croix, les pauvres gens ſe la pei- » gnent au viſage, à l'eſtomac, aux bras, & » aux jambes, ſans en être priez. Je veux » bien, ajoûte-t'il, qu'ils faſſent tout cela » en ces commencemens, par une ſimplicité » naturelle, qui les porte à imiter tout ce » qu'ils voyent, plus que par aucune autre » meilleure conſidération, ſi eſt-ce qu'avec » le temps ils en peuvent être aidés, & ils » ne ſeront pas les premiers, quand ils vien- » dront à pratiquer ce qui leur a été en uſa- » ge, comme par rencontre & par hazard. Quoiqu'il en ſoit, il n'eſt plus queſtion aujourd'hui de Porte-Croix ou de Cruciantaux;

* *Relation de la Nouvelle France pour l'an 1635. pag. 214.*

& un Miſſionnaire des Abénaquis, qui ſont leurs Voiſins, m'a aſſuré que ces Sauvages ne different en rien des autres.

Le témoignage de l'Inca Garcilaſſo me frappe plus que tout le reſte. Il ne peut guéres être nié, ni expliqué. Car, quoiqu'il ne ſoit venu au monde, que quelque temps aprés la décadence & la chûte de ce grand Empire, dont ſes ayeux étoient les maîtres & que par conſequent il doive être cenſé ignorer pluſieurs choſes des anciens uſages de ſon païs; c'eſt toûjours cependant un Auteur né dans ce même païs, dont il parle, iſſu de la race de ſes Rois, & qui doit être mieux inſtruit que des étrangers. Il paroît être de bonne foi dans toute ce qu'il rapporte, & il rend ici un témoignage ſur une choſe qu'il a vûë de ſes propres yeux: c'eſt pourquoi, ſuppoſant l'antiquité de ce culte de la Croix, & la verité de tous les faits rapportés par les Auteurs que j'ai cités; je crois devoir dire deux choſes ſur ce ſujet.

La premiére, c'eſt que quoique la Croix ſoit le Signe du Chrétien, elle n'eſt pourtant pas une marque infaillible du Chriſtianiſme, & de la Prédication de l'Evangile. Elle étoit un ſymbole ſacré dans la Religion des Anciens, & ſur-tout dans les Myſtéres d'Iſis, dont nous avons parlé juſqu'à preſent, ainſi que l'ont remarqué Juſte-Lipſe *, Gretſer †, Pignorius ¶, & pluſieurs autres Sçavans, en particulier, le Pere Athanaſe Kirker. Celui-ci en parle fort au long dans ſon Oedipe & dans ſon Obéliſque de Pamphile. Entre les Hiéroglyphes des Egyptiens, il n'en voit point de plus ſaint, de plus efficace, & de

* *Lipſius de Cruce, Lib. 1. cap. 8.* † *Cretſer, de Cruce, Lib. 1. cap. 51.* ¶ *Pignorius in expoſ. menſæ Iſiacæ.*

plus

plus parfait, que ſa Croix Hermétique, ou Iſiaque, dont il attribuë l'invention à Mercure Triſmégiſte *. Je ne m'arrête point à toutes les explications qu'il en donne, leſquelles peuvent avoir quelque choſe d'Idéal, que les Sçavans pourroient lui diſputer. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que ſelon le témoignage de Ruffin, la Croix étoit au nombre des lettres Hiératiques, ou Sacerdotales des Egyptiens, leſquelles étoient ſacrées, ainſi que le mot le porte. Il falloit que ce caractére fût regardé comme d'une grande ſainteté & d'une grande perfection, puiſqu'on le voit gravé ſur preſque tous les monumens qui nous reſtent de la magnificence de l'ancienne Egypte : qu'il eſt réïteré pluſieurs fois ſur les Obeliſques, & qu'il n'eſt preſque point de Divinité qui ne tienne ce ſymbole à la main, ou bien à qui il ne ſoit en quelque maniére attaché. J'ai choiſi parmi ces monumens ceux qui m'ont frappé davantage, & je les ai fait graver pour les mettre ici ſous les yeux du Public, qui ſera plus en état d'en porter ſon jugement. Je crois qu'il y verra avec plaiſir cette Croix entre les mains d'Horus Apollon, au col du Dieu Apis, de Jupiter Ammon, & au Thyrſe de Bacchus, que je crois être les Types du Liberateur: au col

* *Athan. Kirker Oedipi Ægypti Claſſ. 10. cap. 4. & Obeliſc. Pamphil.* Hermes Triſmegiſtus ..... caracterum Hieroglyphicorum Inſtitutor, ut, quæ in mundo occultiſſima latent, mirifico à ſe excogitato ſymbolo exponeret, omnia unico caractere quem & Crucem Hermeticam appellant (nos Iſiacam ſeu Anſatam, eo quod in nullis ferè ſimulachris Ægyptiacis manu geſtatus non ſpectetur appellamus,) expreſſit. Quem quidem caracterem in tanta veneratione habebant, ut nihil ſine eo rectè confici poſſe exiſtimarent, eratque Amulentum potentiſſimum, & caracter ad naturæ exemplar mirabili ingenii ſubtilitate fabricatus, ad viam felicitatis demonſtrandam unicus Dux & lumen, &c.

des Veſtales : aux Vaſes ſacrez, qui contenoient les liqueurs qu'on offroit aux Dieux ſur les Autels : aux Cymbales des Corybantes, &c. Ce n'étoit pas ſeulement en Egypte que ce ſymbole étoit ſacré, il l'étoit chez les Phœniciens ; & j'ai fait graver quelques médailles, où la Déeſſe de Syrie eſt repreſentée avec une longue Croix à la main, toute droite ou renverſée ſur l'épaule. C'eſt ſans doute ce qui a obligé quelques Auteurs à dire que les Américains, chez qui l'on avoit trouvé la Croix en vénération, avoient reçû ce culte des Chartaginois, leſquels étoient originaires de Phénicie. Ainſi Hornius * auroit eu tort de les contredire, preciſément par cet endroit, en prétendant mal à propos qu'avant Jeſus-Chriſt on n'a rendu nulle part aucun honneur à la Croix, & que le ſupplice de la Croix étoit en Phénicie un ſupplice très-honteux.

Saint Jerôme † aſſure, que dans les anciennes lettres Hébraïques, dont les Samaritains, dit-il, ſe ſont ſervis juſqu'à preſent, le *Tau* qui eſt la derniére, a la figure d'une Croix. Le *Tau*, de la maniére dont le forment encore les Grecs & les Latins, eſt une eſpece de Croix. Dans les mêmes Hiéroglyphes Egyptiens, le *Tau* & la Croix ſont employez indifféremment. Et ſelon le témoignage de Socrate ¶, de Sozomene §, de Ruffin *a*, & de Suidas *b*, ceux qui entendoient mieux leur

* *Hornius, Lib. 2. de origine Gent. Americ. cap.* 13. Ritum Crucis à Chartaginenſium mercatoribus Americanos accepiſſe quidam prodiderunt, quod vel propterea falſitatis manifeſtum, quia nullus Crucis ante Chriſtum natum honos, & quia Crux fœdiſſimum apud Pœnos ſupplicium.

† *Hieron. in Ezech. c.* 9. ¶ *Socrat. Lib.* 5. *Hiſt. Eccleſiaſt.* § *Sozomen. Hiſt. Eccleſ. Lib.* 7, 6, 15. *a Ruffin. Lib.* 2. *cap.* 29. *Suidas* σταυρός. *b*

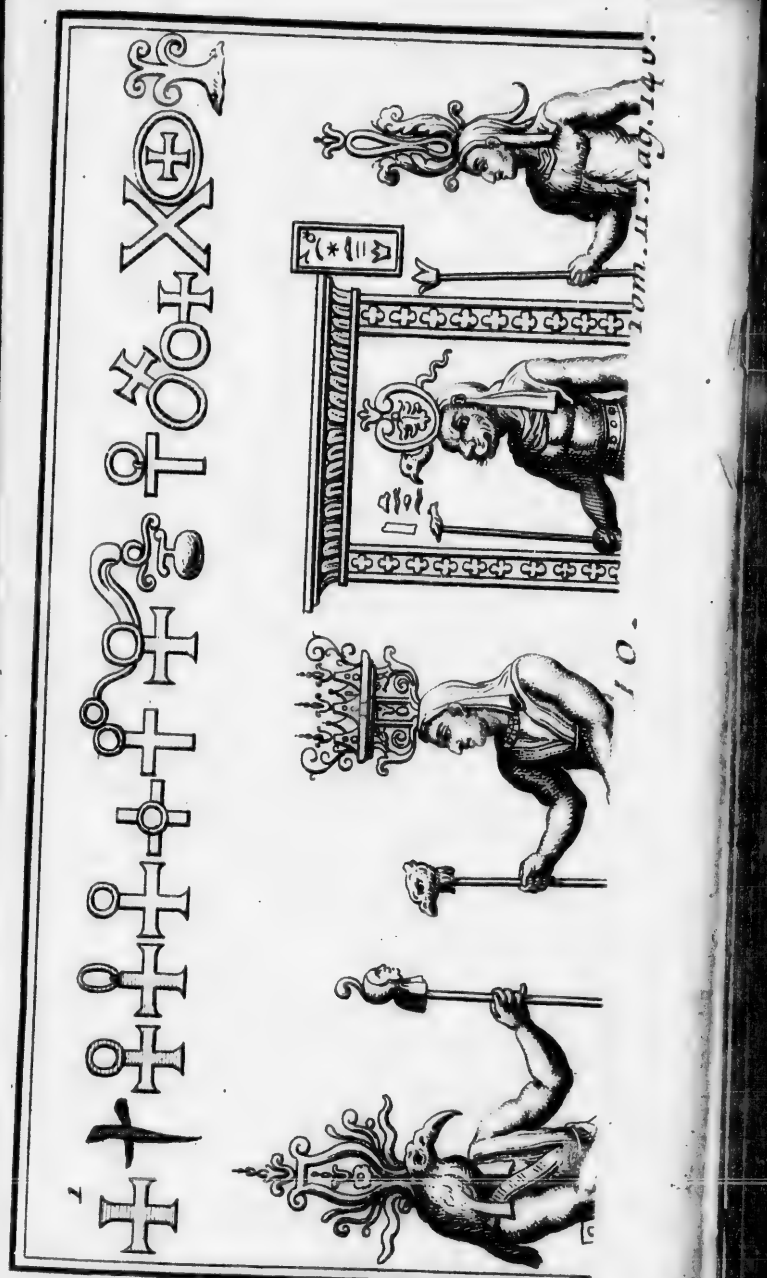
Tom. II. Tab. 140.

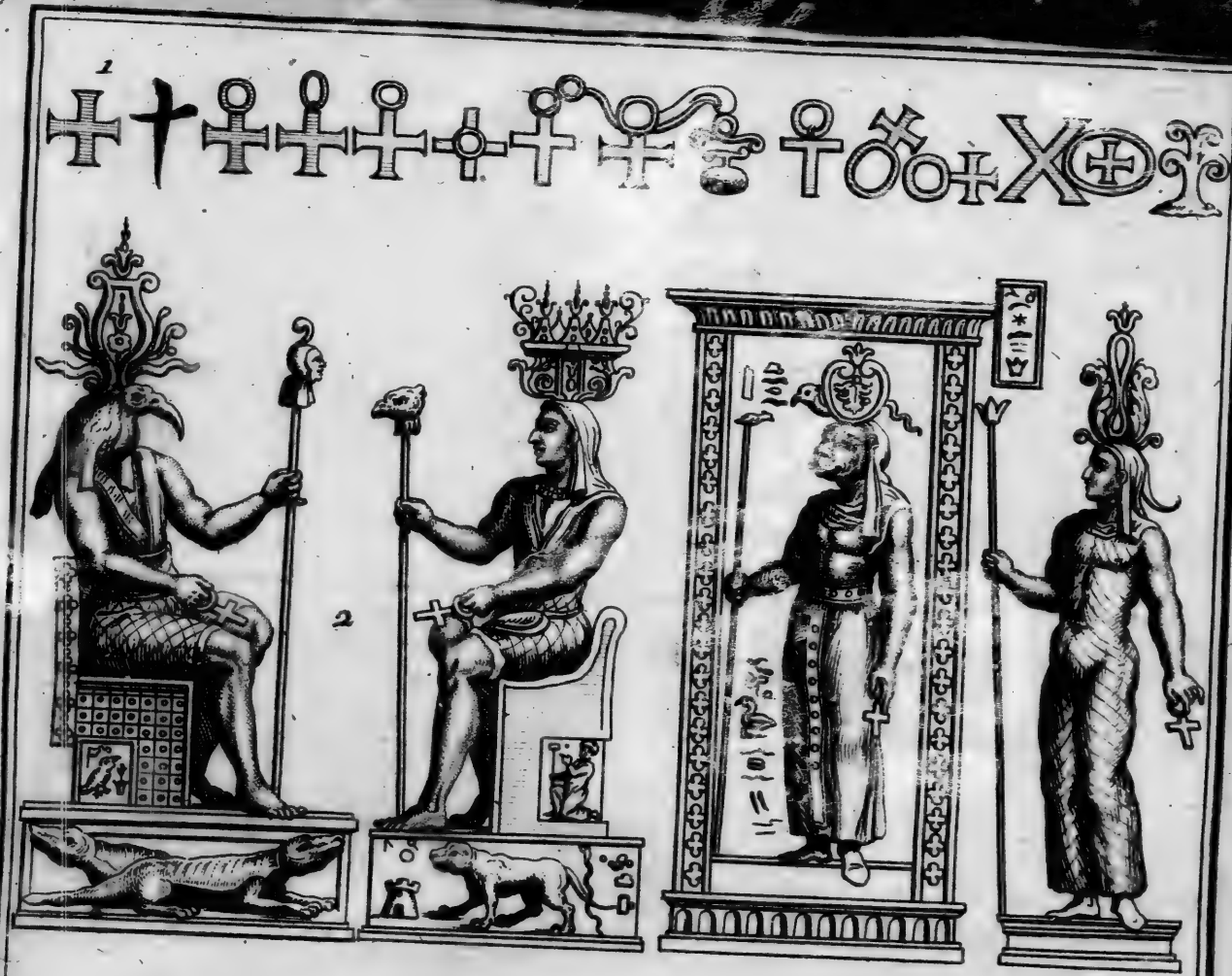
1
2

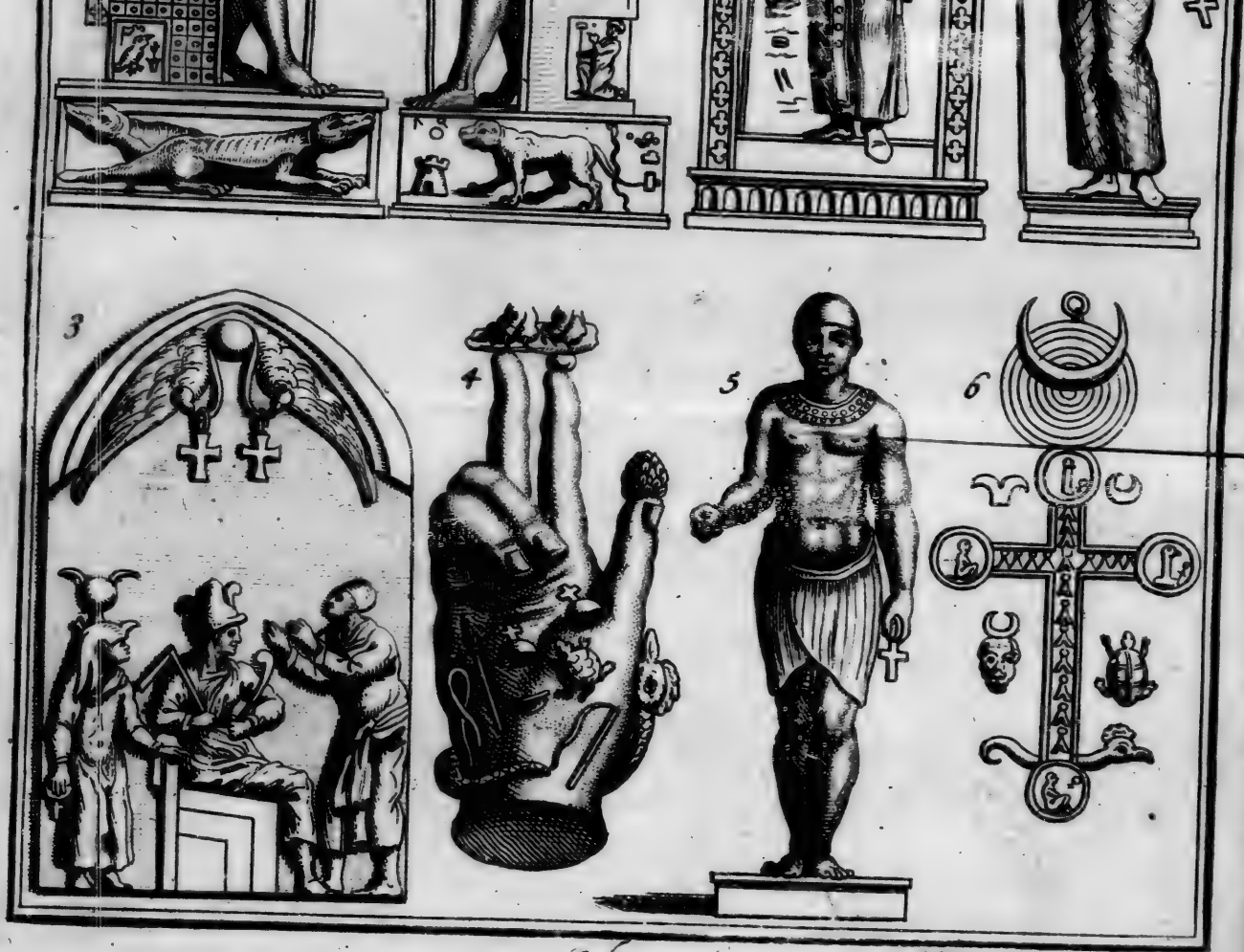

16.

Tom. II. Pag. 146.

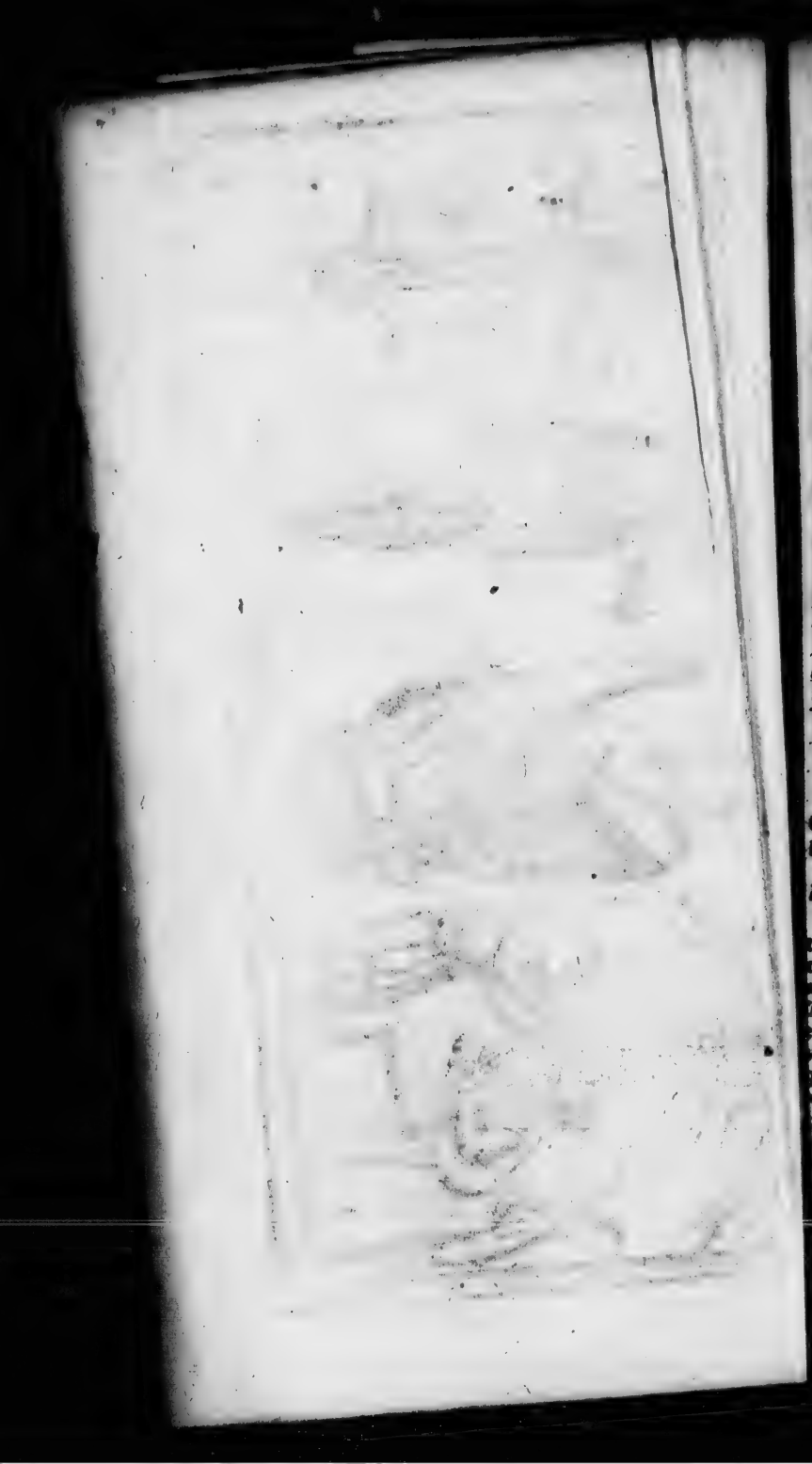

science Hiéroglyphique, assuroient que c'étoit chez eux le symbole de la vie future †: Nous voyons même que dans les saintes Lettres il est le caractére marqué sur le front des Prédestinez C'étoit peut-être pour cette raison qu'il étoit la derniére lettre de l'Alphabet, la Béatitude étant le dernier terme où nous devons viser, & où nous devons tâcher d'aboutir. Le *Tau* étoit aussi une lettre de salut & d'heureux présage chez les Grecs; & pour un criminel elle étoit la marque qu'il étoit renvoyé absous, au lieu que le *Theta* étoit un signe infaillible de condamnation & de mort*.

On pourroit, ce semble, inferer de-là, que dans les premiers temps & dans la révélation qui fut faite d'un Rédempteur à nos premiers Peres, la maniére de la Rédemption leur fut aussi révélée; la Croix qui étoit le symbole de la vie de l'Eternité, ayant aussi été l'instrument dont le Rédempteur s'est servi pour nous ouvrir les portes d'une Eternité heureuse.

† *Alex. ab Alex. Lib. 3. cap. 7.*

* *Franciscus de Mendoza Soc. Jesu, Virid. Lib. 8. cap. 7.* Græci Θ utebantur cùm aliquem supplicio capitis addicebant. Quò alludit Persius, *Satyra 4.*

Et potis es nigrum vitio præsigere Thetam.

Martialis. Item Lib. 7. & Ausonius.

Hujus rei causa illa est, quia *Θάνατος* apud Græcos mortem significat, ideoque prima hujus vocabuli littera ad mortem indicandam sumebatur. Cæterùm cùm aliquem liberum abire permittebant, *Tau* utebantur. Quam ob rem verò *T* absolutionis nota poneretur, à nemine, quem legerim, explicatur; nisi fortè arcanum aliquod mysterium in hoc veterum consensu latere arbitremur, qui Crucis notam, quam *T* repræsentat pro salutari usurpabant, animo videlicet præsagientes Crucis signum nobis saluti fore. Certè apud Hebræos littera *Tau* salutaris erat, ut colligitur ex Ezechiele c. 9. vel quia in Crucis figuram effingebatur, vel quia cùm ultima esset Alphabetici Hebraïci, Christum significaret, qui rerum omnium finis dicitur, &c.

Tout ceci peut être justifié & confirmé par ce qui se passa du temps de Théodose le Grand, & qui est rapporté par Socrate †, que j'ai cité ci-dessus. Car comme on détruisoit & qu'on dépoüilloit le Temple de Serapis, on trouva dans ce Temple plusieurs Hiéroglyphes gravez sur la pierre, parmi lesquels il y en avoit plusieurs qui avoient la forme d'une Croix. Ce fut une matiere de controverse entre les Chrétiens & les Gentils. Les Chrétiens disoient que cette Croix étant le signe salutaire de la Passion du Sauveur, étoit caractéristique pour leur Religion, laquelle y étoit comme annoncée & prophetisée. Les Gentils au contraire avoüoient que la Croix étoit commune à Jesus-Christ & à Serapis; mais ils prétendoient en même temps qu'elle avoit une signification toute autre chez les Egyptiens, que celle qu'elle avoit dans le Christianisme. Pendant que cette dispute étoit ainsi échauffée, plusieurs Gentils qui se convertirent alors, & qui entendoient parfaitement la science Hiéroglyphique de l'Egypte, fortifiérent la prétention des Chrétiens, & assurerent que ce Hiéroglyphe étoit le symbole de la vie future. Les Chrétiens se sentirent fort encouragez par cette décision; mais quand on eut ensuite découvert par ces mêmes Hiéroglyphes, que lorsque ce signe de la Croix paroîtroit, le Temple de Serapis seroit détruit; il y eut encore un plus grand nombre de Gentils qui se convertirent à la Foy de Jesus-Christ, & reçûrent le Baptême, reconnoissant les égaremens de leur vie passée. Voilà, dit Socrate, ce que je me souviens d'avoir oüi dire au sujet du symbole de la Croix. Il est vrai que cet Auteur ajoute en-

† Socr. Lib. 5. Hist. Eccles. cap. 17.

suite qu'il ne croyoit pas que les Egyptiens en faisant graver la figure de la Croix sur ces pierres, eussent jamais eu l'idée des mystéres qui devoient s'accomplir dans la personne de Jesus-Christ. Il cite même saint Paul pour soûtenir en cela son opinion. Car, dit il, si l'Apôtre assure que le mystére de la Rédemption a été inconnu aux siécles & aux générations, s'il a été caché aux Démons mêmes, à combien plus forte raison a-t'il été caché à ses Ministres, tels qu'étoient les Prêtres Egyptiens ? Mais il arriva, dit-il, alors, ce qui étoit arrivé autrefois à ce grand Saint. Car ayant apperçû à Athenes un Autel avec cette inscription, *Au Dieu inconnu*, il profita de cette ouverture pour annoncer Jesus-Christ, & convertit plusieurs personnes à la Foi. De la même maniere les Chrétiens saisirent cette occasion de la découverte de la Croix, & s'en prévalurent ; à moins, ajoûte-t'il, qu'on ne veüille dire que le Verbe Divin avoit operé sur les Prêtres Egyptiens ce qu'il opéra dans Balaam & dans Caïphe, qu'il avoit rendus Prophétes contre leur intention, & sans qu'ils sçussent qu'ils eussent prophétisé. Ce sentiment de Socrate prouveroit trop si l'on vouloit en inférer que le mystére de la Rédemption n'eût pas été révélé à nos premiers Peres, & aux Patriarches qui ont précédé Moïse ; mais il est vrai dans ce sens que les Egyptiens qui avoient conservé la plûpart des symboles de Religion, avoient oublié les motifs de l'Institution premiére de ces Symboles ; & que quelqu'ils regardassent celui-ci comme le symbole de la vie future, ils ignoroient parfaitement le mystére de la Rédemption, quant au fonds, & quant à la maniére.

Les Egyptiens avoient placé la Croix dans les Aſtres, & nous voyons encore cette Croix dans les figures que l'Antiquité nous a tranſmiſes du plus grand nombre des Planétes; mais comme dans les derniers temps on avoit expliqué tous les Hiéroglyphes Egyptiens du monde Phyſique, pluſieurs Auteurs, marchant ſur leurs traces, ne ſe ſont pas élevés au-delà, & favoriſent ainſi l'Athéiſme. Bien loin de raiſonner comme eux, nous devons penſer, ainſi que l'a fait avant nous Marſile Ficin, dont je cite ici les belles paroles avec plaiſir. » Pour moi, dit-il, ¶ je ne crois pas » qu'on doive regarder le degré d'excellence

¶ *Marſil. Ficinus, Lib. 3. de vitâ Cœlitus propagandâ, cap. 18.* Antiquiores autem quemadmodum in quodam Arabum Collegio legimus, figuram Crucis cunctis anteponebant, quia corpora per virtutem agunt ad ſuperficiem jam diffuſam. Prima verò ſuperficies Cruce deſcribitur. Sic enim imprimis habet longitudinem atque latitudinem. Primaque hæc figura eſt, & omnium recta quam maximè, & quatuor rectos Angulos continet. Effectus verò Cœleſtium maxime per rectitudinem radiorum Angulorumque reſultant. Tunc enim ſtellæ magnoperè ſunt potentes, quando quatuor Cœli tenent Angulos imo Cardines, Orientis videlicet Occidentiſque, & medii utrimque. Sic verò diſpoſitæ, radios ita conjiciunt in ſe invicem, ut Crucem, inde conſtituant. Crucem ergo veteres figuram eſſe dicebant, tum ſtellarum fortitudine factam, tum earumdem fortitudinis ſuſceptaculum, ideoque habere ſummam in Imaginibus poteſtatem, ac vires & ſpiritus ſuſcipere Planetarum. Hæc autem opinio ab Ægyptiis, vel inducta eſt, vel maximè confirmata inter quorum caracteres Crux una erat inſignis, vitam eorum more futuram ſignificans, eamque figuram pectori Serapidis inſculpebant. Ego verò, quod de Crucis excellentia fuit apud Ægyptios ante Chriſtum, non tam muneris ſtellarum teſtimonium fuiſſe arbitror, quam virtutis præſagium, quam à Chriſto eſſet acceptura. Aſtrologos autem qui ſtatim poſt Chriſtum fuerunt, videntes à Chriſtianis mirauda per Crucem fieri, noſcientes autem, vel nolentes ja Jeſum tanta referre, in Cœleſtia retuliſſe, quamquam conſiderare debebant per Crucem ipſam, abſque nomine Jeſu miracula minimè perpetrari.

GES
Croix dans
cette Croix
ous a tranſ-
s Planetes;
ps on avoit
Egyptiens
teurs, mar-
pas élevés
éſme. Bien
ous devons
ous Marſile
roles avec
ne crois pas
l'excellence

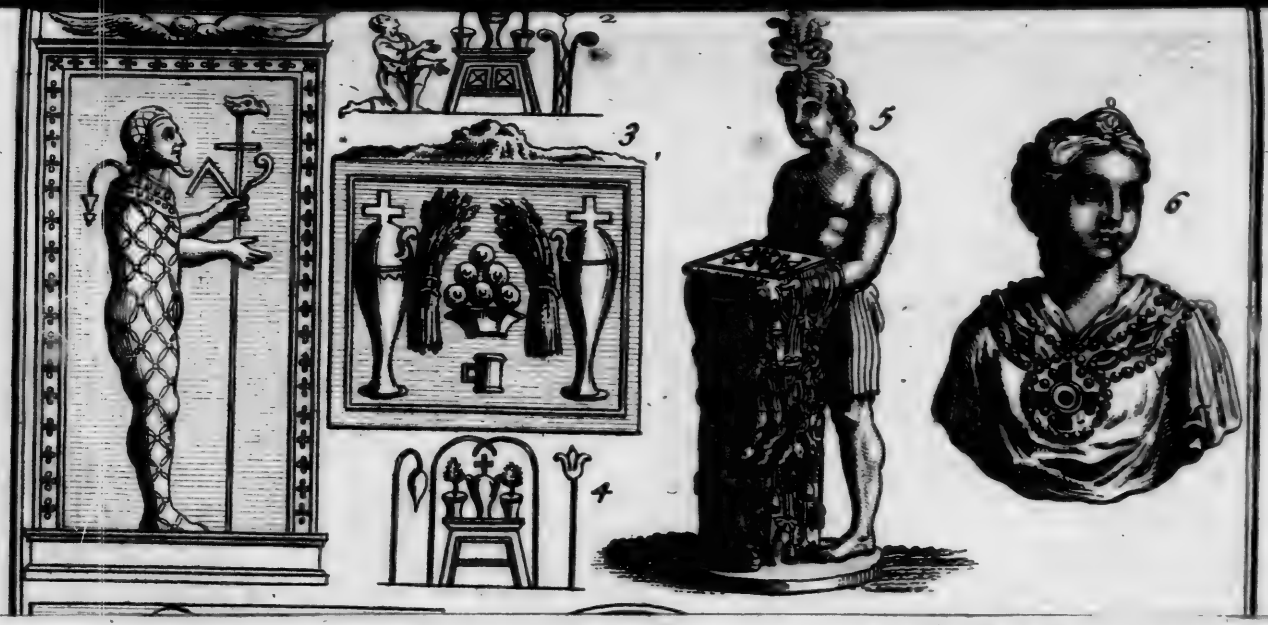

17. Tom. II. Pag. 149.

3
5
6
4
8
7

8

7

10

11

12

9

13

14

» & d'h
» Egypt
» témoi
» Etoile
» ce qu'
» Mais
» après
» les me
» les mal
» ou ne
» en fût
» vertu
» eussent
» les ne s
» sans le
Chez
aujourd'h
ques, cor
tiens. El
bole de la
de dix. C
dans l'ane
dix est rép
dré. La C
Mexiquai
qui repré
de tous le
leur Calen
querai dan
* Le Per
une chose

§ Athan.
inter Sinenses
inter Sinenses
honore habeba
apud Egyptio
symbolum.

* Voyage de

„ & d'honneur, où étoit la Croix chez les „ Egyptiens avant le Meſſie, tant comme un „ témoignage de l'influence bienfaiſante des „ Etoiles, que comme un préſage de l'efficace qu'elle devoit avoir par Jeſus-Chriſt. „ Mais les Aſtronomes, qui fleurirent peu „ aprés la naiſſance du Chriſtianiſme, voyant „ les merveilles que la Croix opéroit entre „ les mains des Chrétiens, ne ſçachant pas, „ ou ne voulant pas avoüer que Jeſus-Chriſt „ en fût l'Auteur, en ont rapporté toute la „ vertu à l'influence des Aſtres, quoiqu'ils „ euſſent dû faire attention, que ces merveilles ne s'operoient pas par la Croix ſeule, & „ ſans le nom de Jeſus.

Chez les Chinois, § la Croix ſe trouve aujourd'hui dans leurs lettres Hiéroglyphiques, comme anciennement chez les Egyptiens. Elle y eſt, comme chez eux, le ſymbole de la perfection, & ſignifie le nombre de dix. Cela me fait faire attention, que dans l'ancien chiffre romain, le nombre de dix eſt repréſenté par une Croix de ſaint André. La Croix eſt auſſi dans les Hiéroglyphes Mexiquains, dans le centre d'un caractére, qui repréſente le plus haut & le plus parfait de tous leurs chiffres, auſſi bien que dans leur Calendrier ſéculaire, ainſi que je l'expliquerai dans la ſuite.

* Le Pere d'Avril, dans ſes Voyages, dit une choſe trés-ſinguliére, en parlant du grand-

§ *Athan. Kirker Chinæ Illuſtr. parte 6. cap. 4. differentiæ inter Sinenſes & Hieroglyphicos Ægyptiorum caracteres.* Certè inter Sinenſes caracteres, Crux quæ tanto apud Ægyptios honore habebatur, *ſæpiſſimè ſpectatur*: quæ non ſecus ac apud Ægyptios denarium numerum ſignificat, perfectionis ſymbolum.

* *Voyage de la Chine, Liv. 2. p. 194.*

Prêtre des Tartares, qui est comme une espéce de Divinité en terre, pour laquelle tous les Orientaux ont une extrême vénération. „ Ce qu'il y a de remarquable, ajoûte-„ t-il, c'est qu'il porte le nom de *Lama*, qui „ en Langue Tartare signifie *la Croix*, & les „ *Bogdoi*, qui conquirent la Chine en 1644. „ & qui sont soûmis au *Dalaé-Lama* dans „ les choses de la Religion, ont toûjours des „ Croix sur eux, qu'ils appellent aussi *La-„ mas*, & pour lesquelles ils ont un respect „ tout-à-fait extraordinaire. Mais comme ces Peuples sont extrêmement idolâtres, & que leur Religion est trés-ancienne, je crois que ce Pere tire delà une conclusion peu convainquante, † quand il dit, que cela marque „ assez qu'ils ont été autrefois instruits du „ sacré mystére, dont ce signe adorable nous est un mémorial éternel.

J'ajoûte à tous les témoignages que je viens d'apporter, les magnifiques paroles de S. Romain dans le Poëte Prudence, comme une nouvelle preuve de tout ce que j'ai dit de l'antiquité du culte de la Croix avant la Naissance de Jesus-Christ, & du rapport que ce culte avoit au Libérateur.

* *Crux ista Christi, quam novellam dicitis,*
Nascente mundo factus ut primum est Homo
Expressa signis, expedita est litteris.
Adventus ejus mille per miracula
Pranunciatus ore vatum consono.
Reges, Prophetæ, Judicesque & Principes,
Virtute, bellis, cultibus, sacris, stilo,
Non desiterunt pingere formam Crucis.
Crux pranotata, Crux adumbrata est prius

† *Idem. ibid.*
* *Fulgent. Hymn. 14. Patr.*

Crucem vetusta combiberunt sæcula.
Tandem retectis vocibus Propheticis,
Ætate nostrâ comprobata antiquitas
Coram refulsit ore conspicabilis;
Ne fluctuaret veritas dubiâ fide,
Si non pateret, teste visu, cæmina.

La seconde chose que j'ai à dire sur ce sujet du culte de la Croix en Amérique, c'est qu'il pourroit bien se faire, que quelqu'une des Nations qui l'habitent, n'eut passé dans cette partie du Monde, que quelques siécles aprés la mort de Jesus-Christ, & aprés que les Apôtres & leurs Successeurs eurent annoncé l'Evangile dans la Cappadoce, dans la Scythie, dans la Perse, dans la Médie, dans la Bactriane, & dans les grandes Indes; & que ces Nations, à qui l'Evangile eût été prêché, n'eussent retenu que cette marque du Christianisme, comme on le présume des Socotorins, qu'on croit avoir été instruits par saint Thomas. Peut-être aussi que la vraye Croix, captive chez les Perses sous l'Empire de Chosroës, y fit des prodiges & des merveilles, qui furent connuës, de toutes les Nations voisines, & qu'elle s'attira un respect, lequel aura perséveré jusqu'aux derniers temps, parmi ces Nations idolâtres, dont quelques-unes peuvent avoir passé des derniéres dans ce nouveau Monde. Ce ne sont-là que des conjectures assez peu probables à la verité; mais qui le paroissent toûjours davantage que l'opinion, qui fait aller quelqu'un des Apôtres en Amérique pour y annoncer Jesus-Christ.

Il est vray que les Auteurs conviennent assez, qu'il y avoit parmi les Peuples, qui sont à l'extrémité de l'Amerique Méridio-

le, une Tradition constante, qu'un étranger, qui paroît devoir être parti des côtes Occidentales de l'Europe, y avoit fait des prodiges, dont la mémoire s'étoit conservée, non seulement dans l'idée des Peuples, mais encore dans plusieurs vestiges assez sensibles. * Le Pere Antoine Ruis, aprés un certain Religieux de l'Ordre de saint Augustin, a ramassé sur cela tout ce qu'il a cru pouvoir faire preuve pour établir le sentiment de ceux, qui croyent que saint Thomas a prêché la Foy dans le Bréfil, dans le Paraguay, & dans le Pérou, aussi bien que dans les Indes Orientales; mais, outre que toutes ces preuves sont foibles, équivoques, & peu avantageuses à ce sentiment, ce qu'on en pourroit inférer tout au plus, c'est qu'il se peut faire effectivement, que dans le temps que les Portugais commencérent à naviguer vers les Indes Orientales, quelque vaisseau emporté par la rapidité des tempêtes, fréquentes vers le Cap-Verd, aura été, faire naufrage au Bréfil; & que quelque saint Religieux qui se fera sauvé de ce naufrage, aura jetté dans ce pays-là quelques semences de l'Evangile. C'est, à ce que je crois, tout ce qu'une critique juste & prudente permet de dire.

Conclusions de l'Article de la Religion.

J'aurois pû entrer dans un plus grand détail pour faire sentir davantage la conformité, qui se trouve entre la Religion des Anciens, & les restes de cette même Religion, laquelle s'est perpetuée parmi les Barbares de

* *Anton. Ruiz, Conquista, Espiritual del Paraguay, f.* 111. & *seq.*

l'Amérique ; mais cette matiére trés-vaſte par elle-même, m'a déja mené trop loin. L'application eſt par-tout aiſée à faire. Il ne manque rien, ce ſemble, pour donner un plus grand jour à la comparaiſon, ſi ce n'eſt que ceux, qui ont écrit ſur les Mœurs des Sauvages, les euſſent un peu mieux entenduës, & que ceux qui ont vécu parmi eux, euſſent pû pénétrer plus avant dans les fonds des pratiques de Religion, dont ils n'ont apperçû que l'écorce ; qu'ils euſſent pû apprendre d'eux mêmes la fin, & le motif de ces pratiques, le ſens qu'ils donnent à leurs fables, & à leurs myſtéres ; & en général quel eſt l'eſprit de tout ce qu'ils ont reçû en ce point d'une Tradition ancienne. Mais il eſt vrai que comme ils ont perdû une aſſez grande quantité de leurs premiéres coûtumes, ſur-tout depuis que les Européens les ont fréquentés, on peut croire auſſi qu'ils n'en ſçavent guéres davantage, que ce qui paroît à l'œil, & qu'ils ont altéré de leur côté, par des idées charnelles & groſſiéres, ce que les Anciens avoient corrompu du leur par une infinité de fables & de ſuperſtitions.

La Religion influoit autrefois dans tout ce que faiſoient les hommes, ſur-tout dans les actions publiques, où tout étoit de ſon reſſort. Cela ſeroit aiſé à démontrer dans les Anciens, & les veſtiges en paroiſſent encore dans toutes les ſolemnités des Sauvages. Mais aujourd'hui le ſentiment de Religion étant preſque effacé, ces actes de Religion ne ſont plus que des uſages, des coûtumes purement civiles, dont ils ne voyent preſque plus d'autre motif pour les retenir, & pour les obſerver encore, ſi ce n'eſt qu'ils les ont reçûës de leurs Ancêtres, & que leur Terre eſt ainſi

faire, pour m'exprimer comme eux. Juſqu'à quel point Dieu ne permet-il pas, que les hommes, quelque eſprit qu'ils ayent d'ailleurs, s'aveuglent, quand ils font céder les lumiéres de la raiſon à la cupidité, & à la brutalité de leurs paſſions.

C'eſt pour cette raiſon que je me contenterai de rapporter ailleurs, dans le détail de leurs mœurs, bien des choſes que j'aurois pû ranger ſous cet Article, par la liaiſon qu'elles devroient naturellement avoir avec la Religion; mais qu'elles n'ont plus, ce ſemble, par le peu de part que la Religion paroît avoir avec tout ce qu'ils font.

J'en ai dit aſſez néanmoins, pour faire voir, que l'Auteur de la Nature ne s'eſt pas tellement caché aux Nations, qu'il ait permis qu'il y eût des Peuples entiers qui l'ignoraſſent de telle maniére, qu'on n'y vît aucun ſentiment de Divinité, & aucun culte: j'en ai dit aſſez, pour faire voir que la Religion n'a eu qu'une même origine pour tous les Peuples; qu'elle a été pure & ſainte dans cette origine, auſtére dans ſes pratiques, relevée dans ſa fin, & ſuppoſant un Eſtre ſupérieur à tout; un Dieu, qui n'étoit pas, ou ce Monde palpable & une matiére inſenſible, ou une intelligence indifférente à la conduite des hommes. On n'eût pas établi des pratiques de Religion ſi rigoureuſes pour une chimére, ou pour honorer un Dieu, qu'on ſuppoſeroit ne ſe ſoucier de rien. L'ignorance & les vices ont corrompu cette Religion; mais le vice & l'ignorance preſcrivent-ils contre la Religion, & cela même n'eſt-il pas une preuve de cette Religion, & de ſa ſainteté?

Les Sauvages ont erré, comme les An-

ciens, dans l'objet, dans la fin, & dans tous les devoirs du Culte Divin. Les ſuites de la mort ſont aujourd'hui trés-peu d'impreſſion ſur leurs eſprits, & ſur leurs cœurs, quoiqu'ils croyent l'ame immortelle. Leurs ſuperſtitions ſont groſſiéres & criminelles; ils en ajoûtent tous les jours de nouvelles aux anciennes; mais ſont-elles plus criminelles & plus groſſiéres, que celles des Grecs & des Romains, qui ayant porté les Sciences & les Arts à la plus haute perfection, n'ont retiré de leurs lumiéres, & de toute leur Philoſophie, d'autre fruit, que celui d'avoir gâté la Religion par une multitude infinie de fables trés-ridicules & trés-inſipides, & d'avoir honoré des Dieux, plus mépriſables, que les hommes qui les encenſoient: ou bien d'être parvenus à une eſpece d'Athéïſme pratiqué, qui ſuivoit de l'abſurdité de leurs fables mêmes, en conſéquence de quoi ils refuſoient de cœur à leurs Idoles, les honneurs que la bienſéance & la politique les obligeoient de leur rendre à l'extérieur dans leurs Temples.

DU GOUVERNEMENT POLITIQUE.

Diverſes formes de Gouvernement. *

ON n'a pas fait une moindre injuſtice aux Sauvages de l'Amérique, en les faiſant paſſer pour des Barbares ſans loix & ſans police, qu'en diſant, qu'ils n'avoient aucun ſentiment de Religion, & qu'on n'en trouvoit chez eux aucun veſtige. Chaque Nation a ſa forme de Gouvernement. Chez quelques-uns on voit l'Etat Monarchique dans ſa perfection, avec un grand reſpect pour leurs Rois, & une dependance abſoluë de toutes leurs volontés. Au Mexique, & au Pérou, les Souverains étoient reſpectés juſqu'à l'adoration. Quelques Peuples de la Louiſiane & de la Floride paroiſſent encore aujourd'hui honorer leurs Chefs d'un culte Religieux & divin, comme les Images de la Divinité, & comme des Divinités mêmes. Il n'eſt pas juſqu'aux Chefs des Nations errantes de la Langue Algonquine, & des Barbares de l'Amérique Méridionale, qui n'affectent une autorité deſpotique, dont ils ſont ſi jaloux, qu'ils aiment mieux s'expoſer à être détruits, que de s'unir enſemble, de peur de perdre quelque choſe de cette autorité. Chacun de ces petits Roi-

* Gouvernement Monarchique.

forme un Etat d'une petite Riviére à l'autre ; cette Riviére porte ſouvent le nom du C[illegible] & de ſon Village, ce qui ſelon que je l'imagine, étant à peu prés ſur le même pied dans l'Antiquité, fonda l'opinion de la Metamorphoſe de ces Rois en fleuves, à qui l'on donna l'épithete de *cornigeri*, pour marque de leur Souveraineté.

Gouvernement Olygarchique & Ariſtocratique.

L'Etat Olygarchique & Ariſtocratique me paroiſſent auſſi être aſſez répandus dans l'Amérique. C'eſt cette forme de gouvernement (car l'un revient aſſez à l'autre) laquelle me ſemble avoir été la plus ancienne chez les Barbares, qui occupérent la Grece avant les Cadmonéens, dont les premiers fondemens furent jettés dans l'Iſle de Créte, parce que ce fut-là où l'on commença à la mettre en régle ; & qui fut enſuite adoptée par les principales Villes de la Gréce, comme Athénes, Sparte, & les autres qui ſe ſont renduës ſi célébres dans les hiſtoires, & qui ſe maintinrent avec honneur pendant pluſieurs ſiécles.

Le prémier Fondateur de ce Gouvernement Olygarchique dans l'Iſle de Créte, fut un homme d'une grande probité, nommé Rhadamante * lequel, de la même maniére que Cécrops avoit aprivoiſé les mœurs farouches des hommes dans l'Attique, voyant auſſi que ces hommes qui ſe multiplioient de jour en jour, avoient beſoin de frein, leur donna des Loix, qu'il feignit avoir reçûës de la bouche de Jupiter. Long-temps aprés,

* *Ephor. apud Strab. Lib. 1. p. 328. Diod. Sic. Lib. 5. p. 183.*

MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)

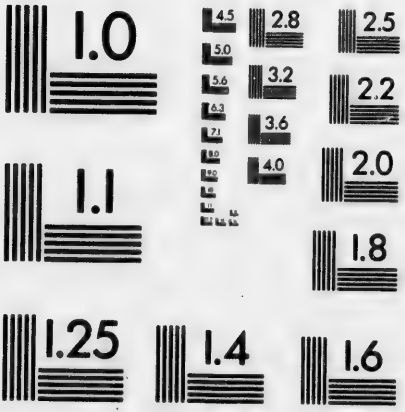

APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
(716) 482 - 0300 - Phone
(716) 288 - 5989 - Fax

Minos marchant sur les mêmes traces, se cacha pendant neuf ans dans l'antre de ce Dieu, & perfectionna cette forme de Gouvernement, agissant en homme inspiré, qui avoit eu de grandes communications avec Jupiter même. § Les peuples l'écoutérent, & se soûmirent d'autant plus volontiers, qu'il mettoit la liberté pour fondement de leur association, & qu'il subordonnoit le Gouvernement à la Religion, & aux ordres de la Divinité.

Il y en a eu plusieurs, qui ont porté ce nom de *Minos*. ¶ Diodore de Sicile en compte deux; Strabon, qui a été embarrassé à les démêler, & qui semble les confondre en une seule personne, selon l'usage des Auteurs Grecs qui n'ont pas eu une connoissance assez distincte de ces premiers temps, a eu cependant de la peine à se persuader, que ce sage Législateur fût ce Minos Pére d'Ariadne & de Phédre, lequel est le plus connu. En effet le regne de ce dernier fut plûtôt violent & tyrannique que juste & moderé. Il est donc probable que Minos le Législateur étoit beaucoup plus ancien que celui-ci. On ne sera pas surpris qu'on ait ainsi confondu plusieurs personnes d'un même nom dans une seule, si l'on fait attention à la méthode qu'avoient les Anciens, & que les Sauvages ont encore de ressusciter les morts, & de faire revivre leurs noms aprés un certain tems.

† Cette forme de Gouvernement se conserva plus long-tems à Sparte, que dans toutes les autres Villes de la Gréce. Ce fut Ly-

§ *Strab. ibid. Plato, Valer. Max. & alii.*
¶ *Diodor. Sic. loco citato. Strabo, loco citato.*
† *Plutarch, in Lycurgo.*

curgue qui l'établit dans cette Ville. Ce Prince qui étoit Tuteur du fils de son frere, sur quelque parole mal digerée qui lui avoit été dite, s'exila lui-même de son propre pays, & se mit à voyager pour aprendre les mœurs & les coûtumes des Nations. Il séjourna long-tems dans l'Isle de Créte, où Thalès travailloit alors à composer des Hymnes à l'honneur des Dieux, & à perfectionner les loix de Minos, comme Minos avoit travaillé lui-même sur celles de Rhadamante. Lycurgue profita beaucoup de la conversation de ce grand homme; & en formant sa République, il s'attacha tellement à se mouler sur les idées des premiers Législateurs de l'Isle de Créte, qu'il n'y avoit rien de plus semblable que les Loix des Crétois & les Loix des Lacédemoniens. Lycurgue étant revenu à Sparte, y fut trés-bien reçû des siens, & il fut assez heureux pour y faire accepter son plan de Gouvernement. Il leur inspira sur toutes choses un respect infini pour l'Antiquité, une horreur extrême pour les innovations; & il sçut si bien faire revivre les mœurs des premiers peuples, que sa forme de République se conserva plus de 700. ans aprés lui, sans presque aucune altération, à cause de ce respect qu'il avoit inspiré pour l'Antiquité.

Ceux des Barbares qui furent obligez en divers tems de sortir de l'Isle de Créte & des autres païs de la Gréce, pour aller fonder ailleurs des Colonies, porterent les Loix de leur païs dans ceux où ils s'arrêtérent. Sarpédon, par exemple, établit celles de l'Isle de Crète chez les Termiles dans la Lycie. C'est pour cela qu'Hérodote ¶ a écrit que

¶ Herod. Lib. 19. n. 171.

les Lyciens se gouvernoient par les Loix des Crétois & des Cariens, qui avoient la même origine.

Cela n'empêchoit pas que les peuples ainsi transplantez, ne s'accommodassent aussi aux Loix des païs où ils abordoient, & qu'ils ne fissent un mélange de celles qui leur étoient propres, avec celles de leurs hôtes ou des voisins à qui ils s'allioient.

Gynécocratie.

La Gynécocratie ou Empire des femmes, qui étoit le fondement de celui des Lyciens, pourroit bien avoir été commune autrefois à presque tous les Barbares de la Gréce, puisqu'elle se trouvoit assez communément répanduë chez presque tous les peuples qui en étoient sortis, ainsi que je l'ai prouvé des Cantabres, des peuples d'Espagne, & de ceux de l'Asie Mineure. Il se pourroit faire aussi qu'elle fût venuë des Amazones, dont l'Empire eut une si vaste étenduë. Il est assez vraisemblable que ces femmes, dont quelques-unes se fixerent dans la Lycie, où elles furent vaincuës par Bellérophon, & ensuite par les Grecs, lassées enfin d'être toûjours en guerre, & voyant leur décadence & leur ruïne prochaine, composerent enfin avec leurs ennemis; qu'elles les reçûrent dans les Villes qu'elles avoient bâties, conservant d'une part le domaine dont elles étoient déja en possession, soit des champs qu'elles cultivoient, soit des enfans qu'elles élevoient; & que d'autre part elles firent aussi honneur aux hommes, en faisant un mélange des coûtumes de ceux-ci avec les leurs, & leur laissant le soin des affaires, de maniére qu'ils

n'en eussent que l'honneur & elles tout le solide.

Gouvernement des Lyciens.

Le soin des affaires étant ainsi entre les mains des hommes, comme par voye de procuration, chez les Lyciens, ils formerent de divers petits peuples de leur voisinage, & dont chacun étoit maître chez soi, ¶ un corps de République, qui se gouvernoit par des coûtumes, & non par des Loix écrites, ainsi que le témoigne Héraclide le Pontique. Ils avoient, * dit Strabon, vingt-trois Villes: chacune avoit ses Magistrats & sa police en particulier; mais quand il s'agissoit de l'interêt commun du pays, de faire la guerre ou la paix, de contracter des alliances, &c. ils tenoient une Assemblée générale dans une des Villes les plus commodes pour cet effet: chaque Ville particuliére y envoyoit ses Députez avec droit de suffrage, & tout s'y passoit avec la derniére équité: ils reconnoissoient dans ces Assemblées un Chef général, qu'ils nommoient *Lyciarque*, & choisissoient d'autres Magistrats subordonnez; ce qu'ils faisoient avec une telle proportion, & un tel égard au bien commun, qu'il n'y avoit point de Ville qui n'eût part aux charges & aux honneurs.

Leur République fut toûjours florissante jusqu'au tems des Romains, qui s'étant rendus maîtres de l'Asie, ne laisserent aux Lyciens que ce qui ne pouvoit pas préjudicier à leur souverain domaine; mais du reste ils les traiterent favorablement, leur permettant de se gouverner selon les Loix & les

¶ *Heraclid. loco cit.* * *Strabo, Lib. 14. p. 457.*

Coûtumes qu'ils avoient reçûës de leurs Ancêtres, avec la subordination qu'exigeoit le droit suprême de leur vainqueur.

Ce fut-là même une récompense de la modération de ces peuples, qui ayant compris, ainsi que les Spartiates, qu'un Empire fondé sur une juste médiocrité, étoit plus durable que celui qui se laisse enfler par l'avidité des richesses, lesquelles donnent lieu à l'ambition & à la jalousie des Nations voisines, s'étoient contentez de leur pauvreté, quoiqu'ils eussent été maîtres de la Mer jusqu'en Italie, par les avantages qu'ils avoient remportez sur leurs Ennemis. Ils avoient vû depuis sans s'émouvoir, les Crétois, les Ciliciens, les Pamphiliens, les Pisidiens & les Cariens infester la Méditerranée par leurs pirateries, sans vouloir prendre part à leur commerce & à leurs injustices; ce fut-là en effet la cause pour laquelle les Romains les traiterent beaucoup mieux que tous les autres qui s'étoient attirés leur indignation.

On voit par-là combien * Héraclide de Pont a eu tort de dire qu'ils vivoient de vol & de brigandage; ils avoient au contraire le vol si fort en horreur, selon ce qu'en assure ¶ Nicolas de Damas, que si parmi eux, une personne libre étoit convaincuë de ce crime, elle en étoit punie par l'esclavage, pour marquer par cette sévérité que ce vice est un de ceux qui deshonorent le plus l'homme, & qu'il ne convient proprement qu'à la plus vile canaille, tels que sont les esclaves.

Les Lyciens avoient sans doute beaucoup policé leurs mœurs, & perfectionné leur Gouvernement jusqu'au tems des Romains, par le voisinage & la communication des

* *Heraclid. loco citato.* ¶ *Nicol. Damasc. loco citato.*

peuples de la Gréce ; mais les changemens qu'ils y avoient apportés, n'avoient point alteré le fonds même, & l'eſſence de leur République, qui a toûjours ſubſiſté la même juſqu'au tems du bas Empire.

Gouvernement des Iroquois & des Hurons.

Quelle que ſoit l'origine des Iroquois & des Hurons, ils ont conſervé cette même forme de Gouvernement dans ſa premiere ſimplicité. Car, outre cette Gynécocratie, qui eſt abſolument la même que celle des Lyciens, & où le ſoin des affaires n'eſt entre les mains des hommes, que comme par voye de procuration, tous les Villages ſe gouvernent de la même maniére par eux-mêmes, & comme s'ils étoient indépendans les uns des autres. On voit dans chacun la même diſtribution des familles, les mêmes Loix de police, le même ordre ; en ſorte que qui en voit un, les voit tous. Mais quand il s'agit des affaires qui intéreſſent le Corps de la Nation, ils ſe réüniſſent dans un Conſeil général, où ſe rendent les Députez de chaque Village ; ce qui ſe fait avec tant d'égalité, de zéle pour le bien commun, qu'il en réſulte un concert & une union admirable, qui fait le ſalut de la Nation, & que par cette raiſon, rien n'eſt capable de rompre.

Des Familles ou Tribus.

Ce n'eſt-là qu'une idée générale de leur Gouvernement. Pour venir maintenant à un détail plus particulier, chaque Village eſt diſtingué en trois familles, ainſi que je l'ai dit ; ſçavoir, la famille du Loup, celle de

l'Ours, & celle de la Tortuë. Chaque famille a son Chef, ses Agoïanders, ses Anciens, ses Guerriers. Tous réünis ensemble, composent le corps du Village, & forment l'Etat de leur République.

Ces familles sont ce qu'étoient autrefois les Tribus, & nous nous servirons quelquefois de ce nom pour les signifier. L'origine des Tribus est trés-ancienne, & le terme dans sa signification marque le nombre des divisions qui étoient dans les premiers tems, chez la plus grande partie des peuples; soit qu'on voulût distinguer par-là trois branches différentes d'une même souche, ce qu'on pourroit rapporter aux trois enfans de Noé, dont la Posterité se mêla, & se confondit en plusieurs endroits; soit que ce fussent en effet trois peuples différens qui se fussent réünis, comme † dans la fondation de Rome, les Rhamnésiens, les Tatiens, les Lucériens, dont les Chefs étoient Romulus, Tatius & Lucumon.

Cette division étoit anciennement dans l'Isle de Créte, * & en général dans toute l'Isle que Minos distribua en trois parties, & en particulier chez les Doriens, chez qui on voyoit ce même partage, ce qui donna lieu de les apeller τριχάϊκες, c'est-à-dire partagés en trois.

Elle étoit aussi dans l'Asie Mineure chez les Solymes, chez les Amazones & chez les Lyciens.

¶ Chez les Solymes, cette distinction des Tribus fonda dans la suite la fable de la chimére, qu'Homére nous dépeint comme un

† *Ascon. Pedian. in Orat. 3. con. Verrem.*
* *Strabo, Lib. x. p. 328.*
§ *Homer. Iliad. 6. v. 180.*

composé monstreux de trois animaux différens, dont la tête jusqu'aux épaules, étoit d'un Lyon, le milieu du corps d'une Chévre sauvage, & la queuë d'un Dragon : ou qui même, selon * Héſiode, sur un assemblage aussi informe, avoit une tête de chacun de ces animaux.

Je n'ignore pas que l'explication commune qu'on donne à cette fable aprés Nymphodore, est que les Anciens entendoient par-là une montagne de la Lycie, au sommet de laquelle il y avoit un Volcan qui ne s'y voit plus, & quantité de bêtes féroces, telles que sont les Lyons; vers le milieu, d'agréables pâturages où paissoient plusieurs troupeaux de Chévres, & au pied grand nombre de serpens & d'insectes venimeux.

† D'autres l'expliquent de trois Nations que vainquit Bellorophon, à sçavoir, les Solymes qui sont comparez aux Lyons à cause de leur courage; les Amazones semblables aux Chévres sauvages, à cause de leur légereté à courir en chassant sur les montagnes; & les Lyciens representés par les Dragons, à cause des embûches qu'ils lui dresserent.

¶ Plutarque donne une autre explication, & dit que Bellorophon vainquit un célébre Pirate nommé Chimare, qui infestoit les côtes de Lycie, & qui avoit sur son vaisseau pour devise, un Lyon à la prouë, une Chévre sur les flancs, & un Dragon à la pouppe.

§ Mais l'explication la plus naturelle, est celle que donne M. Bochard au Livre pre-

* *Heſiod. in Theog. v. 321.* † *Homer. Iliad. 6.*
¶ *Plutarch. de Virtutib. Mulier.*
§ *Geogr. Sacr. Lib. 1. cap. 6.*

mier de sa Géographie Sacrée, où il dit que c'étoient trois Chefs des Solimes, nommés *Arsalus*, *Arios* & *Trosibis*, c'est-à-dire (comme il prétend l'expliquer, en rapportant ces noms à des racines Phéniciennes, sur lesquelles il ne compte pourtant pas trop, à cause que les Auteurs varient sur ces noms, & sur la maniére de les écrire) *Arsalus*, le Chevreüil, *Arios*, le Lyon, & *Trosibis*, le Serpent, ou la tête de Serpent.

Quand les Tribus des Solymes eussent été distinguez par les noms de ces animaux, & que leurs Chefs eussent porté chacun le nom de sa Tribu, il n'y auroit en cela rien d'extraordinaire, & qui ne se justifie aujourd'hui par l'exemple des noms sauvages, & de la distinction des trois familles Iroquoises & Huronnes, du Loup, de l'Ours & de la Tortuë, par les noms desquelles les Chefs sont aussi désignez comme les familles mêmes, ainsi que je l'expliquerai encore plus au long. Les Sauvages qui habitent vers la source du fleuve Saint-Laurent & vers le Missisippi, qu'on comprend en Canada sous le nom des Nations d'en haut, sont tous distinguez par Tribus, & chaque Tribu porte le nom de quelque animal; & c'est sans doute pour la même raison que la plûpart des noms des premiers peuples Asiatiques & d'Egypte sont aussi des noms d'animaux qui étoient chez eux les Symboles de la Divinité.

¶ Ce sont ces mêmes Chefs, *Arios*, *Arsalus* & *Trosibis*, dont Plutarque écrit que les Solymes firent des Dieux, aprés que Saturne les eut fait mourir. Homére dit que les Lyciens ennemis des Solymes, chargeoient ces Dieux d'imprécations, ce qui ne signifie autre

¶ *Plutarch. de defectu Oraculor. Homer.*

tre choſe, ſinon que par les noms de ces Chefs, étoient repreſentez les Solymes & leur païs, que ceux des Lyciens, qui étoient en guerre avec eux, (car alors tous les peuples de Lycie n'étoient pas unis en un corps de Nation) déteſtoient par mille malédictions, ſelon l'uſage qu'ont encore les Sauvages de dire mille choſes outrageantes de leurs ennemis dans leurs chanſons guerriéres, en nommant ſeulement les Chefs, par qui ils entendent, & la terre & le corps de la Nation à qui ils veulent faire la guerre.

† Apollonius de Rhodes aſſure que les Amazones n'habitoient pas dans une même Ville, mais qu'elles étoient ſéparées par Tribus, & diſtinguées en trois; ſçavoir les Théminſcyréenes, les Chadéſiennes, & les Lycaſtiennes.

¶ Strabon écrit auſſi que les Lyciens étoient diſtinguez en trois parties. Mais il dit que cette diſtinction étoit ſelon le rang des Villes, qu'il diſtribuë en trois ordres, dont les plus grandes avoient droit de trois ſuffrages dans leurs Aſſemblées, les moyennes de deux, & les plus petites d'un ſeul.

* Les Amazones avoient bâti pluſieurs Villes, comme Ephéſe, Cumes, Myrrhine, &c. Il eſt probable que dans toutes ces Villes, elles étoient diſtinguées par Tribus; en ſorte que dans chacune il y en avoit également de toutes les trois, & les Lycaſtiennes, ainſi que je l'ai déja dit, ſe raportent entiérement à la famille du Loup des Hurons & des Iroquois.

† *Apoll. Rhod. Lib. 2. v. 998.*
¶ *Strabo, Lib. 14. p. 457.*
* *Diod. Sic. Lib. 3. p. 132. Strabo, Lib. 11. p. 348.*

Apollonius de Rhodes & Strabon peuvent bien avoir confondu ce que l'éloignement des tems pouvoit avoir changé, ou que la distance des lieux ne leur laissoit pas connoître à fonds.

Dans la suite des années, le nom de Tribu a été employé indifféremment pour signifier toutes les branches d'une même famille, en quelque nombre qu'elles fussent, comme on s'en est servi aussi pour marquer dans les Villes, non plus, la division des Peuples, mais les différens quartiers de ces mêmes Villes, dont le monde s'étoit considérablement multiplié.

Pour les Iroquois, comme ils ont toûjours été en petit nombre, & que la nécessité de se transporter ailleurs, quand leurs terres sont usées, les a obligés de se séparer en plusieurs Villages, plûtôt que de s'affamer par la multitude dans un seul, ils ont conservé leur division ancienne; & il n'y a que la famille de la Tortuë, qui s'est sous-divisée en grande & petite.

Des Chefs

Chaque Tribu a son Chef, qui est parmi eux ce qu'étoient les Rois, ou les Archagétes des deux familles des Héraclides à Sparte, ou bien les Chefs des trois Peuples, Romulus, Tatius, & Lucumon à Rome. Les noms qu'on donne à ces Chefs, marquent leur prééminence sur la Tribu, à la tête de laquelle ils sont. Car, outre les noms qu'ils portent comme les autres particuliers, ils en ont encore d'autres, qui sont des noms de dignité, & de Jurisdiction.

Le prémier de ces noms est celui de *Roüa-*

der Gôa, c'eſt-à-dire, le Noble par excellence de *Gaïander*, terme uſité pour marquer la Nobleſſe. Le ſecond eſt celui des Tribus mêmes qu'ils repreſentent, & qui ſont comme raſſemblées dans leur perſonne. C'eſt dans ce ſens qu'ils diſent l'*Hugouabo*, l'*Hoskeeouak*, l'*Hannoouara*, c'eſt-à-dire, le Loup, l'Ours, la Tortuë, a dit, a fait, & le reſte. Par cette maniére de parler, ils ſignifient également & ſans équivoque, les Chefs, les Tribus & les terres qui en dépendent. Ces noms nous paroîtroient ſans doute ridicules; mais ſi l'on conſidére que dans l'Antiquité les noms des peuples étoient, ainſi que nous l'avons dit, les noms de la Divinité, & que ces noms étoient des noms des animaux qui en étoient le ſymbole, cela fera ſans doute une autre impreſſion. Chez les Mendéſiens, par exemple, où Pan étoit repreſenté ſous la figure d'un boue, dire Mendes a dit, c'étoit dire la même choſe que Pan a dit, Dieu a dit; & il me ſemble que rien n'eſt plus capable de nous donner idée de la Royauté ou de l'autorité des Chefs des peuples, que l'idée & les expreſſions mêmes dont les peuples ſe ſervoient, parlant de leurs Chefs, comme s'ils parloient de la Divinité en ſon nom. Le troiſiéme nom eſt celui de *Rokſien Gôa*, qui ſignifie le Vieillard ou l'Ancien par excellence. Ce nom ne convient pas toûjours à l'âge de celui qui eſt en place, car ce n'eſt ſouvent qu'un enfant; mais il convient au caractére dont il eſt revêtu, auquel ils veulent concilier du reſpect & de la vénération par un nom qui marque la maturité, la ſageſſe, & toutes les autres qualitez que doivent avoir ceux qui par leur rang & par leur prééminence, ſont comme les Peres ou les

Paſteurs des peuples, ainſi ¶ qu'Homére les apelle. Enfin ils prennent auſſi le nom propre de la Terre même : c'eſt ainſi que parmi les Onnontagués, Sagoſendagétes, & parmi les Tſonnontouans, *Tſonnonkeritaouí* & *Telonninnokaraouen*, ſont des noms affectez au pays, & à quelques-uns des Chefs, particuliérement à celui qui eſt le maître du Village.

Car, quoi-que les Chefs paroiſſent avoir une autorité égale, qu'ils ſoient tous d'une attention extrême à ne pas paroître vouloir attirer à ſoi les affaires, & ſe rendre deſpotiques, il y a toûjours néanmoins quelque prééminence des uns ſur les autres ; & c'eſt, autant que j'en puis juger, ou celui dont la Cabane a fondé le Village, ou bien celui dont la Tribu eſt la plus nombreuſe, ou bien encore celui qui eſt le plus conſidéré par ſa capacité. J'avouë pourtant que c'eſt ce que je ne puis pas bien décider.

La dignité de Chef eſt perpétuelle & héréditaire dans ſa Cabane, paſſant toûjours aux enfans de ſes tantes, de ſes ſœurs, ou de ſes niéces du côté maternel. Dés que l'arbre eſt tombé, il faut, diſent-ils, le relever. La Matrone qui a la principale autorité, aprés en avoir conféré avec ceux de ſa Cabane, en confére de nouveau avec ceux de ſa Tribu, à qui elle fait agréer celui qu'elle a choiſi pour ſuccéder, ce qui lui eſt aſſez libre. Elle n'a pas toûjours égard au droit d'aîneſſe, & d'ordinaire, elle prend celui qui paroît le plus propre à ſoûtenir ce rang par ſes bonnes qualitez. Le choix en étant déterminé, la propoſition s'en fait dans le Village par des colliers de porcelaine. On y produit celui qui

¶ *Homer. frequenter.*

eſt élû, qu'on ne fait ſimplement que montrer, & il eſt ſur le champ proclamé & reconnu. On le proclame de la même maniére, & on le produit dans les autres Villages de la Nation Iroquoiſe, & chez toutes les autres Nations alliées; & cette action eſt toûjours accompagnée de fêtes & de ſolemnitez. C'eſt à peu prés la même choſe chez les autres Nations, quant à la maniére de faire reconnoître un Chef.

L'arbre étant ainſi redreſſé, ſi celui qui eſt élû eſt encore jeune, & incapable de gérer les affaires par lui-même, on ajoûte à l'arbre des racines pour le ſoûtenir, & pour l'empêcher de tomber: * c'eſt-à dire, qu'on lui donne ce que les Spartiates appelloient ΠΡΟΔΙΚΟΣ, un Tuteur ou un Régent, comme on fait encore aujourd'hui dans les Etats Monarchiques pendant les minorités. Ce Tuteur eſt reconnu & proclamé par tout en même-tems que ſon pupille, & il eſt chargé perſonnellement, au nom de ce pupille, de tout ce que celui-ci devroit faire pour le bien public, ſi ſon âge l'en rendoit capable.

L'autorité des Chefs s'étend proprement ſur ceux de leur Tribu, qu'ils conſiderent comme leurs enfans, ils les nomment communément leurs neveux, & il eſt rare qu'ils ſe ſervent de termes qui répondent à celui de ſujets. Quoi-qu'ils ayent une autorité réelle, dont quelques-uns ſçavent bien ſe ſervir, ils affectent néanmoins de donner tellement à la liberté, qu'on diroit à les voir qu'ils ſont tous égaux. Tandis que les petits Chefs des Etats Monarchiques ſe font porter ſur les épaules de leurs ſujets, & ſe font rendre

* *Plutarch. in Lycurgo.*

beaucoup de devoirs ; ceux-ci n'ont aucune marque distinctive, ni Couronne, ni Sceptre, ni Gardes, ni haches Consulaires, qui puissent les faire discerner du commun peuple. Leur pouvoir ne paroît avoir rien d'absolu, & il ne semble pas qu'ils ayent aucune voye de coaction pour se faire obéïr en cas de résistance. On leur obéït cependant, & ils commandent avec autorité ; leur Commandement à force de priéres, & l'obéïssance qu'on leur rend, paroît entiérement libre. Cette liberté sert à retenir les Chefs ; elle les engage à ne commander rien qui puisse faire de la peine, & être suivi d'un refus ; elle sert aussi à engager les inférieurs à exécuter de bonne grace les ordres qu'on leur donne, en sorte qu'ils puissent se persuader à eux-mêmes, qu'ils obéïssent moins parce qu'on leur commande, que parce qu'ils veulent bien faire ce qui leur est commandé. Le bon ordre se soûtient par ce moyen ; & dans l'exécution des choses, se trouvent réellement la correspondance des Chefs & des Membres, & une subordination telle qu'on pourroit la desirer dans l'Etat le mieux réglé

Bien que les Chefs n'ayent aucune marque de distinction & de supériorité, qu'on ne puisse pas les distinguer de la foule par les honneurs qu'on devroit leur rendre, à l'exception de quelques cas particuliers, on ne laisse pas d'avoir pour eux un certain respect ; mais c'est sur-tout dans les affaires publiques que leur dignité se soûtient. Les Conseils s'assemblent par leurs ordres, ils se tiennent dans leurs Cabanes, à moins qu'il n'y ait une Cabane publique, destinée uniquement pour les Conseils, & qui est comme une Maison de Ville : Les affaires se traitent en leur nom ;

ils préſident à toutes ſortes d'aſſemblées ; ils ont une part conſidérable dans les feſtins & dans les diſtributions générales ; on leur fait ſouvent des préſens ; enfin ils ont certaines autres prérogatives, qui ſuivent la prééminence de leur Etat, comme auſſi ils ont certains devoirs onéreux, qui ſervent à contrebalancer les foibles avantages qu'ils peuvent avoir d'ailleurs.

Des Agoïanders.

De peur que les Chefs n'uſurpaſſent une autorité trop grande, & ne ſe rendiſſent trop abſolus, on les a comme bridez, en leur donnant des Adjoints qui partagent avec eux la Souveraineté de la Terre, & ſe nomment *Agoïanders*. Ces Agoïanders ſont à peu prés, ce qu'étoient dans leur origine les Ephores à Lacedemone, & les Coſmes dans l'Iſle de Crete ; je dis dans leur origine, & avant que ceux-ci euſſent uſurpé une autorité, qui anéantit celle des Rois. Les Agoïanders ſont ſubordonnez au Chef qui eſt à leur tête, & nommé *Roïander Gûa*, pour marquer ſa prééminence. Dans chaque Tribu, chaque famille particuliére & diſtincte en a un, qui repreſente pour elle ; les femmes les choiſiſſent, & le ſont quelquefois elles-mêmes. Leur emploi eſt de veiller plus immédiatement aux interêts de la Nation ; d'avoir l'œil au Fiſk ou Tréſor public ; de pourvoir à ſa conſervation, & de préſider à l'uſage qu'on doit faire de ce qui y eſt contenu. On les fait reconnoître dans les Conſeils, quand on les a choiſis ; mais on ne les produit pas chez les Nations alliées, ainſi qu'on a coûtume de le pratiquer pour les Chefs.

Le Sénat.

Aprés les Agoïanders vient le Sénat, composé des Vieillards, ou des Anciens, nommez dans leur langue *Aiokſtenha* : le nombre de ces Sénateurs n'eſt point déterminé : chacun a droit d'entrer au Conſeil pour y donner ſon ſuffrage, lorſqu'il a atteint cet âge de maturité, auquel on attribuë la prudence & la ſcience des affaires comme une prérogative ; & chacun, comme par-tout ailleurs, ſçait s'y faire eſtimer, ſelon qu'il a plus ou moins d'habileté.

Les Guerriers.

Le quatriéme & le dernier Corps, eſt celui des *Agoskenrhagetes*, ou des Guerriers, composé des jeunes gens en état de porter les armes. Les Chefs des Tribus ſont ordinairement à leur tête, quand ils ont fait leurs épreuves d'exercices militaires, & qu'ils ſont capables de les commander. Mais outre cela ils reconnoiſſent encore pour Chefs de guerre, ceux qui s'y ſont rendus recommandables, & qui ont pardevers eux des preuves de valeur, de conduite, & de ſervice.

Aſſociations.

On m'a aſſuré qu'il y avoit entr'eux pluſieurs autres ſortes d'Aſſociations particuliéres, comme des eſpeces de confraternité ; mais n'en étant pas aſſez inſtruit, je ne ſçaurois dire ſi ce ſont des liaiſons de pure amitié, ou dépendantes du Gouvernement & de la Religion.

Dans tous les Etats on a été obligé de mul-

tiplier les Charges, quelque forme qu'ait eu le Gouvernement, à meſure que le peuple ſe multiplioit, & devenoit plus difficile à gouverner par le grand monde. C'étoit alors une néceſſité de partager l'autorité avec la ſubordination requiſe, entre différentes mains, pour contenir les ſujets dans le devoir. Les Iroquois ayant toûjours été peu nombreux, n'ont pas eu beſoin de cette multitude de Magiſtrats ſubalternes, qui ne doivent leur origine qu'au beſoin indiſpenſable qu'on en a eu ailleurs. Leurs Chefs & leur Sénat leur ont toûjours ſuffi, comme ils ont ſuffi à tous les peuples dans leurs premiers commencemens. Ils peuvent tous avoir part au Gouvernement ſans s'embarraſſer; aucun n'eſt exclû du Sénat, dés que ſon âge lui donne entrée au Conſeil; & ils ſont par-là à l'abri des inconveniens qui naiſſent de l'ambition & de brigues, pour entrer dans des Charges, dont le peuple eſt ſouvent la victime.

Des Conſeils.

Les femmes ſont toûjours les premiéres qui déliberent, ou qui doivent déliberer, ſelon leurs principes, ſur les affaires particuliéres, ou communes. Elles tiennent leur Conſeil à part, & en conſéquence de leur détermination, elles donnent avis aux Chefs des matiéres qui ſont ſur le tapis, afin qu'ils en déliberent à leur tour. Les Chefs ſur ces avis font aſſembler les Anciens de leur Tribu, & ſi la choſe dont on doit traiter intéreſſe le bien commun, tous ſe réüniſſent dans le Conſeil général de la Nation.

Les Guerriers ont auſſi leur Conſeil à part pour les matiéres qui ſont de leur compéten-

ce ; mais tous les Conseils particuliers sont subordonnez à celui des Anciens, qui est comme le Conseil supérieur.

Ce Conseil a des séances qui sont secretes, & d'autres qui sont publiques. Les premiéres se tiennent pour déliberer sur leurs différens interêts, de quelque nature qu'ils puissent être ; & les secondes, pour déclarer publiquement ce qui a été résolu, ou pour toutes les autres affaires de la Nation, qui demandent quelque solemnité, comme recevoir des Ambassadeurs, leur répondre, chanter la guerre, pleurer les morts, faire festin, &c.

On avertit en particulier pour le Conseil secret, ceux qui doivent s'y rendre ; le feu de Conseil est toûjours allumé, ou dans la Cabane publique, ou dans celles des Chefs, qui pour cette raison sont ordinairement de cinq, ou même de sept feux, c'est-à-dire, de quatre ou de six longueurs plus grandes, que celles qui n'ont qu'un feu.

Quoiqu'il n'y ait point de temps reglé pour la tenuë de ces Conseils, on s'y rend plus communément à l'entrée de la nuit. Ce Sénat n'a certainement rien de la majesté auguste qu'avoit la République Romaine immédiatement avant les Césars ; mais je crois bien qu'il ne cede en rien à celui de Rome même, au temps qu'elle alloit retirer de la charuë les Serrans & les Cincinnats, pour les faire Consuls & Dictateurs. C'est une troupe de crasseux assis sur leur derriére, accroupis comme des singes, & ayant leurs genoux auprés de leurs oreilles, ou bien couchez différemment le dos, ou le ventre en l'air, qui tous la pipe à la bouche, traitent des affaires d'Etat avec autant de sang froid & de gravité, que la Jonte d'Espagne, ou le Conseil des Sages à Venise.

Il n'y a guéres que les Anciens qui assistent à ces Conseils, & qui y ayent voix délibérative. Les Chefs & les Agoïanders auroient honte d'y ouvrir la bouche, s'ils ne joignoient à leur dignité le bénéfice de l'âge, & s'ils y assistent, c'est plûtôt pour écouter & pour se former, que pour parler. Ceux même des Chefs qui sont les plus accréditez, & par leur capacité & par leur âge, déferent tellement par respect à l'autorité du Sénat, qu'ils ne font qu'exposer par eux-mêmes, ou par des gens qui sont à eux, le sujet qui doit être mis en déliberation : aprés-quoi ils concluënt toûjours, en disant, « Pensez-y, vous autres » Anciens, vous êtes les maîtres : ordonnez.

La maniére de déliberer se fait avec beaucoup de retrempance & de maturité. Chacun des opinans reprend d'abord la proposition en peu de mots, & étale toutes les raisons qui ont été alleguées pour & contre, par ceux qui ont opiné les premiers ; il dit ensuite son sentiment particulier, & finit par ces paroles : « Voilà ma pensée touchant le sujet de nôtre Conseil. » A quoi ceux de l'Assemblée répondent, *Hoo*, ou bien, *étho* ; c'est-à-dire, voilà qui est bien. N'importe qu'il ait bien, ou mal dit.

Aprés leur déliberation, sur quelque chose que ce soit, il n'y a presque point de raison du pour & du contre, qu'ils n'ayent vûë & pésée : & quand ils veulent rendre compte de leur décision, ils la rendent si plausible, qu'il est difficile de ne pas donner dans leur sens. En général, on peut dire qu'ils sont plus patiens que nous pour examiner tous les tenans & tous les aboutissans d'une affaire : ils s'écoutent avec plus de tranquillité, quand ils parlent les uns les autres : ils ont plus de

déférence & de politeſſe à l'égard de ceux qui ont avancé des ſentimens oppoſez aux leurs, ne ſçachant ce que c'eſt que couper la parole à celui qui parle, encore moins diſputer avec chaleur : ils ont plus de ſang froid, moins de paſſion, du moins apparente, & ſe portent tous avec plus de zéle pour le bien public : auſſi eſt-ce par une politique des plus raffinées qu'ils ont pris le deſſus ſur les autres Nations ; qu'ils ont ſurmonté les plus belliqueuſes, aprés les avoir diviſées ; qu'ils ſe ſont rendus formidables aux plus éloignées, & qu'ils ſe maintiennent aujourd'hui dans une neutralité tranquille entre les François & les Anglois, dont ils ſçavent ſe faire craindre, & ſe faire rechercher.

Ce que je dis de leur zéle pour le bien public, n'eſt cependant pas ſi univerſel, que pluſieurs ne penſent à leurs interêts particuliers, & que les Chefs principalement ne faſſent joüer pluſieurs reſſorts ſecrets pour venir à bout de leurs intrigues. Il y en a tel, dont l'adreſſe joüe ſi bien à coup ſûr, qu'il fait déliberer le Conſeil pluſieurs jours de ſuite, ſur une matiére, dont la détermination eſt arrêtée entre lui & les principales têtes, avant d'avoir été miſe ſur le tapis. Cependant comme les Chefs s'entre-regardent, & qu'acun ne veut paroître ſe donner une ſupériorité qui puiſſe piquer la jalouſie, ils ſe ménagent dans les Conſeils plus que les autres ; & quoiqu'ils en ſoient l'ame, leur politique les oblige à y parler peu, & à écouter plûtôt le ſentiment d'autrui, qu'à y dire le leur ; mais chacun a un homme à ſa main, qui eſt comme une eſpece de Brulot, & qui étant ſans conſéquence pour ſa perſonne, hazarde en pleine liberté tout ce qu'il juge à propos,

selon qu'il l'a concerté avec le Chef même pour qui il agit, avant que d'entrer dans le Conseil.

Des Orateurs.

Ce sont communément les Orateurs qui font ce personnage ; les Chefs sçavent se prévaloir avec avantage de leur esprit, & de la facilité qu'ils ont à parler, & à dire tout ce qu'ils veulent.

Mais c'est principalement dans les Conseils publics, & dans les actions solemnelles, que les Orateurs paroissent avec éclat. Eux seuls y parlent : leur emploi consistant proprement à énoncer toutes les affaires qui ont été agitées dans les Conseils secrets, à déclarer le résultat de toutes les déliberations, & à porter la parole avec autorité au nom de tout le Village, ou de toute la Nation.

Ce caractére n'est pas aisé à soûtenir. Il demande une grande capacité, la science des Conseils, une connoissance entiére de tous les usages de leurs Ancêtres, de l'esprit, de l'expérience & de l'éloquence. On n'examine point dans le choix qu'on en fait, s'ils sont d'une Cabane considérable ; on ne fait attention qu'à leur mérite personnel, & à leurs talens. Il est rare de trouver des sujets qui rempliſſent ce poste dignement ; à peine s'en trouve-t'il un ou deux dans un Village qui l'occupent d'une maniére passable ; souvent ils sont obligez de recourir à ceux des autres Villages, & ils ne négligent rien pour attirer ceux des Etrangers qui sont capables de bien exercer cet emploi, & qui s'y sont fait quelque réputation.

Les discours de ces Orateurs ne consistent point en de longues harangues composées sur

le modéle de celles de Demoſthene, ou de Ciceron : les Iroquois, comme les Lacédémoniens, veulent un diſcours vif & concis ; leur ſtyle eſt cependant figuré & tout métaphorique : il eſt varié ſelon le différent caractére des affaires : en certaines occaſions, il s'éloigne du langage ordinaire, & reſſemble à nôtre ſtyle du Palais : en d'autres, il eſt ſoûtenu d'une action plus vive que celle de nos Acteurs ſur le Thâatre : ils ont en cela quelque choſe de fort mimique ; ils parlent autant du geſte que de la voix, & ils repréſentent les choſes ſi naturellement, qu'elles ſemblent ſe paſſer ſous les yeux des Auditeurs.

L'Orateur a autour de lui un ou deux perſonnes pour lui rappeller ce qu'il doit dire, pour lui raffraîchir la mémoire ſur ce qui a été conclu, & pour veiller à ce qu'il diſe les choſes de ſuite & par ordre ; ce qui ſe fait néanmoins avec décence, & ſans qu'on l'interrompe.

Mais lui-même, durant ſon diſcours, il a ſoin de demander de temps en temps à l'Aſſemblée, s'il a bien énoncé les choſes de la maniére dont on doit les entendre, & qu'elles ont été arrêtées ; & quelques-uns du Conſeil lui répondent par un *etho* d'approbation. Il profite auſſi de quelques pauſes pour conſulter ſes Aſſeſſeurs. Aprés ſon rapport ſuit le *nio-hen*, qui eſt le cri général de conſentement. Il ſe pratique de cette ſorte. Un des Anciens crie *nio-hen* ? Tous les autres répondent *nio*. Cela ſe fait ainſi trois fois au nom de chaque Tribu. C'eſt-là un eſpéce de formule pour demander à tout le monde s'il eſt content : mais elle n'eſt proptement que pour la forme ; car tout le monde répond qu'oüi. Elle ſemble pourtant inſtituée, de maniére

qu'elle puisse donner lieu à ceux qui jugeroient à propos de faire quelque acte de représentation ou de protestation.

Les femmes ont leurs Orateurs, qui parlent pour elles dans les Conseils publics. Quelquefois aussi elles choisissent un Orateur parmi les hommes, qui parle comme s'il étoit une femme, & qui soûtient le personnage : mais cela ne se fait gueres que dans les Ambassades, ou dans les Assemblées des Nations.

Lorsque les Orateurs ont de l'esprit & du sçavoir faire, ils acquiérent beaucoup de crédit & d'autorité. Le célébre Garakontié, qui a si bien servi la Religion, & la Colonie Françoise, n'étoit qu'un Orateur à Onnontagué ; & cet homme étoit si respecté des siens qu'il manioit les cinq Nations Iroquoises à son gré. Nous lisons des Lyciens qu'ils avoient parmi eux de semblables Orateurs, lesquels étoient pareillement fort accrédités, lorsqu'ils avoient assez de mérite pour se faire valoir. Du temps de la guerre des Triumvirs, ce fut un de ces Orateurs, * nommé Naucratés, qui empêcha les Lyciens d'entrer dans l'alliance de Brutus, & de Cassius, qui les obligea à défendre l'entrée de leur païs, par la force des armes, aux troupes de ces deux célébres meurtriers de César ; & qui par-là fut cause de la ruine des Xanthiens, dont nous avons déja parlé.

Des Affaires.

Les hommes étant par-tout les mêmes, & naissant avec les mêmes qualités bonnes ou mauvaises, les affaires qui se traitent dans le

* *Plutarch. in M. Brut.*

Conſeil des Sauvages, ſont auſſi à peu prés de même nature, que celles qui occupent en Europe nôtre Juriſprudence & nôtre politique. Il y en a de purement civiles & de police, de criminelles, & d'autres qui ſont proprement des affaires d'Etat : comme faire la guerre, ou la paix, envoyer des Ambaſſadeurs, ou en recevoir, contracter de nouvelles alliances, ou affermir les anciennes.

Affaires civiles.

Par bonheur pour eux, ils ne connoiſſent ni Code, ni Digeſte, ni Avocats, ni Procureurs, ni Sergens : fi, avec cela, ils n'avoient point leurs Jongleurs, qui ſont de trés-mauvais Médecins, ne ſeroient-ils pas les gens du monde les plus heureux ? S'ils ont des procés, ils n'en mangent pas le fonds en chicannes; ayant peu à gagner ou à perdre, ils ont peu d'interêt à plaider ; ils n'ont auſſi perſonne, qui trouve ſon profit à immortaliſer leurs querelles par des longueurs affectées ; leurs petits démêlés ſont bien-tôt vuidés par arbitrage. Mais il faut leur rendre cette juſtice ; leurs demêlés ſont rares ; quand ils arrivent, ils finiſſent en peu de temps, ou par la raiſon, à laquelle ils ſe rendent dés qu'on la leur fait connoître, ou par déférence pour les perſonnes, qui s'entremêlent pour les raccommoder, ou même en cédant volontiers leurs droits, plûtôt que de s'obſtiner à contre-temps, ſur-tout quand ils ont affaire à des eſprits, qui veulent l'emporter de hauteur.

Le reſpect humain qui les fait beaucoup agir, ne ſert pas peu à entretenir leur union. Un chacun regardant les autres comme maî-

tres de leurs actions, & d'eux-mêmes, les laisse se conduire à leur guise, & ne pense qu'à soy. Je les ai souvent admirés sur ce point, & il faut convenir qu'ils évitent par ce moyen une infinité de querelles. Ils ont outre cela un sang froid admirable, & ne sçavent ce que c'est qu'éclater en injures : je ne me souviens pas de les avoir vûs en colére, particuliérement les hommes, qui croiroient se dégrader s'ils laissoient paroître de l'émotion. Ils poussent la chose si loin, qu'un homme de sens rassis se laissera battre par un yvrogne, à toute outrance, sans se défendre le moins du monde, sur-tout s'il est apperçû, & parce qu'il croit indigne de lui de se fâcher, & encore plus indigne d'imputer à un autre une action, dont il ne le croit pas le maître, parce qu'il n'est point à soy.

Ce n'est pas qu'il n'arrive parmi eux du desordre, que l'envie, la cupidité, la vengeance, & les autres passions ne les fassent mouvoir comme les autres hommes ; mais cela est peu frequent ; encore faut-il, quand ils ont quelque mauvais coup à faire, qu'ils s'enyvrent, ou fassent semblant de s'enyvrer pour executer leur dessein. Ils croyent avoir alors une excuse légitime, en disant, qu'ils n'avoient point d'esprit, qu'on doit s'en prendre moins à eux qu'à la bouteille, qui le leur a ôté, & cette excuse est assez communément reçûe.

Affaires Criminelles.

La décision des Affaires Criminelles appartient immédiatement à ceux de la Cabane des coupables, par rapport aux coupables mêmes, quand quelqu'un d'une Cabane en a tué un

autre de la même Cabane. Comme on suppose qu'ils ont droit de vie & de mort les uns sur les autres, le Village semble ne prendre nul interêt au desordre qui est arrivé. On présume que celui qui a été tué, l'a été légitimement : qu'il ne devoit être plus cher à personne qu'au meurtrier, & par consequent que celui ci ne s'est porté à cet excés que par des raisons fortes, qu'il n'est pas permis d'examiner à ceux qui lui sont étrangers. On lui porte même compassion d'avoir été dans la triste nécessité d'user de cette violence contre son propre sang ; & s'il y a en cela quelque faute punissable, c'est au reste de la famille à voir s'ils s'accommodent de ce qui s'est passé, ou s'ils aiment mieux le dissimuler.

Les Juifs avoient sans doute une pareille Jurisprudence dans des cas semblables. Cela paroît par la parabole de cette femme de Thécüé, * dont Joab se servit pour obliger le Roi David à rappeller son fils Absalon, qui étoit en exil depuis le meurtre qu'il avoit commis dans la personne de son frere Amnon. Cette femme suppose qu'elle avoit deux enfans, qui ayant pris querelle, s'étoient battus, de sorte que l'un avoit été tué, & qu'il ne lui restoit plus dans sa viduité, que cet autre malheureux enfant, lequel étoit le meurtrier de son frére ; elle se plaint qu'on ne vouloit pas même lui laisser cette triste consolation ; & que les parens jettant des yeux de convoitise sur un héritage qui devoit leur revenir, la persecutoient afin qu'elle leur livrât ce fils criminel, qui lui restoit, pour le faire mourir, selon le droit qu'ils avoient d'en faire justice ; ce qui l'obligeoit de recou-

* *Lib. 2. Reg. cap. 14.*

rir à l'autorité ſupérieure du Pere commun, repréſenté dans le Prince, pour empêcher l'effet d'un Arrêt, lequel l'auroit plongé dans la derniére affliction, & dans une extrême pauvreté.

Dans leurs familles, quoiqu'ils s'entre aiment beaucoup, & qu'ils ne ſoûtiennent que par le grand nombre, néanmoins, ſi quelqu'un d'entr'eux les deshonore, & les rend odieux dans le Village par des actions indignes, ils ne tardent pas à s'en défaire pour ſe mettre à couvert de la haine publique.

Ce droit de vie & de mort, que ceux d'une Cabane ſemblent avoir les uns ſur les autres, eſt encore plus ſenſible dans la coûtume qu'ils avoient, il n'y a pas long-temps, & qu'ils n'ont pas encore entiérement perduë, de tuer leurs vieillards, lorſque l'âge les rendoit tout-à-fait inutiles. * C'étoit une Loy générale chez certains Peuples Barbares de l'antiquité, comme les Cyaniens, les Tybaréniens, & les Etules, les Maſſagétes, &c. de les faire mourir avant l'âge de ſoixante ou de ſoixante-dix, ans, ſoit qu'ils ne vouluſſent point parmi eux conſerver des mortes-payes, qui conſumaſſent le peu qui reſtoit aux autres pour vivre : ſoit qu'ils ſe perſuadaſſent rendre ſervice à ceux qu'ils faiſoient ainſi périr, en leur épargnant par une mort prompte & courte, la triſteſſe & les ennuis d'un âge avancé, dont les infimités peuvent être regardées comme une mort continuelle. Cela a été, dit-on, une Loi générale parmi quelques Peuples de l'Amérique, & une de nos dernieres Relations porte, qu'il y a une

* *Ælian. de Cois, Lib. 3. Sext. Emp. de Tybaren. Procop. de Erulis, Lib. 2. de bello Gothico. Strabon. de Maſſage tim. 111.*

Nation, où il n'eſt pas même permis de laiſſer paſſer aux femmes l'âge de trente ans ; ce qui paroîtra ſans doute bien rigoureux à celles qui veulent encore être jeunes dans un âge bien plus avancé.

Quoique ce ne ſoit pas un uſage ſi général & ſi univerſel parmi les Peuples Sauvages que nous connoiſſons, cela arrive néanmoins aſſez ſouvent dans l'Amérique Septentrionale.

Il déplaît dans les familles, que ces Vieillards, qui n'ont plus d'eſprit que pour la vie animale, aillent de Cabane en Cabane, ſous le prétexte de rendre viſite, y chercher à manger, comme s'ils n'en avoient point chez eux, ce qui ſouvent eſt trés-vrai ; car ils les laiſſent mánquer de tout, & alors ils ne ſe font point un ſcrupule d'en délivrer le monde, ſous le ſpécieux prétexte que ces Vieillards ne font plus que ſouffrir, & être incommodes à eux-mêmes, & aux autres. On m'a aſſuré cependant que cela ne ſe pratiquoit que dans les Cabanes pauvres, & à l'égard des miſérables qui n'ont point de protection.

Les Algonquins, & les autres Nations errantes, ſont beaucoup plus ſujettes à cette inhumanité, parce qu'étant preſque toûjours en voyage, & plus ſouvent réduites à la faim, l'incommodité de ces Vieillards qu'il faut porter & nourrir, ſans qu'ils puiſſent s'aider en rien, devient alors plus ſenſible. Ces pauvres malheureux ſont ſouvent les premiers à dire à celui qui les porte, mon petit fils, je te donne bien de la peine, je ne ſuis plus bon à rien, caſſe moi la tête. On ne les écoute pas toûjours ; mais quelquefois auſſi il arrive que le jeune homme épuiſé de laſſitude & de

faim, répond froidement : tu as raiſon, mon grand-pere. Il décharge en même temps ſon paquet, prend ſa hache, & caſſe la tête au bon homme, qui ſans doute eſt fâché intérieurement d'être pris au mot.

L'affaire change bien de nature, ſi le meurtre a été commis à l'égard d'une perſonne d'une Cabane différente, d'une autre Tribu, d'un autre Village, & encore plus d'une Nation étrangére; car alors cette mort funeſte intéreſſe tout le Public; chacun prend fait & cauſe pour le défunt, & contribuë en quelque choſe pour *refaire l'eſprit*, (c'eſt leur expreſſion) aux parens aigris par la perte qu'ils viennent de faire; tous s'intéreſſent auſſi pour ſauver la vie au criminel, & pour mettre les parens de celui-ci à couvert de la vengeance des autres, qui ne manqueroit pas d'éclater tôt ou tard, ſi on avoit manqué à faire la ſatisfaction preſcrite, dans des cas ſemblables par leurs loix, & par leurs uſages.

On fournit donc auſſi-tôt juſqu'à ſoixante préſens, qu'un des Chefs préſente lui-même, faiſant un diſcours à chaque préſent qu'il offre. Une partie de la journée ſe paſſe à cette cérémonie. De ces ſoixante préſens, les neuf prémiers ſe mettent entre les mains des parens pour ôter de leur cœur toute aigreur, & tout déſir de vengeance. Les autres ſont ſuſpendus à une perche au-deſſus de la tête du mort. Les neuf premiers préſens ſont les plus conſidérables, & quelquefois de mille grains de porcelaine chacun. Le Capitaine hauſſant la voix, & parlant au nom du coupable, dit, tenant en main le prémier préſent : Voilà avec quoi je retire la hache de la playe, & je la fais tomber

de la main de celui qui voudroit venger cette injure. Au ſecond, il dit : Voilà avec quoi j'eſſuye le ſang de la playe. Ces deux préſens ſont pour témoigner le regret qu'a le meurtrier de l'avoir tué, & qu'il ſeroit prêt de lui rendre la vie aux dépens de la ſienne, ſi cela étoit en ſon pouvoir. Enſuite, comme ſi la Patrie elle-même, avoit reçû le coup mortel, qui a frappé le défunt, il ajoûte au troiſiéme préſent : Voilà pour remettre le païs en état. Au quatriéme : Voilà pour mettre une pierre au-deſſus de l'ouverture, & de la diviſion de la terre, qui s'étoit faite par ce meurtre : c'eſt-à-dire, qu'ils prétendent par ces deux préſens réünir les cœurs, & les volontés qui avoient été diviſées. Le cinquiéme préſent ſe fait pour applanir les chemins, & pour en ôter les broſſailles, afin qu'on puiſſe déſormais aller & venir d'un lieu à un autre, en toute ſureté, & ſans craindre aucune embûche.

Les quatre autres s'adreſſent immédiatement aux parens pour les conſoler, & eſſuyer leurs larmes. Voilà, dit-il, au ſixiéme, de quoi donner à fumer du Tabac, lequel a la vertu de tranquilliſer ceux qui prennent le principal intérêt à cette mort. Au ſeptiéme : Voilà pour leur remettre entiérement l'eſprit Le huitiéme eſt pour donner une médecine à la mére du défunt, & pour la guérir de la maladie que lui cauſe la mort de ſon fils Le neuviéme enfin, eſt pour lui étendre une natte, ſur laquelle elle puiſſe repoſer doucement, pendant le temps de ſon deüil.

Les préſens qui ſont étalés ſur la perche ſont comme une ſurcroît de conſolation, & repreſentent toutes les choſes dont le mo

ſe ſervoit pendant ſa vie. L'un s'appelle ſa robe, l'autre ſon arc, ſes flêches, ſon carquois, ſon ſac à petun, ſon canot, ſon aviron, & ainſi du teſte.

Des que les préſens ſont acceptés, les parens ſe regardent comme pleinement ſatisfaits. Mais s'il arrive, qu'avant le temps de la ſatisfaction, ils ſe vengent ſur le meurtrier, ou ſur quelqu'un de ſa famille, toute la peine retombe de leur côté. Les premiers ſont délivrés de leur obligation, & c'eſt à eux qu'on eſt en devoir de ſatisfaire par autant de préſens, qu'ils en auroient faits eux-mêmes.

* Le Pére de Brébeuf, de qui j'ai recuëilli tout ce que je viens de raporter, qu'il avoit vû pratiquer lui-même pendant ſon ſéjour chez les Hurons, aſſure que les Loix étoient autrefois beaucoup plus rigoureuſes; & qu'outre les ſoixante préſens quon faiſoit au nom du coupable, celui-ci étoit obligé de ſubir une peine perſonnelle, qui étoit preſque auſſi inſupportable que la mort même. On étendoit le corps du mort ſur des perches en l'air, & le meurtrier étoit contraint de ſe tenir deſſous, & de recevoir ſur ſoi le pus qui découloit du cadavre. On lui mettoit un plat à côté de lui pour ſa nourriture, lequel étoit bien-tôt rempli de l'ordure qui tomboit d'en haut; & pour obtenir que ce plat fût un peu écarté, il lui en coûtoit un préſent d'un collier de ſept cens grains de porcelaine Enfin il reſtoit lui-même dans cette violente ſituation, autant de temps qu'il plaiſoit aux parens du défunt, à qui il falloit faire encore un préſent nouveau, aprés avoir obtenu leur conſentement pour en ſortir.

Cette coûtume ne s'obſervoit plus du tems

* *Relation de la nouvelle France 1636. 2. Part. ch. 2.*

du Pére de Brébeuf. Aujourd'hui même le nombre des préſens eſt diminué Le coupable eſt en ſureté dés que les préſens ſont acceptés; mais s'il eſt ſage, il ne tarde point à s'abſenter, ſur-tout ſi la famille du défunt eſt puiſſante, afin d'éviter les occaſions qui pourroient cauſer un nouvel incident. Il prend le prétexte d'aller en guerre pour remplacer le défunt par un eſclave, & ne revient qu'après que le temps a diminuë la ſenſibilité de la perte qu'il a cauſée.

Un homme, qui penſe que le crime qu'il va commettre, doit intereſſer tout ſon Village par le nombre des préſens qu'on eſt obligé de fournir, & où tout le Public contribuë, doit s'il eſt capable de réflexion, avoir bien de la peine à ſe déterminer à une action qui devient onereuſe à tout le monde; & cette eſpece de ſatisfaction paroîtra ſans doute l'effet d'une admirable politique, laquelle eſt capable de contenir les hommes les plus emportés.

Lorſque les parens ne veulent pas ſe contenter des préſens deſtinés pour la ſatisfaction, une regle aſſez univerſellement ſuivie chez le plus grand nombre des Nations de l'Amérique Septentrionale, c'eſt en eſſuyant les larmes, & en faiſant les préſens accoûtumés, de livrer encore aux parens du mort le meurtrier, pour tenir chez eux la place qu'y occupoit celui qu'il a tué : c'eſt-à-dire, qu'on le leur livre comme un véritable eſclave, dont on leur met la vie entre les mains. Quoique ceux-ci ſemblent par-là être les maîtres de le faire mourir, ils n'en viennent pourtant jamais à cette extrémité, dont le Village pourroit leur ſçavoir mauvais gré. Il s'en trouve auſſi, qui ſe contentent de la préſentation

ſentation de l'eſclave, & de la ſoûmiſſion qu'on leur en fait, en ſe dépoüillant du droit qu'on avoit ſur lui, & qui refuſent de le recevoir, pour ne pas avoir toûjours devant les yeux un objet auſſi deſagréable, que doit l'être, par exemple, pour une mere, l'aſſaſſin de ſon fils; mais le plus grand nombre des femmes adoptent véritablement ces ſortes d'eſclaves, & commencent à les regarder dés qu'ils leurs ſont livrés avec les mêmes yeux qu'elles regardoient cet enfant qu'elles ont perdu, qui étoit tout ce qu'elles avoient de plus cher, & tout le ſoûtien de leur Cabane; & elles ont pour eux dans la ſuite les mêmes égards que ſi c'étoit leur propre fils. Les Sauvages Méridionaux ont, dit-on, une Juriſprudence à peu prés ſemblable. Le meurtrier d'un homme établi, étant obligé d'épouſer ſa veuve, & d'adopter les enfans de ſon premier mari. Je ne garantirai rien ſur cet article par rapport aux Sauvages Caraïbes; les Auteurs étant peu entrés dans le détail de leur Gouvernement, & de leur Police.

Il eſt des occaſions où le crime eſt ſi noir, qu'on n'a pas tant d'égard pour garantir le meurtrier, & où le Conſeil uſant de ſon autorité ſuprême, prend ſoin d'en ordonner la punition. Il me ſouvient à ce ſujet d'une petite avanture qu'ils m'ont racontée eux-mêmes, & qui ſervira à mieux faire connoître, quelle eſt ſur cela leur pratique.

Une jeune femme broüillée avec ſon mari, pour je ne ſçai quel ſujet, en fut abandonnée. Le temps de la chaſſe étant venu, n'ayant plus de mari qui pût l'y conduire, elle pria ſes fréres de vouloir bien la mener avec eux, ce qu'ils firent volontiers. Un jour que cette

femme alloit puiſer de l'eau à une fontaine, qui étoit au pied d'un grand rocher eſcarpé à pic, & peu éloignée de ſon Cabanage, elle apperçût dans la clarté des eaux de cette fontaine la tête d'un homme, qui débordoit du haut du rocher où il étoit couché en ſentinelle. Elle reconnut bien ſon mari, & ſe retira ſans faire ſemblant de rien. Dés qu'elle fut de retour dans ſa Cabane, elle raconta à ſes freres ce qu'elle avoit vû. Ceux-ci ſoupçonnérent aiſément, que le mari n'étoit-là que pour ſe venger de ſa femme, & qu'ainſi ils recevroient bien-tôt quelque inſulte de ſa part. En effet ils furent attaqués la nuit ſuivante pandant leur ſommeil. La femme plus attentive que les autres, ou avoit déja pourvû à ſon ſalut, ou ſe ſauva pendant le temps de l'attaque, avec le plus jeune de ſes fréres, qui étoit un enfant de 14. à 16. ans. Elle ſe retira dans le creux d'un arbre, qui joignoit ſa Cabane, d'où elle entendit tout ce qui s'y paſſa. Ses fréres, aprés une légére réſiſtance, furent tous égorgés. Il déplaiſoit fort au mari que ſa femme lui eût échappée; mais il ſe flattoit, que quand le jour ſeroit venu, il la rejoindroit en ſuivant ſes Piſtes. Par bonheur pour elle, il la chercha au loin; & aprés avoir viſité bien des arbres, & fait bien des pas inutiles, il partit delà avec ſa troupe, ſans eſpérance de la trouver.

Aprés leur départ, la femme ſe mit auſſi en marche avec le ſeul frére qui lui reſtoit, en coupant par les bois tout droit au Village. Les meurtriers s'y rendoient auſſi, parce que la chaſſe étoit ſur ſa fin, & qu'ils avoient profité de celle des malheureux qu'ils avoient aſſaſſinés. Ils étoient pleins de confiance,

s'assurant que quand bien même cette femme pourroit se rendre, elle ne les auroit pas reconnus, & qu'elle les auroit pris pour un parti de Guerriers ennemis.

Cette pauvre malheureuse n'étoit pas tranquille dans sa retraite, la peur lui faisoit prendre toutes sortes de précautions. Elles ne lui furent pas inutiles. Aprés quelques journées de marche, elle monta sur un pin fort touffu avec son frere pour y passer la nuit. Le mari & ses compagnons vinrent un moment aprés cabaner au pied du même arbre. Il survint un incident ridicule qui pensa devenir funeste, & qui lui fit croire, à n'en pouvoir pas douter, qu'elle étoit découverte, ou qu'elle le seroit infailliblement. Dans cette mortelle inquiétude, la nuit lui parut bien longue; cependant elle fut assez heureuse pour échapper à cette nouvelle avanture.

Les Chasseurs décamperent dés le matin, & la femme à qui la crainte donnoit des aîles, prit un autre chemin plus court, & arriva la premiere au Village, où elle donna secrettement avis à sa famille de tout ce qui s'étoit passé.

Sur ces nouvelles, on fit assembler le Conseil fort secrettement. La femme y donna des indices certains de la vérité du fait; & elle dit entr'autres choses, que l'un des meurtriers avoit été mordu considérablement à la main par un de ceux qui avoient été tuez. Le crime parut trop horrible, & d'une trop grande conséquence pour le laisser impuni, & la vengeance en fut sur le champ résoluë.

On sçavoit déja au Village que les Chasseurs étoient sur le point d'arriver; ils avoient envoyé avertir ceux de leur famille de venir

au-devant d'eux selon la coûtume, pour leur aider à porter leur chasse & leur bagage. En même-tems que ceux-ci partirent, on députa par un ordre secret du Conseil, sous le prétexte de se réjoüir de leur retour, & pour les prier de faire diligence, parce que ce jour-là même, un des considérables du Village faisoit festin au nom d'un de ceux de leur troupe.

Les Chasseurs ne manquerent pas de se rendre le soir. Ils entrerent dans la Cabane du Conseil où le festin étoit préparé. On leur fit les civilitez ordinaires : on leur demanda leurs avantures : quelqu'un apperçevant en même-tems la main de celui qui avoit été mordu, enveloppée, lui demanda comme sans dessein, ce que c'étoit ; il répondit froidement qu'il avoit été mordu par un Castor, Alors on produisit la femme & l'enfant, qui étoient cachez au fonds de la natte. La femme raconta publiquement tout ce qui s'étoit passé, sans en oublier la moindre circonstance. Dés qu'elle eut fini, de jeunes gens apostez, & assis entre les meurtriers étonnez, les poignarderent sans qu'ils se missent en devoir de faire aucune résistance.

Le Conseil ayant ainsi résolu la mort de quelqu'un, on le fait mourir de la maniére dont je viens de le dire, en le poignardant sur la natte même, ou bien à l'entrée de la Cabane, qui est un endroit fort obscur ; ou bien on l'attire, sous quelque prétexte, hors du Village, & on lui casse la tête à quelques pas de la palissade.

Pour ce qui est de ceux qui se sont rendus odieux au Village, pour des raisons qu'on ne veut pas expliquer, comme quand ils se

ſont fait connoître par de fréquens larcins, qu'ils troublent les mariages, la paix des familles, qu'ils ſe mêlent de trop d'affaires, qu'ils entretiennent au dehors quelque correſpondance ſuſpecte, on les accuſe de jetter des ſorts & de donner des maléfices.

Cette réputation étant bien établie, on n'attend plus que l'occaſion favorable d'éclater. Afin de diſſimuler davantage le deſſein qu'on a formé, on ne s'adreſſe pas immédiatement à celui ou à celle dont la perte eſt déterminée; mais le conſeil envoye chercher en premiere inſtance quelques perſonnes qui ayent la même réputation, dont il y a toûjours un bon nombre au Village. On exhorte d'abord celles-ci avec douceur à déclarer leurs crimes & leurs complices. Pour peu qu'elles ſe faſſent prier, on fait mine de leur appliquer les fers rouges, qui ſont une violente queſtion. La crainte des tourmens, ou l'eſpérance de s'en délivrer, leur fait nommer indifféremment innocens & coupables; mais tout ce qu'elles diſent eſt regardé comme autant de calomnies, juſqu'à ce que par hazard ou autrement, elles ayent nommé la perſonne qu'on veut perdre. Alors on ſe ſaiſit de celle-ci, on la traite de la même maniére, pour lui faire avoüer qu'elle eſt coupable; les Accuſateurs ne lui manquent point; elle ſeule a fait tous les maux du Village, elle a tué la mere de l'un, le frere de l'autre, on l'a vûë jetter du feu par la bouche, foüiller dans les ſépultures, roder autour des Cabanes, &c. Il ne lui en faut pas tant pour avoir merité la mort, qu'on lui fait ſouffrir en la brûlant comme une eſclave, ſi par pitié on ne la poignarde, ou on ne l'aſſomme.

Les parens n'oseroient rien dire dans ces sortes d'occasions, & n'ont qu'à se reprocher de n'en avoir pas fait justice eux-mêmes. On a cependant quelquefois cette attention pour eux, qu'on les prévient pour leur demander s'ils abandonnent celui que le Village veut faire mourir; & cela est en même-tems une civilité d'une part, & une politique de l'autre, pour se défaire aussi de ceux-là, s'ils avoient la moindre pensée de s'en ressentir. Les parens à qui l'on fait ces sortes de propositions, n'ont garde de n'y pas donner les mains; & ceux qui ont le courage de tenir ferme, s'il s'en trouve, ou sont poignardez eux-mêmes à l'entrée de la Cabane, ou pourvoient à leur sûreté par la fuite pour n'en pas courir le risque.

C'est ainsi que ces peuples, sans avoir de Loix écrites, ne laissent pas d'avoir une justice rigoureuse dans le fonds, & de se tenir en respect les uns les autres, par la crainte qui oblige les particuliers à veiller sur leur propre conduite, pour ne pas troubler l'ordre & la tranquillité publique; ce qui est le but de tout bon Gouvernement.

Des Affaires d'Etat.

Les Affaires d'Etat sont celles qui emportent la principale attention. La défiance continuelle où ils sont de leurs Voisins, leur fait avoir toûjours l'œil au guet pour profiter de toutes les conjonctures favorables, ou de mettre le desordre parmi eux sans y paroître, ou de se les attacher en se rendant nécessaires. Leur prudence a sur ce point des ressorts infinis, qui sont toûjours dans le mouvement & dans l'action : & tandis qu'ils menagent

leurs Alliez par des visites fréquentes, & par tous les devoirs d'une civilité réciproque, ils sont toûjours occupez au-dedans, à réfléchir sur tout ce qui se passe, à observer & à déliberer sans cesse sur les moindres évenemens, à former leurs jeunes gens aux affaires, à leur apprendre le stile de leurs Conseils, la Tradition orale qu'ils conservent de l'histoire de leur païs; de la vertu de leurs Ancêtres, & à entretenir en eux cet esprit martial, qui fait leur tranquillité pendant la paix, & leur supériorité pendant la guerre.

De la Porcelaine.

Toutes les affaires se traitent par des branches, & par des colliers de porcelaine, qui leur tiennent lieu de paroles, d'écritures & de contrats.

La Porcelaine dont nous parlons ici, est bien différente de ces ouvrages de Porcelaine qu'on apporte de la Chine & du Japon; ou de ce qu'on apelle en France Porcelaine de Nevers, qui sont des ouvrages factices, & dont la matiére est une terre beluttée & préparée. Celle-ci est tirée de certains coquillages de mer, connus en général sous le nom de Porcelaines, & distinguez par différens noms particuliers que leur donnent les curieux & qui sont déterminez par la diversité de leurs espéces, de leurs figures, & par la variété de leurs couleurs, lesquelles font quelque chose de si agréable à l'œil, qu'elles peuvent être regardées comme une des plus grandes merveilles de la Nature, & comme une des plus charmantes productions de l'Océan. Celles dont nos Sauvages se servent, sont canelées, & semblables pour leur figure

aux coquilles de S. Jacques, excepté néanmoins qu'elles ſont un peu plus allongées, qu'elles ſe terminent un peu plus en pointe, & qu'elles n'ont point ces oreillettes ou avances qui ſe trouvent à côté de la charniére, où les deux écailles s'emboitent, & ſe joignent enſemble. La chair en eſt moins délicate que celle de nos huitres communes & ordinaires; mais en récompenſe leurs nacres ſont ſi liſſées en dedans & en dehors, & leurs couleurs ſont ſi vives & ſi belles, qu'on ne voit rien de plus beau dans cette eſpéce.

On les trouve ſur les côtes de la Virginie, & de la Nouvelle Angleterre, où les Sauvages qui habitoient ſur ces bords, les mettoient en œuvre, & en faiſoient un grand commerce. Aujourd'hui, ſoit que les Eaux-de-vie des Européens ayent preſque détruit ces Nations, comme elles en ont anéanti pluſieurs autres; ſoit que les guerres des Iroquois les ayent preſque entiérement diſſipées, la Porcelaine eſt devenuë plus rare, & ne ſe travaille plus auſſi proprement qu'autrefois.

Ces coquillages de mer dont la Porcelaine eſt faite, ſont la *Concha Venerea*, ou *Cytherea* des Anciens. Les Grecs les apelloient χοιρίδαι, & des mots Latins, *Porca*, *Porcella*, on a formé celui de *Porcellana*, Porcelaine; non pas à cauſe de la figure de ces coquillages, comme le dit Voſſius †: mais, à ce que je crois, à cauſe de l'uſage qu'on en faiſoit autrefois par modeſtie, pour cacher ſa nudité, dans les tems où les hommes n'étoient preſque pas mieux habillez que les ſtatuës qui

† *Voſſius de Origin. & Prog. Idolat. Lib. 4. cap. 31. p. 71.*

nous reſtent de la main des Grecs. ¶ Les Sauvages en ſont encore aujourd'hui le même uſage en pluſieurs endroits de l'Amérique ; & ſe ſervent pour cet effet ou des coquillages entiers, ou de Porcelaine travaillée ; mais ils en ſont encore un plus grand uſage pour ſatisfaire à leur vanité, s'en ſervant pour faire divers ornemens, dont ils ont coûtume de ſe parer.

* Le Sieur de Léry, dans ſon Hiſtoire du Breſil, nous fait connoître que de ſon tems la mode etoit encore en France parmi les femmes de porter quelques ornemens faits de ces coquillages de mer travaillez ; car aprés avoir décrit de quelle maniére les Bréſiliens mettent en œuvre une groſſe coquille apellée *Vignol*, ou Eſcargot de mer, il ajoûte : » C'eſt à mon avis, ce qu'aucuns apellent » Porcelaines, de quoi nous voyons beau» coup de femmes porter des ceintures par» deçà, & en avoir plus de trois braſſes, » d'auſſi belles qu'il s'en puiſſe voir, quand » j'arrivai en France.

Quoi-que le Commerce ne ſoit encore parmi ces peuples, comme il l'étoit dans ſon origine, qu'un pur troc de denrées contre denrées ; cette Porcelaine peut être regardée auſſi comme une eſpéce de monnoye, ainſi que certains petits coquillages de mer le ſont encore en quelques endroits de l'Inde Orientale, & chez les Négres de l'Afrique. Les Sauvages n'ont rien de plus précieux que leur Porcelaine : ce ſont leurs bijoux, leurs pierreries. Ils en comptent juſqu'aux grains,

¶ *Lopes de Gomara, Hiſt. Gener. de Ind. Lib. 3. cap.* 18.

* *Léry, Hiſt. du Bréſil, ch. 8. p.* 106.

& cela leur tient lieu de toutes les richeſſes.

Il y a de la Porcelaine de deux ſortes ; l'une eſt blanche, & c'eſt la plus commune. On ſe ſert de celle-là plus univerſellement pour faire quantité d'ouvrages, dont les hommes & les femmes ont coûtume de s'orner. L'autre eſt d'un violet obſcur, elle eſt beaucoup plus recherchée que la premiére ; & plus elle tire ſur le noir, plus elle eſt eſtimée.

La porcelaine qui ſert pour les affaires d'Etat, eſt toute travaillée en petits cylindres de la longueur d'un quart de pouce, & gros à proportion. On les diſtribuë en deux maniéres, en branches & en colliers. Les branches ſont compoſées de cylindres, enfilez ſans ordre, à la ſuite les uns des autres, comme des grains de chapelet ; la porcelaine en eſt ordinairement toute blanche, & on ne s'en ſert que pour des affaires d'une legére conſéquence, ou que comme d'une préparation à d'autres préſens plus conſidérables.

Les Colliers ſont de larges ceintures, où les petits cylindres blancs & pourpres ſont diſpoſez par rang, & aſſujettis par de petites bandelettes de cuir, dont on fait un tiſſu aſſez propre. Leur longueur, leur largeur, & les grains de couleur ſe proportionnent à l'importance de l'affaire. Les Colliers communs & ordinaires ſont de onze rangs de cent quatre-vingt grains chacun.

Du Fisk, ou Tréſor public.

Le Fisk, ou le Tréſor public, conſiſte principalement dans ces ſortes de Colliers, qui leur tiennent lieu, ainſi que je l'ai dit, de contrats, d'actes publics, & en quelque ſorte de faſtes & d'annales, ou de regiſtres. Car les

Sauvages n'ayant pas l'uſage de l'écriture & des lettres, & ſe trouvant par-là expoſez à oublier bien-tôt les choſes qui ſe paſſent parmi eux, & pour ainſi parler d'un inſtant à l'autre, ils ſuppléent à ce défaut en ſe faiſant une mémoire locale par des paroles qu'ils attachent à ces Colliers, dont chacun ſignifie une affaire particuliére, ou une circonſtance d'affaire qu'il repréſente tandis qu'il ſubſiſte.

Ils ſont tellement conſacrez à cet uſage, qu'outre le nom de *Gaïonni*, qui ſignifie ces ſortes de Colliers, & qui eſt le plus uſité, ils lui donnent encore celui de *Garihoua*, qui veut dire une affaire; celui de *Gaouenda*, voix ou parole, & celui de *Gaïanderenſera*, qui répond à celui de grandeur ou de nobleſſe; parce que toutes les affaires déſignées par ces Colliers, ſont de l'appanage & de la compétence des Agoïanders, ou des Nobles; que ce ſont eux qui les fourniſſent, & que c'eſt entr'eux qu'on les repartit, lorſqu'on fait des préſens au Village, & qu'on répond aux Colliers de leurs Ambaſſadeurs.

Pour éviter la confuſion que cauſeroit indubitablement la multitude des affaires, ces Colliers ſont variez, & ces cylindres blancs & pourpres, ſont tellement diſpoſez & entremêlez, qu'ils repréſentent tous différemment. Les Agoïanders & les Anciens ont outre cela la coûtume de les voir ſouvent enſemble, & de partager entr'eux le ſoin d'en remarquer quelques-uns qu'on leur aſſigne en particulier, de ſorte que de cette maniére ils n'oublient rien.

Leur porcelaine ſeroit bien-tôt épuiſée, ſi elle ne circuloit point; mais dans preſque toutes les affaires, ſoit du dedans, ſoit du dehors, les Loix veulent qu'on réponde pa-

role pour parole, c'eſt-à dire, que pour un Collier on en donne un autre qui ſoit à peu prés de la même valeur, obſervant néanmoins quelque différence d'un plus grand, ou d'un plus petit nombre de grains; ce qui doit ſe proportionner au rang des perſonnes, ou des Nations avec qui l'on traite.

Ils ne croyent pas qu'aucune affaire puiſſe ſe déterminer ſans ces ſortes de colliers. Quelque propoſition qu'on leur faſſe, ou quelque réponſe qu'on leur donne ſeulement de bouche, l'affaire tombe, diſent-ils, & ils la laiſſent effectivement tomber, comme s'il n'en n'eût jamais été queſtion. Les Européens peu inſtruits, ou ſe ſouciant peu de leurs uſages, les ont un peu dérangez ſur celui ci, en gardant leurs colliers ſans y répondre par d'autres ſemblables. Pour éviter les inconveniens qui en peuvent naître, ils ont pris le ſtyle de n'en plus donner qu'un fort petit nombre, s'excuſant ſur ce que leur porcelaine eſt épuiſée, & ils ſupléent au reſte par quelques paquets de peaux de Cerf, & de Chevreüil, auſquels on répond par des merceries de peu de valeur; de ſorte que les négociations entre les Européens & eux, ſont devenuës un commerce.

Quoique toutes les Nations Sauvages de l'Amérique faſſent diverſes ſortes d'ornemens de porcelaine, je crois qu'il n'y a que ceux de l'Amérique Septentrionale, qui s'en ſervent pour les affaires. Je ne puis pas même l'aſſurer de toutes celles-ci.

Le Tréſor public ſe conſerve dans la Cabane des Chefs, & paſſe alternativement de l'une à l'autre. Il n'y a point pour cela de temps déterminé, & il ne reſte dans un endroit qu'autant que la jalouſie peut l'y ſouf-

frir. On compte les années par nuit, pour le Tréſor ſeulement ; de ſorte qu'on dit qu'il a paſſé deux ou trois nuits dans une telle Cabane, pour dire qu'il y eſt reſté deux ou trois années.

Outre les Colliers de porcelaine, on porte encore dans le Fisk des Pelleteries, du bled d'Inde, des farines, des viandes fraîches, ou fumées, & généralement toutes les autres choſes qui peuvent ſervir pour les frais communs, & pour toutes les dépenſes qui ſe font au nom du public.

Des Aſſemblées ſolemnelles.

Les affaires publiques & ſolemnelles demandent preſque toutes quelque dépenſe, parce qu'elles ſont preſque toûjours accompagnées de feſtin, du chant, & de la danſe. Ces actions qui devoient leur origine à la Religion & au culte des Dieux, ainſi que nous l'avons dit, étant indifférentes par elles-mêmes, ne furent pas toûjours tellement annexées au culte religieux, qu'on ne les en ſéparât dans la ſuite, & qu'on ne pût les rendre prophanes, en les appliquant à des uſages de la vie purement civile & commune. C'eſt ce qu'Athenée nous ſignifie lui-même au ſujet de certains vers nommez Proſodiaques, Apoſtoliques & Parthéniques, qui ſe chantoient ſur des airs fort agréables, & qui s'allioient parfaitement bien avec la danſe. « Car on s'en ſert, dit-il *, quelquefois pour honorer Venus, Bacchus & Apollon, & quelquefois auſſi on en uſe ſans faire cette attention aux Dieux. » Mais ſoit que ce fuſſent des actions de Religion, comme ils l'étoient cer-

* *Athen. Lib. 14. p. 631.*

tainement dans les premiers temps; soit qu'ils fussent regardez comme de purs divertissemens, les Legislateurs voulurent les établir dans leurs Républiques, comme propres à unir davantage les cœurs, à les faire concourir avec plus de plaisir au bien commun, & à serrer plus étroitement les liens de la societé.

Lycurgue, qui est celui, comme je l'ai remarqué ci-devant, dont la République a retenu plus long-temps les pratiques des Anciens, les avoit ordonnées à son peuple sur le même modéle que celles des Crétois. L'Institution de ces festins & de ces danses, étoit tellement regardée à Sparte comme une chose dont ils étoient redevables à ceux de l'Isle de Créte, que le nom d'Ἀνδρεῖα, qu'ils donnoient à ces festins, étoit commun à l'un & à l'autre peuple; & que quand ils parloient de leurs chants & de leurs danses, ils ne les appelloient pas autrement que chants & danses Crétoises.

On appelloit les festins Ἀνδρεῖα, comme l'écrit Strabon †, ou Ἀνδρία, ainsi qu'il est marqué dans Plutarque ¶, parce qu'il n'y avoit que les hommes qui y assistassent. Le terme Ἀνδρία signifie proprement ces grandes halles, où les hommes d'un âge mûr habitoient ensemble; de même que le terme Ἀγέλαι marquoit celles où les jeunes gens qui avoient atteint l'âge de puberté, étoient élevez aussi en commun, mais séparément des hommes faits. Les femmes n'habitoient point, & ne mangeoient jamais dans ces Halles où étoient les hommes & les jeunes gens. On changea depuis ce nom à Lacédémone en celui de συσσίτια, , & de φιδίτια, auſquelles on don-

† *Strabo, Lib. 10.*
¶ *Plutarch. in Lycurgo.*

ne différentes explications, selon les diverses étymologies où l'on rapportoit ces mots, & dont les plus communes sont qu'ils vouloient signifier un repas frugal, ou un repas propre à concilier la bienveillance.

Les particuliers contribuoient par tête à la dépense de ces festins. Aristote & Athenée * marquent, quoiqu'un peu différemment, ce que chacun étoit obligé de fournir par mois pour son contingent. Ceux qui offroient des prémices aux Dieux, ou qui avoient fait une bonne chasse, avoient soin d'en destiner une bonne partie à l'usage de ces festins.

Une femme avoit la direction du repas avec trois ou quatre personnes qu'elle choisissoit, lesquelles fourniſſoient aussi deux serviteurs pour porter du bois, & qu'on appelloit *Kalophores*, ou *Xylophores*.

Anciennement on y mettoit à chacun son plat en particulier devant soi; mais ensuite on changea cet usage, & on choisit un nombre déterminé de personnes ensemble, disent les Auteurs, qui pourroient fort bien avoir changé les différentes Halles, ou lieux d'assemblée, en plats. Le principal mets étoit une espéce de boüillie, ou de boüillon noir, appellé *jus nigrum*, fort célébre parmi les Anciens. Les Vieillards s'en contentoient, abandonnant les viandes solides aux jeunes gens, qui avoient de meilleures dents qu'eux. En Créte au contraire, on ne donnoit aux jeunes gens qu'une portion de viande moins grosse de la moitié que celle qu'on donnoit aux Vieillards. La Matrone qui présidoit au festin, faisoit la distribution des plats, & donnoit les meilleurs morceaux à ceux qui s'étoient le plus distinguez par leur prudence,

* *Aristot. Politic. Lib. 2. cap. 10. Athen. Lib. 4. p. 141.*

dans le Conſeil, ou par leur bravoure dans les combats, & dans les autres exercices de leurs Gymnaſes. A la fin du repas on diſtribuoit des fruits, & des gâteaux faits de farine d'orge. Lorſque le vin commença à être en uſage dans la Grece, on en donnoit à boire aux jeunes gens une certaine meſure, qui ne pouvoit pas leur faire du mal, parce que l'eau y dominoit beaucoup. Le vin étoit pareillement bien trempé pour les Anciens, mais il n'étoit pas limité à une certaine meſure, comme pour la jeuneſſe.

Du temps de Lycurgue, la Ville de Sparte étoit fort peuplée, & peut-être qu'alors tous étoient obligez d'aſſiſter à ces feſtins, excepté ceux qui avoient offert un ſacrifice, ou qui étoient allez à la chaſſe, à moins que les Auteurs n'ayent crû que ceux-là en étoient diſpenſez, ſur ce que peut-être dans l'Antiquité, comme parmi les Sauvages de nos jours, celui qui fait le ſacrifice, ou qui a été à la chaſſe, c'eſt-à-dire, celui qui fait le feſtin, & qui en fait toute la dépenſe, ne mange rien, & ſacrifie tout à ceux qu'il invite. Je ne ſçai ſi ce fut de ce temps-là, ou bien ſi ce fut aprés que la Ville ſe fut accrûë, que le peuple ſe partagea en aſſociations, qu'on appelloit Ἑταιρῖαι, leſquelles reconnoiſſoient pour le Saint de leur Confairie Jupiter Ἑταιρῖος, ou l'Aſſociateur, dont la dévotion aboutiſſoit, comme aujourd'hui, à des repas que ſe donnoient les confreres. †Pour recevoir quelqu'un dans ces aſſociations, on ballottoit celui qui vouloit être reçû : pour cet effet on procedoit par voye de ſcrutin, & on mettoit en main à tous les Aſſociez une eſpéce de fruit, que ceux qui étoient favorables au po-

* *Plutarch. in Lycurgo.*

ſtulant, jettoient entier dans un vaſe que leur preſentoit un eſclave ; ceux au contraire qui avoient des raiſons de l'exclure, le comprimoient, & témoignoient par-là qu'ils ne vouloient point de lui. Il eſt probable que lorſque la Ville de Sparte ſe fut accrûë, il fallut auſſi multiplier ces ſortes d'habitations communes, qu'on appelloit Ἀνδρεῖα, & Ἀγέλαι, & que chacune formoit une ſociété, qu'Athenée déſigne par le mot Ἑταιρεῖαι Ainſi ces aſſociations regardoient principalement la cohabitation.

Outre ces feſtins appellez φειδίτια, il y en avoit encore d'autres, comme le κοπίς, où aſſiſtoient les Etrangers & les enfans. Celui qu'on appelloit Αἴολον, & pluſieurs autres, dont on peut voir le détail & les différences dans Athenée ¶, & qui étoient tous marquez, ſelon cet Auteur, par quelque motif de Religion.

La frugalité de ces repas n'étoit pas trop attrayante, & les Lacédémoniens ne s'en accommodérent que pendant que les Loix furent obſervées dans toute leur ſévérité. Areüs & Actotatus * y introduiſirent la délicateſſe & la magnificence, aprés-quoi il ne fut plus poſſible de revenir à la premiére ſimplicité. Cleomene † tenta en vain de la rétablir, il y perdit ſa peine, & fut la victime de ſon zéle.

Les Lacédémoniens prenoient occaſion de ces repas publics pour animer leur jeuneſſe, & pour exciter leurs Guerriers à imiter la vertu de leurs Ancêtres, qui s'étoient le plus diſtinguez dans les combats. Et ceux-ci s'animoient les uns les autres dans leurs danſes &

¶ *Athen. loco cit.* * *Athen. loco cit.* † *Plutarch. in Cleomene.*

dans leurs chanſons guerrieres, par leſquelles ils s'accoûtumoient à regarder la guerre comme un jeu, & s'exerçoient à affronter la mort, ſous l'image du plaiſir, afin que leurs ennemis n'euſſent pas la premiére idée, qu'ils puſſent la craindre.

Athenée écrit ¶, ſur le rapport de Philocore, Auteur ancien, que Tyrtée ſe diſtingua beaucoup par ces ſortes de chanſons & de danſes; de ſorte que quand les Lacédémoniens eurent vaincu les Meſſeniens ſous la conduite de ce Capitaine, ils ordonnérent que dans toutes leurs Aſſemblées pour leurs feſtins publics, leurs jeunes gens chanteroient les uns & les autres ſéparément, les chanſons de Tyrtée, en danſant la Pyrrhique; & que l'un des Rois, ou des Chefs ſeroit le Juge de ce combat d'émulation, aprés lequel il donneroit les meilleurs morceaux du feſtin à celui qui auroit le mieux chanté, pour prix de ſa victoire.

Parmi les feſtins des Iroquois, & des autres Sauvages leurs Voiſins, il s'en trouve auſſi de différentes eſpéces, dont quelques-uns ont plus, & les autres ont moins de ſolemnité; quelques uns, ou tout le Village à part, & d'autres, qui ſont reſtraints à un plus petit nombre d'invités.

Outre ceux, dont j'ai déja parlé; & qui ſont marqués par le ſacrifice, & par les harangues au Soleil, il y en a encore d'autres, où la Religion n'influë peut-être plus, mais dont la Religion ſemble preſque évidemment avoir été le principe. Tel eſt celui qu'on fait de la premiére bête qu'a tuée un jeune Chaſſeur: feſtin, qui reſſemble aſſez au ſacrifice que

¶ *Athen. Lib. 14. p. 630.*

les hommes avoient l'obligation de faire dans la Loy écrite, & peut-être auſſi dans la Loy de nature, en offrant les premices de toutes choſes à Dieu. Tel eſt encore le feſtin à tout manger, qui eſt une eſpéce d'holocauſte, où il n'étoit pas permis de rien laiſſer de la victime. Dans celui-ci on doit garder le ſilence pendant qu'on mange, & on doit manger tout ce qu'on préſente, on n'en peut rien emporter chez ſoy, il faut tout conſumer ſur le lieu; mais il eſt permis à chacun d'avoir avec ſoy un Paraſite, c'eſt-à-dire, un ſecond, qui puiſſe ſuppléer à ſon défaut. S'il n'en peut trouver, même à force de préſens, & qu'il ne puiſſe achever, il en eſt puni ſur le champ; on lui fait un petit retranchement dans un coin de la Cabane, qui lui tient lieu de priſon, & on l'y laiſſe quelquefois les 24. heures entiéres. Il y a ſouvent de quoi manger du matin juſqu'au ſoir. Aprés que les viandes ſont dévorées, le maître du feſtin fait encore ſervir de grandes piéces de graiſſe d'Ours; ou bien on fait ſervir le boüillon, dans lequel on a fait cuire les viandes, & qui eſt extrêmement gras. Si malgré tous leurs efforts, ils ne peuvent venir à bout de tout, il faut jetter ce qui reſte, os & viande, dans le feu, en ſorte qu'il n'en demeure pas la moindre choſe, ainſi que les Juifs en uſoient pour l'Agneau Paſchal. Tous ces Peuples Barbares font un Dieu de leur ventre, ils mangent juſqu'à crever, & il n'eſt pas concevable, où ils peuvent mettre tout ce qu'ils mangent.

L'employ de Paraſite étoit anciennement ſacré & reſpectable, ſelon le témoignage d'Athénée. Ces ſortes d'hommes devoient leur établiſſement à la Religion, & ils étoient

donnés comme des Adjoints aux Prêtres, pour leur aider à manger les victimes, qui étoient offertes en sacrifice. C'est pour cette raison qu'on leur donnoit aussi le nom de *Coëpulones*. Nous avons presque la preuve de ce qu'en dit Athénée, dans ce que je viens de raporter de ces seconds, qui accompagnent les Sauvages invités au festin à tout manger: & ce que cet Auteur dit, sert en même temps à fortifier l'opinion que j'ai, que c'étoit originairement un véritable sacrifice de ceux qu'on nommoit Holocaustes, où il ne devoit rien rester de la victime. Sur la fin des temps, la qualité de Parasite devint extrêmement odieuse; on ne la donna plus qu'à des gens vils & mépriſables, qui se laissoient attirer par l'odeur de toutes les bonnes cuisines, & faisoient métier de se trouver à tous les bons repas, à la suite de gens de condition, dont on les appella aussi les Ombres, parce qu'ils les suivoient par-tout, comme l'ombre suit le corps, souffrant de leur pat toutes sortes d'indignités, plûtôt que de s'en separer, crainte de perdre leur fortune, attachée aux festins, où les personnes de qualité étoient invitées.

Bien que l'on puisse danser & chanter à tous les festins, il y en a cependant où l'on ne chante point, comme il est aussi des occasions où l'on chante, & où l'on danse sans faire festin. Mais il y en a une espéce, où l'on ne peut absolument s'en dispenser; & pour cette raison-là même, on les nomme *Festins à chanter*. Ceux-là sont les plus ordinaires, les plus solemnels, & les plus magnifiques. * Le Pere de Brébeuf rapporte, qu'il avoit vû chez les Hurons, trois de ces festins, dans

* *Relat. de la Nouv. France 1636. 2. part. ch. 4. p. 92.*

A
l'un desquels
trente Cerfs
quatre Ours,
poissons, qu
brochets, &
saumons.

Voici à peu
ces solemnité
pare de bonne
ne de Conseil
ses pour l'Ass
chaudiéres su
tion des Vianc
ne y doivent
se fait avec c
avec de petite
lieu de calculs.
tes, où ces gr
banes, où on
vous êtes invite
tent au festin
à celui des buc

Cependant
Village à diver
chaudiére est p
& pour marqu
tendre. Au mo
dépend les cha
les feux, qu'or
qu'on n'en soit
culiers & les C
tant chacun av
petite chaudié
entr'eux aucun
n'est que les A
plus avancées;

* *Relat. de la Nou*
pag. 133.

l'un desquels il y avoit dans les chaudiéres trente Cerfs, dans l'autre vingt Cerfs, & quatre Ours, & dans le troisiéme cinquante poissons, qui valoient bien nos plus grands brochets, & 120. autres de la grandeur de nos saumons.

Voici à peu prés l'ordre qui se garde dans ces solemnités. Le jour de la fête, on prépare de bonne heure le festin dans une Cabane de Conseil, & l'on y dispose toutes choses pour l'Assemblée. Pendant qu'on met les chaudiéres sur le feu, on supputе, à proportion des Viandes qu'on a, combien de personne y doivent être appellées. La supputation se fait avec des grains de bled d'Inde, ou avec de petites buchettes, qui leur tiennent lieu de calculs. On envoye ensuite ces buchettes, ou ces grains, dans les différentes Cabanes, où on les jette sur la natte, en disant, *vous êtes invitez*. Ceux de ces Cabanes députent au festin un nombre de personnes, égal à celui des buchettes.

Cependant un Crieur public parcourt le Village à diverses fois, pour avertir que la chaudiére est penduë dans une telle Cabane, & pour marquer l'heure à laquelle il faut s'y rendre. Au moment qu'on doit y entrer, on dépend les chaudiéres, & on les place entre les feux, qu'on a soin d'amortir un peu, afin qu'on n'en soit point incommodé. Les particuliers & les Chefs même, y entrent, portant chacun avec soy leur gamelle, ou leur petite chaudiére. Il ne paroît pas qu'il y ait entr'eux aucune distinction de rang, si ce n'est que les Anciens occupent les Nattes les plus avançées; * néanmoins le Pere de Bré-

* *Relat. de la Nouv. France, l'an 1636. 2 part. chap. 7. pag. 133.*

beuf assure, que chez les Hurons, il avoit vû s'élever une dispute pour préséance, dans une occasion assez délicate, mais qui fut bientôt assoupie par la prudence de l'un des Anciens, qui y parla avec beaucoup de sagesse & de fermeté. Les femmes Iroquoises n'assistent point, que je sçache, à ces sortes de festins, & n'y sont point invitées. Il n'y a que celles de la Cabane qui y ayent place, & qui s'y trouvent fort parées. Plusieurs néanmoins s'y présentent pour satisfaire leur curiosité, elles se placent ordinairement aux extrémités de la Cabane; les enfans & les jeunes gens, qui ne sont pas encore aggrégés au Corps des guerriers, montent sur les échafaux, qui regnent au-dessus des Nattes, ou bien au-dessus de la Cabane même, pour voir par le trou, par où la fumée s'exhale. Les autres qui ne peuvent entrer, ni prendre place, brisent les écorces, qui servent de mur à la Cabane, afin d'avoir leur part au spectacle. Le désordre qu'ils font en cela, est de plein droit, & personne n'y peut trouver à redire.

Pendant que l'Assemblée se forme, celui qui fait festin, ou bien celui au nom de qui on le fait, chante seul, comme celui, qui, chez les Anciens, chantoit la Théogonie. C'est comme pour entretenir la compagnie, de choses qui conviennent au sujet, qui les assemble. La plûpart de ces chansons roulent sur les fables du vieux temps, sur les faits héroïques de la Nation, & elles sont en vieux style; mais si vieux, qu'ils y disent souvent bien des choses qu'ils n'entendent, & ne comprennent point. Ce Chantre a souvent un Assesseur, qui le relève lorsqu'il est fatigué; car ils chantent de toutes leurs forces.

Cette musique ne dure cependant qu'environ une demie-heure, & finit lorsque tout le monde est rendu.

Alors l'Orateur ouvre la séance, en demandant comme par forme, si tous les invités sont présens. Il nomme ensuite celui qui fait le festin, il déclare le sujet pour lequel il le fait, & entre dans le dernier détail de tout ce qui est dans la chaudiére. A chaque chose qu'il nomme, tout le Chœur répond par des *ho* ! *ho* ! qui sont des cris d'approbation : coûtume ancienne, d'où semble être émanée celle de la République de Lycurgue, où l'on faisoit une semblable proclamation, du nom de celui qui faisoit le festin, & de ce qui en étoit la matiére, afin, dit Athénée, * que ce fût pour lui un sujet de loüange de son infatigable application à la chasse, & au travail ; & afin que tout le monde lui sçût gré de son amour pour sa patrie, & de sa magnificence envers ses Concitoyens.

Aprés cette premiére déclaration l'Orateur rend raison de tout ce dont il faut que le Public soit instruit ; car ces festins à chanter, se faisant pour toutes les actions importantes qui regardent le Village, ou la Nation, c'est-là proprement le temps des affaires publiques, de quelque nature qu'elles puissent être, comme de relever un nom, d'entendre les Ambassadeurs, de répondre à leurs Colliers, de chanter la Guerre, &c.

Dés qu'on a cessé de parler, quelquefois on se met à manger avant de chanter, pour avoir meilleur courage, quelquefois on chante avant de manger, & si le festin doit durer toute la journée, une partie de chaudiére se vuide le matin, l'autre se réserve pour le soir;

* *Athen. Lib. 4. p. 141.*

& dans l'entre-deux, l'on chante, & l'on danſe.

Le maître du feſtin n'y touche point. Il ſe donne ſeulement la peine de faire ſervir, ou ſert lui même, nommant tout haut le morceau qu'il deſtine, & qu'il préſente à un chacun. Les meilleurs morceaux ſe donnent par préférence à ceux qu'on veut diſtinguer, de la même maniére qu'Agamemnon fit ſervir à Ajax une piéce choiſie du rable d'un Bœuf pour lui faire honneur, * & pour récompenſer la valeur qu'il avoit fait paroître en combattant contre Hector. Tout étant ſervi, il n'en eſt point, qui ne mange tout de ſon mieux.

Aprés le repas, le maître du feſtin commence l'Athonront, ou la Pyrrhique, laquelle eſt particuliére aux hommes. Ils ſe relevent dans cet exercice, en commençant par les plus conſidérables, & continuënt ainſi en deſcendant juſqu'aux plus jeunes. Ils ont cette civilité les uns pour les autres, & cette attention, que chacun attend qu'un autre plus digne que lui entre en lice, & prenne le pas. Ils ne ſe font point pour cela des révérences & des complimens à la Françoiſe, mais ils demeurent dans l'inaction, ſans rien faire, de ſorte qu'on eſt obligé d'en nommer quelques-uns, & de les exhorter à ne point laiſſer d'interruption, quand un autre a fini.

Les Anciens & les conſidérables ne font aſſez ſouvent autre choſe, que de ſe lever à leur place, & ſe contentent en chantant, de faire quelques inflexions de la tête, des épaules, & des genoux, pour ſoûtenir leur chant. Les autres, un peu moins graves, font quelques pas, & ſe promenent le long de la Ca-

* Homer. Iliad. Lib. 7. v. 321.

bane

bane autour
particuliére
ajuſte fort p
qu'il veut; j'
chent quelq
c'étoient des
mais ſans ri
mence en ſe
le monde lui
probation. A
feu, ceux q
deux côtés,
par un mouv
fonds de leu
des *hé*, *hé*, c
certains endr
avec une juſ
trompent jam
particuliére,
leurs uſages,
Quand il paſ
premier repr
éloignés ſe rep
toûjours ſoûte
s'arrête. La cha
de tout le Chœ
cri d'approbati
Les jeunes g
ves, & les mo
convient mjeu
bien animée, i
trois enſemble
mêlange ne cau
Ces danſes é
gion, il ſeroit
Tortuë & les ar
tyres, & les Cor
& leurs Syſtres.

bane autour des feux. Chacun a sa chanson particuliére, c'est-à-dire, un air, auquel il ajuste fort peu de paroles, qu'il répéte tant qu'il veut; j'ai remarqué même qu'ils retranchent quelques syllabes des mots, comme si c'étoient des vers, ou des paroles mesurées, mais sans rime. Celui qui veut danser commence en se levant de dessus sa Natte, & tout le monde lui répond par un cri général d'approbation. A mesure qu'il passe devant un feu, ceux qui sont assis sur les Nattes des deux côtés, répondent en suivant la cadence par un mouvement de la tête, & en tirant du fonds de leurs goziers & de leurs poitrines, des *hé*, *hé*, continuels, qu'ils redoublent en certains endroits, où la mesure le demande, avec une justesse si grande, qu'ils ne s'y trompent jamais, & une finesse d'oreille si particuliére, que les François les plus stilés à leurs usages, n'ont jamais pû y atteindre. Quand il passe à un second feu, ceux du premier reprennent haleine; ceux des feux éloignés se reposent aussi, mais la cadence est toûjours soûtenuë par ceux devant qui il s'arrête. La chanson finit par un *hé* ou un *choüe*, de tout le Chœur, qui est comme un second cri d'approbation.

Les jeunes gens ont leurs chansons plus vives, & les mouvemens plus forts; ce qui convient mieux à leur âge. Quand la danse est bien animée, ils se mettent à danser deux & trois ensemble, chacun à son feu, & ce mêlange ne cause point de confusion.

Ces danses étant guerriéres, ou de Religion, il seroit de l'ordre qu'ils eussent la Tortuë & les armes à la main, ainsi que les Satyres, & les Corybantes avoient leurs Thirses & leurs Systres. Mais cela ne se pratique qu'en

certaines ocasions. Cela n'eſt pas non plus néceſſaire, & les Anciens danſoient leur Pyrrhique indifféremment, armés ou non armés. Je n'ai vû que les eſclaves chanter l'Athonront, la Tortuë à la main, quand ils arrivent dans le Village, & qu'on les fait danſer pour s'en divertir, avant que leur ſort ſoit décidé.

Parmi ces danſes, quelques-unes ne ſont qu'une maniére ſimple & noble de marcher à l'ennemi, & d'affronter le danger avec fierté, & avec gayeté.

Une ſeconde eſpéce, mais toûjours dans le même genre, eſt celle des Pantomimes, qui conſiſte à répréſenter une action, de la maniére dont elle s'eſt paſſée, ou telle qu'ils l'imaginent. Pluſieurs de ceux qui ont vécu parmi les Iroquois, m'ont aſſuré que ſouvent, aprés qu'un Chef de guerre a expoſé, à ſon retour, tout ce qui s'eſt paſſé dans ſon expédition & dans les combats qu'il a livrés, ou ſoûtenus contre les ennemis, ſans en omettre aucune circonſtance, alors tous ceux qui ſont préſens à ce récit, ſe levent tout d'un coup pour danſer, & répréſentent ces actions avec beaucoup de vivacité comme s'ils y avoient aſſiſté, ſans néanmoins s'y être préparés, & ſans avoir concerté enſemble. Les François ont été ſouvent témoins du talent admirable qu'ont ces Nations, pour répréſenter, par une vivacité extraordinaire, & une multitude de geſtes qui ne ſe conçoit pas, tout ce qu'ils veulent exprimer; de maniére qu'ils ſemblent les mettre ſous les yeux, tant ils ſont naturels, & expreſſifs dans leur action. Ils ont des Orateurs qui excellent dans cet art.

Les danſes Crétoiſes étoient encore en honneur à Rome du temps des Céſars. Cel-

18.

Tom. II. Pag. 217.

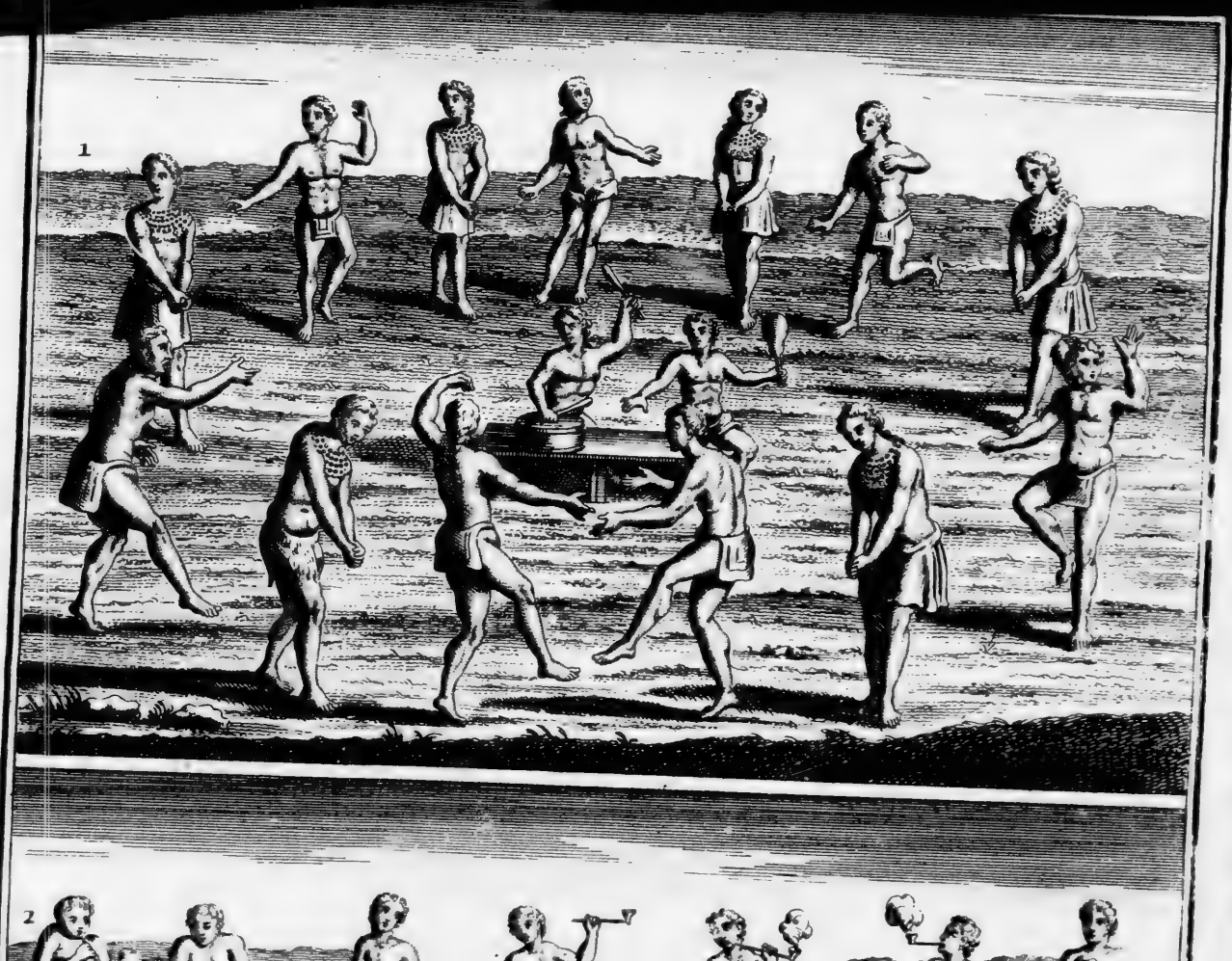
1
2

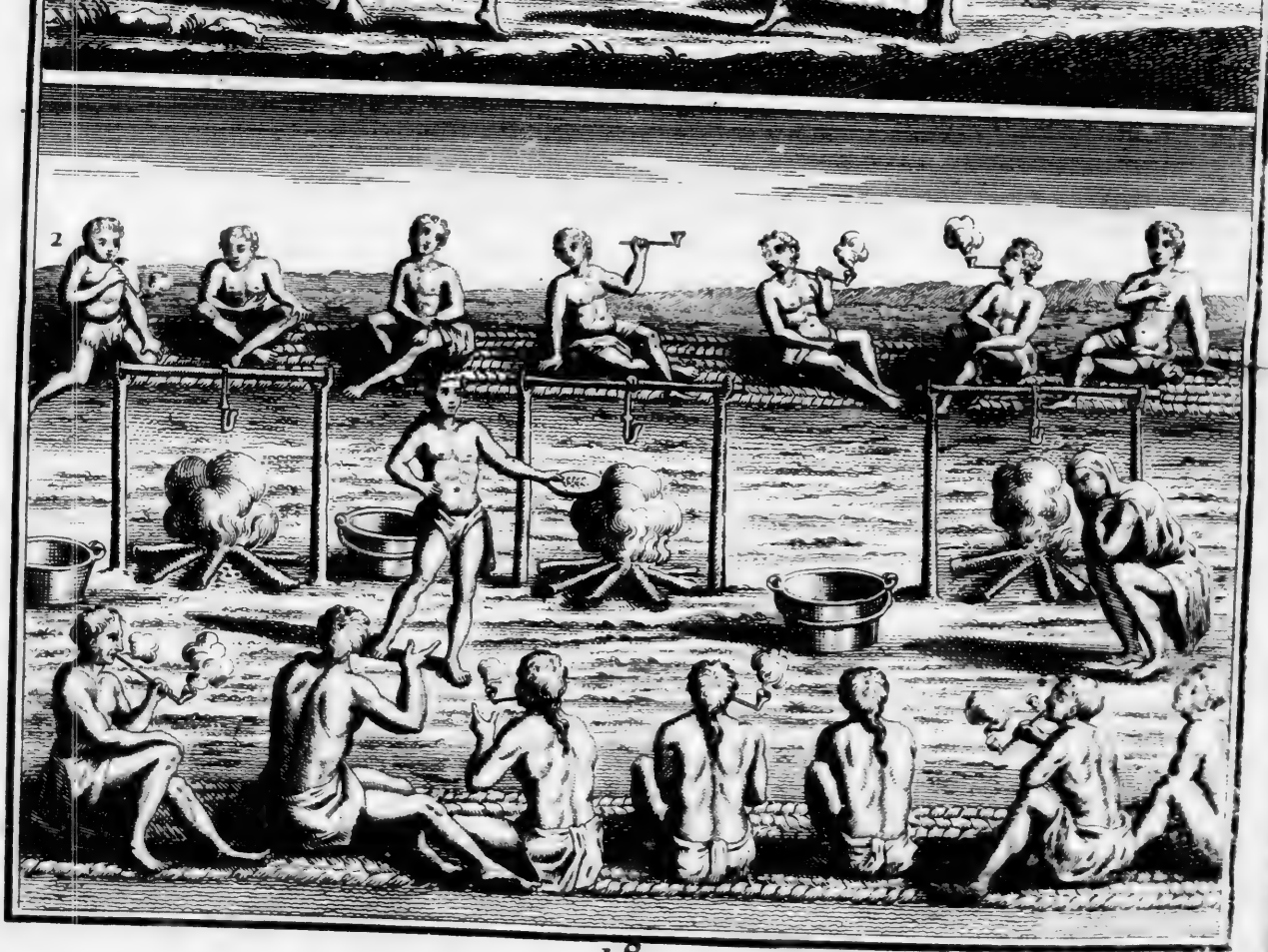

18. Tom. II. Pag. 217.

les des
gestes
toient
& les
les com
ture, &
quelle
toient,
Pont,
Romain
les préſe
mimes
plu, qu
d'aucun
aux Na
ſon Do
Langue.
claves
padoce
cice, &
Nos Bal
ſes répré
aux piéc

Dans l
ment leu
loüient
pas les l
des aſſiſt
lui qui
de remer
mer.

Ils ſe ra
y réüſſiſ
prend al
main, &
l'Aſſembl
ſtance. C

¶ Lucian,

les des Pantomimes étoient fort célébres. Les gestes en étoient si marqués, & représentoient si vivement les mœurs, les affections, & les actions des hommes, que les Auteurs les comparent, pour cette raison, à la peinture, & à la Poësie. ¶ On peut juger avec quelle adresse ces Pantomimes répréſentoient, par le goût bizarre d'un Prince de Pont, qui prenant congé d'un Empereur Romain, lui demanda, par préférence à tous les présens qu'il lui offroit, un de ces Pantomimes, dont l'action lui avoit tellement plu, qu'il croyoit pouvoir, sans le secours d'aucun autre Interprête, se faire entendre aux Nations Barbares, qui relevoient de son Domaine, & dont il ne sçavoit pas la Langue. Les Asiatiques, & sur-tout les Esclaves qu'on amenoit du Pont & de la Cappadoce, réüssissoient mieux dans cet exercice, & l'emportoient sur les autres Peuples. Nos Ballets sont encore un reste de ces danses réprésentatives, qui ont donné naissance aux piéces de Theatre.

Dans leurs chansons, ils louënt non-seulement leurs Dieux & leurs Héros, mais ils se loüent encore eux-mêmes, ne s'épargnant pas les loüanges, & les prodiguant à ceux des assistans, qu'ils croyent les mériter. Celui qui est ainsi loüé, répond par un cri de remercîment, dés qu'il s'entend nommer.

Ils se raillent encore plus volontiers, & ils y réüssissent à merveilles. Celui qui danse, prend alors celui à qui il en veut, par la main, & le met hors de rang au milieu de l'Assemblée; à quoi celui-ci obéit sans résistance. Cependant le Danseur continuë à

¶ *Lucian. de Salt.*

chanter, & soit en chantant, soit en s'interrompant, il lâche de temps en temps quelque trait de Satyre contre le patient, qui l'écoute sans rien dire. C'est-là une vraye Ecole à bons mots, une abondance surprenante d'ironies fines, de traits spirituels, de façéties plaisantes, de quolibets mordans; & de tours ingénieux, assaisonnés de tout le sel attique. A chaque bon mot s'élevent de grands éclats de rire de toute la gallerie, qui animent ce petit jeu, & qui obligent souvent le patient à faire le plongeon, en enveloppant sa tête dans sa couverture. Il n'en est pas quitte pour cela; celui qui lui fait son chapitre, après l'avoir bien tourné en ridicule, met le comble à son ignominie, en lui couvrant la tête de cendres, dont il aumône toûjours une partie aux femmes qui sont au bout de la Cabane.

Il est inoüi qu'aucun se fâche des paroles piquantes & de tout ce qu'on peut lui dire, ou faire d'offensant; c'est au contraire un exercice d'un trés-grand plaisir, où chacun a son tour, & où celui qui a été patient, s'indemnise avec avantage aux dépens de celui qui l'a mis sur la scéne. On m'a assuré que souvent par pur divertissement, les jeunes gens se trouvant ensemble, même hors du tems de ces Assemblées publiques & solemnelles, chacun prend son Emule; & puis se rengeant en deux files, ils se disent leurs vérités à toute outrance, & à faire pâmer de rire jusqu'à ce que l'un des deux adversaires baisse pavillon & ne sçache plus que dire, si ce n'est qu'il a son compte, & qu'il s'avoüe battu.

C'est sans doute de cette coûtume qu'avoient autrefois les Satyres & les Coryban-

tes, & qu'ont aujourd'hui nos Sauvages, qu'on a donné le nom de Satyre à tous les discours mordans. C'est de-là aussi qu'a tiré son origine la Danse Satyrique, apellée *Sicinnis*, du nom de l'un des anciens Curétes. * Athénée semble encore nous dépeindre cette danse de nos Sauvages, où l'on jette des cendres, par une autre dont il parle ¶ où l'on jettoit des farines, & qu'il met au nombre des danses plaisantes & ridicules. Un Sauvage voulant noter un Officier François assez considérable, qui, selon lui, (car c'est un homme de cœur) s'étoit mal comporté dans quelque occasion, voulant d'ailleurs marquer du respect pour son rang, prit de la farine au lieu de cendre, & lui en couvrit la tête.

† Sycurgue bien instruit des Danses Crétoises, avoit fait une loi de cette Danse Satyrique parmi les siens, commandant expressément que la jeunesse s'y exerçât, & que les enfans même y assistassent, afin d'apprendre à railler sans faire injure, & à soûtenir la raillerie sans emportement, & sans violence.

Dans ce genre de danses de l'Athonront, on en peut compter de plusieurs sortes, qui sont distinguées les unes des autres, plûtôt par le sujet & par le motif qui rend les unes plus graves, les autres plus vives ou plus badines, que par la mesure des pas reglez. Il est cependant difficile à un étranger de les distinguer, de la même maniére qu'il leur seroit difficile à eux-mêmes de discerner nos

* *Athen. Lib. 14. p. 630.*
¶ *Idem, Lib. 14. p. 629.*
† *Plutarc. in Lycurgo.*

différens menuets, ou de distinguer les menuets des autres espéces de danses, dans lesquelles ceux même des Européens qui n'ont pas appris à danser, ne peuvent rien connoître. Je ne veux cependant pas omettre une circonstance d'une de ces danses, parce qu'il en reste encore quelque chose parmi nous, qu'on peut regarder comme une suite de cet usage; c'est que celui qui danse va donner le bouquet, aprés avoir dansé, à celui qu'il invite de danser aprés lui; c'est-à-dire, qu'il va lui faire un present pour l'engager à répondre à son invitation; ce qui se continuë ainsi de l'un à l'autre, chacun faisant un present selon son goût à celui qu'il invite.

Pendant les festins à chanter, on fait souvent des distributions de Tabac & d'autres choses à ceux qui sont invitez, & ils finissent aussi souvent par celle qui se fait de la sagamité, laquelle est le vrai *jus nigrum* des Anciens. Il est libre de la manger dans la Cabane du festin ou de l'emporter chez soi.

Ils ont une autre espéce de danse, que nos Iroquois nomment *Te Iennonniskoua*. Elle est hyporchématique; le Chœur y danse, & elle est commune aux hommes & aux femmes. Comme elle est trés-différente des précédentes, on n'en fait point usage dans les festins à chanter. Les Jongleurs l'ordonnent souvent comme un acte de Religion, pour la guérison des malades, & elle est du ressort de la Divination. Elle est aussi un pur exercice de divertissement, qui se pratique dans les fêtes & dans les solemnitez du Village. En voici à peu prés l'ordre. On envoye avertir de bonne heure dans toutes les Cabanes pour cette cérémonie, & chaque Cabane députe quelques personnes, soit hommes,

soit femmes, qui se parent de tous leurs atours pour y aller jotier leur rolle. Tous se rendent à l'heure marquée, dont on est averti par un Crieur public, ou dans une Cabane de Conseil, ou bien dans une place préparée pour cet effet. Au milieu de la place ou de la Cabane, on dresse un petit échaffaut, où l'on met un petit banc pour les Chantres qui doivent animer la danse. L'un tient en main le Tympanum ou Tambour, & l'autre le Rhombe ou la Tortuë. Tandis que ceux-là chantent & accompagnent leur chant du son de ces instrumens, lequel est fortifié encore par les spectateurs, qui frappent avec de petits bâtons sur des chaudiéres ou des écorces qu'ils ont devant eux. Ceux qui dansent, tournent en espéce de danse ronde, mais sans se tenir par les mains les uns les autres; ainsi qu'il se pratique en Europe. Chacun d'eux fait diverses figures des pieds & des mains comme il lui plaît; & quoi-que tous les mouvemens soient absolument différens, selon la bizarrerie & le caprice de leur imagination, aucun cependant ne perd la cadence. Ceux qui sçavent le mieux varier leurs postures & se donner plus d'action, sont censez danser mieux que les autres. La danse est composée de plusieurs repriſes; chaque reprise dure jusqu'à perte d'haleine; & aprés un instant de repos, ils en recommencent une autre. Rien n'est plus vif que tous ces mouvemens. Dans le moment ils sont tous en sueur; on diroit à les voir, que c'est une troupe de furieux & de frénétiques. Ce qui doit encore plus les fatiguer, c'est qu'ils suivent de la voix aussi bien que de l'action, la voix des Chantres & des instrumens par des *hé*, *hé* continuels, mais un peu

moins forts que ceux de l'Athonront jusqu'à la fin de chaque repriſe, laquelle eſt toûjours terminée par un *ouich* général plus élevé, & qui eſt comme un cri d'approbation, ce ſemble, de ce que la repriſe a bien réüſſi.

Quoique dans cet article du Gouvernement je n'aye parlé proprement que des Nations Iroquoiſes & Huronnes, que j'ai ſuivies dans un aſſez long détail, je puis dire néanmoins que j'ai dépeint en même tems toutes les autres nations barbares de l'Amérique, quant à ce qui eſt d'eſſentiel & de principal. Car bien qu'il paroiſſe y avoir une trés-grande différence entre l'Etat Monarchique, & l'Olygarchique, c'eſt pourtant par-tout le même eſprit de Gouvernement, le même génie pour les affaires, la même méthode pour les traiter, le même uſage pour les Aſſemblées ſecretes & ſolemnelles, le même caractére dans leurs feſtins, dans leurs danſes, & dans leurs divertiſſemens.

Les Chefs les plus abſolus ſe regardent comme les Peres de leurs Peuples. Ce ne ſont en effet que de nombreuſes familles, diſtribuées en différens Hameaux qui ſe réüniſſent en un Corps de Nation. Quelque autorité qu'ayent ces Chefs, il y a pourtant un Conſeil ou Sénat, compoſé des Anciens, qui délibere ſans ceſſe ſur toutes les affaires qui intéreſſent le bien public; & bien que ce Conſeil n'influë peut-être pas par tout auſſi efficacement dans la déciſion des affaires, que chez les Nations Iroquoiſes, il a néanmoins par-tout un grand crédit, étant toûjours compoſé de tous les Vieillards, & des principales têtes, qu'on ſuppoſe avec raiſon avoir plus de lumiéres, plus d'expérience & un deſir plus ſincere & plus deſintéreſſé pour procurer

le bien général. Chaque Nation étant peu nombreuse, l'union s'entretient par ces Assemblées de religion & de politique, où mangeant tous ensemble, & vivant, pour ainsi parler, en commun, animant d'ailleurs par leurs chants & par leurs danses la joye de ces repas, qui sont pour eux de véritables fêtes, tous concourent avec plaisir au but que se sont proposez les Législateurs, qui est de lier les cœurs de leurs peuples, & de les engager eux-mêmes à serrer plus étroitement les nœuds qui les attachent les uns aux autres, & qui rendent la societe plus douce & plus aimable.

Les Nations de l'Amérique Méridionale avec les mêmes principes de Gouvernement, partagées en différens Carbets, sous plusieurs Peres de famille, réünies sous un Chef général sont encore plus semblables aux Lacédémoniens & aux Crétois, dans leurs habitations, dans leurs festins solemnels, & dans leurs danses.

Leurs Carbets sont de grandes Halles, qui nous représentent ce que les habitans de Sparte & de Crete nommoient Ἀνδρεῖα & Ἀλέγαι. Tous les hommes y habitent ensemble, séparément des femmes & des enfans, qui ont leurs Cases particulières. Le Pere de famille, semblable au ΠΑΙΔΟΝΟΜΟΣ, établi par Lycurgue, y harangue tous les matins la jeunesse, & veille sur elle, & sur tous les exercices de ces jeunes gens, dont la vie n'est pas moins dure que celle des Spartiates.

Les différens Carbets se réünissent pour les affaires de quelque conséquence, & les affaires ne se traitent jamais sans un festin général; festin qui a tout l'air, dans les motifs pour lesquels on le fait, d'avoir été originairement un sacrifice. Car les motifs ordinai-

res de ces festins sont la naissance d'un enfant, les différentes Initiations, dont nous avons parlé, pour la pénitence que fait un mari aprés les couches de sa femme : pour un enfant à qui l'on coupe les cheveux, & à qui l'on donne un nom : pour les filles & pour les garçons qui entrent dans l'adolescence : pour mettre un jeune homme dans l'ordre des Guerriers : un Guerrier dans l'ordre des Capitaines : pour installer un Chef général : pour faire un Devin : pour mettre une pyrogue neuve à la Mer : pour commencer de nouveaux champs : pour les semences & les récoltes des fruits : pour déterminer le temps d'une pêche : pour déliberer sur une expédition de guerre : pour faire mourir solemnellement un esclave : pour les mariages : pour la guérison d'une maladie : pour consulter leurs Devins, & évoquer les esprits : pour pleurer les morts, &c.

Ces festins seroient bien nommez Ἀνδρεῖα ; car ce sont les femmes qui en ont la direction, sans que jamais elles y mangent dans le Carbet avec les hommes, n'ayant d'autre soin que celui de les servir, tandis que celui qui fait le festin, n'osant pas y toucher par respect, fait sentinelle à l'entrée du Carbet, un *Boutou*, ou massuë à la main, comme si ce jour de fête étoit pour lui un jour de jeûne.

C'est toûjours en dansant que se fait le festin, & leurs danses ont tout le goût des danses Crétoises : elles se font au son du *Maraca*, & sont animées par des *bé, bé*, semblables à l'Evasme des Bacchantes.

Ces Danses sont de différentes espéces, selon le sujet qui les assemble. le Sieur de Léri * a noté quelques airs des danses Brésiliennes ;

* *Hist. du Brésil, ch. 16.*

elles ne par
Iroquoises. I
étoit une da
être une im
leur *évobé*.
Barbares, hu
horrible, écu
des mouvem
unes tomboi
sent été surp
fut d'abord p
du malin esp
toutes les fo
la même ma
de l'autre. C'
s'adoucit néa
la crainte qu
veau, lui avo
ressentit ensu
ravi hors de
tes les fois qu
entendre la d
faisoit un ef
ressentoit toû

Je n'ai poi
Léri, un plai
Sauvages; & j'
des Brésiliens
la même imp
& la Danse
chose de fort
& dont on n
une idée sans
accoûtume né
suite on y assi
ment ces sort
font durer de

elles ne paroiſſent pas différentes des danſes Iroquoiſes. Il donne auſſi le détail d'une, qui étoit une danſe de Religion, & qui paroît être une imitation des Ménades, chantant leur *évohé*. Il y dépeint fort vivement ces Barbares, hurlant leur *hé*, *hé*, d'une maniére horrible, écumant de la bouche, & faiſant des mouvemens ſi violens, que quelques-unes tomboient par terre comme ſi elles euſſent été ſurpriſes du mal caduc, ſi bien qu'il fut d'abord perſuadé qu'elles étoient ſaiſies du malin eſprit, & poſſedées du Démon dans toutes les formes; les hommes danſoient de la même maniére de leur côté, & les enfans de l'autre. C'étoit une muſique affreuſe,; elle s'adoucit néanmoins peu de temps aprés, & la crainte que ce ſpectacle, qui lui étoit nouveau, lui avoit cauſé, s'étant évanoüie, il en reſſentit enſuite un ſi grand plaiſir, qu'il fut ravi hors de lui-même; & il ajoûte que toutes les fois qu'il y penſe, il lui ſemble encore entendre la douceur de cette harmonie, qui faiſoit un effet ſi preſent ſur lui, qu'il en reſſentoit toûjours un nouveau plaiſir.

Je n'ai point trouvé, comme le Sieur de Léri, un plaiſir ſi ſenſible aux fêtes de nos Sauvages; & j'ai de la peine à croire que celles des Bréſiliens produiſiſſent ſur tout le monde la même impreſſion que ſur lui. La Muſique & la Danſe des Amériquains ont quelque choſe de fort barbare qui révolte d'abord, & dont on ne peut guéres même ſe former une idée ſans en avoir eu le ſpectacle. On s'y accoûtume néanmoins peu à peu, & dans la ſuite on y aſſiſte volontiers. Pour eux ils aiment ces ſortes de fêtes à la fureur; ils les font durer des journées, ou des nuits entié-

res ; & leurs *hé*, *hé* font tant de bruit, qu'ils font trembler tout le Village. Dans la violence de ces Danſes impétueuſes, je n'ai jamais ſçû diſcerner ni fineſſe ni délicateſſe ; mais les Naturels du pays ſçavent les diſtinguer, & leur jeuneſſe s'y paſſionne, comme on ſe paſſionne à nos ſpectacles de Théatre.

DES MARIAGES, ET DE L'EDUCATION.

PAR une ſuite de l'erreur commune, où étoient les Anciens dans les derniers temps du Paganiſme, qui s'imaginant que dans chaque païs les hommes indigénes y étoient nez comme des champignons ; les Auteurs perſuadez que ces hommes féroces ſe ſentant encore de la baſſeſſe & de l'imperfection de leur origine, ne ſe diſtinguoient en rien des bêtes, ont crû en effet que ces hommes avoient été long temps avant que leur eſprit ſe développât, & qu'ils fuſſent capables de cette docilité que demandent les loix & la police. Athenée * étant dans ce principe comme les autres, a écrit que les hommes des premiers temps n'avoient aucune ſolemnité pour le Mariage, ſe mêlant indifféremment comme les animaux, juſqu'au temps de Cécrops qui en régla les loix, obli-

* *Athen. Lib. 17. pag. 555.*

geant ſes Sujets à prendre une épouſe & à ſe contenter d'une.

La contagion des Auteurs ſe communique, & les véritez de la Religion Chrétienne n'éclairent pas toûjours un Sçavant, aſſez pour ſe défaire des idées qu'il a priſes dans les Auteurs Payens. Alexandre Sardi a auſſi commencé ſon Ouvrage des Mœurs des Nations, par ſuppoſer ce principe comme une vérité conſtante, diſant qu'il étoit certain que les hommes n'avoient aucunes loix pour le Mariage, qu'ils n'en connoiſſoient point les devoirs & les obligations juſqu'au temps de Jupiter & de Junon, ou bien de Cécrops Roi d'Athenes, à qui il en attribuë l'inſtitution aprés Athénée, & qui furent, ſelon lui, les premiers qui retirérent les hommes de cette barbarie où ils vivoient, ne ſuivant d'autre régle que l'inſtinct.

La prévention de ces Auteurs eſt un effet du peu de connoiſſance qu'ils ont eû des premiers temps, dont ils n'ont pû démêler l'obſcurité. Il me paroît au contraire évident que le Mariage a toûjours été regardé par tous les peuples comme une choſe ſacrée & ſolemnelle, dont les plus barbares même ont reſpecté les droits. En effet, quoiqu'il y ait aujourd'hui une grande multitude de Nations leſquelles ont conſervé toute leur férocité, & qui nous paroiſſent vivre ſans Loix, ſans Religion & ſans Police, nous n'en connoiſſons cependant point qui n'observent quelques ſolemnitez dans les alliances qu'elles contractent, & qui ne ſoient jalouſes de la foi conjugale.

Nous avons vû dans l'Article de la Religion, la virginité reſpectée dans les temps les plus reculez, conſacrée dans les perſonnes qui étoient plus ſpecialement dévoüées

au culte des Dieux, & maintenu en honneur parmi les Barbares aprés une longue ſuite de ſiécles, juſqu'à l'arrivée des Européens en Amérique. Cette vertu ne pouvoit s'étendre à toutes les perſonnes pour tout le temps de la vie, à cauſe de la néceſſité de la propagation du genre humain; mais dans cette néceſſité on reſpectoit la chaſteté conjugale, & le mariage, honteux dans ſon uſage, avoit des loix de bienſéance, de modeſtie, de pudeur, & de retenuë, que la nature inſpire, que la raiſon ſoûtient, & qu'elles ont conſervées au milieu de la Barbarie.

Je conviens que, chez quelques Peuples, la dépravation & la groſſiéreté des mœurs, ont introduit ſur ce point des abus, & même des coûtumes honteuſes en divers temps, & en divers lieux. Mais cela n'a pas été univerſel; le gros des Nations s'eſt aſſez bien ſoûtenu; & chés quelques-unes, les Légiſlateurs particuliers, pour fraper l'eſprit des hommes, & réprimer leur licence, ont ajoûté à la premiére ſimplicité, avec laquelle le Mariage ſe contractoit, de nouvelles loix & de nouvelles cérémonies, qui pour être arbitraires, ne laiſſoient pas d'être ſignificatives, & qui rendant le Mariage plus ſolemnel, le rendoient auſſi plus reſpectable.

Si par Cécorps, on entend ce prémier Roi des Athéniens, dont on a fixé l'Epoque, quelques ſiécles aprés le Deluge univerſel, mais avant celui de Deucalion, ce Légiſlateur particulier pouvoit avoir fait de ſemblables Loix pour ſes Sujets; mais Alexandre Sardi pouvoit démontrer, que l'Inſtitution du Mariage étoit antérieure à lui; & en remontant, comme il fait, juſqu'aux Dieux, il pouvoit choſir un autre Auteur de la ſainteté du Mariage

que Jupiter, ou bien nous en donner une idée différente, de celle que nous en ont donnée les Poëtes, qui en ont fait le plus adultére, & le plus libertin de tous les Dieux, quoiqu'il fût obligé d'être plus réglé que tous les autres, à qui il devoit l'exemple, comme leur Roy & leur Pere.

Je crois n'éanmoins, qu'en effet c'eſt Jupiter & Cécrops, qu'on doit regarder comme les Auteurs de l'Inſtitution du Mariage, & de ſa ſainteté, pourvû que l'on entende par Jupiter, ce que les Payens ont ſouvent entendu eux-mêmes; c'eſt-à-dire, Dieu, & le ſouverain Eſtre, Auteur de la Religion, non pas ces Rois impies, qui s'étant arrogé le nom de Dieu même, ont ſoüillé leur vie par leur crimes, & ont donné lieu aux fables, leſquelles ont deshonnoré la Divinité; & pourvû qu'on veüille entendre par Cécrops, Adam nôtre premier Pere, qui reglant la Religion ſelon les ordres de Dieu, a fait des Loix à ſes Enfans par rapport au Mariage, comme par rapport à tout le reſte de ce qui appartient au culte de Dieu. Ce que je dis, eſt fondé. Car ſi l'on a fixé l'Epoque de Cécrops aprés le Deluge univerſel, c'eſt l'effet de l'ignorance où l'on étoit ſur les premiers temps; c'eſt que les Athéniens eux-mêmes ayant été des Barbares ſans lettres, n'ont point eu d'Annales & de faſtes, & que n'ayant conſervé que trés-peu de choſe d'une Tradition enſévelie, pour ainſi parler, dans l'eſpace de pluſieurs ſiécles d'ignorance, ils ont rapproché des temps bien éloignés de celui, où ils ont commencé à laiſſer quelque choſe d'eux-mêmes à la poſtérité. La même choſe arriveroit aujourd'hui à tous les Peuples barbares qui exiſtent, s'ils vouloient,

ou si dans la suite ils pouvoient coucher par écrit quelque chose de leur histoire. Ils ont tous une tradition fabuleuse de leur origine, où l'on voit l'histoire des premiers temps déguisée, & ils la rapprocheroient indubitablement des temps où ils écriroient, faute de ne pouvoir rien dire des évenemens arrivés dans un long enchaînement de siécles, qui sont pour eux dans un éternel oubli.

J'ai déja remarqué, dans l'Article de la Religion, que nos premiers Peres avoient été représentés sous le symbole du Serpent, & que quelques Peuples rapportoient leur origine à des hommes indigénes, & formés du limon de la Terre, composés de l'assemblage monstreux de l'homme & du serpent. Les Athéniens disoient la même chose de Cécrops. * Il est vrai que Diodore de Sicile dit, que les Athéniens ne sçavoient pas la raison de ce composé bizarre. Lui-même, & plusieurs autres, ont cherché à en donner des explications : mais je suis convaincu qu'il n'en faut point chercher ailleurs, que dans la Théologie Hiéroglyphique des Anciens, où ces symboles mystérieux transmettoient en même temps la connoissance de nos premiers Peres, & celle de leur faute. Ops étoit un des noms de la Mere des Dieux, ou d'Eve ; celui de Cécrops s'y rapporte assez bien, pour dire que c'étoit celui de son mari. Ops ne seroit-il point aussi un mot formé par contradiction d'Ὄφις, qui veut dire un Serpent, symbole d'Osiris & d'Isis, que je crois avoir été Adam & Eve ?

* Il manque quelque chose dans l'endroit cité de Diodore de Sicile, *Liv.* 1. *pag.* 17. Le nom même de Crécorps n'y est point : mais on voit bien que c'est de lui dont il est parlé.

Quoiqu'il en ſoit, le Mariage a trop de connexion avec la Religion, pour que nos premiers Peres, qui en ont réglé le Culte, n'ayant rien ſtatué ſur cet Article, & que leurs enfans, imbus de leurs maximes, ſoient tombés dans un état de brutalité, à en oublier abſolument toute idée. Si l'on veut ſe donner la peine de foüiller dans l'Hiſtoire ſacrée & dans la prophane, on y trouvera aſſez de preuves pour rapporter l'Inſtitution du Mariage, & ſa ſainteteté, à l'origine de la Religion même.

La Monogamie, ou l'obligation de n'avoir qu'une ſeule Epouſe, paroit dériver de ces premiers commencemens, & avoir été obſervée inviolablement juſqu'au Deluge, par Adam & par ſes Enfans, à l'exception de Lamech, ¶ qui étant un homme maudit, oſa violer le premier l'integrité du Mariage en prenant deux femmes, & qui a été regardé comme un adultére par les ſaints Peres, § * pour avoir donné un exemple ſi pernicieux dans une choſe, qui étoit tellement contre l'uſage, qu'on ne trouve que lui ſeul, avant le Deluge, qui ſe ſoit licentié de la ſorte. En effet, la fable des Dieux, qu'on peut faire remonter juſqu'à ces premiers temps, ne nous préſente par-tout qu'une Epouſe en titre. Jupiter n'avoit que Junon pour femme légiti-

¶ *Gen. cap. 4. v. 18. 19.*

§ *Tertul. Lib. de Monogam. cap. 5. Item, Exhort. ad Caſtit. c. 5. Hieron. Lib. cont. Jovin. Innocent. 3. Caſtit. gaudemus. extra. de Divortiis.*

* *Tertullian. Lib. de Exhort. ad Capit. cap. 5.* Numerus Matrimonii à maledicto viro cœpit, primus Lamech duabus maritatus, tres in unam carnem effecit.

Hieron. Lib. 1. contra Jovinian. Primus Lamech, ſanguinarius & homicida, unam carnem in duas diviſit uxores, fratricidium & digamiam eadem cataclyſmi delevit pœna.

me. En Egypte même, où le Mariage reçût plus d'altération dans la suite des temps, Osiris n'avoit qu'Isis. La fable & l'histoire sont pleines des fureurs de ces épouses négligées, lorsque leurs maris s'abandonnoient à des amours illégitimes. Sous combien de déguisemens honteux la Théologie payenne ne nous représente-t-elle point Jupiter, quand il veut dérober à Junon la connoissance de ses débauches ? Au temps du Deluge, & dans l'Arche, Noé & ses trois Enfans n'avoient chacun que leur Epouse unique ; aussi, lorsque Jesus-Christ a rétabli la Loy du Mariage dans son intégrité, il n'a rien ajoûté à ce qui est marqué dans la Genése.

On peut dire de plus, en faveur de la Monogamie, qu'on a dû remarquer dans l'Antiquité, ce qu'on observe encore dans la plûpart des païs, où le libertinage a introduit la pluralité des femmes ; qu'il y en a toûjours eu une principale, laquelle étoit proprement l'Epouse, & conservoit la prééminence, & certains autres droits sur celles qui ne l'étoient que de la seconde main, ou qui n'avoient rang que de Concubines.

On ne peut douter aussi qu'on n'ait eu de tout temps des égards aux liaisons du sang, qui ont toûjours fait regarder certains mariages comme incestueux, & inspiré de l'horreur pour ceux, qui osoient se les permettre contre les régles ordinaires.

Ce fut le Zoroastre des Assyriens, ou le Saturne Egyptien de Bérose, qui, si l'on en croit cet Auteur, corrompit la * sainteté du Mariage, comme il avoit altéré la Religion, en enseignant aux hommes les mystéres abominables de la Magie, & à consulter

* *Berof. fragm. Lib.* 3.

les Démons, autorisant par ses discours & par ses exemples le déréglement des mœurs, qui avoit irrité la colére de Dieu, & attiré le Déluge. Il introduisit la pluralité des femmes, & disoit hautement, qu'on pouvoit contracter indifféremment avec toutes sortes de personnes, sans aucun égard à la proximité du sang, une mere pouvant épouser son fils, & un frére sa sœur; conduite détestable, qui lui fit donner le nom de *chemesueus*, c'est-à-dire, ainsi qu'il l'interpréte, d'infâme & d'impudique.

Mais sans nous attacher précisément au sentiment de cet Auteur, quelque autorité qu'on lui suppose, il est constant qu'une partie de ces maximes fut plus généralement reçûë parmi les Peuples de la postérité de Cham, & même de celle de Sem. La Polygamie fut autorisée en Egypte & dans l'Assyrie, par l'exemple des Rois, qui avoient plusieurs femmes titrées & légitimes, sans parler d'un plus grand nombre encore de Concubines. Elle étoit permise, & tolérée chez les Hébreux, & rien n'est plus connu, que ce que la sainte Ecriture dit des femmes d'Abraham, de Jacob, de David, & surtout du prodigieux nombre de celles de Salomon, qui ne s'étant pas contenté des filles d'Israël & de Juda, admit encore les étrangéres, défenduës par la Loy, lesquelles pervertirent son cœur, & le firent tomber dans l'Idolatrie. Les Perses & les Médes se conformérent peut-être en cela aux mœurs des Assyriens qu'ils avoient vaincus.

La postérité de Japhet se conserva plus pure dans l'Europe, & dans l'Asie Mineure. Les Romains, les Germains, les Peuples de Gaule & d'Ibérie, & ce qui me surprend en-

core davantage, les Cadmonéens qui étoient de la postérité de Cham, pouvoient introduire dans leur maison une seconde Epouse du vivant de la prémiére. Que s'il se trouve dans l'Histoire quelques exemples du contraire, * comme celui d'Anaxandride à Sparte, ces exemples sont rares; & bien loin de marquer un usage aussi étendu, qu'il l'a été chez les Egyptiens & chez les Assyriens, & tel qu'il se trouve encore aujourd'hui chez la plûpart des Monarques de l'Asie; ils sont des exceptions, qui servent à confirmer la régle générale, laquelle bornoit les hommes à une seule femme.

Pour ce qui est des liaisons du sang, il n'est pas moins certain qu'il y avoit des dégrés prohibés, dans l'étenduë desquels il n'etoit pas permis de contracter. Mais les Auteurs ne sçachant pas toûjours assez la force des termes, qui étoient en usage chez les différentes Nations, & ne discernant pas assez les dégrés d'affinité, & ceux de consanguinité, nous ont laissé par écrit des choses, qui peuvent avoir été mal entenduës, & qui peuvent souffrir aujourd'hui quelque explication, sans quoi elles nous font de la peine.

C'est ainsi que nous avons quelque horreur de lire, que les Mages épousoient leurs propres méres chez les Chaldéens; que sans cette condition les Rois Parthes ne pouvoient monter sur le Thrône; & que chez quelques autres Peuples, les fréres épousoient leurs propres sœurs. Les Auteurs s'accordent tous à assurer que ç'a été une pratique constante des Egyptiens. † Ils disent que chez eux le Mariage d'Osiris & d'Isis, qui étoient frére &

* *Herod. Lib. 5. n. 39. & seq.*
† *Diodor. Sicil. Lib. 1. p. 12*

sœur, avoit si bien réüssi, & avoit été si heureux, qu'en conséquence des grands avantages qu'ils avoient reçûs de l'un & de l'autre, c'étoit une Loy parmi eux, que les frères & les sœurs d'un même lict se mariassent ensemble. Abraham, & Isaac son fils Péres du peuple Juif, donnent le nom de Sœurs à leurs Épouses. * Philon rapporte des Grecs, que Solon avoit permis aux Athéniens le Mariage avec des sœurs issuës d'un même Pére, défendant celui des sœurs d'une même mére: que Lycrugue au contraire avoit fait une Loy, qui permettoit le Mariage avec des sœurs utérines, & avoit défendu celui des sœurs sorties d'un même pere.

Il semble néanmoins qu'on peut assurer universellement, que le Mariage dans la ligne directe du pere à la fille, & du fils à la mére, a toûjours été régardé par-tout comme incestueux, & mis au rang des plus grands crimes. L'histoire d'Oedipe & de Jocaste, dont l'un se creva les yeux, & l'autre se tua de désespoir pour un mariage, qui ne pouvoit leur être imputé, puisqu'ils étoient tous les deux également dans l'erreur, † nous témoigne assez combien ces Mariages incestueux étoient abhorrés. Rien aussi n'en fait mieux sentir l'abomination, que les noires couleurs, & les expressions vives dont se servent les Poëtes, pour nous peindre les horreurs de cette histoire tragique, aussi bien que la détestable passion de Myrrha, fille de Cynire Roy de Chypre, ‡ dont le crime fut à peu prés semblable à celui des filles de Loth.

* *Philo. de Specialib. Legib.*
† *Sophocles in Oedipo, &c.*
‡ *Ovid. Metam, Lib. X.*

¶ Mais parmi les Orientaux même, la paſſion de Semiramis Reine de Babylone, & de Chaldée, pour ſon fils Ninyas, cauſa tant d'indignation à ce Prince, qu'il la fit mourir. Celle de Pariſatis pour ſon fils Ariaxerxes, † produiſit le même ſentiment d'horreur dans le cœur de ce Monarque; mais il ne voulut pas, comme le prémier, ôter la vie à celle de qui il l'avoit reçüe. L'un & l'autre euſſent-ils voulu faire un éclat, qui devoit flétrir dans la poſtérité deux Princeſſes d'ailleurs ſi illuſtres, ſi les Mages Chaldéens, qui étoient leurs ſujets & les arbitres de la Religion, euſſent eu l'obligation, ou la liberté d'épouſer leurs propres meres? Bien loin que cela fût ainſi, Agathias dit que le motif d'horreur & d'indignation, qui obligea ce Prince à repouſſer cette mere effrénée, fut, » que c'étoit une choſe également contraire à la pieté, à la coûtume » du païs, & au ſentiment commun des » hommes. De maniére, que ſi les Perſes ſe donnérent enſuite une trop grande liberté ſur ce point, ainſi que l'aſſure ce même Auteur, trompé ſans doute ſur l'équivoque des termes, c'eſt une ſuite de cette étrange corruption de cœur, qui les plonge dans toutes ſortes de vices. On pourroit néanmois revoquer en doute ce que dit Agathias, ou juſtifier qu'il a été trompé ſur les termes; * car Tavernier, parlant des Gaures, qui ſont deſcendus des Perſes, aſſure qu'ils ne peuvent ſe marier juſqu'au troiſiéme degré de conſanguinité, & que perſonne ne s'aviſe d'en demander diſpenſe.

¶ *Juſtin. Lib. 1.*
† *Agathias, Lib. 2.*
* *Tavernier Voyage de Perſe, Liv. 4. ch. 8.*

Il semble encore que la nature répugne aux Mariages dans la ligne collatérale, au premier degré, sur-tout entre les fréres & les sœurs d'un même pere & d'une même mere; & il seroit avantageux de pouvoir montrer que cela n'a jamais été permis, hors les cas de la nécessité absoluë, où se trouvérent les premiers enfans d'Adam & d'Eve, de maniére que cela ait pû faire une Loy générale pour tout un Peuple, & une Loy de temps immémorial.

Les Auteurs qui nous ont fait le plus de peine, sont ceux qui nous parlent de la coûtume des Egyptiens, & qui nous citent les exemples d'Osiris & d'Isis, de Ptolomée & d'Arsinoé, du dernier des Lagides avec Cléopatre. Car s'il est vrai que cette coûtume ait fait loy chez eux depuis le temps d'Osiris & d'Isis, elle doit avoir été fondamentale, & aussi ancienne que la Monarchie. Un fait cependant des plus remarquables de la sainte Ecriture, m'oblige d'en douter: Le voici, peut-être ne trouvera-t-on pas la conjecture mal fondée.

¶ Abraham descendant en Egypte avec Sara son épouse, lui parle de la sorte. » Je sçai » que vous êtes belle, & que quand les Egyp» tiens vous auront vûë, ils diront, c'est » son Epouse, & ils me tuëront pour vous » posséder; dites donc, je vous prie, que » vous êtes ma sœur, afin qu'ils en usent » bien envers moi en vôtre considération & » qu'ils me laissent la vie pour l'amour de » vous. Abraham cherche un expédient pour éviter la mort, qu'il a lieu dapprehender de la part des Egyptiens, s'ils peuvent soupçonner qu'il soit le mari de cette femme, dont

¶ *Gen. cap.* 12. v. 11. 12. 13.

la beauté doit leur donner dans les yeux; il n'en trouve point de plus efficace, que d'engager Sara à dire qu'elle eſt ſa ſœur, mais ſi la coûtume générale & fondamentale de l'Egypte eût été, que les fréres épouſaſſent leurs ſœurs, Abraham eut pris le moyen le plus infaillible de tomber dans l'inconvénient qu'il vouloit éviter; car les Egyptiens euſſent raiſonné juſte, en concluant, elle eſt ſa ſœur, doncques elle eſt ſon Epouſe. Il falloit aucontraire, pour les faire tomber dans la penſée d'Abraham, les faire raiſonner de la ſorte. C'eſt une choſe énorme & inoüie, qu'un frére épouſe ſa propre ſœur, celle-ci eſt ſa ſœur, donc elle n'eſt pas ſa femme

On dira peut-être qu'Abraham & Sara étant érrangers, les Egyptiens ne devoient pas juger d'eux par une Loy, qui pouvoit être particuliére à l'Egypte; mais plûtôt par celle du pays de ces Etrangers même, qu'ils ne pouvoient pas ignorer, puiſqu'ils étoint leurs voiſins. Mais cela même favoriſe le ſentiment que j'ai avancé, car, ou les Egyptiens étoient ignorans des Coûtumes étrangeres, & par conſequent ils devoient juger ſelon celles qui étoient propres de leur Monarchie; ou ils n'ignoroient pas celles des Chaldéens; s'ils n'ignoroient pas celles des Caldéens, Abraham étoit également, ou même plus expoſé; car s'ils ne les ignoroient pas, ils euſſent ſçû que ceux-ci épouſoient leurs ſœurs. Il y a lieu de croire, du tour que prit Abraham, que les Chaldéens avoient quelque choſe de ſingulier que les Egyptiens n'avoient pas, & même qu'ils ne ſçavoient pas, puiſque le Roy ſe plaignit à lui de ce qu'il l'avoit induit en erreur, pour l'en-

l'engager d
l'eſt l'adult
ſa ſœur, d'
d'inférer q
effet, Abra
que Pharao
ſe. Il ne le
menſonge,
qui il lui a
il dit nette
non-ſeulem
auſſi ſa ſœu
pas de ſa me
Cela me p
port aux Eg
n'en doive t
qu'au moins
des freres &
lit, étoient d
Mais les pa
nous jettent
port à la T
trouvera que
riage étoit li
ligne collatér
les ſœurs de d
ham paroiſſe
» Au reſte, d
» fille de mon
On doit natu
niére de s'ex
braham l'étoi
avoit eu ces d
Néanmoins
unanimement q
ré. En effet, q
Loth ſon peti

* Gen. cap. 20. v.

l'engager dans un crime auſſi énorme que l'eſt l'adultére, en lui diſant qu'elle étoit ſa ſœur, d'où il ne pouvoit pas s'empêcher d'inférer qu'elle n'étoit pas ſa femme. En effet, Abraham avoit pris ſes méſures, pour que Pharaon ignorât que Sara fût ſon épouſe. Il ne le trompa pourtant point par un menſonge, non plus qu'Abimélech, chez qui il lui arriva une pareille avanture * car il dit nettement à celui-ci, que Sara étoit non-ſeulement ſa femme, mais qu'elle étoit auſſi ſa ſœur, fille de ſon pere, mais non pas de ſa mere.

Cela me paroît preſque démontré par rapport aux Egyptiens, & il n'eſt perſonne qui n'en doive tirer une conſéquence légitime, qu'au moins en ce temps-là les Mariages des freres & des ſœurs, ſur-tout d'un même lit, étoient défendus, & inouïs chez eux.

Mais les paroles d'Abraham à Abimelech, nous jettent dans un même embarras par rapport à la Théſe que j'ai avancée; car il ſe trouvera que dans la poſtérité de Sem, le Mariage étoit licite au premier degré, dans la ligne collatérale, au moins entre les freres & les ſœurs de différens lits. Les paroles d'Abraham paroiſſent fort poſitives au ſujet de Sara. » Au reſte, dit-il, elle eſt vraiment ma ſœur, » fille de mon pere, & non pas de ma m... On doit naturellement inférer de cette maniére de s'exprimer, que Tharé pere d'Abraham l'étoit auſſi de Sara; mais que Tharé avoit eu ces deux enfans de diverſes femmes.

Néanmoins les Interprétes nient tous aſſez unanimement que Sara fût propre fille de Tharé. En effet, quand Tharé prit dans ſa maiſon Loth ſon petit-fils †, dont le pere étoit mort,

* *Gen. cap. 20. v. 12.* † *Gen. 11. v. 31.*

il prit auſſi Sara, laquelle eſt appellée ſa bru, & non pas ſa fille; & il ſemble que delà on doive conclure qu'elle étoit couſine ou ſœur de Loth, puiſqu'habitant auparavant enſemble dans la maiſon de Nachor, ils furent reçûs aprés la mort des deux freres Aran & Nachor, tous deux enſemble dans celle de Tharé. Pour expliquer donc les termes de l'Ecriture Sainte, les Interprétes recourent à d'autres exemples de la Sainte Ecriture, où ces termes de fils & de fille, de frere & de ſœur, ſont évidemment équivoques, & pris en divers ſens, ſelon l'uſage de ce temps-là, dans la poſtérité de Sem. Car ſans nous écarter des mêmes temps, Abraham * appelle Loth ſon frére, quoique manifeſtement il ne fût que ſon neveu, fils de ſon frere Nachor. Iſaac, † chez Abimelech Roi de Gérare dans la Paleſtine, où il lui arriva le même inconvénient, qui y étoit arrivé auparavant à ſon pere, appelle Rebecca ſa ſœur, quoiqu'elle ne fût que ſa niéce à la mode de Bretagne, étant fille de Bathuël, fils de Nachor, frere d'Abraham. Jaïr eſt appellé fils de Manaſſé ¶, bien qu'il ne fût qu'un de ſes petits-fils. Les Juifs conſervérent les mêmes uſages juſqu'à la fin. Dans la Génération du Fils de Dieu, il eſt dit que Joram engendra Oſias; cependant entre les deux il manque trois générations, de maniére que Joram § n'étoit que le triſayeul d'Oſias, dont il paroît être appellé le pere. Les couſins du Sauveur, dans un degré aſſez éloigné, ſont appellez ſes freres *a*, ce qui a donné lieu à des héretiques de dire, que ſaint Joſeph avoit eu d'autres enfans, ou de quelque autre

* *Gen.* 14. v. 14. † *Gen.* 26. v. 7.
¶ *Numer. cap.* 32. v. 41. § *Matth.* 1. v. 8.
a Marc. cap. 3. v. 31.

Epouſe *, ou de la ſainte Vierge même. La régle générale des Juifs étoit de s'appeller freres & ſœurs, en quelque degré de parenté qu'ils fuſſent dans les lignes collatérales, lorſqu'ils pouvoient remonter des deux côtez juſqu'à la ſouche.

La conjecture donc des Interprétes eſt, que Sara étoit fille d'Aran, & la même qui eſt nommée Jeſcha, laquelle étant niéce d'Abraham, pouvoit l'épouſer, de la même maniére que Melcha, autre fille d'Aran, & ſœur de Jeſcha, épouſa Nachor frere d'Abraham; & Abraham pouvoit l'appeller ſa ſœur, de la même maniére qu'il appelloit Loth ſon frere, quoiqu'il ne fût que ſon neveu. Sara pouvoit auſſi fort bien être fille de Nachor, ſœur de Loth, & épouſe d'Abraham.

Dans les coûtumes des Iroquois, nous trouvons des maniéres de parenté un peu différentes à la vérité de celles des Hébreux & des Chaldéens, mais qui conviennent avec elles en ce point, qu'elles peuvent fonder des équivoques dans les termes, & ſervir par cet endroit-là même, pour corriger les idées que nous portent à l'eſprit ces mêmes termes, quand nous les trouvons dans les Hiſtoriens, parce que nous ignorons, & que ces Auteurs ignoroient eux-mêmes comme nous, les ſens différens qu'ils avoient chez les peuples dont ils ont parlé.

Pour rendre ceci ſenſible par l'application, il faut ſçavoir que parmi les Iroquois, & parmi les Hurons, tous les enfans d'une Cabane regardent comme leurs meres, toutes les

* Helvidius & les Antidicomarianites ſes Sectateurs, qui étant Arriens, niant la Divinité de Jeſus-Chriſt, nioient auſſi la Virginité de ſa ſainte Mere, & deſquels ſaint Jerôme a dit, *Miratis ſi errent in fratribus, qui errant de Patre?*

ſœurs de leurs meres, & comme leurs oncles, tous les freres de leurs meres : par la même raiſon, ils donnent le nom de Peres à tous les freres de leurs peres, & de tantes à toutes les ſœurs de leurs peres. Tous les enfans du côté de la mere & de ſes ſœurs, du pere & de ſes freres, ſe regardent entr'eux également comme freres & ſœurs ; mais par rapport aux enfans de leurs oncles & de leurs tantes, c'eſt-à-dire, des freres de leurs meres, & des ſœurs de leurs peres, ils ne les traitent que ſur le pied de couſins, quoiqu'ils ſoient dans le même degré de parenté, que ceux qu'ils regardent comme leurs freres & leurs ſœurs. Dans la troiſiéme génération cela change ; les grands oncles & les grandes tantes redeviennent grands-peres & grandes-meres des enfans de ceux qu'ils appelloient neveux & niéces. Cela ſe continuë toûjours ainſi endeſcendant, ſelon la même régle.

De cette façon il eſt facile de concevoir, comment les Chaldéens & les Rois Parthes pouvoient épouſer leurs meres, c'eſt-à-dire, des tantes ſouvent moins âgées que leurs neveux, au lieu que ſi ç'eût été une néceſſité, que les Rois Parthes devinſſent les époux de leur propre mere, ç'eût été une néceſſité que la même perſonne eût été la mere & l'épouſe de tous les Rois Parthes, ce qui eſt contre le bon ſens. Il eſt facile de concevoir comment les Egyptiens & quelques autres peuples pouvoient épouſer leurs ſœurs, c'eſt-à-dire, des couſines germaines, ou bien même des parentes dans un degré encore plus éloigné.

Je ne nie point qu'il n'y ait quelques exemples par leſquels on pourra prouver, que des Princes ſe ſont licentiez juſqu'à épouſer leurs propres ſœurs, & que cet exemple n'ait pû

autoriſer dans la ſuite un uſage. Tels ſont l'exemple de Cambyſe fils de Cyrus, celui de ce Ptolomée qui épouſa Arſinoé, & celui de ce Ptolomée, qui fut le dernier Roi d'Egypte. Mais la paſſion de ces Princes, & l'abus qui ſuivit la liberté qu'ils s'étoient donnée, portent manifeſtement le caractére de la corruption & de la nouveauté. C'eſt ce qu'Hérodote * nous fait connoître évidemment, en rapportant le fait de Cambyſe; car il dit en même temps qu'avant lui les Perſes n'épouſoient point leurs ſœurs, & que l'amour de ce Prince avoit quelque choſe de ſi nouveau, que ne pouvant l'autoriſer par aucun uſage, il voulut au moins être autoriſé par une déciſion des Mages, qui étoient les arbitres de la Religion. Il les aſſembla donc, & les conſulta ſur ſon deſſein, les chargeant d'examiner la choſe avec maturité. Les Mages qui ſentoient bien que c'étoit un piége que leur tendoit ce Monarque, lequel à l'impiété joignoit encore toutes les cruautez d'un regne tyrannique, & voyant bien qu'ils étoient perdus, s'ils décidoient contre l'inclination de leur Souverain, répondirent qu'à la vérité ils ne trouvoient point de Loi, qui permît le mariage d'un frere avec ſa ſœur; mais qu'il y en avoit une autre, en vertu de laquelle le Roi étoit le maître de faire tout ce que bon lui ſembloit. Le Prince à qui cela ſuffiſoit, fut content de cette réponſe, & les Mages furent tirez d'intrigue par leur lâcheté.

On trouve également dans toute l'Amérique la Polygamie & la Monogamie. La Polygamie paroît beaucoup plus étenduë dans la Méridionale, que dans la Septentrionale, où elle n'eſt guéres permiſe que parmi quelques Nations de

* *Herodot. Lib. 3. num. 31.*

la Langue Algonquine. Les Nations Huronnes & Iroquoises sont adstraintes à une seule Epouse ; & ce qui paroîtra plus singulier, c'est que par une suite de la Gynécocratie, la Polygamie, qui n'est pas permise aux hommes, l'est pourtant aux femmes chez les Iroquois Tsonnontouans où il en est, lesquelles ont deux maris, qu'on regarde comme légitimes.

La Polygamie chez les Nations qui se la permettent, est bornée à un petit nombre de femmes, comme de deux ou de trois, si l'on en excepte les Chefs, qui prétendent avoir plus de privilége que les autres. Mais où la pluralité est autorisée, parmi toutes ces femmes, il y a toûjours une principale Epouse, dont le mariage est plus solemnel. Les Algonquins distinguent fort celle qu'ils appellent de l'entrée de la Cabane, où est la place d'honneur, d'avec celles du milieu. Celles ci sont comme les servantes de la premiére, & leurs enfans sont censez comme bâtards & roturiers, en comparaison de ceux qui sont nez de cette premiére Epouse légitime. Parmi les Caraïbes il y en a aussi une qui a la prééminence, & c'est celle qui leur est acquise par un droit de naissance que je vas expliquer, ou bien celle qu'ils ont épousée avec toutes les solemnitez & les formalitez requises. Ils en ont aussi qu'on peut regarder comme des Concubines ; telles sont les esclaves qu'ils ont prises en guerre. Quelquefois ils épousent ces esclaves, mais elles conservent toûjours les marques de leur esclavage, c'est-à-dire, qu'elles ne peuvent jamais porter les brodequins, ni les cheveux de la longueur de ceux des autres femmes, qui joüissent du droit de leur liberté.

Ces femmes habitent souvent ensemble

sous le même toît chez les Nations Algonquines, & elles font assez bon ménage. Mais chez les Caraïbes, ou bien elles habitent en différens Villages, ou si elles sont du même Village, les maris leur font des cases séparées, dans lesquelles elles vivent avec leurs enfans.

Il n'étoit permis nulle part dans toute l'Amérique, de contracter au premier degré dans la ligne directe, ou dans la collatérale, excepté aux Incas légitimes héritiers du Trône, le Souverain seul épousant sa propre sœur; la vanité de ces Princes qui se regardoient comme la Divinité même, les ayant obligez de porter cette Loi, dont ils avoient exclu tout le reste de leur propre famille, afin que la race du Soleil fût toûjours plus pure dans le sang du Monarque, étant formé de celui du frere & de la sœur. L'Inca Garcilasso* prétend que cette Loi étoit aussi ancienne que la Monarchie, & qu'elle avoit été portée par Manco Capac le Fondateur de cet Empire. Mais Acosta † me paroît plus croyable, en l'attribuant à l'un de ses derniers Rois, lequel attira par-là la malédiction de Dieu sur sa famille & sur ses Etats, qui devinrent la victime & la proye de l'invasion des Espagnols.

Chez les Amériquains Méridionaux, selon ce qu'en a écrit Thévet ¶, l'oncle maternel a un droit légitime sur la fille de sa sœur; il la leve de terre au moment de sa naissance, & la regarde dés-lors comme son Epouse future. Le pere de cet enfant est délivré dés ce moment d'une partie de la servitude qu'il

* *Garcilasso, Comment. Reales, Lib. 4. cap. 9.*
† *Acosta, Hist. Moral. Lib. 6. cap. 18.*
¶ *Thevet, Cosmog. Univ. Liv. XXI. c. 10. f. 932.*

devoit aux parens de ſa femme, & à ſa femme même, & c'eſt le futur Epoux de ſa fille qui en eſt chargé. * Les autres Auteurs diſent néanmoins que ce droit des Caraïbes regarde les couſins par rapport à leurs couſines germaines du côté de la mere, leſquelles ſont leurs Epouſes nées. Je ne ſçais s'ils ne leur donnent point le nom de ſœurs, ainſi que pluſieurs autres peuples, chez qui les termes de Germain & de Germaine paroiſſent avoir la même ſignification qu'ils ont dans le Latin. En ce cas, on pourroit dire que les Caraïbes épouſent leurs propres ſœurs, quoique ces ſœurs prétenduës ne ſoient qu'au ſecond degré de la ligne collatérale.

Quel que ſoit ce droit des Caraïbes ſur leurs couſines, ils ne les prennent dans la ſuite pour Epouſes qu'avec l'agrément des parens, & avec les formalitez requiſes; & l'obligation de s'épouſer n'eſt point telle que ces filles ne puiſſent s'en diſpenſer. Mais ordinairement les filles qui portent des obſtacles à l'accompliſſement de ces Mariages, en perdent tout à leur réputation, & tous les agrémens qu'elles pouvoient attendre dans leur famille.

Les Iroquois n'ayant pas l'obligation de ſe marier dans leur parenté, comme les Caraïbes ou comme les Hébreux, ſont encore plus ſcrupuleux ſur les degrés prohibés de conſanguinité que ne l'étoient ceux-ci, au moins avant le tems que Moïſe les eût reſtraints davantage par les Loix qu'il leur impoſe dans le Lévitique.

Les liaiſons du ſang ſont ſi fortes dans la Cabane de la mere, à qui les enfans ſont cenſez appartenir de plus prés, qu'ils ne

* *Du Tertre, Traité 7. ch. 2. §. 4. &c.*

peuvent guére s'établir dans cette Cabane à moins qu'ils ne soient dans un dégré si éloigné qu'il n'y ait plus d'autre parenté, que celle d'être de la même Tribu. La bienséance n'y permet pas même le mariage avec les esclaves entés dans cette Cabane; car, comme en leur donnant la vie, on leur fait relever le nom de quelqu'un de cette famille, ils entrent dans tous les droits de l'adoption, & representent ceux ou celles qu'ils ressuscitent, comme si c'étoient eux-mêmes en personne. Je me souviens qu'un de nos Missionnaires ayant proposé le mariage d'une esclave avec quelqu'un de la Cabane où elle avoit été donnée, les Sauvages en rejetterent la proposition avec horreur; il fallut que le Missionnaire leur fit entendre raison pour lever le scandale, & s'excusât sur ce qu'il n'avoit pas fait attention aux Loix de l'Adoption.

L'Athonni, ou la Cabane du pere étant comme étrangere à ses enfans, les liaisons du sang n'y sont pas si étroites. Si le pere avoit des enfans d'un autre lit, ceux de ce lit seroient encore plus éloignez des enfans du premier, la Cabane de ceux-ci étant encore plus étrangére à ceux du second que celle du pere dont ils sont nez les uns & les autres, à moins que les enfans de ces deux lits différens ne fussent de la même famille. Je ne suis pas assez exactement informé jusques où ils étendent les degrez de consanguinité prohibez dans ces cabanes, ausquelles ils ne tiennent que par des alliances; mais je suis assûré qu'ils respectent les liens du sang, quelque part où ils se trouvent, au premier degré de la ligne directe ou collatérale. Je crois même qu'ils ne contractent

MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)

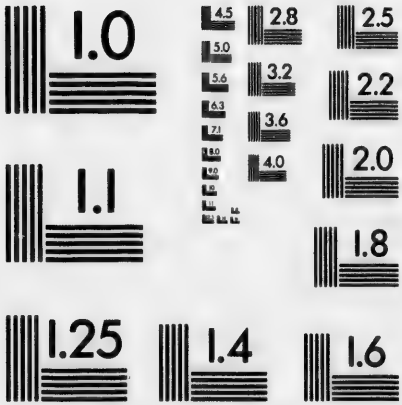

APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
(716) 482 – 0300 – Phone
(716) 288 – 5989 – Fax

point avec ceux du ſecond ; & s'ils ſe permettent quelque choſe de plus de ce côté-là, c'eſt ſur le principe que j'ai déja dit, qu'ils n'y croient point voir une parenté auſſi étroite, que dans la Cabane de leur mere.

Ils ne font point tant d'attention aux degrez d'affinité. Les Algonquins, dont quelques-uns ne ſe font pas une difficulté de la Polygamie, épouſent ſans façon pluſieurs ſœurs, & quand l'une eſt enceinte, ils habitent ſucceſſivement avec les autres, la régle générale de tous les Sauvages étant de ne point habiter avec leurs femmes dés qu'elles ſe ſont déclarées enceintes. Pour les Iroquois, les Hurons & les autres, chez qui la Polygamie n'eſt pas uſitée, aprés la mort de leur premiere femme, ils en épouſent volontiers la ſœur, & ceux de la Cabane de la défunte ne manquent pas de propoſer cette nouvelle alliance au mari, s'ils ont été contens de lui dans le premier mariage. On peut dire la même choſe d'une veuve par rapport aux deux freres, mais ſans l'obligation qu'avoient les Hébreux d'épouſer la veuve de leur aîné décédé ſans enfans. Le paſſage que j'ai cité de Philon Juif, pourroit peut-être s'entendre des degrez d'affinité, & non pas de conſanguinité. Ainſi il aura été permis chez les Lacédémoniens, par les Loix de Lycurgue, non point au frere d'épouſer ſes ſœurs utérines, mais à un étranger d'épouſer ſucceſſivement les deux ſœurs, quoi-que nées d'une même mere ; ce que Solon plus rigide, avoit défendu, ne permettant que le Mariage avec les ſœurs iſſuës d'un même pere. On peut expliquer, ſelon ces différentes maniéres de prendre les termes de frere & de ſœur, ce que les Auteurs diſent des uſages des Cré-

tois, des Cariens, des Parthes, &c.

Outre les Caraïbes qui naiſſent mariez, pour ainſi parler, en vertu de la deſtination établie par la Loi, & par le droit que les couſins ont ſur leurs couſines germaines, il y a encore pluſieurs autres Nations, où les parens des Epoux futurs prennent des engagemens pour leurs enfans dés leur plus tendre enfance, & dés-lors ces Epoux contractent une ſervitude réelle, à l'égard de la Cabane de leurs Epouſes, comme s'ils étoient effectivement mariez : ſervitude par laquelle ils ſemblent acheter le droit ou l'honneur de leur alliance, comme ¶ Jacob acheta la ſienne en ſervant Laban ſon beau-pere, ſept ans pour Lia, & ſept ans pour Rachel. Cela n'avance pourtant point le tems où le Mariage doit ſe contracter en effet, le tems où l'on doit faire les propoſitions dans les formes & manifeſter par des preſens, qu'on ratifie ce que les Loix ont preſcrit, ou ce que les parens ont déterminé par les engagemens qu'ils ont pris. On ne penſe point au reſte à faire ces propoſitions que les Contractans ne ſoient d'un âge formé ; qu'ils n'ayent paſſé le cours de ces Initiations dont j'ai parlé, pour les filles & pour les garçons adultes ; & il eſt rare parmi les Amériquains Méridionaux, qu'un jeune homme oſe parler d'établiſſement, ou qu'on oſe en parler pour lui, s'il ne s'eſt fait déja quelque réputation, s'il n'a fait un ou deux priſonniers, ou tué quelque ennemi de la patrie.

Indépendemment de ce droit, ou de ces engagemens pris de ſi bonne heure, leſquels ne font pas une Loi univerſelle & ſans exception, on peut aſſurer néanmoins généra-

¶ *Gen. cap. 29. v. 18. & 30.*

lement parlant, que les Mariages ſe réglent plûtôt par l'intérêt & par le reſpect humain, que par l'inclination des Contractans. Suivant la régle commune, on dévroit être toûjours preſſé de marier une fille d'aſſez bonne heure, parce que outre que les femmes ſoûtiennent les familles, leſquelles ne ſe fortifient que par le nombre des enfans, la Cabane de la femme y profite encore par le droit que l'Epouſe acquiert ſur la chaſſe de ſon mari; on ne doit point ſe hâter au contraire de marier les jeunes gens, parce qu'avant qu'ils ſoient établis, toute leur chaſſe, tout le fruit de leur induſtrie & de leurs travaux, appartenant de droit à leur Cabane, ceux de cette Cabane ne peuvent que perdre à leur établiſſement, par les nouvelles obligations qu'ils contractent envers une Epouſe & des enfans, qu'il eſt de leur honneur de bien entretenir. Et quoi-que la Cabane de l'Epouſe contracte auſſi quelques obligations à l'égard de celle du mari, les avantages n'en peuvent pas entrer en compenſation de ceux que le jeune homme y apportoit avant que d'être marié. C'eſt-là du moins ce que je crois avoir remarqué parmi les Iroquois.

Cependant comme il ſeroit contre la bienſéance d'agir par cet eſprit d'intérêt, & de le laiſſer paroître; ils ſçavent ſi bien ſe conduire par un reſpect humain admirable, que les jeunes gens ne peuvent ſe plaindre de ceux de leur Cabane, qui ne manquent pas de les ſolliciter de s'établir, & de jetter des [illegible]oſitions qui puiſſent leur être agreables. Ceux de la Cabane ont auſſi à ſe loüer des jeunes gens, qui n'étant point preſſez de ſe marier, ou par complaiſance, ou par d'autres motifs qu'ils ne diſent pas toûjours, ne conſentent

aux propoſitions qu'on leur fait qu'après avoir long-tems montré leur indifférence.

Les enfans appartenant à la mere, & les Sauvages paroiſſant tous égaux, il devroit, ce ſemble, être également indifférent de s'établir par tout, ſans autre régle que l'inclination.

Il y a cependant parmi eux trois Ordres diſtingués, à quoi ils ne laiſſent pas de faire quelque attention. Le premier eſt celui des *Ieſendouans*, c'eſt-à-dire, des familles nobles; le ſecond eſt des *Agongoueha*, ou des gens du commun; & le troiſiéme eſt celui des *Ennaskoua*, c'eſt-à-dire, des eſclaves à qui l'on a donné la vie, ou qui ſont nez de ces eſclaves; ils tâchent autant qu'ils peuvent, de s'allier bien; les Sauvages Méridionaux & les Algonquins ſont trés-ſcrupuleux ſur cet article; mais les Iroquois paſſent aiſément ſur cette délicateſſe pour chercher des avantages plus réels, ſoit dans la Cabane où ils prennent alliance, ſoit dans la perſonne de l'Epoux & de l'Epouſe. Il y a des Cabanes qu'on redoute, parce qu'elles ſont peu nombreuſes, & par conſéquent pauvres & peu conſidérées, & d'autres où il ſe trouve des eſprits difficiles à vivre, dont on évite avec ſoin le commerce. Pour ce qui eſt des qualités perſonnelles des Epoux, on cherche dans un jeune homme qu'il ſoit brave, bon guerrier & bon chaſſeur; dans une fille, qu'elle ſoit d'une bonne réputation, laborieuſe, & d'un caractére d'eſprit docile. On ſe trompe dans ce choix comme dans tout le reſte. Il eſt peu de maris ſans défauts; une bonne femme eſt un meuble preſque auſſi rare en Amérique qu'en Europe; mais on fait ce qu'on peut, & on tâche de ne point s'y méprendre.

Ce ſont les Matrones d'une Cabane qui ſont chargées, ainſi que je l'ai dit ailleurs, du ſoin de marier les garçons & les filles qui y ſont. Il leur ſeroit honteux de faire aucune avance pour marier une fille, & elles doivent attendre pour leur honneur, & pour celui de la fille même, qu'on la recherche, & qu'on la deſire ; mais quand il ſe trouve des filles qui attendent un peu plus que de raiſon, les Matrones ne manquent pas de s'intriguer pour tenter ſous main tous les partis qui leur conviennent. Par rapport aux garçons, comme il eſt de la bienſéance qu'ils faſſent les premieres démarches auprés des parens de la fille qu'on leur deſtine, on fait ouvertement les premiers pas en leur nom, ſans qu'ils y paroiſſent, & qu'ils faſſent de leur côté la moindre démonſtration.

La modeſtie des jeunes filles, à qui il ſeroit honteux de faire paroître de l'empreſſement pour le Mariage, ou de témoigner de l'inclination pour un jeune homme, plûtôt que pour un autre, & d'autre part l'indifférence réelle ou affectée des jeunes gens, jointe à une extrême complaiſance pour les volontez de leurs parens, autoriſe beaucoup ceux-ci à ne conſulter que leur inclination propre, ou pour le moins à la ſuivre. Mais ceux & celles qui ont de l'eſprit, ſans manquer à la déférence qu'ils doivent à leur parenté, ne manquent pas d'induſtrie pour ſuggérer les perſonnes qui leur plairoient, ſans paroître y toucher, ni de prétextes honnêtes pour éluder celles qui ne ſont pas à leur gré. Cela eſt rare néanmoins, & la plûpart ſont les victimes de leur complaiſance aveugle pour leurs parens.

Les Matrones ayant déterminé le choix

d'une Epouſe, & l'ayant fait agréer au jeune homme intéreſſé: elles vont en faire la propoſition aux parentes de ſa fille. Celles-ci tiennent leur conſeil à part de la même maniére: & ſi la propoſition plaît aprés avoir obtenu le conſentement de la future Epouſe, elles rendent bien-tôt une réponſe poſitive, & telle qu'on peut la déſirer.

Cérémonies du Mariage.

Le Mariage n'eſt pas plûtôt réſolu, que les parentes de l'Epoux envoyent un préſent dans la Cabane de l'Epouſe. Ce préſent conſiſte en des colliers de porcelaine, des pelleteries, quelques couvertures de fourrure, & d'autres meubles d'uſage, qui vont aux parens de la fille, à laquelle on ne demande point de dot; mais ſeulement qu'elle veüille accepter l'Epoux qu'on lui offre. Ces ſortes de préſens ne ſe font pas ſeulement une fois, il s'en fait une eſpéce d'alternative entre les deux Cabanes des futurs Epoux, laquelle a ſes Loix preſcrites par la coûtume; mais, dés que les préſens ſont acceptés, le Mariage eſt cenſé conclu, & le Contrat paſſé.

Chez quelques Nations, dit-on, les parens de l'Epouſe la conduiſent tous enſemble chez ſon Epoux. Mais chez les Iroquois, l'Epouſe ne devant point quitter ſa Cabane, elle y attend ſon Epoux, lequel s'y rend à l'entrée de la nuit, accompagné auſſi de toute ſa parenté. A peine y eſt-il entré, qu'on le fait aſſeoir ſur la natte, vis-à-vis le feu, alors la nouvelle Epouſe apporte devant lui un plat de *ſagamité*, ou de boüillie de bled d'inde, & s'aſſied à ſes côtés, non-ſeulement ſans lui rien dire, mais même lui tournant un peu

le dos, enveloppée dans sa couverture, par pudeur & par modestie. Le mari mange de ce qui lui est présenté, ce qu'il juge à propos, & pour l'ordinaire, peu de temps aprés, il se retire. C'est en cela que consiste toute la cérémonie.

Il ne paroît rien, ce semble, de plus simple; mais je puis dire que tout ceci est comme sacramentel, si j'ose ainsi m'exprimer, & qu'il n'y avoit rien de plus sacré parmi les Anciens. Nous pouvons en juger par tout ce qu'ont écrit les Auteurs de l'usage des Grecs & des Romains. Ceux-ci jaloux des coûtumes de leurs Ancêtres, quoiqu'ils eussent ajoûté plusieurs cérémonies à la solemnité des Nôces, avoient cependant retenu celles qu'ils avoient reçûës de la prémiére antiquité; & celles-là étoient regardées comme les plus saintes, & les plus essentielles.

† Les Auteurs, * qui ont traité des Coutûmes des Romains, ont distingué trois sortes de maniéres de contracter le Mariage: la *Coëmption*, la *Confarréation*, & l'*usage*, ou la *Cohabitation*. De ces trois maniéres, les deux

† *Arnob. Lib. 4. adv. Gent. Boët. in 2. Topic. Cicer. Servius in 1. Georg.*

* *Arnobus, Lib. 4. adverſ. Gentes de Nuptiis Deorum,* Uxores, inquit Dii habent, atque in conjugalia fœdera veniunt conditionibus ante quæsitis. Usu, farre, & coëmptione genialis lectui Sacramenta conducunt.

Servius ad illud Virgilii Georg. 1. Teque ſibi generum Theris emat omnibus undis. Quod ait emat, ad antiquum Nuptiarum pertinet ritum, quo se maritus & uxor invicem emebant, sicut habemus in jure. Tribus enim modis apud Veteres nuptiæ fiebant. Usu: si verbi gratia, mulier anno uno cum viro, licet sine legibus, fuisset: farre: cum per Pontificem maximum & Dialem flaminem, per fruges & molam salsam conjungebantur, unde confarreatio appellabatur, ex quibus Nuptiis patrimi & matrimi nascebantur: coëmptione verò, atque in manum conventione, cum illa in filiæ locum veniebat, &c.

prémiéres, qui étoient, & les plus solemnelles, & les plus autorisées, se trouvent dans ce que je viens de dire de nos Sauvages. L'usage, & la Cohabitation étoit plûtôt une espece de concubinage, semblable à celui des Sauvages, quand ils prennent une femme de campagne, qu'un mariage légitime. En effet, ces sortes de mariages n'étoient autorisés qu'aprés un certain temps marqué par les Loix, car deux ou trois heures même avant l'an révolu, s'il en prenoit fantaisie aux maris, ils pouvoient chasser ces épouses prétenduës, comme des concubines, sans qu'elles pussent avoir action en justice contre eux.

Le présent que fait l'Epoux dans la Cabane de son Epouse, est une vraye Coëmption, par laquelle il achette en quelque sorte l'alliance de cette Cabane. Il y a cette différence, que c'est ici le mari qui fait le présent, au lieu que chez les Romains, † * c'étoit l'Epouse qui le faisoit, & qui donnoit trois sols marqués, comme un symbole de cette Coëmption. La cause de cette différence, c'est que chez nos Sauvages les femmes sont maîtresses, & ne sortent point de chez elles; au lieu que chez les Romains elles passoient dans la maison, & dans la jurisdiction de leurs Epoux, de sorte qu'elles étoient obligées d'acheter d'eux le droit d'être meres de famille. Ce n'est pas que chez les Sauvages, les maris n'acquiérent aussi un droit légitime

† *Varro, de vitâ pop. Rom. Lib.* 2.

* Varro, *de vitâ populi Rom. Lib.* 2. *apud Nonium, Lib. de Doct. Indagine.* Nubentes veteri lege Romanâ asses tres ad maritum venientes ferre solitas ait. Atque unum quem in manu tenerent tamquam emendi causâ marito dare, alium quem in pede traherent in foco Larium familiarium ponere, tertium in sacciperio cum condidissent compito vicinali solere resonare.

ſur leurs Epouſes, mais un droit, qui a ſes bornes plus ou moins étenduës, ſelon les différens uſages des Nations.

Dans l'offre que fait l'Epouſe du plat de *Sagamité* qu'elle préſente à ſon mari, ſe trouve la maniére de contracter par la Confarréation. ¶ Pline nous dit, qu'il n'y avoit rien de plus ſacré dans les choſes qui étoient du reſſort de la Religion, que les liens qu'on formoit par la Confarréation; & que c'étoit pour cette raiſon, que les nouvelles mariées faiſoient porter le *Farreum* devant elles, en allant chez leurs Epoux: *Quin & in ſacris nihil religioſius Confarreationis vinculo erat, novæque nuptæ farreum præferrebant.* Les Auteurs qui ont écrit ſur les Mœurs des Amériquains, n'ont point fait d'attention à la Gynécocratie établie parmi ces Peuples; il eſt certain auſſi qu'elle n'a pas des droits également forts par-tout; mais, comme la variété qu'il peut y avoir ſur ce point, eſt difficile à démêler, cela a cauſé un peu de confuſion dans les Auteurs des Relations, qui ont conçû les choſes, ſelon les idées & les uſages de l'Europe, par rapport au Mariage comme à tout le reſte; mais ſoit que les épouſes paſſent dans la Cabane de leurs maris, ce qui n'eſt pas commun: ſoit que les époux paſſent dans celles de leurs femmes, ce ſont toûjours les nouvelles épouſes, qui préſentent, ou font porter le plat de ſagamité nuptiale, comme une marque de l'obligation qu'elles ont, de faire les proviſions de leurs maris, & de leur préparer à manger.

La Coëmption & la Confarréation n'étoient d'abord que deux cérémonies différentes, mais néceſſaires, d'une même alliance.

¶ *Plin. Lib. 18. cap. 3. Hiſt. Natur.*

Ce ne fut que dans la ſuite des temps, qu'on ſe contenta de contracter par l'une, ou par l'autre. † Tacite nous dit, que de ſon temps la Confarréation, ou n'étoit plus en uſage, ou n'étoit pratiquée que par peu de perſonnes. ¶ Boëce * aſſure, qu'elle n'étoit que pour les ſeuls Pontifes; mais, ou cet Auteur ſe ſeroit trompé, ou ſes paroles ſouffrent quelque autre explication.

Les Anciens ne nous donnent pas aſſez de lumiéres pour diſcerner entre les plantes frumentacées, qu'elle eſt celle à qui ils donnoient le nom de *Far*; § (j'aurai lieu d'en parler en traitant de la nourriture des Sauvages.) Mais les Romains ſe ſervoient du *Far* dans les ſacrifices, & dans les actions de Religion, parce que leurs Ancêtres n'avoient point eu d'autre nourriture, pendant les trois cens premiéres années aprés la fondation de Rome, & que chez les Nations on s'étoit toûjours ſervi, de temps immémorial, de ce qui étoit le fondement de la nourriture commune, pour ſerrer les liens de l'hoſpitalité, de l'amitié, & du mariage. Les Grecs, au lieu de *Far*, ſe ſervoient de l'orge, par cette même raiſon, que l'orge avoit toûjours été leur nourriture ordinaire, ** ſelon le témoignage qu'en rend Denys d'Halycarnaſſe, en parlant de la ſolemnité des Nôces.

Les Hébreux & les Brachmanes des Indes contractoient auſſi par la Confarréation.

† *Tacit. Annal.* 4.
¶ *Boëti in* 2. *Topic. Ciceron.*
* Rævardus ad leg. XII. Tabul. cap. 21. Boëtium dicentem quod confarreatio ſolis Pontificibus conveniebat, ſic explicat, *per ſolos Pontifices peragebatur.*
§ *Plin. Lib.* 18. *cap.* 7.
** *Dyonyſ. Halyc. Lib.* 2. *p.* 95.

Les premiers répandoient à trois diverſes repriſes de l'orge ſur la tête des nouveaux mariés, en diſant, *croiſſez & multipliez*; Et c'eſt là encore l'uſage de leur Synagogue, dit Seldénus. * Les Brachmanes font cette cérémonie par aſperſion avec du ris. ¶ Le *Farreum* des Romains, étoit un tourteau compoſé de far, d'huile & de miel, ainſi que le rapporte Feſtus. § Athénée dit, † qu'à Argos on portoit de chez l'Epouſe dans la maiſon de l'Epoux, un tourteau cuit ſur les charbons, qu'il appelle Κοπτὸν. ** A Lacédémone, ſelon le même Auteur tandis qu'on ſe préparoit dans la maiſon de l'Epoux à faire le feſtin, & à chanter les éloges de la nouvelle mariée, on portoit de chez elle, tandis qu'elle en ſortoit, une autre eſpece de gâteau, qu'il appelle Κυρβάντας. ¶¶ Seldénus dit, qu'il y a encore beaucoup d'endroits en France & en Angleterre, où l'on a conſervé quelques reſtes de l'ancien uſage de la Confarréation, & où l'on fait ſervir de grands gâteaux nuptiaux.

†† Le Sieur de la Potherie, qui vient de donner au Public une Hiſtoire de l'Amérique Septentrionale, dit que l'Epouſe, aprés avoir apporté dans la Cabane de ſon Epoux *le Bois de Mariage*, dont nous parlerons ci-aprés, y fait porter auſſi le pain, qu'il nomme de la même maniére, *Pain de Mariage*, & qui en eſt, dit-il, comme le Contract. » Elle le fait cuire chez elle dans de l'eau

* *Selden. Uxor. Hebrai. Lib. 2, cap. 15.*
¶ *Huet. Demonſ. Evan. Prop. 4 cap. 6.*
§ *Feſt. Lib. 6.*
† *Athen. Lib. 14. p. 645.*
** *Idem, Lib. 14 p. 646.*
¶¶ *Selden. Uxor. Heb. Lib. 2. cap. 25.*
†† *Hiſt. de l'Ameriq. Sept. Tom. 3. p. 14.*

19. Tom. II. Pag. 260.

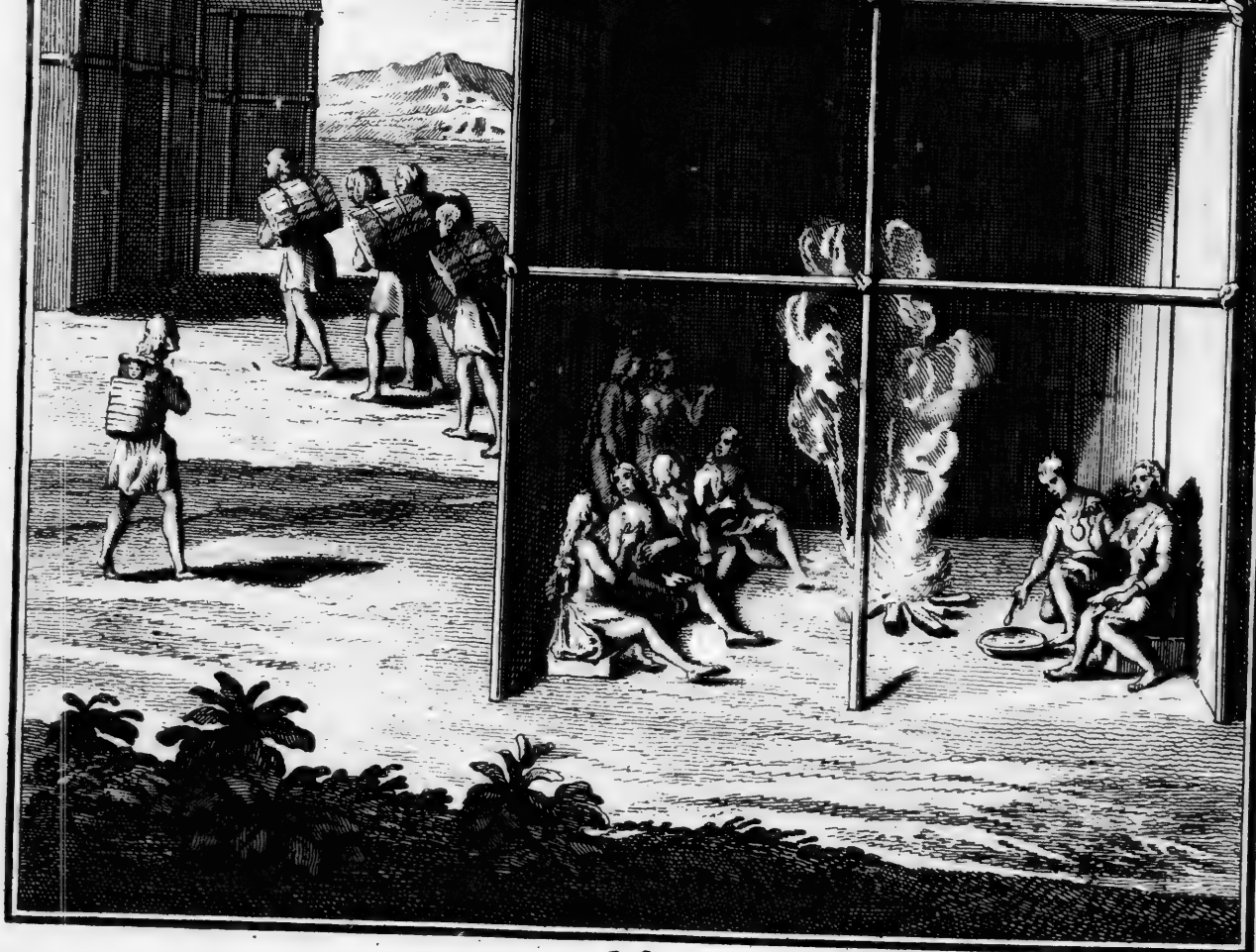

19. Tom. II. Pag. 260.

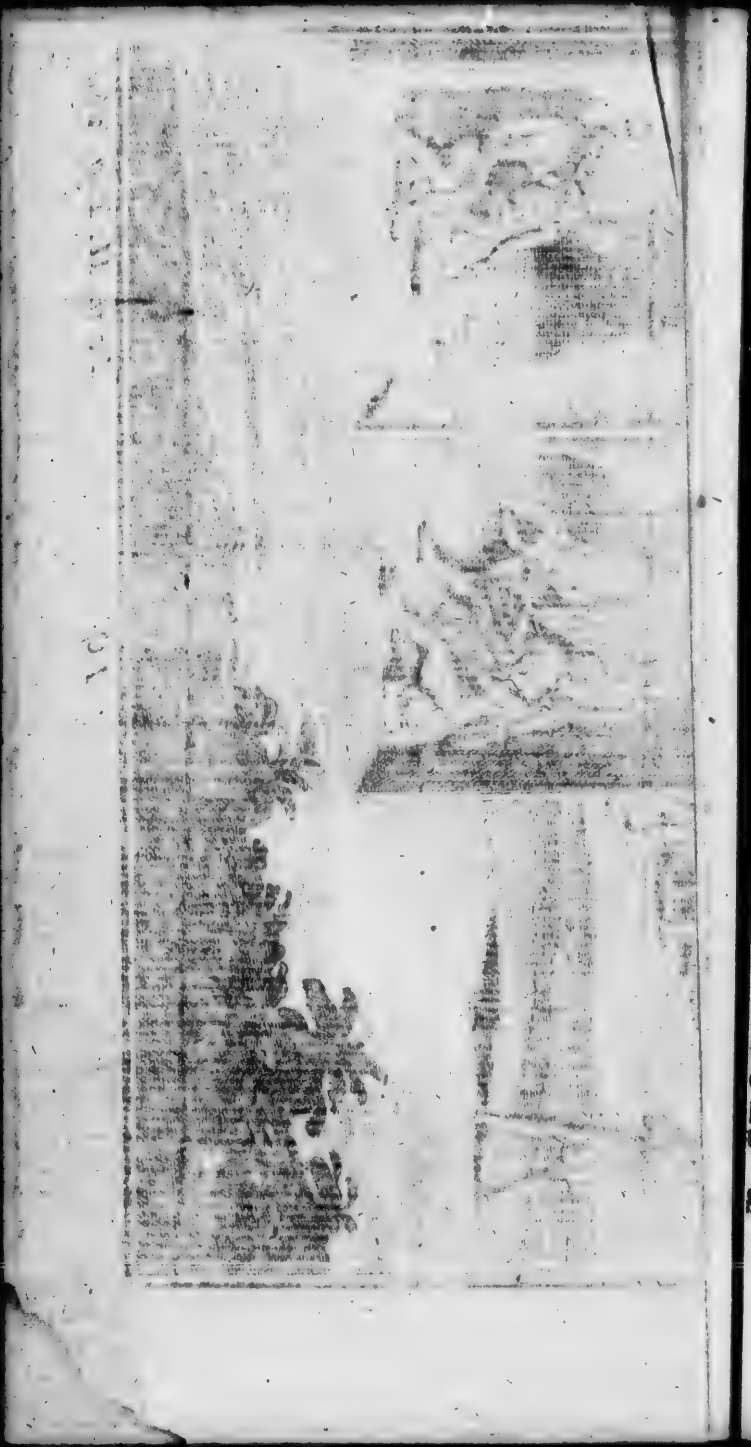

» boüillante, enveloppé de feüilles de bled
» d'inde, noüé par le milieu d'un filet, qui
» donne la forme d'une calebasse. Etant dans le païs, je n'ai appris cette circonſtance particuliére, & n'y ai point fait d'attention. Je n'ai cependant point de peine à croire ce qu'il en dit, d'autant mieux, que rien ne ſe trouve plus conforme, à ce que je viens de rapporter de l'uſage des Anciens. Les Sauvages s'envoyent ſouvent de ces ſortes de préſens de pain boüilli, ou cuit ſous les cendres; mais la circonſtance du Mariage peut fort bien avoir quelque choſe de ſacré, qui ne ſe trouve point dans les autres occaſions, où il n'y a qu'un devoir de bienſéance, & de pure civilité.

Comme les Anciens, dans les premiers temps, ignoroient preſque l'uſage du pain & des gâteaux, où que du moins ils n'en faiſoient pas un uſage ordinaire, ainſi que Pline l'aſſûre en particulier des Romains, & qu'alors ils faiſoient de leurs grains rôtis, & réduits en farine une eſpece de boüillie, qui leur fit donner le nom de *Pultophages*, & qui qui revient aſſez à la *ſagamité* des Sauvages; j'ai quelque lieu de douter, ſi dans la cérémonie du Mariage des Romains, des Grecs, & de la plûpart des autres Nations, ce n'étoit pas auſſi un plat de boüillie, ou de *ſagamité*, que l'Epouſe préſentoit à ſon Epoux. * On doit comprendre que chez les Peuples, qui ne ſemoient point, & qui ne vivoient que de chaſſe & de pêche, l'Epouſe préſentoit un plat de ce qui étoit la matiére de leur nourriture commune.

Par cette nourriture commune, qui leur ſignifioit qu'ils devoient vivre d'une même vie,

* *Vid. Fortun. Licet, Tom. 1, Reſp. x. p. 56.*

ils formoient entr'eux une alliance, dont cette nourriture étoit tellement le symbole, que comme chez les Romains, c'étoit le *far* qui en étoit la matiére, par le seul mot de Confarréation, on entendoit le Mariage, comme le seul terme de Diffarréation exprimoit le divorce, ainsi que l'assure Festus. ¶

* Chez les Anciens, on faisoit asseoir les Epoux sur une peau, *in tanata pelle*; pour leur répresenter le lit nuptial des hommes des premiers siécles, lesquels n'avoient point d'autre lit que les dépoüilles des bêtes qu'ils avoient prises à la chasse, ou des victimes qu'ils avoient immolées, & qu'ils croyoient propres à leur faire voir des songes, & des présages heureux. † Apollonius de Rhodes fait consister toute la magnificence du lit nuptial de Médée, dans la Toison d'or, que Jason avoit enlevé à Colchos par son moyen.

C'est ainsi que, par la comparaison de ce que font aujourd'hui nos Iroquois, & le plus grand nombre des Sauvages, avec ce que faisoient autrefois les Anciens, nos trouvons, dans ce qui se montre à nous yeux sans mystére, un culte vrayement religieux dans une alliance contractée par ce qui servoit à serrer les liens les plus étroits, & formée sur le lit nuptial en présence des Dieux Domestiques, qui n'étoient autre chose que le feu de leurs foyers, avant que les Payens eussent élevé ces petites Idoles à qui ils donnoient le nom de *Lares*, & qu'ils plaçoient dans leurs cheminées.

On n'oublie pas de rendre les nôces cé-

¶ *Fest. Lib. 4.*
* *Plutarchus Prob. cap. 30. Alex. ab Alex. Lib. 2. cap. 7.*
† *Apoll. Rhod. Lib. 4. v. 1142.*

lébrés par des fêtes & des réjoüiſſances, c'eſt-à-dire, par des chants, des danſes, & des feſtins. C'eſt dans la Cabane de l'Epoux que ſe fait le feſtin ; mais c'eſt l'Epouſe qui en fait les frais, & qui porte elle même chez ſon mari, les viandes & les farines, qui doivent être mis dans la chaudiére. Pendant que tout le monde ſe réjoüit, & ſe divertit à la nôce, comme on a coûtume de le faire dans les autres ſolemnités publiques, les nouveaux mariés ſemblent n'y prendre point de part, ſur-tout l'Epouſe, qui ne doit ſe parer que de ſa pudeur ; preuve encore autentique de l'eſtime que les Payens faiſoient de la Virginité : eſtime ſi marquée dans cette occaſion des nôces, que les Romains & les Grecs vouloient, que les filles fiſſent paroître un tel amour pour elles, qu'il ſemblât qu'elles ne ſe mariaſſent qu'à regret ; & qu'il étoit même ordonné, comme une des Loix, ou des cérémonies du Mariage, que l'Epouſe, pour témoigner davantage ce regret, fut enlevée du ſein de ſa mere, & de la maiſon paternelle avec violence, pour être conduit dans celle de ſon Epoux comme par force, & malgré elle.

Il eſt de l'ancien uſage, parmi la plûpart des Nations Sauvages, de paſſer la prémiére année, aprés le mariage contracté, ſans le conſommer. La propoſition avant ce temps-là, ſeroit une inſulte fait à l'Epouſe, qui lui feroit comprendre, qu'on auroit recherché ſon alliance, moins par eſtime pour elle, que par brutalité. Et quoique les Epoux paſſent la nuit enſemble, c'eſt ſans préjudice de cet ancien uſage ; les parens de l'épouſe y veillent attentivement de leur part & ils ont ſoin d'entretenir un grand feu de-

vant leur natte, qui éclaire continuellement leur conduite, & qui puisse servir de garant, qu'il ne se passe rien contre l'ordre prescrit. Dans les commencemens de l'établissement de la Foy, la coûtume des Missionnaires ayant toûjours été de ne point administrer le Baptême à ces Infidelles, sans les avoir long-temps instruits, & éprouvez, pour ne pas exposer nos Sacremens aux prophanations, & aux inconvéniens de leur inconstance, & de leur legéreté, il arriva, que deux jeunes personnes, de celles qu'on instruisoit, furent ainsi mariées par les parens à la façon du païs. Le mari n'ayant pas l'égard qu'il devoit avoir pour l'ancienne coûtume, voulut se prévaloir de l'exemple des Européans. L'Epouse en fut si outrée & si piquée, que quoique ceux qui avoient fait le mariage, eussent assez consulté son inclination, ils ne purent jamais l'obliger à revoir cet Epoux indiscret. Quelque représentation qu'on pût lui faire, elle ne se rendit point, & l'on fut obligé de les séparer. Un Missionnaire m'a aussi assuré, que quoique aujourd'hui l'ancien usage soit aboli dans le voisinage de la Colonie, une femme, parmi les Abénaquis, qui se trouve enceinte avant la premiere année révoluë, y devient un sujet d'étonnement, & y perd un peu de sa réputation.

La coûtume des Amériquains Méridionaux est, que les hommes & les jeunes gens couchent tous ensemble dans les Carbets, où ils vivent en commun. Les jeunes gens n'en peuvent jamais découcher. Cette régle est aussi générale pour ceux qui sont établis, sur tout pour les nouveaux mariés; de telle sorte qu'ils n'osent aller dans les Cabanes particu-

ticuliéres où habitent leurs Epouſes, que durant l'obſcurité de la nuit, aux mêmes conditions, que le Légiſlateur de Sparte avoit preſcrit aux ſiens. C'eſt à peu prés la même régle pour les nouveaux mariés chez les autres Nations,* où les hommes n'habitent point ainſi en commun. Ils n'oſeroient aller dans les Cabanes de leurs Epouſes qu'à la dérobée, ce ſeroit un action extraordinaire de s'y préſenter de jour. L'ancienne coûtume veut encore qu'ils ne parlent point aux parens de leurs Epouſes. Aucun n'a la hardieſſe de ſe préſenter devant eux. ‡ S'ils les appercoivent, ils doivent les éviter, & prendre de longs circuits pour ne pas s'expoſer à leur rencontre, comme ſi l'alliance qu'ils ont contractée, leur eut fait injure, & qu'ils euſſent quelque choſe à appréhender de leur reſſentiment. ¶ Il y en a beaucoup, qui ne leur ont pas parlé avant d'avoir eu un ou deux enfans de leur mariage. Je crois que cette loy ne regarde les parens de l'Epouſe que du côté maternel. Mais, comme les Auteurs n'ont pas fait cette diſtinction, c'eſt auſſi ce que je ne puis aſſez démêler par rapport à toutes les Nations, où les Loix de la Gynécocratie peuvent être différentes.

Quoique l'Epoux & l'Epouſe appartiennent toûjours à la Cabane de leurs meres, & ne ſoient point cenſés la quitter, ſoit qu'ils paſſent dans la Cabane l'un de l'autre, ſoit qu'ils en forment une troiſiéme, & vivent ſéparément de leur parenté, ce qui arrive

* *Vid. Craggium de Repub. Lacedem. Lib. 1. Tab. 5. Inſtit. 4. item Lib. 1. Tab. 4. Inſt. 7.*

‡ *Thevet, Coſmograph. Univ. Tom. 1. Liv. 21. pag. 111. & Du Terre Traité, 7. 6. 1. §. 4.*

quelquefois, ces Cabanes alliées contractent de nouvelles obligations l'une envers l'autre, à cause de l'alliance. Non seulement l'Epoux est obligé de donner la nourriture à son Epoux, de faire ses provisions, lorsqu'il va quelque part en voyage, ou en guerre, ou à la chasse, ou en *traite*, mais elle est encore obligée de secourir ceux de la Cabane de son Epoux, quand on travaille à leurs champs, d'entretenir leur feu, & pour cela il y a des temps marqués, où elle est obligée d'y faire porter une certaine quantité de bois. Elle commence dés que le Mariage a été arrêté, & le présent accepté. Alors toutes les femmes de la Cabane de l'Epouse, aidées d'une grande partie de celles du Village, portent dans la Cabane du mari plusieurs faisceaux de petites buches d'un bois choisi, & coupé par éclats de deux pieds & demi de long, qui servent à entrelarder le gros bois, qu'elle n'est pas obligée de fournir, & qui sont comme l'ame du feu, parce qu'ils font une flamme vive & claire. L'Epouse, pour récompenser celles qui l'ont aidée dans cette corvée, fait chaudiére, & donne à chacune autant de cueillères de sagamité, avec une grande cueillére à pot, qu'elle a porté de charges. Cela ne se pratique, que je sçache, que chez les Nations sédentaires de l'Amérique Septentrionale.

* On donne un nom particulier à ce bois dans la Langue des Sauvages, & c'est ce bois que le Sieur de la Potherie apelle *Bois de Mariage*. Comme il s'en faut de beaucoup, que cette petite quantité de bois que doit fournir l'Epouse, suffise pour l'entretien annuel du feu dans la Cabane de son mari, je ne puis

* *Histoire de l'Amerq. Sept. Tom. 3. p. 14.*

douter que cette institution ne renferme quelque symbole, dont la signification ne sera pas inconnuë à ceux qui sçavent ce qu'étoient dans l'Antiquité *les Torches nuptiales*. Personne n'ignore † que pendant plusieurs siécles, avant qu'on eut mis en usage la cire & le suif, pour éclairer, les flambeaux ordinaires n'étoient que des morceaux d'un bois fort combustible, lequel étoit ou de pin, ou d'un autre espéce d'arbre, qui pouvoit en aprocher, tels que sont dans les grandes Indes le Bambou, dans l'Amérique Méridionale, ce qu'on appelle *Bois de Chandelle*; & dans la Sepentrionale, celui dont je viens de parler. En memoire de l'ancien usage émané de la premiére Antiquité, qui obligeoit les Epouses à faire porter ce Bois dans la Cabane de leurs Epoux, les Grecs & les Romains avoient établi, que les meres des nouvelles mariées, accompagnées de leurs plus proches parentes, portassent des torches de cire à la solemnité des Nôces de leurs filles. §

¶ Joséphe rapporte, qu'en consequence de l'obligation qu'avoient les Hebreux d'entretenir le feu sacré, il y avoit une fête instituée parmi eux, qu'il appelle ξυλοφόριος, au temps de laquelle, tout le monde étoit obligé de porter une certaine quantité de bois dans le Temple, où l'on en faisoit un grand amas, afin que le feu saint ne manquât jamais de matiére propre à son entretien. Je me persuade, que le Mariage étant un acte de Religion, & le feu des Cabanes sauvages

† *Vid. Tiraquell. in not. in cap. v. Lib. 2. Genia dier. Alexab Alex.*

§ *Plutarch. Prob. 2.*

¶ *Joseph. de bello Judaico, Lib. 2. c. 32.*

ayant quelque chose de sacré, l'obligation qu'avoient, & qu'ont encore les Epouses de porter ce bois, ou ces torches dans les Cabanes de leurs maris, est une obligation, dont on doit aussi rapporter l'origine à la Religion.

De la même maniére que l'Epouse contracte quelques obligations envers la Cabane de son Epoux, l'Epoux contracte aussi quelques obligations envers celle de sa femme. Il est obligé de lui faire une natte, de réparer sa Cabane, ou de lui en faire une nouvelle, lorsque la premiére tombe en ruïne. Toute sa chasse appartient de droit à la Cabane de son Epouse, la premiére année de son Mariage. Les années suivantes, il est obligé de la partager avec elle, soit que sa femme ait resté au Village, soit qu'elle l'ait accompagné. Il est de l'honneur de l'Epoux, que son Epouse & ses enfans soient bien couverts, bien entretenus, & c'est à lui à y pourvoir. En un mot, quand ils vivent bien unis, ils ont soin de rendre à la Cabane l'un de l'autre, non-seulement les services prescrits par l'usage, mais encore tous ceux qui peuvent servir à fomenter leur union, & entretenir une bonne correspondance.

Du Divorce.

Cette correspondance est souvent troublée par les dégouts que le mari & la femme se procurent mutuellement, & ce trouble va quelquefois jusqu'à causer le Divorce. Leur mauvaise humeur, leur peu de complaisance, leur entêtement pour ceux, ou pour celles de leur famille, par qui ils se laissent gouver-

ner ; leurs ombrages, leurs jalousies, & leurs infidélités mutuelles, leurs fournissent diverses occasions de rupture.

Le Mariage est tel dans son institution, & dans les liens qu'il forme, que chez les Nations Barbares même, il paroît établi, de maniére qu'il semble, que quand il a été contracté avec toutes les solemnités, rien ne peut le dissoudre. C'étoit peut-être pour cette raison, que dans les cérémonies du Mariage, les Prêtres du Mexique qui en étoient les Ministres, noüoient les habits de l'Epoux & de l'Epouse, pour leur signifier qu'ils devoient rester ainsi toute leur vie inséparablement unis. Et c'est sans doute en conséquence de cette idée, que chez toutes ces Nations, le grand nombre de ceux qui ont pris cet engagement, ne sçait ce que c'est que de le rompre, & que fomentant mutuellement leur union, ils attendent que la mort les divise, & les sépare.

Mais, comme il se trouve des esprits incompatibles & insociables, & que dans les cœurs qui paroissent les mieux unis, il naît souvent des antipathies & des aversions, qui les divisent encore davantage ; cette même dureté de cœur, qui avoit autorisé Moïse à permettre le Divorce parmi les Hébreux, avoit aussi autorisé les autres Nations à le permettre pour des causes graves, sur-tout pour les causes d'infidélité avérée. Il n'est pas surprenant que les Nations Idolâtres se soient licentiées en ce point, & ayent porté les choses jusqu'aux plus grands abus.

Les Iroquois se font peu de peine du Divorce. Ils n'étoient pas autrefois aussi vitieux qu'ils le sont aujourd'hui ; & je croirois bien par cette raison que les Divorces, quoique

parmi eux, y étoient aussi moins fréquens. Ils m'ont assuré eux-mêmes, qu'ils avoient toujours vécu avec beaucoup de simplicité & de modestie. J'ai souvent entendu des Anciens & des Anciennes, se plaindre qu'il s'étoit introduit chez eux un déréglement de mœurs, qui leur étoit inconnu, & qui leur faisoit méconnoître leur Nation. Les Hurons, dont les coûtumes sont plus conformes aux leurs, étoient beaucoup plus dérangés; & j'ai oüi-dire à un ancien Missionnaire, qu'après leur entière défaite, ceux qui avoient été incorporés parmi leurs Vainqueurs, n'oserent jamais proposer à Anie & à Tsonnontouan, un festin de débauche, qu'ils pratiquoient dans leurs païs, avant que d'être faits esclaves, & qui est le même, dont parle Hérodote *, dans la description qu'il fait des mœurs des Persans, ils n'oserent, dis-je, jamais le proposer, dans la crainte de révolter les Iroquois, dont les mœurs n'étoient pas assez impures pour tolérer un tel desordre.

Quoiqu'il s'y soit glissé depuis, & qu'ils se soient fort déréglés, ils ont encore néanmoins tous les dehors de la vertu. Leur langue est chaste, & a des termes honnêtes pour s'exprimer avec décence devant les personnes qu'on respecte. Dans leur maniére de s'habiller, ils gardent inviolablement certaines bienséances: leurs jeunes filles évitent avec soin de s'arrêter en public avec des personnes d'un sexe différent, dont la conversation ne manqueroit pas de devenir suspecte: elles marchent avec beaucoup de modestie; & à moins qu'elles ne manquent tout-à-fait de prudence, ou ne soient entiérement dé-

* Herod. Lib. V. n. 18.

réglées, elles veillent avec soin aux moyens de conserver leur réputation, dans la crainte de ne point trouver à s'établir, chacun voulant avoir une Epouse, qui passe pour sage, & qui le soit.

Un Missionnaire du Bresil que j'ai vû à Rome, m'a assuré, que les Brésiliens étoient si délicats sur la réputation, que si une fille avoit manqué à son honneur, non-seulement elle ne trouveroit plus à se marier, mais elle ne vivroit pas même en sureté au milieu de sa parenté; ce qui paroît d'autant plus admirable, qu'on devroit juger, ce semble, à leur nudité, qui est entiére, qu'ils ne font nul cas de la pudeur. Les Auteurs néanmoins qui ont parlé des mœurs de ces peuples, en parlant d'une maniére bien différente, & semblent supposer, que les filles avant d'être établies, y sont tellement maîtresses d'elles-mêmes, qu'on ne trouve point à redire à leur conduite, de quelque maniére qu'elles se comportent.

Les jeunes gens gardent aussi des mesures en public. Ils se passionnent peu, & ne paroissent pas capables des excés, où l'on est souvent porté par la violence de la passion. Voilà ce que j'ai cru devoir dire pour la justification des Sauvages en general, sur une matiére dont il seroit bon de n'entendre pas même parler, selon le conseil de l'Apôtre; mais j'ai vû avec tant de peine une espéce d'affectation à les décrier, & à leur supposer un débordement général, sans exception, dont on pourroit peut-être tirer avantage pour justifier ses propres désordres, que je me suis cru obligé de leur rendre cette justice. Ce n'est pas que je veüille dire qu'il n'y ait point de libertinage, il y en a, sans doute, & doit-on en être sur-

pris ? Eſt-il étonnant que des peuples Barbares ſoient corrompus, tandis qu'en Europe, où les motifs de la Religion & de l'honneur, ſont bien plus forts, on ne voit preſque plus par-tout qu'une licence effrénée, & un ſcandale ſans bornes, qui feroit horreur aux Sauvages mêmes ?

* Le Baron de la Hontan, qui met par-tout beaucoup du ſien dans ſon Ouvrage, donne une liberté ſans regle à toutes les filles qui ne ſont pas engagées dans le Mariage ; liberté qu'il dit être autoriſée par l'uſage, & comme de plein droit, & il fait en même temps de toutes les femmes mariées des modéles de vertu. L'un & l'autre eſt également contre la vérité, & contre la vraiſemblance. De tous côtés il s'en trouve de ſages, & d'autres qui ne le ſont pas. Un mari libertin qui voit ſa femme enceinte, nourrice, ou bien, dés qu'il eſt mécontent, prend ſans façon une femme de campagne, ou enleve celle de ſon voiſin, ſans conſulter ſi ſa femme ou le mari, en ont de la peine, ou non. Une femme qui a quelque inclination, ou qui veut ſe venger de ſon mari, ſçait bien donner rendés-vous à un galant, ſans faire attention s'il eſt libre, ou s'il eſt marié. Ces ſortes de commerces ne ſont pas ſi ſecrets, qu'il n'en tranſpire toûjours quelque choſe ; médiſans & railleurs naturellement, ils n'ont que trop de mauvaiſes langues, dont le talent eſt de ne laiſſer rien ignorer, d'empoiſonner tout, & de groſſir les objets. Ce n'eſt pas néanmoins ce qui les arrête, la publicité de leur faute ne ſert qu'à les enhardir, & à leur faire franchir les bornes, que leur preſcrivoient la honte & la bienſéance. Il faut pourtant avoüer que les

* *La Hontan, Memoires de l'Amer. pag. 138.*

femmes gardent beaucoup plus de mesures, qu'elles n'auroient peut-être fait avant leur établissement, & de la même maniére, que dans l'Antiquité elles commençoient à se voiler dés le moment qu'elles se marioient, où à prendre quelque autre marque distinctive pour marquer leur état; il y a quelque chose de cela chez plusieurs Nations de l'Amérique. Il faut aussi avoüer que parmi les Iroquois, les femmes étant plus maîtresses, craignent aussi moins un éclat.

Une femme chagrine va au-devant de la concubine de son mari au retour d'une chasse, elle lui enleve sans obstacle la part qu'il lui en a faite. Le mari le sçait, il le voit, & il n'en dit mot; la femme a usé de son droit, il n'y prend plus d'intérêt. Mais si cette femme en prend occasion de tourmenter son mari par sa mauvaise humeur & par ses reproches, le mari baisse la tête sans rien dire, il n'oseroit quereller sa femme, encore moins la battre; mais à la fin ennuyé de ses mauvaises manières, il la quitte & s'en sépare.

Si c'est la femme qui est dans son tort, le mari dissimule sa jalousie tant qu'il peut, & se fait un point d'honneur de n'en paroître point touché, mais il ne tarde pas de rendre à son épouse avec usure les infidelitez qu'elle lui a faites, & il la met ainsi dans la nécessité de souffrir avec moins de peine qu'il la quitte & qu'il l'abandonne.

Bien que les Iroquois affectent de n'avoir point de jalousie, ils ne laissent pas d'y être extrêmement sensibles, & d'en porter quelquefois la vengeance bien loin. Je rapporterai à cette occasion un fait que j'ai appris d'eux-mêmes. Un mari mécontent de sa femme, mais dissimulant parfaitement son

ressentiment, la mena à la chasse au tems ordinaire. L'année étoit bonne, les bêtes fauves en abondance, le mari bon chasseur. Cependant il affectoit de ne rien trouver, & alléguoit pour raison, qu'il falloit qu'on eût jetté quelque sort sur lui pour l'empêcher de rien prendre. La saison s'avançoit, les provisions étoient finies, & la femme souffroit beaucoup de la faim; le mari l'ayant ainsi fatiguée long-tems, feignit d'avoir fait un songe, qui devoit avoir plus d'efficace que le charme qui causoit son malheur, & les exposoit aux dernières extrémitez. C'étoit, disoit-il, d'attaquer pendant la nuit la Cabane de sa femme, de lui donner l'assaut en ennemi de guerre, de la prendre prisonnière & de la traiter en esclave. La femme qui croyoit qu'on pouvoit éluder ce songe, comme ils ont souvent coûtume de le faire, exhorta son mari de l'accomplir. Il n'y manqua pas. Dés la nuit suivante il surprend la Cabane, fait sa femme esclave, la condamne au feu, la lie à un poteau, allume un grand brasier, & fait rougir les fers. La pauvre malheureuse pensoit que le jeu devoit finir-là; mais ce n'étoit pas un jeu, elle se trompoit. Quand tout fut prêt à la tourmenter, le mari prenant la chose dans le sérieux, lui reproche ses infidelitès, vrayes ou prétenduës, & la brûla à petit feu, avec une lenteur & une cruauté impitoyable.

Le frere de cette femme, qui étoit resté au Village, & qui l'aimoit tendrement, ne pouvant résister à une certaine inquiétude secrette, qui lui faisoit apprehender qu'elle ne souffrit de la faim, s'étoit mis en chemin pour lui apporter des provisions. Il arriva dans le tems de cette cruelle exécution, & il

fut de loin le spectateur de toute cette scéne. La Cabane étoit toute ouverte, & la femme poussoit des cris effroyables, n'étant retenuë par aucun respect humain. Enfin le jeune homme ayant reconnu le mari & sa sœur, sans être apperçû, prit d'abord son parti, il couche le mari en joüe, tire & le tuë. S'étant ensuite approché de sa sœur avec les mêmes précautions de modestie, que prirent les deux enfans de Noé, lorsque leur pere surpris de l'effet inconnu du vin, étoit étendu dans sa tente, il la délie, & apprend d'elle les soupçons de ce mari jaloux, & la cause de ses violences. Cette pauvre femme étoit dans un état à ne pouvoir espérer d'en réchaper par aucun remède. Le frere compâtissant crut bien faire de l'achever, il la poignarda par pitié, de son consentement; & aprés lui avoir rendu les derniers devoirs, comme il pût, selon l'usage établi dans ces occasions, il revint au Village, où il fit le recit de cette triste avanture.

Ces exemples de jalousie violente & de vengeance sont beaucoup plus rares chez les Iroquois, que chez les Nations qui sont du côté de la Louisiane, où les maris ne se font pas une peine, aprés leur avoir fait plusieurs insultes, d'arracher à belles dents le nez & les oreilles à leurs épouses infidelles, ou même de leur enlever la chevelure, comme on feroit à un esclave, sans que personne s'en formalise, & ose s'en ressentir. Les Bresiliens les tuënt sans façon, & vont dire à leur pere: j'ai tué ta fille, parce qu'elle m'étoit infidéle. Le pere ne répond autre chose à ce compliment, si ce n'est: tu as bien fait, elle le méritoit bien.

† Les Caraïbes & les Galibis puniſſent l'adultére avec beaucoup de rigueur, ſoit que ce ſoit l'homme qui l'ait commis, ſoit que ce ſoit la femme. Si c'eſt l'homme qui eſt ſurpris en faute, il eſt apellé en jugement en preſence de toute la Nation; & aprés avoir eſſuyé une verte réprimande, il eſſuye encore pluſieurs vaiſſeaux d'eau boüillante, que chacun a droit de lui jetter ſur le corps, aprés-quoi on le livre à ſon épouſe, ou aux parens de ſon épouſe, qui peuvent le tenir quitte pour ce châtiment ou le faire mourir, s'ils ne ſont pas ſatisfaits. La punition eſt plus dure pour les femmes coupables; car, aprés leur avoir fait dévorer les mêmes affronts qu'on fait ſouffrir à l'homme adultére, on la remet entre les mains de ſes parens, qui rendent tous les preſens au mari, & la font ordinairement mourir du ſupplice des Veſtales, en l'enterrant toute vive. Là, où le ſupplice eſt ſi rude pour l'adultére, on peut croire que le Divorce n'eſt point permis, ou du moins qu'il eſt fort rare.

Dans l'Amérique Septentrionale, une femme a droit dans le Divorce de dépoüiller le mari qui la quitte, & elle le fait ſans qu'il s'y oppoſe. Pour agir dans les formes, il faudroit rendre auſſi le preſent ou un équivalent de celui qui a été donné pour le Mariage, à moins qu'il ne ſoit rompu ſimplement par la Diffarréation De cette maniére, le Divorce ne ſeroit qu'un ſimple abandon, qui ne leur ôte pas entiérement l'eſpérance de pouvoir ſe réünir dans la ſuite; comme il arrive aſſez ſouvent, ſoit que des amis s'entremêlent pour les raccommoder, ſoit que leur ancienne ami-

† *Lettre du P. de la Neuville, Mémoires de Trevoux, Mars 1713.*

tié & leur amour pour leurs enfans, qui ſont le nœud de leur union, & le plus fort motif de leur retour, ſe réveillent, ſoit enfin que le tems ait ôté le ſujet de leurs plaintes, ou adouci leur mécontentement. Pluſieurs prétendent qu'il n'y a point en effet de véritable Divorce légitime, que ce n'eſt qu'un ſimple abandon, qui n'eſt autoriſé par aucune formalité, & que dans leur ſéparation, quelque engagement qu'ils prennent, on les regarde encore comme les ſeuls légitimes & véritables époux.

S'ils ont eu des enfans, les maris aprés leur ſéparation prétendent avoir droit de reprendre les garçons. J'en ai vû venir exprés de fort loin pour les enlever; mais les meres ſe regardant toûjours comme maîtreſſes de les laiſſer aller ou de les retenir, ne manquent point de s'arrêter à ce dernier parti, & de prendre de juſtes meſures pour tromper leur attente. Les enfans eux-mêmes toûjours élevez ſous l'aîle de la mere, ne paroiſſent ſenſibles qu'à l'affront que le pere leur a fait en l'abandonnant, & les abandonnant avec elle. Ce droit réel ou prétendu des maris, pourroit venir de l'uſage qu'avoient les Amazones, leſquelles ne retenoient pour elles que les filles, & renvoyoient les garçons chez les peuples voiſins, où elles avoient leurs époux.

Des Enfans.

Les Nations Sauvages de l'Amérique ne ſont pas nombreuſes, & ne multiplient pas beaucoup. Les femmes quoi-que d'un tempérament fort & robuſte, n'y ont pas cette fécondité qu'on voit ailleurs, & ſur-tout dans le Nord de l'Europe, d'où ſont venuës

ces inondations des Barbares, qui l'ont ravagée en divers tems, & qui ont ruïné l'Empire Romain. Je n'en vois point de cause qu'on puisse apporter, laquelle soit aussi générale que l'est cette espéce de stérilité, qui les borne à un assez petit nombre d'enfans.

Les femmes enceintes se ménagent peu pendant leur grossesse, elles travaillent à l'ordinaire; & plus elles approchent de leur terme, plus elles fatiguent. Elles vont aux champs, portent de gros fardeaux sans difficulté, & elles prétendent que ces exercices violens facilitent leurs couches, & rendent leurs enfans plus robustes. On ne peut nier qu'il n'y ait quelque chose de surprenant dans la facilité qu'elles ont à les mettre au monde. Elles se font aider par quelque autre de leur Cabane, sans qu'il y ait pour cela personne en titre d'office. Si elles sont surprises seules en revenant des champs, elles se rendent ce devoir à elles-mêmes, lavent leurs enfans dans la premiére eau froide qu'elles trouvent, retournent à leur Cabane comme si de rien n'étoit, & dés le même jour elles paroissent capables de leurs exercices ordinaires.

C'étoit une chose autrefois commune aux femmes des Celtes, des Ibériens, des Scythes & des Peuples de Thrace, * dit Strabon, qui ajoûte que Possidonius avoit écrit qu'un certain Charmolaüs de Marseille lui avoit raconté dans la Ligurie, qu'ayant gagé pour remuer des terres une quantité d'ouvriers, hommes & femmes, il s'en trouva une qui étant surprise des douleurs de l'enfantement, ne fit que s'écarter tant soit peu;

* Strabo, Lib. 3. p. 219.

& aprés s'être délivrée, elle revint sur le champ à son travail, pour ne pas perdre sa journée. Mais qu'ayant apperçû qu'elle s'y comportoit foiblement, & en ayant appris le sujet, il la paya & la renvoya. Qu'alors cette femme alla laver son enfant, l'enveloppa dans quelques hardes qu'elle avoit sur soi & l'emporta chez elle, sans que cet enfant en fût incommodé le moins du monde.

Il ne paroît presque pas qu'elles ayent souffert ou qu'elles soient malades, ce n'est pas néanmoins qu'elles ne souffrent, & que quelques-unes même n'en meurent. Mais elles surmontent leurs douleurs par une force d'esprit admirable, & s'abstiennent autant qu'il dépend d'elles, de donner la moindre marque de foiblesse. Dans nôtre Mission, quelqu'une ayant un peu trop marqué sa sensibilité, il y a quelques années, une personne entendit les anciennes raisonner sur ce phénoméne, & conclure avec beaucoup de gravité, qu'il ne falloit plus qu'elle eût d'enfans, parce qu'elle ne pouvoit mettre au monde que des lâches.

† C'est encore pis chez quelques Nations de l'Amérique Méridionale; car si les femmes y ont trop de peine à se délivrer de leur fruit, si elles ne soûtiennent pas les douleurs de l'enfantement avec toute la fermeté ordinaire au sexe dans ces païs-là, la crainte que l'on a que ces enfans n'héritent de la foiblesse de leurs méres, oblige les parens à les faire mourir, afin de n'avoir pas le chagrin de les voir dégénérer de la vertu de leurs Ancêtres. Ils usent de la même rigueur à l'égard de ceux qui naissent contrefaits, & souvent ils font périr la mére avec l'enfant. Ils sacrifient

† *De Laet, Ind. Occid. Lib.* 17. c. 15.

aussi l'un des gémeaux, dans la supposition qu'une mere ne sçauroit suffire à deux, desorte qu'on voit encore parmi eux en vigueur le cruel ordre de Lycurgue ¶, qui ne voulant élever que des hommes propres à rendre service à la République, avoit établi une Loi judiciaire pour les enfans qui venoient au monde, afin de délivrer l'Etat de bonne heure de ceux qui n'auroient pas les qualités corporelles, d'où on pût tirer d'heureux préſages, qu'ils pourroient être utiles à leur patrie.

Les Sauvageſſes n'ont garde de donner leurs enfans à d'autres pour les nourrir. Elles croiroient ſe dépoüiller de l'affection de mere & elles ſont dans une ſurpriſe extrême de voir qu'il y ait des Nations au monde, où cet uſage ſoit reçû & établi. Que s'il arrive que les meres meurent en couche, ou pendant que les enfans ſont encore au berceau, on trouve dans ces cas de néceſſité des nourrices dans leur famille; & ce qui paroîtra plus étonnant, de vieilles grandes-meres, leſquelles ayant paſſé l'âge d'avoir des enfans, ſe font encore revenir le lait, & prennent la place des meres. Les Sauvageſſes aiment leurs enfans avec une extrême paſſion, & quoiqu'elles ne leur donnent pas des marques de leur affection par des careſſes auſſi vives que le font les Européennes, leur tendreſſe n'en eſt cependant pas moins réelle, moins ſolide, & moins conſtante. Elles allaitent leurs enfans auſſi long-temps qu'elles peuvent, & ne les ſêvrent que par néceſſité. J'ai vû des enfans de trois & quatre ans, reprendre encore le lait avec leurs puînez.

¶ *Plutarc. in Lycurgo.*

Le Berceau.

Le Berceau pour les enfans des Sauvages dans la nouvelle France, eſt tout-à-fait joli & commode. Il conſiſte en une ou deux planches fort minces, d'un bois fort léger, de deux pieds & demi de long, enjolivées par les bords, retrécies par en bas, & arrondies par le pied, pour donner la commodité de bercer. L'enfant enveloppé de bonnes fourrures, y eſt comme collé ſur ces planches unies, & placé debout, de maniére qu'il appuye ſur une petite avance de bois, où ſes pieds portent la pointe tournée en dedans, de peur qu'ils ne ſe bleſſent, & afin qu'ils prennent le ply qu'il faut pour bien porter la raquette. Les langes, ou fourrures, ſont gênez ſur le devant par de larges bandes, d'une peau peinte, qui prête peu, & qui ſont paſſées & repaſſées dans des cordelettes d'un cuir fort, lequel regne des deux côtez du berceau, où elles ſont fortement arrêtées. On fait déborder ces langes conſidérablement au-deſſus du berceau, & on les rejette par derriére quand on veut faire prendre l'air à l'enfant, ou bien on les fait retomber ſur un demi-cercle, qui prend aux deux extrémitez des planches, leſquelles répondent à la tête de l'enfant, & qui en fait le tour par-devant, afin qu'il puiſſe reſpirer plus librement, ſans être expoſé au froid en Hyver, & aux piqueures des Maringoins ou couſins en Eté; & afin qu'il ne reçoive point de mal, au cas que le berceau vînt à tomber. On met ſur ce demi-cercle de petits bracelets de porcelaine, & d'autres petites bagatelles que les Latins nommoient *Cerpundia*, leſquelles ſervent d'ornement &

de joüet pour divertir l'enfant. Deux grandes longes d'un cuir fort, qui sortent du berceau par le haut, donnent la facilité aux meres de le porter par-tout avec elles, de le charger au-dessus de tous leurs autres fardeaux quand elles vont aux champs, ou qu'elles en reviennent, & de le suspendre à quelque branche d'arbre, où l'enfant est comme bercé & endormi par le vent, tandis qu'elles travaillent.

Les enfans sont dans ces Berceaux fort chaudement, & fort mollement; car outre les fourrures qui sont fort douces, on y met encore quantité de duvet, tiré de l'épy du roseau, lequel leur sert d'oüatte, ou bien de poudre d'écorce de Peruche, dont les femmes se servent pour dégraisser leurs cheveux, & pour les entretenir. Ils y sont aussi fort proprement, de maniére qu'ils ne peuvent gâter leurs fourrures; & par le moyen d'une petite peau ou d'un linge qu'on fait passer entre les cuisses, & qui pend en dehors sur le devant, ils peuvent pourvoir à leurs besoins naturels, sans que le dedans en soit sali & gâté, excepté le duvet, auquel il est facile d'en substituer de nouveau.

Quelques Nations vers la Louisiane, à qui les François ont donné le nom de Têtes plattes, parce qu'elles font consister leur beauté à avoir le front applati, & le sommet de la tête terminé en pointe, en façon de mître, ont des berceaux à peu prés semblables à ceux que je viens de décrire, mais qui ont, outre cela quelque chose de particulier pour contribuer à leur faire prendre cette forme, dans laquelle elles trouvent un si grand agrément. C'est un trou pratiqué dans le berceau, où la mere fait entrer la tête de l'enfant, lui appliquant sur le front & au dessus de la tête une

masse d'argile, qu'elle serre & lie de toutes ses forces. Elle couche ainsi l'enfant toutes les nuits, jusqu'à ce que la tête ait pris son ply, & que les ossemens du crane ayent acquis assez de consistance. Les enfans souffrent extrêmement dans les premiers essais de cette violente opération, laquelle les fait devenir noirs, & leur fait jetter par le nez, par les yeux & par les oreilles, une liqueur blanchâtre & visqueuse; ils doivent encore beaucoup souffrir dans la suite de la situation gênante où ils sont forcez de passer toutes les nuits les premiers mois de leur enfance; mais il doit en coûter à ceux qui veulent être beaux par artifice, & qui souhaitent avoir des agrémens que la nature leur a refusez.

Les Caraïbes & la plûpart des Sauvages Méridionaux ont aussi le front applati, & la tête pointuë. Leurs meres ont soin de la leur enfoncer avec de petites planches, & de petits coussinets de coton, liez fortement derriére la tête. Mais les enfans n'ont point d'autre berceau que des Hamacs proportionnez à leur petite taille, que les meres peuvent suspendre & transporter fort commodément, & où les enfans sont couchez tout nuds sans aucune gêne. Les Sauvages qu'on nomme en Canada les gens des Terres, *Garhagonronnon*, ont un goût tout différent des Têtes plattes, car ils font consister leur beauté à l'avoir fort ronde; c'est pour cela qu'on les nomme aussi les *Têtes de Boule*.

De l'Education.

Au sortir du Berceau, les enfans commencent plûtôt à se rouler qu'à marcher. Les pa-

rens les laiſſent aſſez ordinairement nuds dans la Cabane pendant les premiéres années, dans la perſuaſion que le corps ſe forme mieux, ou pour les endurcir de bonne heure aux injures de l'air. Dés qu'ils ſont un peu grands, ils ſuivent leurs meres, & travaillent pour la famille. Elles les accoûtument pour cet effet à aller puiſer l'eau à la riviére, à porter de petites proviſions de bois proportionnées à leur taille, & qu'on peut regarder plûtôt comme un joüet, que comme une charge. Peu à peu elles les ſtylent ainſi à rendre les ſervices qui ſont de leur compétence. Du reſte, ils ſont négligez pour leurs perſonnes, mal vétus, juſqu'à ce qu'ils entrent dans l'adoleſcence, & qu'ils ſoient incorporez dans le corps de la jeuneſſe, qu'il leur eſt permis alors de s'orner.

Rien n'étoit plus dur que l'Education des jeunes gens dans l'Iſle de Créte, & à Sparte. Dés qu'ils avoient atteint un certain âge, on les élevoit dans ces Ecoles publiques, qu'on nommoit Ἀγέλαι & συσσίτια, leſquelles étoient comme de grandes ſalles, ou des eſpéces de halles; là ils étoient formez tous enſemble, diſtribuez par bandes, dont chacune étoit ſous la diſcipline d'un Maître, qui les exerçoit à une vie extrêmment laborieuſe & pénible. Les Légiſlateurs qui n'avoient en vûë que l'Art Militaire, ſeul capable d'agrandir ou de maintenir leur Etat, avoient banni de leur République toutes les Sciences & tous les Arts Libéraux, ſoit qu'ils ne les cruſſent pas néceſſaires, ſoit qu'ils les regardaſſent comme des exercices de gens oiſifs, qui cherchent à tromper le temps, ou qu'ils penſaſſent que ces Arts & ces Sciences n'étoient propres qu'à amollir le cœur, & à introduire

* Vide Craggii

le luxe & la fainéantiſe. La Guerre étant donc l'unique but où ſe rapportoit toute leur politique, ils avoient en même temps dirigé à cet objet tous les exercices de la Religion, & de la vie civile.

C'étoit donc pour cette unique fin, qu'au ſortir de l'enfance ils apprenoient à leur jeuneſſe à chanter les loüanges des Dieux & des Héros, à danſer la Pyrrhique; qu'ils endurciſſoient leurs corps en les faiſant coucher ſur la dure, marcher nuds pieds & tête nuë, ſe couvrir de pouſſiére, & ſe baigner dans l'Eurotas en toute ſaiſon, qu'ils les accoûtumoient à ſouffrir la faim, la ſoif, le poids du jour & de la chaleur; qu'ils les faiſoient courir ſans ceſſe à travers les rochers & les montagnes, à la pourſuite des bêtes féroces; qu'ils les tenoient toûjours en haleine par les exercices continuels de leurs Gymnaſes publics, où ils s'exerçoient de toutes les maniéres, à tirer de l'arc, à lancer le javelot, à la lutte, à la courſe, & à divers combats à coups de pied & de poing, & même à fer émoulu: mais c'étoit ſur-tout à ce deſſein qu'ils les formoient à cette invincible patience d'un courage à toute épreuve, dont ils donnoient de ſi beaux témoignages dans ces cruelles flagellations: dont nous avons parlé au ſujet des Initiations, patience ſi étonnante & ſi merveilleuſe, qu'elle fit dire agréablement à un Etranger qui en voyoit de ſes yeux des exemples à Lacédémone, ce qu'un autre avoit déja dit au ſujet de leur nourriture; » Qu'il n'étoit pas ſurpre-» nant aprés cela *, que les Lacédémoniens » fiſſent des prodiges de valeur dans les com-» bats, qu'ils y cherchoient apparemment la » mort en s'expoſant aux plus grands dangers

* *Vide Craggium de Repub. Laced. Lib. 3. Inſt. 8.*

» pour y finir la vie malheureuse qu'ils me-
» noient dans leur patrie, laquelle étoit pire
» cent fois que la mort même.

Que les Sauvages ayent eu autrefois une éducation auſſi rigoureuſe, cela eſt encore ſenſible par les reſtes qu'ils en avoient conſervez juſqu'à nos jours, & dont j'ai fait voir la reſſemblance avec les Initiations aux myſtéres des Payens, leſquelles n'étoient dans leur inſtitution, ainſi que je l'ai dit, qu'une Ecole pratique, où l'on puiſoit les principes d'une vie nouvelle, conforme aux maximes de la Religion, de la Morale & de la ſociété civile.

Ce qui fait un nouveau motif de probabilité, c'eſt que cette Education des Crétois & des Lacédémoniens voit été priſe des Barbares, qui avoient en premier lieu habité la Gréce, & qu'elle ſe trouvoit parfaitement conforme aux mœurs des peuples de Thrace & de Scythie. Si même nous en croyons Pauſanias †, ces cruelles flagellations des Lacédémoniens ne ſe faiſoient que devant la ſtatuë de la Diane Orthie, qu'il aſſure être la même que la Diane de Tauride, laquelle avoit été enlevée par Oreſte, & par Iphigénie ſa ſœur, qui la portérent de Scythie en Gréce, comme je l'ai déja dit.

Les Perſes recevoient une éducation ſemblable, avant qu'ils ſe fuſſent rendus les Maîtres des Empires des Aſſyriens, des Médes & des Lydiens; & avant que le luxe & les richeſſes de ces Monarchies en euſſent fait des Sybarites. Xenophon § nous en fait à peu prés la même peinture dans les premiéres pages de ſa Cyropédie, que les autres Auteurs

† *Pauſanias in Laconicis p. 98.*
§ *Xenophon. Lib. 1. Cyrop. pag. 2.*

sont des Républiques des Crétois & des Spartiates. Il distribuë cette Nation en quatre ordres différens, selon la diversité des âges. Chaque Ordre habitoit en commun dans de grandes halles qui répondent à ce que les Grecs appelloient Ἀγέλαι, & Ἀνδρεῖα, & l'on y pratiquoit à peu prés les mêmes exercices.

Je ne répéterai point ici ce que j'ai dit des Carbers des Sauvages Méridionaux, & de leurs exercices peu différens de ceux de la République de Lycurgue. Pour ce qui est des autres qui n'habitoient pas ainsi en commun, il est certain qu'ils avoient aussi des épreuves trés-difficiles, & une méthode trés-rigoureuse pour former leur jeunesse. Quoiqu'aujourd'hui ils n'ayent plus cette éducation suivie & réglée, sur-tout au voisinage des Européens, & dans les Missions, où l'on a aboli tous leurs anciens usages autant que l'on a pû, on voit cependant encore le même esprit, & le même génie d'une éducation austére. Toutes les instructions que leur donnent leurs parens, consistent dans des choses propres à échauffer leur courage, par les exemples de leurs Ancêtres, à les animer à suivre leurs traces, à les bien instruire de leurs coûtumes & de leurs usages, & à leur bien inculquer la gloire qu'ils peuvent acquérir par leur adresse & par leur bravoure. On leur met en main pour cet effet l'arc & la fléche, désqu'ils peuvent les tenir; ils les gardent long-temps comme un joüet; mais leurs forces croissant avec l'âge, d'un amusement de leur oisiveté, ils en font un exercice nécessaire, & s'y rendent en peu de temps trés-habiles.

Leur vie étant d'ailleurs dure par elle-même, & manquant de plusieurs choses nécessaires pour la nourriture, le vêtement, & le

reſte, elle ne contribuë pas peu à les endurcir, & à les rendre capables de ſoûtenir la faim, la ſoif, les rigueurs des ſaiſons, & d'autres travaux, ſous leſquels on nous verroit ſuccomber, pour avoir reçû une éducation trop molle & trop ſenſuelle.

Les petits Sauvages s'exercent continuellement enſemble, auſſi-bien que les jeunes gens; on les voit ſe joüer à coups de pied & à coups de poing; exercice que Lycurgue avoit ordonné pour les ſiens. Si deux Antagoniſtes ſe battent, de maniére qui paſſe le jeu, la tranquillité des autres eſt admirable dans ces occaſions, & m'a frappé. Ils forment un cercle autour des deux intéreſſez qu'ils laiſſent ſe battre & *joüer*, comme ils diſent, tout à leur aiſe, comme ſimples ſpectateurs; perſonne ne prend parti pour eux, non pas même leurs fréres; perſonne ne les ſépare, à moins que le jeu ne fût pouſſé trop loin, ou que la partie fût trop inégale; ils ſe contentent enſuite de rire aux dépens de celui qui a eu du deſavantage.

Mais comme ils n'ont plus ces exercices publics & continus, qui peuvent contribuer beaucoup à la régularité des mœurs, ils ſe ſont beaucoup relâchez de cette diſcipline exacte, qui les rendoit vertueux en quelque ſorte comme malgré eux. Les parens font ce qu'ils peuvent pour leur donner de bons principes, mais ne les prêchant pas toûjours par leurs exemples, leurs diſcours ne ſont pas toûjours efficaces pour les détourner du vice. Les meres qui en ſont maîtreſſes, n'ont pas la force de les punir & de les corriger, quand ils manquent à leurs devoirs; elles leur laiſſent faire tout ce qu'ils veulent dans le bas âge, ſous le prétexte qu'ils n'ont pas encore de raiſon,

raiſon, & que lorſque les années leur en auront donné, ils ſuivront ſes lumiéres & ſe corrigeront; mauvais principe qui favoriſe des habitudes vicieuſes, dont ils ne peuvent plus ſe défaire. Le plus grand châtiment qu'elles leur font quand ils ſont encore petits, c'eſt de leur jetter de l'eau au viſage, ou de les en menacer: elles ſe contentent quand ils ſont plus avancez, de leur repreſenter leurs devoirs, à quoi ils ne ſont pas toûjours réſolus d'obéïr. Perſonne d'ailleurs n'oſeroit s'ingérer de les frapper & de les corriger. Malgré cela les enfans ſont aſſez dociles, ils ont aſſez de déférence pour ceux de leur Cabane, & de reſpect pour les Anciens, à l'égard de qui on ne les voit guéres s'émanciper; ce qui marque que dans la maniére d'élever les enfans, la douceur eſt ſouvent plus efficace que les châtimens, & ſur-tout des châtimens outrez. Les Sauvages en général ſont d'ailleurs ſi ſenſibles, que pour un reproche un peu trop amer, il n'eſt pas extraordinaire de les voir s'empoiſonner avec la ciguë, & de ſe défaire eux-mêmes.

Des Amitiés particuliéres.

L'*Athenroſera*, où les Amitiés particuliéres entre les jeunes gens, qui ſe trouvent établies à peu prés de la même maniére d'un bout de l'Amérique à l'autre, ſont un des points des plus intéreſſans de leurs mœurs, parce qu'elles renferment un article des plus curieux de l'Antiquité, & qu'elles ſervent à nous expliquer ce qui étoit ſur cela en uſage, particuliérement dans la République des Crétois & dans celle des Spartiates.

On a calomnié les Légiſlateurs de ces Ré-

publiques, comme s'ils avoient autorisé par leurs Loix, ce que quelques Auteurs en ont raconté depuis, & qu'ils ont voulu nous faire entendre par les noms odieux d'*Amator* & d'*Amasius*, qui ont été substituez à ceux de φιλήτωρ & de παιδικός, qu'on donnoit dans la Gréce à ces illustres Amans. * Plutarque, † Xénophon, ¶ Maxime de Tyr, § Elien & plusieurs autres, les ont justifiez; & il n'est pas vrai semblable que des Législateurs aussi sages, eussent rien statué qui eût pû rendre leurs Républiques éternellement infâmes. Car, quoi-que les Grecs ayent été sujets à des vices monstrueux, qui ne sont devenus par-tout que trop communs, le vice néanmoins, quel qu'il soit, porte toûjours avec soi un caractére flétrissant de honte qui lui fait chercher les ténébres parmi les plus barbares mêmes.

Cette raison est plus que suffisante pour nous convaincre, que si celui des vices qui est le plus abominable, & qui révolte le plus la raison, eût été attaché à ces sortes de liaisons d'amitié, ces Législateurs n'eussent eu garde de le mettre en honneur, à ce point que ceux qui étoient le plus recherchez, s'en fissent un mérite & un sujet de gloire, ** & que ce fut au contraire une tache infâmante à l'égard de ceux pour l'amitié desquels on ne faisoit paroître aucun empressement.

L'intention donc de ces Législateurs, étoit de fonder des amitiés, qui eussent la vertu pour principe, qui fussent une liaison pudique, & un amour innocent, un commerce d'esprit, d'où l'on bannit jusqu'à l'ombre du

* *Plutarch. in Lycurgo & Agesilao.* † *Xenoph. de Repub. Lac.* ¶ *Maxim. Tyr. Serm.* x. § *Ælian. Lib.* 3, *cap.* x.
** *Cic. de Rep. Strab. Lib.* x. *p.* 333.

crime, & une émulation réciproque entre l'amant & la personne aimée, telle que Platon l'a définie en plusieurs endroits. * Xénophon compare l'ardeur & la modestie de cet amour mutuel des Lacédémoniens, aux enchaînemens du cœur, qui sont entre le pére & les enfans; & Maxime de Tyr dit qu'il étoit semblable à l'amour qu'on pourroit avoir pour une belle statuë.

L'amant avoit un soin continuel d'inspirer des sentimens de gloire à l'objet de ses affections, il étoit chargé de lui donner bon exemple, de corriger, ou de prévenir les fautes qu'il eût pû faire; de sorte que la République suivant l'esprit du Législateur, rendoit l'amant responsable de la conduite de l'aimé, lequel étoit comme son disciple; en sorte que celui-ci ne pouvoit faire de fautes, qu'il n'exposât l'autre à en être puni, & à recevoir le châtiment qu'il auroit lui-même mérité; car comme l'aimé étoit toûjours un peu plus jeune, s'il venoit à faillir, on pardonnoit à l'imprudence, & à la foiblesse de son âge moins avancé; mais la punition tomboit sur l'amant, qui étoit obligé d'être le surveillant, & le garant de la conduite de celui qu'il chérissoit. † Plutarque rapporte un exemple de cette sévérité; car un jour dans les combats à outrance que les jeunes gens faisoient dans leurs gymnases, l'un d'eux ayant, dit-il, laissé échapper une plainte lâche, & indigne d'un Lacédémonien, on s'en prit à son amant, qui fut condamné à une peine.

Malheur à l'amant qui eût tombé dans des

* *Xenophon & Maxim. Tyr. loco cit.*
† *Plutarc. in Lycurgo.*

fautes plus considérables, & qui au lieu de former son disciple à la vertu, lui eût donné l'exemple du vice, en le portant au mal. Car, dit Elien, s'il lui arrivoit de concevoir des désirs criminels pour l'objet de ses affections, il n'y avoit point de sûreté pour lui à Sparte, & il ne pouvoit se sauver d'une mort infâme que par une fuite honteuse.

La manière dont les Auteurs racontent que se faisoient les enlévemens de ces sortes d'amis, & les abus qui purent s'y glisser dans la suite, furent sans doute ce qui fonda des soupçons sinistres contre les Législateurs, comme s'ils eussent autorisé par leurs Loix, les vices qui s'en étoient suivis. Mais le vice se glisse par-tout, & il n'est rien dont on n'abuse.

Si l'on veut comparer ce qui se pratiquoit à Sparte, & en Créte au sujet de ces enlévemens, avec ce que j'ai rapporté dans l'Article de la Religion, & que j'ai tiré de l'Auteur de la nouvelle Histoire de Virginie, il se trouvera que la retraite de ces jeunes gens enlevés, & qui alloient passer quelques mois à la campagne sous la conduite de leur ami, étoit peut-être une espéce d'initiation, & une pratique qui appartenoit à la Religion, comme en Amérique.

Cela paroît d'autant mieux fondé, qu'au retour de ces jeunes gens, ceux qui les avoient enlevés, étoient obligés de faire présent à chacun d'un Taureau, pour en faire un sacrifice à Jupiter, ainsi que le témoigne* Strabon. Dans la Béotie, où ces liaisons d'amitié étoient établies, comme dans l'Isle de Créte, & chez les Lacédémoniens, on apelloit l'ἱερὸς λόχος, ou la *sacrée Cohorte*, le Corps des

* *Strabo, Lib. x. p. 332.*

Guerriers composé d'Amans & d'Aimés, lequel étoit invincible par leur union. Ces Loix d'amitié paroissent avoir été communes dans toute la Gréce, & si nous faisons attention à l'Histoire des premiers tems, nous verrons, que presque tous les Héros se trouvent ainsi unis à quelque ami, lequel étoit le compagnon de leurs travaux & de leur fortune. Tels étoient Hercule & Iolas; Thésée & Pyrithoüs; Achille & Patrocle; Ænée & Achate; Oreste & Pylade, &c. Plutarque dans la vie de Pélops, assûre qu'en mémoire de l'amitié d'Hercule & d'Iolas, les Amans & les Aimés envoyoient des offrandes au Tombeau de ce dernier, & serroient les nœuds de leur alliance, par les sermens qu'ils faisoient en son nom, & en l'invoquant.

Les Bresiliens apellent ces sortes d'amis *Atour assap*, c'est-à-dire, *le parfait Allié*. Le Sieur de * Léri assûre que l'alliance qui se forme entr'eux par cette sorte d'union, est si forte, que tous les biens leur deviennent absolument communs, comme s'ils ne faisoient qu'une même personne, & qu'ils ne peuvent pas plus se marier dans la famille l'un de l'autre aux degrez prohibés, que s'il y avoit entr'eux une liaison du sang au premier degré.

Ces liaisons d'amitié parmi les Sauvages de l'Amérique Septentrionale, ne laissent aucun soupçon de vice apparent, quoiqu'il y ait, ou qu'il puisse y avoir, beaucoup de vice réel. Elles sont trés-anciennes dans leur origine, trés-marquées dans leur usage constant, sacrées, si je l'ose ainsi dire, dans l'union qu'elles forment, dont les nœuds sont

* *Léri, Hist. du Bresil, ch. XX.*

aussi étroitement serrez que ceux du sang & de la nature, & ne peuvent être dissous qu'à moins que l'un d'eux s'en rendant indigne par des lâchetez qui deshonoreroient son ami, l'obligeât à renoncer à son alliance, ainsi que quelques Missionnaires m'ont dit en avoir vû des exemples Les parens sont les premiers à les fomenter, & à en respecter les droits; elles sont honorables dans leur choix, étant fondées sur un mérite mutuel à leur façon, sur la conformité des mœurs, & sur des qualités propres à exciter l'émulation, laquelle fait souhaiter à un chacun d'être ami de ceux qui sont les plus considérés, & qui méritent mieux de l'être.

Ces amitiés s'achétent par des présens, que l'ami fait à celui qu'il veut avoir pour ami; elles s'entretiennent par des marques mutuelles de bienveillance; ils deviennent Compagnons de chasse, de guerre, & de fortune; ils ont droit de nourriture & d'entretien dans la Cabane l'un de l'autre. Le compliment le plus affectueux que puisse faire l'ami à son ami, c'est de lui donner ce nom d'Ami: enfin ces amitiés vieillissent avec eux, & elles sont si bien cimentées qu'il s'y rencontre souvent de l'héroïsme, comme entre les Orestes & les Pylades.

Le Pere Garnier m'a dit avoir appris d'un Sauvage, au sujet de ces amitiés, qu'ils avoient fait souvent entr'eux cette remarque, que lorsqu'on brûloit un Esclave, on pouvoit regarder comme un présage assûré, que celui que l'Esclave nommoit dans sa chanson de mort, seroit bien-tôt pris lui même, & auroit le même sort. Ce Pere faisoit ensuite cette réflexion. Quand bien même le présage seroit suivi de l'évenement, il n'y auroit

à cela rien d'extraordinaire ; car cet Eſclave, diſoit-il, menaçant, ſelon la coûtume, ceux qui le brûlent, apelle à ſon ſecours pour le venger, celui avec qui il eſt lié d'une amitié plus étroite ; & celui-ci touché de la perte de ſon ami, du ſort duquel il eſt bien-tôt inſtruit, ne tarde pas, dans l'eſpérance d'en tirer vangeance, à ſe précipiter auſſi dans les mêmes périls, où il eſt preſque toûjours la victime de la témérité, que lui ont inſpiré le regret de la mort de ſon ami, & la douleur qu'il a de l'avoir perdu.

J'ai lû auſſi dans une de nos * Relations, qu'entre quelques priſonniers que l'on avoit amenez à Onnontagué, il s'en trouva deux ſi fortement unis d'amitié, que comme on eut condamné l'un au feu, & donné la vie à l'autre, celui à qui on avoit donné la vie, fut ſi afligé qu'on n'eut pas fait la même grace à ſon compagnon, qu'il ne put diſſimuler ſa douleur, & fit tant par ſes plaintes & par ſes menaces, qu'il obligea ceux qui l'avoient adopté de l'abandonner au ſuplice: on les fit donc mourir l'un & l'autre, & le Miſſionnaire qui en parle, marque qu'il fut aſſez heureux pour leur adminiſtrer le Baptême, & pour les voir mourir dans de grands ſentimens de piété, dont les Iroquois ne furent pas moins charmez, qu'ils l'avoient été du zéle du Miſſionnaire même.

Dans quelqu'une de nos Miſſions, les Miſſionnaires ayant ſupprimé ces ſortes de liaiſons, à cauſe des abus qu'ils en pouvoient craindre, ſans dire néanmoins qu'ils

* *Relat. de la Nouv. France pour les années 1669 & 1670. chap. 7. p. 246.*

agiſſoient par ce motif ; les Sauvages n'en furent pas fâchez à cauſe que ces amitiés étoient d'une trop grande dépenſe, & que par-là même elles devenoient trop onéreuſes.

Fin du ſecond Tome.

GES
ages n'en
s amitiés
, & que
onéreu-